

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR2112011 « BASSIGNY »

ZONE DE PROTECTION SPECIALE

TOME 1 : ETAT INITIAL

Mars 2013



Communauté de Communes du Bourmontais

collection des études



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

FR2112011 « BASSIGNY »

ZONE DE PROTECTION SPECIALE



Communauté de Communes du Bourmontais

Mars 2013



Responsable Projet
Coraline DESCAMPS
Biotope Agence Nord-est
2bis rue Charles Oudille
54600 Villers-lès-Nancy
Tel : 03.83.28.25.42
Mail : cdescamps@biotope.fr

Introduction

Le Bassigny, région naturelle couvrant le haut bassin supérieur de la Meuse, forme une entité à cheval sur les départements de la Haute-Marne et des Vosges. Ce territoire est caractérisé par la présence de vastes espaces herbagers (importante zone d'élevage) entrecoupés de boisements parfois étendus.

Relativement peu urbanisée, la région abrite une avifaune remarquable liée à ce paysage rural. Parmi les espèces présentes, plusieurs sont qualifiées « d'intérêt communautaire » (figurant en Annexe I de la Directive Oiseaux), et ont justifié la désignation de deux sites Natura 2000 sur le territoire du Bassigny. Etablis au titre de la Directive Oiseaux, ces sites sont appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Le premier à avoir été dotée d'un Document d'Objectifs (DOCOB) est la ZPS n°FR4112011 « Bassigny partie Lorraine », couvrant une surface d'environ 20 000 ha dans le département des Vosges. La ZPS n°FR2112011 « Bassigny », située en Haute-Marne, a, quant à elle, été intégrée au réseau Natura 2000 en 2006 et couvre près de 80 000 ha. Le présent document concerne ce second site.

La Communauté de Communes du Bourmontais a été désignée maître d'ouvrage pour l'élaboration du DOCOB de ce site et en a confié la réalisation technique au bureau d'études Biotope.

La méthodologie utilisée suit les recommandations de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN).

Ce document de travail comporte les éléments suivants :

- la présentation de la directive Oiseaux et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;
- la présentation du site Natura 2000 ;
- le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;
- le diagnostic des activités humaines sur le site Natura 2000 ;
- la définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- d'expertises naturalistes réalisées sur le terrain ;
- de synthèses des données avifaunistiques réalisées par la LPO Champagne-Ardenne ;
- de la consultation des acteurs locaux ;
- de sources bibliographiques.

Ce document a été réalisé par :

- Coraline DESCAMPS, chef de projet en charge de l'élaboration du Docob ;
- Damien USTER, chef de projet ;
- Mathieu GUYOT, expert ornithologue ;
- Bertrand CHAUSSAT, cartographe ;
- Danielle BOIVIN/Claire POINSOT/Aude LAMERANDT, directrices d'étude.

Sommaire

I. Les directives européennes et le réseau Natura 2000	5
I.1 Cadre général	5
I.1.1 Origine et contenu	5
I.1.2 Les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »	5
I.1.3 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français	7
I.1.4 La loi DTR et Natura 2000	8
II. La démarche française	9
II.1 Le Comité de pilotage	9
II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)	9
II.2.1 Contenu du DOCOB	9
II.2.2 L'élaboration du DOCOB	11
III. Présentation générale de la ZPS « Bassigny »	12
III.1 Situation géographique	12
III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000	12
III.2.1 Justification de la désignation du site	12
III.2.2 Historique	13
III.3 Territoires et collectivités	13
III.4 Caractéristiques physiques	18
III.4.1 Climat	18
III.4.1 Géologie et hydrogéologie	19
III.4.2 Pédologie	20
III.4.3 Contexte hydrographique	20
III.4.4 Occupation du sol	25
III.4.5 Synthèse : les différents contextes paysagers de la ZPS	32
IV. Contexte réglementaire et administratif	35
IV.1 Les outils de planification et de gestion du territoire	35

IV.1.1	Les documents d'urbanisme	35
IV.1.2	Les Schémas Directeurs de Pays	36
IV.2	Les outils de gestions propres aux cours d'eau et milieux humides	38
IV.2.1	Les SDAGE	38
IV.2.2	Le contrat de rivière sur l'Apance	41
IV.2.3	La gestion des cours d'eau et des berges	42
IV.2.4	Le Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP)	45
IV.2.5	Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)	48
IV.3	Les espaces réglementés	50
IV.3.1	Les Espaces Boisés classés (EBC)	50
IV.3.2	Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)	51
IV.3.3	Les périmètres de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable	52
IV.4	Les zonages du patrimoine naturel	53
IV.4.1	Les zonages réglementaires du patrimoine naturel	53
IV.4.2	Les périmètres d'inventaires du patrimoine naturel	62
IV.4.3	Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel	73
V.	Diagnostic écologique	75
V.1	Synthèse des données avifaunistiques	75
V.1.1	Espèces nicheuses d'intérêt communautaire	75
V.1.2	Autres espèces nicheuses patrimoniales ou mentionnées au FSD	92
V.1.3	Espèces migratrices et hivernantes d'intérêt communautaire	95
V.1.4	Autres espèces migratrices et hivernantes patrimoniales ou mentionnées au FSD	100
V.1.5	Analyse de l'état de conservation et de l'importance du site pour les espèces d'intérêt communautaire	103
V.2	Utilisation des milieux naturels de la ZPS « Bassigny » par l'avifaune	109
VI.	Diagnostic socio-économique	125
VI.1	Méthodologie	125
VI.2	Historique de la zone	125
VI.3	Evolution de l'occupation du sol	126

VI.4	Population, évolution démographique et urbanisation	127
VI.5	Urbanisation	130
VI.6	Infrastructures	130
VI.6.1	Axes routiers	130
VI.6.2	Axes ferroviaires	131
VI.6.3	Réseaux de transport d'électricité	131
VI.7	Activités et projets sur le site Natura 2000	132
VI.7.1	Les activités économiques artisanales et industrielles	132
VI.7.2	L'agriculture	139
VI.7.3	La sylviculture	155
VI.7.4	La trufficulture	164
VI.7.5	L'installation de parcs éoliens	164
VI.7.6	Les activités de carrières	167
VI.7.7	Le tourisme	168
VI.7.8	Les loisirs de Nature	171
VI.7.9	Les actions de suivis de la biodiversité et de sensibilisation auprès des acteurs du territoire	180
VI.7.10	Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement	182
VI.8	Perception du site par la population locale	186
VI.9	Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets	187
VII.	Enjeux de conservation	192
VII.1	Identification et hiérarchisation des enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire	192
VII.2	Synthèse des enjeux par grand type de milieu	198
VIII.	Autres enjeux	201
IX.	Conclusion des diagnostics	202
X.	Bibliographie	204

I. Les directives européennes et le réseau Natura 2000

I.1 Cadre général

I.1.1 Origine et contenu

L'application de la directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992 et de la Directive "Oiseaux" du 2 avril 1979 modifiée par celle du 30 novembre 2009 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces territoires mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive a abouti à la désignation par la France de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- La directive « Oiseaux » concernant la conservation des oiseaux sauvages. Cette directive a abouti à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

I.1.2 Les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats »

La directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (anciennement 79/409/CEE du 2 avril 1979) dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Dans chaque pays de l'Union européenne les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces sont désignés « Zones de Protection Spéciale » (ZPS). La désignation de ces zones est basée sur des inventaires, notamment sur celui des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Cette directive établit un système général de protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres. Elle a pour objet de protéger et de gérer ces espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et la commercialisation (art.1). Elle oblige à prendre les mesures nécessaires pour maintenir les populations d'oiseaux à un niveau qui corresponde aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles (art.2).

En outre, cette directive permet la conservation des habitats d'espèces (art.3 &

4). La désignation en ZPS concerne alors des territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe I et des espèces migratrices dont la venue est régulière. Elle oblige à prendre les mesures appropriées pour éviter la pollution ou la détérioration des habitats et les perturbations significatives des oiseaux (Hindermeyer X., 2002).

Sept annexes fournissent des précisions sur les espèces concernées et la réglementation associée. Les deux annexes principales sont :

- L'Annexe I qui énumère les espèces les plus menacées devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- L'Annexe II qui fixe la liste des espèces qui peuvent faire l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale.

❖ En septembre 2009, la France avait désigné 382 ZPS terrestres, couvrant environ 8% du territoire national (source : MEDDTL), dont 73 ZPS marines couvrant 34 914 ha.

A noter que cette directive est complétée par la directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats - Faune - Flore » ou plus simplement Directive « Habitats » qui porte sur la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne et a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens. Cette dernière permet la désignation de Zones Spéciales de Conservation, autre type de site Natura 2000.

Chaque Etat est libre de choisir la méthode à employer pour atteindre ces objectifs. La France a choisi une démarche de concertation avec les acteurs concernés par chacun des sites. Il a donc été décidé d'établir un document d'objectifs pour chaque site. Ce plan de gestion, concerté, présente les enjeux et les objectifs de gestion ainsi qu'une liste de mesures à entreprendre pour permettre le maintien et la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Ces mesures doivent tenir compte « des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Le but n'est donc pas de sanctuariser ces sites mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

❖ A l'heure actuelle, la France a désigné 1 367 sites terrestres au titre de la Directive Habitats, qui représentent près de 8,5% de la surface totale du territoire français (source : Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL, décembre 2010), dont un important réseau de sites marins dont la mise en place est en cours (133 sites désignés pour une surface totale de 26 830 ha).



Mode de désignation des différents types de sites Natura 2000

I.1.3 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer. Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie très profondément les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- d'une part, la liste nationale de référence fixée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain et
- d'autre part, la première liste locale définie par arrêté préfectoral afin de tenir compte des enjeux particuliers au plan local des sites Natura 2000.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou

approbation à la charge de l'Etat mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

Un deuxième décret établira une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement. Les préfets auront à valider par la suite une seconde liste locale d'activités prises dans cette seconde liste nationale.

☞ Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

I.1.4 La loi DTR et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation).

Avec cette loi, le portage de l'élaboration des DOCOBs et de l'animation est proposé aux collectivités territoriales. A défaut, le portage est assuré par l'Etat.

De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agro-environnementale ou dispositif équivalent, Contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), ce dernier a la possibilité d'être exonéré d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 146 de la loi DTR).

☞ Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

II. La démarche française

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. En France, suite à la désignation d'un site Natura 2000, un Comité de pilotage doit être créé pour conduire l'élaboration d'un Document d'objectifs (DOCOB).

II.1 Le Comité de pilotage

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département. Il doit notamment comprendre, en fonction des particularités locales, les représentants (article R. 414-8 du Code de l'Environnement) :

- des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;
- des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site ;
- des concessionnaires d'ouvrages publics ;
- des gestionnaires d'infrastructures ;
- des organismes consulaires ;
- des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;
- des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;
- des associations de protection de la nature.

Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

II.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

II.2.1 Contenu du DOCOB

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en

concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par les décrets n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions et d'une charte.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors d'une réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue. Le Document de synthèse du DOCOB peut être consulté librement dans

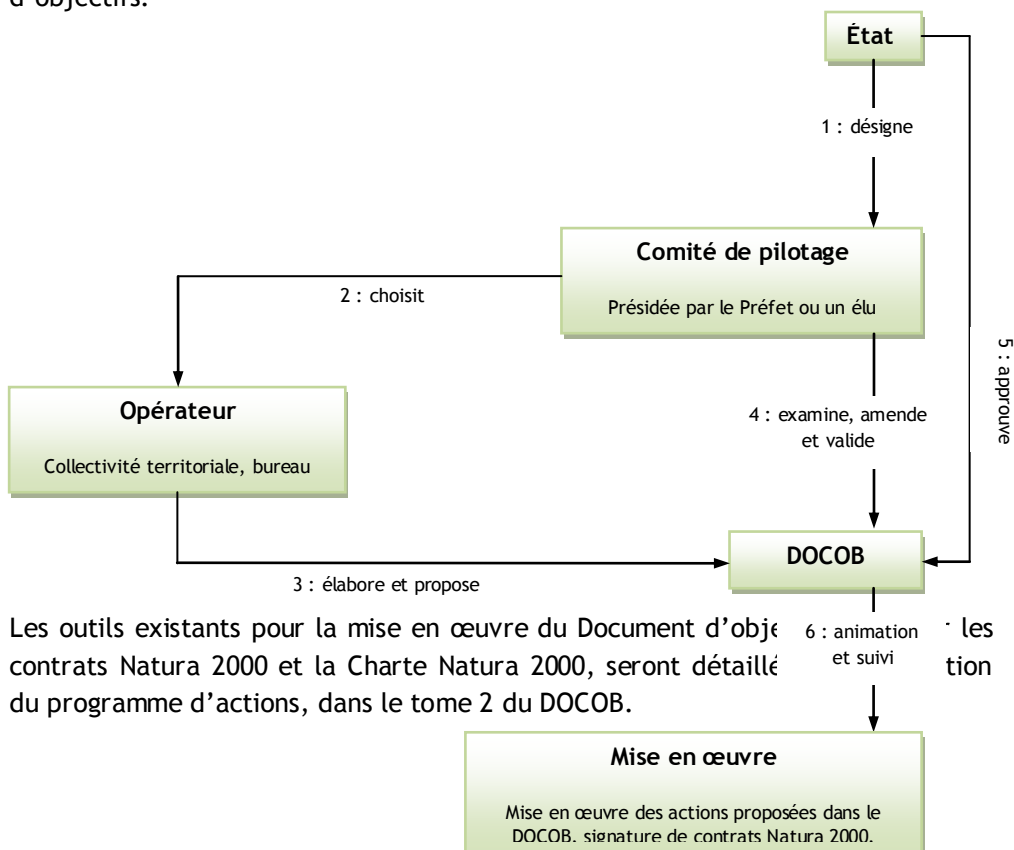
les mairies concernées par le site Natura 2000.

II.2.2 L'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases de consultation et de concertation avant sa validation par le préfet.

Dans un premier temps, le Préfet constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000 dont la présidence est assurée par un élu ou l'Etat. L'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 est confiée à la collectivité territoriale porteuse ou est assurée par l'Etat. Le DOCOB est réalisé au sein du comité de pilotage (2 et 4) par un opérateur (3). L'approbation (5) du DOCOB permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6). Pour la phase d'animation du DOCOB, le comité de pilotage désigne un président et une collectivité territoriale porteuse. A défaut, l'animation est portée par l'Etat. Les missions de la collectivité seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du DOCOB a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place de contrats ou autres mesures contractuelles et d'adhésions à la charte auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent. Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.



III. Présentation générale de la ZPS « Bassigny»

III.1 Situation géographique

Cf. Atlas cartographique : Carte n°1. Localisation du site Natura 2000

D'une superficie de 78 527 ha, la Zone de Protection Spéciale « Bassigny» (ZPS) se situe au sud-est du département de la Haute-Marne, à la limite avec le département des Vosges. Le site Natura 2000 est à une quinzaine de kilomètres à l'est de Chaumont. Il englobe tout le territoire de la micro-région naturelle du Bassigny, l'amont de la vallée de l'Apance ainsi que la partie sud-est des plateaux du Barrois (secteur nord-ouest de la ZPS).

III.2 Désignation et gestion du site Natura 2000

III.2.1 Justification de la désignation du site

Source : INPN

Cf. Annexe 1 : Formulaire Standard de Données

La principale motivation de la désignation de la ZPS porte sur les espèces d'oiseaux inféodées aux milieux bocagers, et notamment le **Milan royal** qui fait l'objet d'une attention particulière. D'autres espèces de milieux ouverts comme l'**Alouette lulu** et la **Pie-grièche écorcheur** sont également présentes sur les secteurs de prairies bocagères. Dans le Bassigny, la conservation des populations de ces espèces passe par le maintien des espaces herbagers et de la mosaïque de milieux qui leurs sont associés (haies, bosquets...).

Les habitats forestiers sont occupés par plusieurs représentants de la famille des picipés (**Pic cendré**, **Pic mar**, **Pic noir**). La ZPS du Bassigny constitue, en outre, la limite ouest de l'aire de nidification du **Gobe-mouche à collier**. Cette espèce est tributaire des coupes de conversion des taillis sous futaie vieillis de chêne, en l'absence d'habitats primaires sur le secteur. Les milieux forestiers sont également favorables à des espèces rares, dont la présence reste difficile à mettre en évidence. C'est notamment le cas de la **Chouette de Tengmalm**, de la **Gélinotte des bois** et de la **Cigogne noire**.

III.2.2 Historique

Cf. :

Annexe 2 : Arrêté du 7 février 2006 modifiant de l'arrêté du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 Bassigny (zone de protection spéciale).

Annexe 3 : Arrêté du 29 mai 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2112011 « Bassigny »

Le territoire du Bassigny a initialement été identifié comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dans le cadre de l'inventaire des secteurs abritant des espèces remarquables à l'échelle européenne (préfiguration du réseau Natura 2000 actuel). La ZICO « Bassigny » a été désignée en 1991 sur 98 400 ha (dont 4/5 en Haute-Marne et 1/5 dans le département des Vosges), au titre de la conservation de 23 espèces d'oiseaux. Elle couvre notamment les régions naturelles du Bassigny et de l'Apance.

Une étude sur la ZICO a été conduite en 2002 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne et a conduit à la définition du périmètre de l'actuelle ZPS. La ZPS « Bassigny » a été intégrée au réseau Natura 2000 par arrêté ministériel du 05 janvier 2006 (modifié par l'Arrêté du 7 février 2006).

Les démarches de désignation du président du Comité de Pilotage (COPIL) et de la structure Maître d'ouvrage en charge de l'élaboration du DOCOB ont débuté en 2007. Ainsi, en juillet 2008, M. Jean Bourcelot était élu à la présidence du COPIL et la Communauté de Communes du Bourmontais choisie pour la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB.

Après mise en conformité administrative (acquisition de la compétence Environnement par la Communauté de communes du Bourmontais, délégation de compétence de la part des communes non membres...), l'appel d'offre visant à retenir l'opérateur technique en charge de l'élaboration du DOCOB a été diffusé à l'automne 2010. Celui-ci a abouti à la sélection du bureau d'études Biotope

III.3 Territoires et collectivités

Cf. Atlas cartographique : Carte n°2. Zonages administratifs (communes et intercommunalités)

Communes

Le site Natura 2000 « Bassigny » s'étend sur 69 communes (dont 48 entièrement intégrées dans le périmètre) comptant entre 22 habitants (Vroncourt-La-Côte) et 4 018 habitants (Nogent). Il s'agit de communes de petite taille (1 551 ha en moyenne) et relativement peu peuplées (295,7 habitants en moyenne, 180,8 habitants en ne prenant pas en compte les plus grosses communes que sont Bourbonne-les-Bains, Val de Meuse et Nogent).

Communes concernées par la ZPS "Bassigny"					
<i>Communes concernées</i>	<i>Population 2008 (population municipale)</i>	<i>Superficie totale de la commune (en ha)</i>	<i>Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune</i>
AGEVILLE	306	1966	652	33,2%	0,8%
AIGREMONT	22	488	488	100,0%	0,6%
AUDELONCOURT	98	1167	1167	100,0%	1,5%
BASSONCOURT	69	649	649	100,0%	0,8%
BOURBONNE-LES-BAINS	2267	6517	1477	22,7%	1,9%
BOURDON-SUR-ROGNON	288	3983	278	7,0%	0,4%
BOURG-SAINT-MARIE	91	925	925	100,0%	1,2%
BOURMONT	540	1615	1615	100,0%	2,1%
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	81	601	601	100,0%	0,8%
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	718	4862	4667	96,0%	5,9%
BUXIERES-LES-CLEFMONT	23	598	598	100,0%	0,8%
CHALVRAINES	190	2621	2621	100,0%	3,3%
CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	54	684	684	100,0%	0,9%
CHAUMONT-LA-VILLE	125	1132	1130	99,8%	1,4%
CHOISEUL	90	864	864	100,0%	1,1%
CLEFMONT	209	1954	1954	100,0%	2,5%
CLINCHAMP	102	1623	1623	100,0%	2,1%
CONSIGNY	70	1099	1099	100,0%	1,4%
CUVES	24	543	543	100,0%	0,7%
DAILLECOURT	79	746	746	100,0%	0,9%
DAMMARTIN-SUR-MEUSE	224	1583	880	55,6%	1,1%
DONCOURT-SUR-MEUSE	54	598	598	100,0%	0,8%
ECOT-LA-COMBE	44	2085	1706	81,8%	2,2%
ESNOUVEAUX	338	1708	690	40,4%	0,9%
FORCEY	89	534	449	84,1%	0,6%
GERMAINVILLIERS	99	666	664	99,7%	0,8%
GONCOURT	308	1891	1891	100,0%	2,4%

Communes concernées par la ZPS "Bassigny"					
<i>Communes concernées</i>	<i>Population 2008 (population municipale)</i>	<i>Superficie totale de la commune (en ha)</i>	<i>Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune</i>
GRAFFIGNY-CHEMIN	230	1731	1730	99,9%	2,2%
HACOURT	35	299	299	100,0%	0,4%
HARREVILLE-LES-CHANTEURS	273	1587	1584	99,8%	2,0%
HUILLIECOURT	132	886	886	100,0%	1,1%
ILLOUD	275	1383	1383	100,0%	1,8%
IS-EN-BASSIGNY	572	1944	1284	66,0%	1,6%
LANQUES-SUR-ROGNON	213	1316	1155	87,8%	1,5%
LARIVIERE-ARNONCOURT	145	2031	2030	100,0%	2,6%
LAVILLENEUVE	72	511	511	100,0%	0,7%
LE CHATELET-SUR-MEUSE	153	2147	1604	74,7%	2,0%
LEVECOURT	94	669	669	100,0%	0,9%
LIFFOL-LE-PETIT	350	2571	1670	65,0%	2,1%
LONGCHAMP	78	607	607	100,0%	0,8%
MAISONCELLES	59	421	421	100,0%	0,5%
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	59	386	386	100,0%	0,5%
MANDRES-LA-COTE	525	1148	218	19,0%	0,3%
MANOIS	461	1031	168	16,3%	0,2%
MENNOUVEAUX	68	789	789	100,0%	1,0%
MERREY	133	688	688	100,0%	0,9%
MILLIERES	127	1410	1410	100,0%	1,8%
NIJON	73	770	770	100,0%	1,0%
NINVILLE	81	904	904	100,0%	1,2%
NOGENT	4018	5510	1968	35,7%	2,5%
NOYERS	80	732	732	100,0%	0,9%
OUTREMECOURT	89	917	915	99,8%	1,2%
OZIERES	58	959	959	100,0%	1,2%
PARNOY-EN-BASSIGNY	301	4069	4069	100,0%	5,2%
PERRUSSE	49	571	571	100,0%	0,7%

Communes concernées par la ZPS "Bassigny"					
<i>Communes concernées</i>	<i>Population 2008 (population municipale)</i>	<i>Superficie totale de la commune (en ha)</i>	<i>Superficie concernée par le site Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage du territoire communal concerné par Natura 2000</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la commune</i>
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	346	2258	1484	65,7%	1,9%
RANGECOURT	77	696	696	100,0%	0,9%
RIMAU COURT	767	2032	314	15,5%	0,4%
ROMAIN-SUR-MEUSE	126	1657	1657	100,0%	2,1%
SAINT-BLIN	362	2250	1129	50,2%	1,4%
SAINT-THIEBAULT	293	61	61	100,0%	0,1%
SEMILLY	94	1452	1032	71,1%	1,3%
SERQUEUX	466	2557	2522	98,6%	3,2%
SOMMERE COURT	84	771	771	100,0%	1,0%
SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	102	929	926	99,7%	1,2%
THOL-LES-MILLIERES	42	691	691	100,0%	0,9%
VAL-DE-MEUSE	2181	9323	4802	51,5%	6,1%
VAUDRECOURT	36	264	264	100,0%	0,3%
VRONCOURT-LA-COTE	22	424	424	100,0%	0,5%
Moyenne	295,7	1551,5	1136,4		
Total	20403	107054	78412		

La majorité des 69 communes de la ZPS est particulièrement concernée par le périmètre Natura 2000. Dans la plupart des cas, la totalité du territoire communal est incluse dans le site (voir tableau ci-dessus et atlas cartographique).

Communautés de communes

Six Communautés de communes sont concernées par le périmètre de la ZPS. Il s'agit d'Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en principe d'un seul tenant. Elles ont pour objet l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La Communauté de Communes du Bourmontais apparaît comme la plus concernée puisqu'elle englobe près de 30 % de la ZPS et que la totalité des communes membres sont concernées par la ZPS. Au sein de la Communauté de communes du Bassigny, 10 des 13 communes membres sont également concernées par la ZPS. On note que 24 communes concernées par le site Natura 2000 n'appartiennent à aucune communauté de communes.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2112011 « Bassigny » - Tome 1 : Etat initial - BIOTOPE,

Mars 2013

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (en 2012)			
<i>Communauté de Communes</i>	<i>Communes</i>	<i>Surface concernée par Natura 2000 (en ha)</i>	<i>Pourcentage de la surface totale du site Natura 2000 situé sur la Communauté de Communes</i>
Communauté de communes du Bourmontais	Bourg-Sainte-Marie, Bourmont, Brainville-sur-Meuse, Champigneulles-en-Bassigny, Chaumont-la-Ville, Clinchamp, Doncourt-sur-Meuse, Goncourt, Graffigny-Chemin, Hâcourt, Harréville-les-Chanteurs, Huilliécourt, Illoud, Levécourt, Malaincourt-sur-Meuse, Nijon, Outremécourt, Ozières, Romain-sur-Meuse, Saint-Thiébauld, Sommerécourt, Soulaucourt-sur-Mouzon, Vaudrecourt, Vroncourt-la-Côte	22 751	29,0 %
Communauté de communes du Bassigny	Bassoncourt, Choiseul, Clefmont, Daillecourt, Dammartin-sur-Meuse, Is-en-Bassigny, Lavilleneuve, Ninville, Rangecourt, Val-de-Meuse	13 290	16,9 %
Communauté de communes de la Région de Bourbonne-les-Bains	Bourbonne-les-Bains, Le Châtelet-sur-Meuse, Parnoy-en-Bassigny, Serqueux	9672	12,3 %
Communauté de communes du Bassin Nogentais	Esnouveaux, Nogent	2658	3,4 %
Communauté de communes du Canton de Saint-Blin	Manois, Saint-Blin	1297	1,7 %
Communauté de communes de la Vallée du Rognon	Bourdons-sur-Rognon, Consigny, Rimaucourt	1691	2,2 %

Cette répartition est néanmoins susceptible d'évoluer, en lien avec la réforme des collectivités territoriales.

III.4 Caractéristiques physiques

III.4.1 Climat

Source : Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne, CRPF, 2006

La ZPS “Bassigny” se situant en limite des zones climatiques continentale et atlantique européennes, son climat est **globalement de type océanique** avec des **influences continentales** sensibles, surtout en période hivernale. Ce climat est marqué par des hivers souvent longs et rigoureux ainsi que des étés chauds et orageux, le Bassigny étant sur la « diagonale des orages » entre Golfe de Gascogne et Rhénanie. En période estivale ces orages sont fréquents et parfois violents.

Les précipitations, de l'ordre de 800 à 1 100 mm/m² par an, se répartissent sur l'année avec une intensification modérée de novembre à mars et en mai. Le nombre-annuel de jours concernés par ces précipitations est de l'ordre de 150 à 180, dont environ 20 à 30 pour les chutes de neige. La température-moyenne est fraîche, elle varie de 9 à 11 °C ; le nombre-annuel de jours de gel étant de l'ordre de 70 à 85. L'insolation-annuelle est d'environ 1 750 heures, dont environ 170 de novembre à janvier. Les vents, modérés, sont orientés sud à ouest dominants avec des basculements au nord-est non négligeables en hiver.

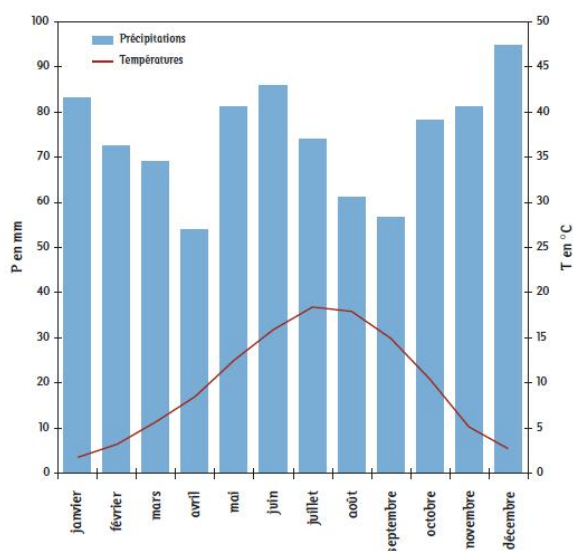
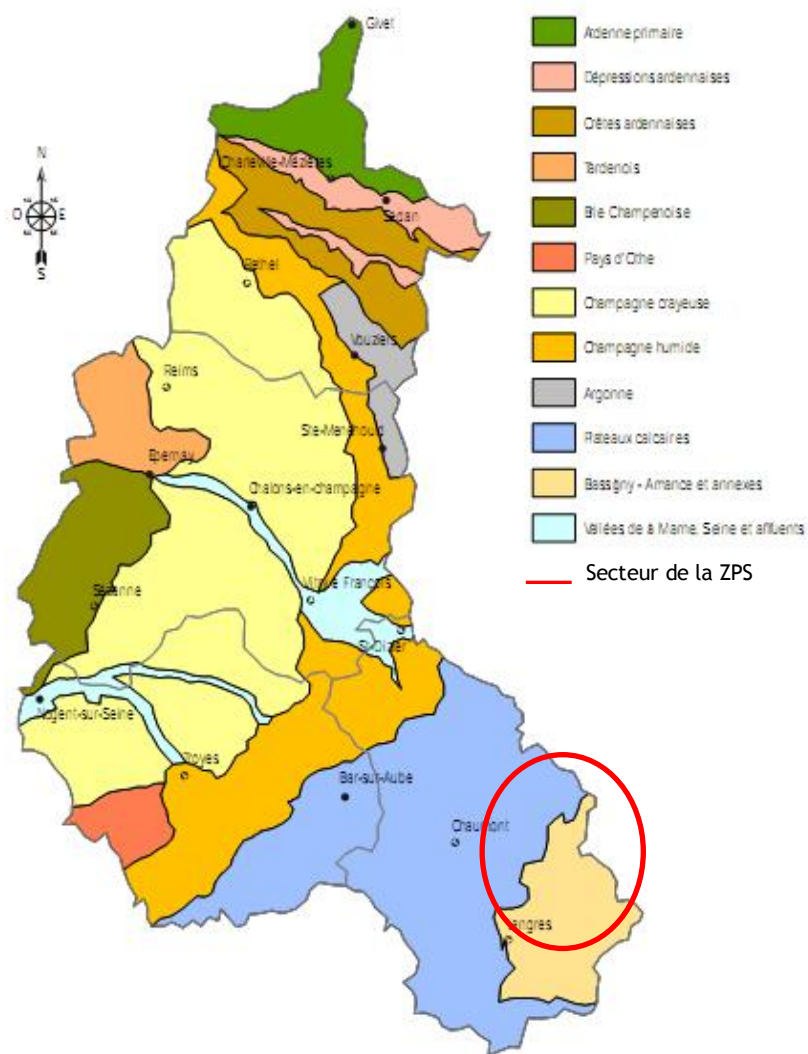


Diagramme ombrothermique de Chaumont.

Diagramme ombrothermique de Chaumont (Source : Guide pour le boisement des terres agricoles sur les plateaux calcaires haut-marnais, CRPF CA)

III.4.1 Géologie et hydrogéologie

La ZPS « Bassigny » s'étend sur deux régions naturelles définies notamment par leurs caractéristiques géologiques : les plateaux calcaires au nord-ouest du site et la région de Bassigny-Amance.



Régions naturelles du secteur du Bassigny (Source : Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne, CRPF, 2006)

Région naturelle « Bassigny-Amance »

Les faciès géologiques de la région Bassigny-Amance sont très diversifiés. Les argiles et marnes dominent très largement sur l'ensemble de la région et sont fréquemment recouvertes de limons, ce qui engendre un plancher imperméable au niveau du sol (fréquence de l'hydromorphie). Ponctuellement, les faciès géologiques peuvent être constitués de calcaires, grès siliceux ou encore de formations siliceuses meubles.

Les formations superficielles sont relativement variées mais offrent des recouvrements très inégaux (alluvions modernes et anciennes, éboulis accumulés aux flancs de côtes et limons de texture variable) (source : SRGS).

Région naturelle des Plateaux calcaires

Les Plateaux calcaires reposent sur des calcaires du Jurassique moyen et supérieur. Les divers étages géologiques correspondant à cette période offrent une grande variété de faciès calcaires ou marneux qui se superposent. Deux types de calcaires sont présents, l'un compact qui se fragmente peu et sensible à la dissolution par les eaux de pluie et une autre friable et sensible au gel.

Une autre roche carbonatée peut être rencontrée : la marne. Elle forme une masse homogène constituée d'un mélange d'argile et de calcaire, sensible à l'érosion. La marne est peu perméable, ce qui peut induire un engorgement des horizons superficiels. Elle peut être affleurante mais elle est souvent recouverte soit de colluvions, soit d'un matériau argileux issu de sa décarbonatation.

Cette différenciation apparaît déterminante dans l'utilisation des terres, les plateaux calcaires étant principalement voués aux grandes cultures, alors que les argiles et marnes du « Bassigny-Amance », sont occupées par des prairies.

III.4.2 Pédologie

Source : *Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne, CRPF, 2006.*

Sur le site, la variabilité des sols est en relation :

- avec la géologie et les formations superficielles recouvrant les roches,
- avec la position topographique qui joue ici un rôle important en particulier dans la distribution des formations superficielles (limons ou colluvions diverses).

Les sols, qui reposent sur des marnes et calcaires marneux, sont argileux avec des placages de limons. Ils sont lourds, humides et difficilement labourables. Des textures argileuses ou sableuses apparaissent dans le secteur de la vallée de l'Amance. Les traces d'hydromorphie sont très fréquentes à des profondeurs moyennes ou à faible profondeur.

III.4.3 Contexte hydrographique

Cf. *Atlas cartographique : Carte n°3. Réseau hydrographique du site Natura 2000*

Sources : *PDPG, consultations DDT, ONEMA et Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Haute-Marne.*

Le chevelu hydrographique du site est assez dense et participe à 3 bassins

versants :

- le Bassin séquanien (Seine-Normandie) : départ de quelques affluents de la Marne : le Rognon et la Sueurre. Le Bassin versant Seine-Normandie représente 30 % de la ZPS (23 458 ha) ;
- le Bassin meusien (Rhin-Meuse) drainant le Bassigny : la Meuse et deux de ses affluents, le Flambart et le Mouzon. Le Bassin versant Rhin-Meuse couvre 32 % de la ZPS (48 438 ha). ;
- le Bassin rhodanien (Rhône-Méditerranée) concerne sur la ZPS le cours d'eau de l'Apance se jetant dans la Saône. Le Bassin versant Rhône-Méditerranée constitue 8 % de la ZPS (6 514 ha).

Quelques plans d'eau, étangs et zones humides (anciens plans d'eau) sont également présents au sein de la ZPS, notamment dans le Sud-Est du site. Il s'agit essentiellement de plans d'eau artificiels situés en grande partie sur des terrains privés. Le devenir de ces milieux humides semble menacé par la mise en culture de ces terrains.

Qualité physique et chimique des cours d'eau

La Meuse et ses affluents, le Flambart et le Mouzon

➤ Caractéristiques générales

La Meuse est un fleuve international qui coule sur 480 kilomètres sur la partie française et reçoit beaucoup d'affluents de petite taille et peu d'affluents importants (dont les principaux sont : le Mouzon, le Vair, la Chiers, la Bar, la Sormonne, la Semoy, le Viroin, la Houille). Elle prend sa source au pied du plateau de Langres à Pouilly-en-Bassigny, au sein de la ZPS. Son bassin versant concerne cinq départements : Ardennes, Meuse, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle et Vosges. Il est très étroit, environ 20 kilomètres sur plus de 200 kilomètres de long. **La Meuse est incluse dans la ZPS sur 50 km de son linéaire.**

Le Mouzon prend sa source près de Martigny-Les-Bains (Vosges). Il s'écoule essentiellement dans le département des Vosges et fait une petite incursion en Haute-Marne. Il se jette dans la Meuse à Neufchâteau et s'écoule sur une longueur de 64 km. **Le linéaire inclus dans la ZPS est d'environ 7,5 km.**

Le Flambart est une petite rivière française qui coule dans les départements des Vosges et de la Haute-Marne. C'est le premier affluent notable de la Meuse. Il naît sur le territoire de la commune de Lamarche dans le département des Vosges, au sein d'une région boisée (forêt de Morimond). **Environ 18 km du Flambart sont inclus dans la ZPS.**

Ces trois cours d'eau traversent successivement des terrains marno-calcaires puis argilo-calcaires leur conférant des écoulements et des étiages très fluctuants. Ces cours d'eau sont soumis à un aléa inondation, notamment le Flambart. Le bassin versant est majoritairement occupé en aval par la prairie en fonds de vallée et quelque peu par la culture, la forêt étant présente sur les coteaux. Sur la partie amont, le bassin versant de la Meuse est dominé par la prairie et les surfaces cultivées.

➤ Hydrologie et contexte sur la ZPS

Le réseau hydrologique, perturbé par d'importants travaux hydrauliques de rectification et de curage dans les années 1950, présente aujourd'hui de nombreux secteurs **dégradés physiquement** (berges instables, enfoncement du lit, ripisylve en mauvais état voire absente,...) et un **fonctionnement hydraulique altéré et perturbé** (étiages plus sévères, inondabilité diminuée en temps et en fréquence, érosion accrue...). De nombreux ruisseaux en tête de Bassin ont été rectifiés. De plus, la pression de l'élevage, les cultures et l'absence de qualité d'épuration des eaux usées domestiques et industrielles engendrent une qualité de l'eau fortement dégradée.

Concernant la Meuse, des **phénomènes de crue amplifiés** sont observés, avec une résorption toute aussi rapide. Cette évolution est en lien avec l'activité agricole, à savoir : le curage du lit du cours d'eau, la mise en place de drainage et d'aménagements sur les terrains agricoles ainsi que la disparition des zones humides. Ce phénomène impacte les milieux naturels et les espèces qui s'y trouvent (disparition des prairies inondables notamment).

L'Apance

L'Apance, affluent de la Saône situé au sud-est du département, s'écoule sur des alluvions récentes de nature gréseuse-marneuse en amont d'Arnoncourt s/ Apance puis calcaire en aval de cette commune. La nappe aquifère du grès lui confère un bon soutien d'étiage et un écoulement peu fluctuant et pérenne. Son bassin versant est recouvert de forêt pour moitié, le reste étant essentiellement de la prairie pâturée. **L'Apance coule sur environ 16 km au sein de la ZPS.**

L'**élevage**, tant au niveau des rejets que du piétinement des bovins, ainsi que le **défaut d'assainissement** de certaines communes sont les principales pressions que subit le cours d'eau.

Le Rognon et la Sueurre

Le Rognon est un affluent rive droite de la Marne, situé à l'est du département de la Haute-Marne. La Sueurre est un affluent du Rognon. S'inscrivant dans un contexte géologique argileux, marneux et calcaire, le Rognon ainsi que ses principaux affluents sont connus pour leurs étiages sévères et leurs assecs. L'occupation du sol distingue ce grand bassin en deux ensembles : une partie amont agricole et prairiale et une partie aval, incluant l'affluent Sueurre, essentiellement forestière.

Le Rognon (**19 km dans la ZPS**) peut, localement, s'inscrire dans un contexte relativement perturbé. Les raisons sont d'une part liées à l'**élevage** (piétinement dans les cours d'eau...) et d'autre part aux **nombreux obstacles infranchissables** en partie amont notamment, ayant des conséquences directes sur l'hydraulique du cours d'eau. Des problèmes sont par ailleurs à noter au niveau des ripisylves (érosion des berges...). La Sueurre (**13 km dans la ZPS**) apparaît, quant à elle, bien mieux préservée, en lien notamment avec le contexte forestier qu'elle traverse.

Les principaux problèmes notés sur les cours d'eau du site sont la **dégradation physique et chimique** des têtes de bassin (altération berges, ripisylves en mauvais état, enterrement petits cours d'eau...) et **une fonctionnalité écologique altérée** (busage, seuils infranchissables, recalibrage...). Les modifications (recalibrage, curage...) du lit mineur ont porté atteinte aux habitats caractéristiques des vallées alluviales (prairies humides notamment) qui tendent à disparaître. Les petits cours d'eau et fossés de tête de bassin apparaissent souvent dégradés en lien, notamment, avec les opérations de remembrements.

La qualité chimique des cours d'eau a connu de nombreuses dégradations, certains tronçons de la Meuse s'avérant notamment très pollués. Toutefois, d'une manière générale, la qualité de l'eau tend à s'améliorer car les rejets diminuent (construction de stations d'épuration notamment). L'amélioration s'explique aussi par la présence obligatoire de bandes enherbées bordant les cours d'eau.

Par ailleurs, la partie amont de la vallée de la Meuse a été, pendant longtemps, polluée sur près de 15 km, jusqu'au niveau de Bassoncourt. La situation s'est notablement améliorée avec la mise en place de stations d'épuration des eaux usées (STEP), permettant l'amélioration de la qualité de l'eau et le retour d'espèces liées aux milieux aquatiques comme le Martin-pêcheur.

Atteinte du bon état écologique

Source : Consultations DDT, ONEMA et fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Haute-Marne, SDAGE Rhin-Meuse 2010-2015, SDAGE Seine- Normandie 2010-2015 et SDAGE Rhône-Méditerranée

Le « bon état » des eaux est l'objectif principal visé par la Directive Cadre sur l'Eau, en plus du principe de non dégradation et de réduction des pollutions à risque toxique. Le « bon état » se décline de façon différente pour les eaux de surface et les eaux souterraines :

- Bon état chimique et bon état écologique pour les eaux de surface ;
- Bon état chimique et bon état quantitatif (équilibre prélèvements/recharge) pour les eaux souterraines.

Les états écologiques et chimiques actuels des cours d'eau concernés par la ZPS sont listés dans le tableau ci-dessous, ainsi que les objectifs d'état des cours d'eau, leur échéance et modalités.

Les eaux de surface

Les données sur l'état chimique et écologique des parties des cours d'eau concernées par le périmètre Natura 2000 présentées dans le tableau suivant sont issues des trois SDAGE 2010-2015 relatifs à chaque bassin versant.

Données sur l'état écologique et des objectifs d'état des cours d'eau concernés par la ZPS « Bassigny » (Source : SDAGE 2010-2015, relatifs aux trois bassins versants de la ZPS)										
Bassin	Cours d'eau	Etat chimique	Etat écologique		Objectifs d'état des cours d'eau				Motivation du report d'objectif	
			Eléments physico-chimiques	Eléments hydromorphologiques (après mesures complémentaires)	Global	Ecologique	Chimique	Échéance	Conditions	Faisabilité technico-économique
Bassin Rhin-Meuse	Meuse	Pas de données	Pas bon	Pas bon	Bon état	Bon état	Bon état	2027	Assainissement, conditions industrielles classiques, élevage	Faisabilité technique
	Flambart	Pas de données	Bon	Pas bon	Bon état	Bon état	Bon état	2021	Hydromorphologie	Faisabilité technique et conditions naturelles
	Mouzon	Bon	Pas bon	Pas bon	Bon état	Bon état	Bon état	2021	Hydromorphologie	- Faisabilité technique et conditions naturelles - Coûts disproportionnés
Bassin Seine Normandie	Rognon	Bon	Moyen		Bon état	Bon état	Bon état	2015	/	/
	Sueurre	-	Bon		Bon état	Très bon état	Bon état	2015	/	/
Bassin Rhône-Méditerranée	Apace	Mauvais	Moyen		Bon état	Bon état	Bon état	2021	Substances prioritaires	Faisabilité technique

III.4.4 Occupation du sol

Source : Données Corine Land Cover (Union européenne - SOeS, 2006)

Cf. Atlas cartographique : Carte n° 4a : Occupation du sol sur le territoire de la ZPS en 2006

Les données présentées dans le tableau ci-après et sur la carte 4a (cf. Atlas cartographique) sont issues de la base de données géographique Corine Land Cover (Union européenne - SOeS, 2006). Celle-ci est notamment issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires avec un rendu au 1/100 000. Ces données s'avèrent donc très imprécises à l'échelle d'un territoire donné. Elles permettent néanmoins de mettre en évidence la répartition globale des différents types d'occupation du sol et de suivre leur évolution à l'échelle d'un vaste territoire.

C'est, en outre, souvent la seule source de données disponible permettant de cartographier l'ensemble des affections des sols à l'échelle d'un territoire.

Il apparaît donc nécessaire de préciser que les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous ne sont que des estimations. Pour les milieux agricoles et les espaces forestiers, les chiffres exacts sont présentés dans les paragraphes suivants, avec l'aide, respectivement, des données du RPG (surfaces agricoles) et IFN (milieux boisés).

Occupation du sol sur le territoire de la ZPS (données issues de Corine Land Cover (Union européenne - SOeS, 2006))		
Type d'occupation du sol	Surface (en hectare)	Proportion par rapport à la surface totale du site
Cultures	18 756,64	23,89%
Prairies	30 671,27	39,06%
Boisements	26 334,44	33,54%
Zones agricoles hétérogènes et hameaux	1 179,79	1,50%
Milieux ouverts non agricoles	520,99	0,66%
Territoires artificialisés	1 032,43	1,31%
Plans d'eau et cours d'eau	29,59	0,04%
TOTAL	78 525,15	100,0%

Une trame boisée irrégulièrement répartie sur la ZPS

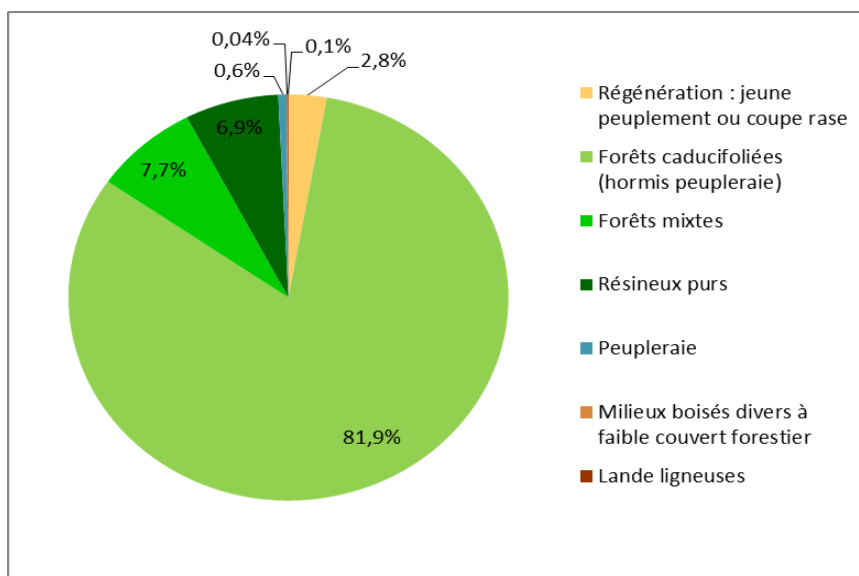
Cf. Atlas cartographique - Carte 5 : Peuplements forestiers présents sur le site

Le site Natura 2000 est concerné pour 36 % de son territoire par le milieu forestier, soit 27 913 ha de forêts (Source : données IFN, 2006). Les milieux boisés sont inégalement répartis sur l'ensemble de la ZPS. Les plus grands

espaces forestiers sont situés au Sud-Est de la ZPS (secteur de l'Apance), au Nord-Ouest (secteur d'Ecot-La-Combe) et au centre (secteur de Thol-Les-Millières).

Les forêts de la ZPS sont en majeure partie caducifoliées (82 % de la surface forestière totale). Des massifs de résineux sont présents sur 8 % de la surface forestière totale et les forêts mixtes représentent 7 % de la surface forestière totale. Le reste de la surface forestière est occupé par des peuplements en cours de régénération (2,8 %), des peupleraies (0,6 %) et des broussailles et landes ligneuses (0,1 %). Le tableau ci-dessous présente les types de peuplements forestiers situés sur la ZPS et leurs surfaces respectives (données issues de l'Inventaire forestier national (IFN)).

Peuplements forestiers situés au sein de la ZPS <i>(Source : données issues de l'Inventaire forestier national (IFN), 2006)</i>			
<i>Type de peuplement</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>Proportion surface forestière (en %)</i>	<i>Proportion surface totale ZPS (en %)</i>
Régénération : jeune peuplement ou coupe rase	790,98	2,8 %	1,0 %
Chênaie pure	4 546,90	16,3 %	5,8 %
Hêtraie pure	2 943,37	10,5 %	3,7 %
Feuillus divers purs	15 412,76	55,1 %	19,6 %
Total Forêts caducifoliées (hormis peupleraie)	22 903,03	81,9 %	29,2 %
Peuplement mixte (feuillus prépondérants)	1 347,79	4,8 %	1,7 %
Peuplement mixte (résineux prépondérants)	793,53	2,8 %	1,0 %
Total Forêts mixtes	2 141,32	7,7 %	2,7 %
Total Résineux purs	1 937,47	6,9 %	2,5 %
Peupleraie	162,08	0,6 %	0,2 %
Milieux boisés divers à faible couvert forestier	10,17	0,04 %	0,01 %
Lande ligneuses	28,12	0,1 %	0,0 %
Total Autres	200,37	0,71 %	0,26 %
TOTAL	27 973,16	100 %	35,6 %



Représentation des proportions des surfaces forestières par type de peuplement

Un site dominé par les espaces agricoles

Cf. Atlas cartographique - Carte 6 : Orientation des parcelles agricoles déclarées à la PAC

Les espaces agricoles dominent l'ensemble du territoire de la ZPS et couvrent plus de 60 % de la superficie totale de la ZPS (données Corine Land Cover). Les parcelles agricoles sont en majeure partie occupée par des prairies (62 %, soit 30 671 ha), les cultures céréalières représentant 37 % de la surface agricole (18 756 ha), le reste correspondant aux hameaux et zones agricoles hétérogènes. A l'échelle de la ZPS, la répartition des espaces agricoles est hétérogène. Les cultures sont essentiellement situées dans la partie ouest de la ZPS (à l'ouest de la vallée de la Meuse). Les prairies sont globalement situées à l'est de la Meuse, le long des vallées, en particulier les vallées de la Meuse, de l'Apance ; ceci en lien avec les différentes régions naturelles présentes sur la ZPS.

Le tableau ci-après synthétise les données issues du recensement parcellaire général de 2009 relatives aux parcelles agricoles présentes sur la ZPS.

Occupation agricole du sol au sein de la ZPS (données issues du recensement parcellaire général de 2009)			
Type d'occupation agricole du sol	Surface (ha)	Proportion surface agricole (%)	Proportion surface totale de la ZPS (%)
Céréales	15 797,74	34,17%	20,12%
Oléagineux	4 262,84	9,22%	5,43%
Protéagineux	471,2	1,02%	0,60%
Total Cultures	20 531,78	44,42%	26,15%
Total Prairies	23 926,34	51,76%	30,47%
Total Autres	1 768,98	3,82%	2,26%
Total	46 227,1	100,00%	58,87%

Plus de la moitié des espaces agricoles sont concernés par des prairies et un tiers est occupé par des cultures céréalières (dont principalement le blé et l'orge). Les oléagineux (colza et chanvre) recouvrent une surface non négligeable (près de 10 % des espaces agricoles). Les protéagineux représentent une surface mineure et une faible surface est en gel.

Un territoire ponctué d'éléments fixes paysagers (haies, bosquets, arbres isolés...)

Source : Etude réalisée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne sur les éléments fixes du paysage dans le cadre de l'étude « ZPS BASSIGNY : Etude Projet de territoire MAE 2007 » réalisée en décembre 2007.

Au sein de la ZPS, les éléments fixes du paysage présentent des aspects multiples et très variables d'un endroit à l'autre. Les aménagements réalisés ces 50 dernières années ont bouleversé les paysages sans aboutir à une véritable intégration de la gestion des éléments fixes dans les pratiques agricoles, à l'exception dans une certaine mesure des vergers qui continuent à être entretenus et renouvelés, au moins en partie.

Haies et linéaires boisés

Les secteurs où les formations linéaires sont le moins présentes sont situés essentiellement dans le nord de la ZPS, à l'exception des environs de Bourmont et de la vallée du Mouzon. Cela correspond à la fois aux secteurs les plus boisés, les plus céréaliers et comportant le moins de cours d'eau. Mais on retrouve aussi peu de formations linéaires en pleine vallée de Meuse dans des zones restées très herbagères et peu boisées.

Les formations linéaires sont en proportions plus importantes dans d'autres secteurs, comme le nord du canton de Nogent, l'Apance et certaines parties des vallées de la Meuse et du Mouzon. Les linéaires peuvent alors représenter plus de 1800 m par km², ce qui représente davantage ramené à la surface agricole pour les régions boisées comme l'Apance ou le sud du plateau.

Le type de formation linéaire le plus courant est composé d'une association d'arbres de haut jet et de buissons (36 % selon l'étude réalisée par le Chambre d'Agriculture). On trouve également en forte proportion des haies plus basses composées essentiellement d'espèces arbustives (28 %). Une partie d'entre elles sont situées au milieu des parcelles et donc fréquentées par les animaux (10 %). Les ripisylves représentent une part non négligeable des formations linéaires (20 %), qu'elles soient associées à des cours d'eau ou à de simples fossés. Dans ce dernier cas, elles se limitent souvent à des buissons. Enfin, on trouve des lignes d'arbres (6 %) qui sont soit plantés, soit issus du débroussaillage de haies plus fournies dont il ne reste que les arbres de haut jet.



Réseau de haies (© Biotope)

Arbres isolés

Les arbres isolés sont en majeure partie des arbres fruitiers. On trouve également des saules têtards, des conifères et quelques marronniers. Les saules têtards sont isolés dans les prés, ou en bordure de cours d'eau ou de fossé. Très peu de nouvelles plantations ont été observées, ce type d'arbre est donc probablement en nette régression (vallée du Mouzon, Soulaucourt).



Gros arbre isolé au sein d'une pâture (© Biotope)

Vergers et Bosquets

En moyenne, les bosquets et vergers représentent un peu plus de 6 ha par km² de surface agricole (hors forêt). Ils sont irrégulièrement répartis sur l'ensemble de la ZPS. Ils sont assez présents au sud-ouest et en Apance, très diversement implantés dans les vallées de la Meuse et du Mouzon où l'on rencontre tout aussi bien des secteurs bien pourvus que d'autres qui le sont beaucoup moins.

Rapporté à la surface totale, les bosquets et vergers peuvent, sur certains secteurs, représenter plus de 10 ha par km². A l'inverse, leur importance peut se limiter à moins d'un ha par km². Les secteurs les plus pauvres sont le plus souvent forestiers ou tournés vers les grandes cultures.

Les vergers représentent une partie importante des surfaces. Une **ceinture fruitière autour des villages** est présente presque partout, souvent en relativement bon état, parfois complétée par des parcs à proximité d'anciennes maisons. L'état d'entretien est variable, globalement assez bon, et les plantations récentes ne sont pas rares. D'autres vergers pâturés sont encore présents dans certaines communes, même s'ils sont probablement en régression vu le faible nombre de nouvelles plantations. Des vergers de plaine non pâturés sont également présents par endroits, avec éventuellement des protections contre le gibier.

Les bosquets se répartissent entre bosquets non pâturés (avec présence simultanée d'espèces arbustives et d'arbres de haut jet) et bosquets pâturés où dominent ces derniers. On trouve également des buissons dont une faible part est pénétrée par les animaux et d'une manière plus secondaire des friches, des décharges plus ou moins actives et des bosquets de saules têtard.



Verger pâturé par un troupeau d'ovins (© Biotope)

Les fossés

Les fossés présentent des aspects assez variables. Il peut s'agir de fossés sans végétation ligneuse. Certains fossés sont clôturés et maintenus libres de toute végétation ligneuse, comme le sont les clôtures en général (vallée du Mouzon). D'autres sont non clôturés au milieu de pâture, ou en bord de champs. Dans d'autres cas, la végétation ligneuse pousse dans le fossé, même si elle reste le plus souvent arbustive étant voué au broyage lors des opérations d'entretien.



Fossé non curé (© Biotope)

Les Ripisylves

Le secteur comporte quelques cours d'eau relativement importants (essentiellement le Rognon, la Meuse, le Mouzon et l'Apance), ainsi qu'un grand nombre de ruisseaux qui les alimentent. Des travaux importants de rectification et de curage ont été réalisés sur la Meuse et le Mouzon il y a quelques décennies. Ils ont marqué profondément le paysage des berges. De nombreux ruisseaux ont également été recalibrés à l'occasion de travaux d'aménagement ruraux, notamment des affluents du Rognon et de la Meuse. En règle générale, le lit a subi un enfoncement. Il en a résulté une forte déclivité des berges et une perturbation de la ripisylve qui reste claire, très arbustive voire absente sur certains secteurs.

Concernant les cours d'eau peu ou pas rectifiés, les berges y sont globalement moins hautes et dans une situation plus naturelle. La ripisylve est dense sur l'Apance, plus irrégulière le long du Rognon.



Ripisylve relictuelle (© Biotope)

III.4.5 Synthèse : les différents contextes paysagers de la ZPS

Source : Site internet DDT Champagne Ardenne, Atlas régional et départemental des paysages

Le contexte paysager s'exprime en fonction des caractéristiques géologiques, pédologiques et hydrographiques du site et se traduit par une occupation du sol et des activités humaines bien distinctes.

Les secteurs vallonnés du Bassigny et de l'Apance (Sud-Est de la ZPS)

Le sud-est de la Haute-Marne, comme le reste du département, présente un relief typique de succession de plaines et de collines arrondies, propre aux différentes auréoles du Bassin Parisien. Ce relief est lié à l'alternance régulière des couches dures et tendres et au léger pendage des couches vers le centre du Bassin Parisien. Entre les nombreuses collines rapprochées et butes témoin s'écoulent de nombreux petits cours d'eau, dont la rivière de l'Apance.

Les prairies sont sur ce secteur le principal élément constitutif du paysage. Elles sont souvent exploitées sur des parcelles de grandes dimensions. La forêt est surtout présente sur les limites du Bassigny et sur les quelques buttes intégrées à ce territoire. Elle s'étale sur les coteaux, dont les pentes sont difficilement exploitables par les engins agricoles, pour laisser la place aux prairies dès que les pentes s'adoucissent. Par ailleurs, les villages sont constitués de fermes blocs accolées les unes aux autres, avec des façades alignées et de larges usoirs ouverts, situés entre la route et le bâti. Notons également la présence de nombreuses fermes abandonnées dans le centre des bourgs et quelques bâtiments modernes construits en périphérie des villages. Quelques buissons, haies et bosquets ponctuent les prairies. Ils sont généralement situés en bordure de parcelles ou sur les berges des petits cours d'eau qui parcourent ce secteur. Ces derniers apparaissent relativement peu encaissés, en lien avec la nature géologique des terrains.



Paysage vallonné du Bassigny (© Biotope)

Les plateaux calcaires : des cuestas marquées par des vallées (Nord-Ouest de la ZPS)

Les roches calcaires des plateaux calcaires sont diversement sensibles à l'érosion et ont permis au fil du temps la formation de « côtes » (cuestas) et de dépressions qui se succèdent d'ouest en est. Ces dernières sont par ailleurs entaillées par les vallées (Vallées de la Marne, Rognon...). Le relief des plateaux calcaires est donc constitué d'une succession de zones planes, de versants plus ou moins marqués, de vallons et de vallées.

Ce territoire est couvert par la forêt dans laquelle de grandes clairières agricoles se sont installées sur les secteurs de moindre variation topographique. La forêt s'étale sur tous les secteurs où la topographie est accidentée, c'est-à-dire les coteaux à forte pente parmi lesquels on trouve de très nombreuses vallées et les bordures de plateaux aux sols peu épais. Sur quelques vallées plus étroites, celle-ci tend à se développer à la suite de l'abandon du pâturage. Les clairières présentent un parcellaire agricole de grandes dimensions. La plus grande partie de ces espaces ouverts est dédiée à l'agriculture céréalière. Celle-ci est plus particulièrement présente partout où le relief présente de faibles variations, c'est-à-dire dans les fonds de vallées larges et les secteurs de plateaux ouverts. L'élevage, quant à lui, est présent sur les coteaux et fonds de vallées plus étroits, plus sensibles aux fortes concentrations d'eau et moins accessibles aux engins agricoles. Les villages sont globalement de structure regroupée et caractéristiques d'une organisation ancienne propre aux régions d'élevage de l'Est de la France. Par ailleurs, des haies spontanées et boqueteaux sont dispersés sur les secteurs d'élevage et des lignes intermittentes d'arbres fruitiers sont visibles à l'intérieur notamment des parcelles de prairies.



Paysage caractéristique des plateaux cultivés(© Biotope)

IV. Contexte réglementaire et administratif

IV.1 Les outils de planification et de gestion du territoire

IV.1.1 Les documents d'urbanisme

Sur le territoire du site Natura 2000, la plupart des communes ne disposent pas d'un document d'urbanisme. Au total,

- 9 communes sont dotées d'un document d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale validée ou encore Zone de Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).
- 5 communes ont un document d'urbanisme en cours de révision ou d'élaboration.
- 1 commune dispose d'un Plan d'Occupation du Sol (POS) ancien.

Liste des communes munies d'un document d'urbanisme sur la ZPS « Bassigny » (en 2012)	
<i>Communes</i>	<i>Document d'urbanisme</i>
AGEVILLE	PLU en cours de révision
BOURBONNE-LES-BAINS	PLU approuvé
BOURMONT	ZPPAUP approuvé
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	PLU approuvé
CHALVRAINES	Carte communale en cours d'élaboration
CHAUMONT-LA-VILLE	Carte communale approuvée
ESNOUVEAUX	Carte communale en cours d'élaboration
GONCOURT	Carte communale en cours d'élaboration
IS-EN-BASSIGNY	POS ancien
MANDRES-LA-COTE	PLU approuvé
NOGENT	PLU approuvé
RIMAU COURT	PLU approuvé
SAINT-BLIN	PLU approuvé
SEMILLY	Carte communale en cours d'élaboration
VAL-DE-MEUSE	PLU approuvé

IV.1.2 Les Schémas Directeurs de Pays

Source : sites Internet des Pays de Langres et de Chaumont (www.pays-langres.fr et www.pays-chaumont.com)

Deux pays sont présents au sein de la ZPS :

- Le Pays de Chaumont
- Le Pays de Langres



Rappel sur la définition de Pays

Un territoire est considéré comme un pays « lorsqu'il présente une cohérence géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu sur l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays ». Un pays est donc un territoire, composé de plusieurs communes et intercommunalités qui forment une unité géographique et un bassin de vie.

Son rôle est de favoriser, de soutenir et de coordonner les projets de son territoire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population, le tout dans un objectif commun de développement. Les Pays ne se substituent pas aux communes ou aux communautés de communes, ils n'exercent pas de compétences particulières, mais ils peuvent toutefois porter la réalisation

d'études globales pour mettre à disposition des élus des outils de réflexions et de prise de décisions.

Pays de Langres

L'association du Pays de Langres a été créée le 30 juin 2005 et se compose de 2 collèges :

- 12 Communautés de communes (dont la Communauté de communes de la Région de Bourbonne-les-Bains concernée par la ZPS) et 8 communes hors communautés de communes ;
- Autres personnes de droit public : les conseillers généraux et régionaux, le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres, le Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres, la Ville de Langres et le Conseil de Développement Local.

La charte du Pays de Langres, validée en février 2003, est l'acte fondateur du Pays et le document d'orientation à 10 ans sur le territoire. Elle fixe pour objectif fondamental d'enrayer le déclin démographique et renforcer l'attractivité du territoire à travers 4 axes :

- Favoriser le développement du tissu économique et renforcer l'attractivité du territoire ;
- Renforcer l'identité culturelle et la reconnaître comme levier de développement ;
- Renforcer la notoriété touristique ;
- Préserver et valoriser l'environnement.

Une Charte pour l'environnement a également été rédigée et signée en juin 2005. Elle vise trois objectifs :

- la protection de la ressource en eau ;
- la maîtrise de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables ;
- les milieux naturels et les paysages.

La charte de l'environnement est composée de deux parties :

- un diagnostic, présentant un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales (milieux naturels, qualité des eaux, déchets, énergies...) en se basant sur les études qui ont déjà été menées.
- des fiches action opérationnelles, issues de réunions de concertation, et identifiant les maîtres d'ouvrage et les partenaires souhaitant s'engager dans la charte.

Pays de Chaumont

Créé en 2002, le Pays de Chaumont rassemble aujourd'hui 150 communes du centre de la Haute Marne, soit 7 communautés de communes. Parmi elles, quatre communautés de communes sont concernées par la ZPS (communautés de communes du Bourmontais, du Bassin Nogentais, du Canton de Saint-Blin et de la Vallée du Rognon) ainsi que 19 communes concernées n'appartenant à aucune communauté de communes.

Le Pays de Chaumont a défini, à travers sa Charte de Développement Durable (2004 - 2014), les objectifs de développement du territoire et les orientations à

prendre pour les 10 prochaines années. Deux programmes d'actions répondant aux objectifs de la Charte pour la période 2004 - 2006 et 2007 -2010 ont par ailleurs été élaborés. Par l'intermédiaire du Contrat de Pays, les projets répondant à ces objectifs bénéficient d'un soutien financier de l'Etat et du Conseil Régional Champagne-Ardenne.

IV.2 Les outils de gestions propres aux cours d'eau et milieux humides

IV.2.1 Les SDAGE

Sources : SDAGE Rhin-Meuse 2010-2015, SDAGE Seine- Normandie 2010-2015 et SDAGE Rhône-Méditerranée

Le site Natura 2000 a la particularité d'être situé sur trois bassins hydrographiques, à savoir le Bassin de Seine-Normandie (30 % de la superficie totale de la ZPS est concernée), celui de Rhin-Meuse (62 %) et enfin le bassin de Rhône Méditerranée (8 %). La ZPS est donc concerné par les orientations et les mesures préconisées par **trois Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**, correspondants aux trois districts hydrographiques.

- ☞ Issu de la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE est un document de planification à long terme qui oriente pour période de 6 ans les politiques de gestion de l'eau pour chaque bassin hydrographique métropolitain. Il permet une gestion cohérente des grands bassins versants hydrographiques.
- ☞ La loi du 3 janvier 1992 stipule que « toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SDAGE ».

Par la suite, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), élaborés à l'échelon local, mettent en œuvre les recommandations et les dispositions du SDAGE. Lors de la rédaction de ce DOCOB, **aucun SAGE n'est en cours d'élaboration ou en projet sur le site Natura 2000.**

SDAGE Seine-Normandie

Le SDAGE a été adopté par le Comité de bassin Seine Normandie le 29 octobre 2009 pour la période 2010-2015. En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, le nouveau SDAGE a fixé comme ambition d'ici 2015 :

- le bon état chimique et biologique des eaux sur les 2/3 des cours d'eau et sur 1/3 des eaux souterraines ;
- la réduction des rejets de 41 substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de 8 « défis » qui décline les moyens

techniques, réglementaires et financiers à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands :

- **Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses et protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable (Défis 1-5)**
La réduction des pollutions implique la réduction des apports de matières polluantes (pollutions domestiques, agricoles) et l'amélioration des réseaux collectifs d'assainissement. La gestion de l'espace agricole (organisation spatiale des parcelles, maintien des haies...) doit également prendre en compte les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques. Les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable doivent également être protégés.
- **Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides (Défi 6)**
L'objectif de ce défi est de limiter l'altération du fonctionnement des milieux aquatiques, assurer la continuité écologique, reconquérir la qualité des habitats et la biodiversité. La gestion passe par la réduction des impacts des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques, l'entretien et la restauration de milieux naturels ou encore le décloisonnement des cours d'eau.
- **Gérer la rareté de la ressource en eau (Défi 7)**
Cette gestion vise à assurer l'atteinte de niveaux suffisants dans les nappes ou de débits dans les rivières afin de garantir la survie des espèces aquatiques et le maintien d'usages prioritaires. La gestion implique une gestion économe et partagée entre les différentes activités exercées ainsi que la protection des nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable.
- **Limiter et prévenir le risque d'inondation (Défi 8)**
Il s'agit, d'une part, de limiter les dommages directs et indirects des inondations, et d'autre part, de limiter les risques d'inondation. Les actions préconisées comprennent notamment la sensibilisation du public, la préservation et la reconquête des zones naturelles d'expansion des crues ou encore la limitation du ruissellement en zones urbaines et rurales.

SDAGE Rhin-Meuse

Le Comité de Bassin a adopté le SDAGE Rhin-Meuse le 27 novembre 2009 pour la période 2010-2015.

La phase d'État des lieux de 2005 a débouché sur la définition de grands objectifs concernant notamment :

- La limitation des pollutions classiques et diffuses en changeant les pratiques en place ;
- La restauration des équilibres écologiques et la préservation des eaux souterraines et milieux aquatiques associés ;
- La gestion quantitative de la ressource en eau ;
- La restauration et la mise en valeur du patrimoine eau ;
- La prise en compte de la gestion des eaux dans les projets et l'aménagement de l'espace ;
- Information et sensibilisation des citoyens.

Pour répondre à ces objectifs, des actions clés sont définies selon cinq rubriques et listées dans le tableau ci-après.

Liste des mesures définies dans le SDAGE Rhin-Meuse 2010-2015	
Rubriques	Mesures définies
Hydromorphologie	Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau
	Restauration des cours d'eau
	Renaturation des cours d'eau
	Entretien régulier des cours d'eau
	Gestion des plans d'eau
	Acquisition de zones humides
Assainissement	Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (traitement)
	Optimisation des systèmes d'assainissement collectifs (réseaux)
	Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)
Industrie et artisanat	Renforcement de la prévention des pollutions accidentelles
	Technologie propre
	Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels
	Gestion et traitement, si nécessaire, des sites industriels contaminés
	Maîtrise des pollutions pluviales d'origine industrielles
	Réduction des émissions de substances toxiques par les entreprises artisanales (mécanique générale, imprimerie sérigraphie, mécanique automobile, traitement de surface)
	Réduction de la pollution par les chlorures
	Réduction des émissions de solvants chlorés
	Etudes, sensibilisation et formation
Agriculture	Mise aux normes des bâtiments d'élevage
	Sécurisation des locaux susceptibles de contenir des engrais azotés liquide
	Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et phytopharmaceutiques)

SDAGE Rhône-Méditerranée

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a été approuvé le 20 novembre 2009 pour une période 6 ans. Il s'appuie sur 8 objectifs fondamentaux :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.
- Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
- Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
 - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine

- domestique et industrielle ;
- Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
- Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ;
- Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ;
- Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine ;
- Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
 - Agir sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
 - Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides ;
 - Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau ;
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Des mesures spécifiques à chaque sous-bassin versant ont été définies. Ainsi pour le **sous-bassin de l'Apance**, les priorités sont les suivantes :

- Lutte contre les pollutions ponctuelles, et notamment rechercher des sources de pollution par les substances dangereuses ;
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité écologique et fonctionnelle, espèces et zones humides) ;
- Mise en place d'un dispositif d'une gestion locale concertée.

IV.2.2 Le contrat de rivière sur l'Apance

Source : DREAL Champagne-Ardenne, site internet Gesteau

Un contrat de rivière est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant. Il s'agit d'un engagement "moral", technique et financier, entre maîtres d'ouvrage locaux et partenaires financiers (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région, Département...) sur un **programme d'actions concertées**, pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques, sur un périmètre donné. La durée d'un contrat de rivière est en général **de cinq ans**. Le périmètre du contrat doit être cohérent et pertinent (bassin versant, baie, lac, étang...). Les actions inscrites au contrat découlent d'objectifs définis collectivement par la concertation entre tous les acteurs concernés (élus locaux, usagers et administrations) et concourir à une gestion globale, équilibrée et durable du milieu. Ces actions doivent permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau comme le demande la Directive Cadre sur l'Eau.

L'**Apance** est le seul cours d'eau de la ZPS à être concerné par un contrat de rivière, à savoir **le contrat de rivière de la tête de Bassin de la Saône**. La constitution du comité de rivière a été arrêtée le 19 février 2010. Il est **actuellement en cours d'élaboration**. La structure porteuse est la Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne et l'animation est confiée à l'**EPTB Saône-Doubs**.

Le contrat de rivière porte sur 110 800 ha dont 70 % sont dans le département des Vosges, 15 % en Haute-Marne et 13 % en Haute-Saône. Huit communes de Haute-Marne sont concernées dont six situées sur la ZPS (en gras) : **Aigremont, Bourbonne-les-Bains**, Enfonvelle, Fresne-sur-Apance, **Larivière-Arnoncourt, Le Chatelet-sur-Meuse, Parnoy en Bassigny et Serqueux**. Le linéaire total des cours d'eau concernés est de 863 km.

Sur le secteur de l'Apance, le périmètre du contrat de rivière est fortement corrélé avec celui du site Natura 2000 de la vallée de l'Apance (FR 2100620).

Le contrat de rivière de l'Apance concerne essentiellement la problématique des inondations et évalue la qualité des cours d'eau ainsi que celle de la ressource en eau. Les enjeux du contrat sont les suivants :

- Maitrise des pollutions industrielles, agricoles, et domestiques ;
- Préservation des habitats naturels ;
- Lutte contre les inondations ;
- Gestion des plans d'eau.

Les actions du contrat de rivière sont en cours de rédaction et seront finalisées lors la première phase d'animation du DOCOB de l'Apance. En effet, les actions préconisées dans le DOCOB du site Natura 2000 de l'Apance sont étroitement liées à celles destinées à être intégrées dans le contrat de rivière. Une correspondance est ainsi recherchée pour éviter toute redondance et améliorer l'efficacité des actions définies.

IV.2.3 La gestion des cours d'eau et des berges

Sources :

- site internet www.services.eaufrance.fr/
- *Programme pluriannuel de gestion du Mouzon et ses affluents (période 2008-2015) réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Mouzon en 2008 ;*
- *Programme Pluriannuel de Gestion de l'Apance et ses affluents réalisé par la Communauté de Communes de Bourbonne-les-Bains en 2009 ;*
- *Programme Pluriannuel de Gestion de la Meuse et ses affluents (2009 - 2014) réalisé par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Meuse en 2008.*

Les aménagements hydrauliques et gestion des berges

Plusieurs syndicats interviennent dans l'entretien des cours d'eau de la ZPS :

- Le Syndicat intercommunal mixte d'aménagement hydraulique de la Meuse qui effectue les curages et aménagements hydrauliques de la Meuse et de ses affluents dans la limite de son bassin versant haut-marnais. Le syndicat travaille également à la réhabilitation de frayères et d'ouvrages.
- L'Etablissement Public d'aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) est un syndicat mixte de collectivités reconnu par le Ministère de l'Environnement comme un Etablissement Public Territorial de Bassin. A ce titre, l'EPAMA a compétence pour jouer un rôle dans « la gestion équilibrée de la ressource en eau, la protection et la gestion des zones humides » (art. L.213-12 du Code de l'Environnement), sur tout le bassin versant français de la Meuse. Ainsi, l'EPAMA appuie et coordonne les collectivités du bassin versant qui réalisent des études et travaux

concernant les milieux aquatiques, mais aussi réalise en propre des études et travaux d'envergure sur le bassin versant, comme l'étude hydraulique complète de modélisation des écoulements en crue de la Meuse, ou le projet d'aménagements hydrauliques et environnementaux sur la Meuse Amont, qui concerne une partie du territoire de la ZPS ;

- La Communauté de Communes de Bourbonne-les-Bains qui a la compétence hydraulique. Elle regroupe 10 communes dont 5 concernées par le périmètre de la ZPS ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Mouzon. Il regroupe six communes du site (Nijon, Outremécourt, Sommerécourt, Soulaucourt-sur-Mouzon, Vaudrécourt et Graffigny-Chemin) ;
- La Communauté de communes de la Vallée du Rognon en amont de Bourdons-sur-Rognon ;

Sur la ZPS, le **Conseil Général travaille en collaboration avec les syndicats de rivière** de la Meuse, du Rognon et du Mouzon, et avec la communauté de communes de Bourbonne-les-Bains. Les syndicats n'ayant généralement pas de compétence technique, le Conseil Général apporte son assistance technique. Les syndicats ont la compétence sur tous les cours d'eau présents sur leur Bassin versant. L'entretien n'est réalisé qu'en cas de besoin, avec nécessairement une volonté politique et du public.

Les actions d'assistance technique du CG consistent à **entretenir les ripisylves** (coupes d'arbres morts pour éviter des problèmes d'inondations, sauf si ceux-ci comportent des trous de pics), à **réaliser l'aménagement de cours d'eau et l'aménagement agricole** (apporter de l'ombre sur les cours d'eau, grâce à la mise en place de clôtures et plantations de saules, frênes, aulnes et arbustes). D'une manière générale, il s'agit de **consolider les berges des cours d'eau recalibrés**.

Le CG établit des plans de gestion valables 5 à 6 ans détaillant des actions à mettre en place et les secteurs concernés. L'entretien est découpé en secteurs, et est soumis à DIG (déclaration d'intérêt général). Ces plans de gestion **prennent en compte autant que possible les préconisations définies dans le cadre de Docobs**. Généralement les programmes de gestion se déclinent en différents phases :

- la restauration de cours d'eau ;
- l'entretien régulier des cours d'eau restaurés ;
- la végétalisation des berges par plantation d'arbres et arbustes.

Des actions sont également définies pour **limiter l'impact du bétail sur les écosystèmes aquatiques grâce à la pose de clôtures**.

❖ Programme pluriannuel de gestion du Mouzon et ses affluents (période 2008-2015)

L'objectif de la végétalisation des berges est de stopper ou de freiner le processus d'érosion de façon à préserver la qualité des milieux aquatiques, à protéger les biens riverains et à renforcer la qualité écologique de l'espace rivière. Ces interventions peuvent concerner aussi bien les secteurs de « tête de bassin » et les petits rus, que les chevelus principaux. Deux types d'intervention ont été différenciés :

- la végétalisation totale : l'opération vise à reconstituer complètement la ripisylve sur l'une des deux rives au moins du cours d'eau avec la pose d'une clôture (concerne les cours d'eau de plus de 3 m) ;

- la végétalisation partielle : l'opération vise ici à enrichir une végétation rivulaire dégradée ou très discontinue sur une rive du cours d'eau de façon à stabiliser la berge et limiter le processus d'érosion (concerne les cours d'eau inférieur à 3 m).

Dans tous les cas, la plantation par îlots est privilégiée.

Des travaux d'abattage sont également réalisés pour les arbres menaçant la stabilité de la berge ou n'assurant plus la pérennité de la ripisylve ou représentant un obstacle pour la réalisation des travaux.

❖ Programme Pluriannuel de Gestion de l'Apance et ses affluents

Ce programme de gestion prévoit dans un premier temps la restauration de l'Apance et de ses affluents, l'entretien régulier de ces mêmes rus mais également l'Entretien Passif Contrôlé qui pourrait être mis en œuvre (suivi annuel permettant de vérifier l'état du cours d'eau et les désordres qui pourraient être recensés).

Dans de nombreux cas, la ripisylve en bord de l'Apance est bien présente. Cependant, des secteurs particuliers, principalement sur les affluents pourront faire l'objet de plantations de manière importante. **Les plantations ne sont donc pas à envisager sur l'Apance dans ce programme de restauration.** Les travaux viseront donc à **favoriser le renouvellement par coupe des vieux arbres et sélection des brins sur les cépées.** Les arbres accueillant des espèces d'oiseaux cavernicoles seront conservés lorsqu'il n'y a pas de risques ou menaces particulières.

❖ Programme Pluriannuel de Gestion de la Meuse et ses affluents (2009 - 2014)

Dans les **secteurs composés de prairies, forêt ou friches, une ripisylve dense et diversifiée sera maintenue.** Les arbres dépérissants ou très affouillis seront abattus pour faciliter la régénération à partir de la souche, des semis naturels ou des plantations volontaires. Quelques « chandelles » (arbres morts dressés) pourront être conservées pour leur intérêt faunistique. Ces secteurs pourront en outre constituer des espaces de rétention en période de crues et limiter ainsi les inondations sur les lieux urbanisés.

Par ailleurs, des **plantations sont prévues sur certains linéaires ayant une absence ou insuffisance de boisements rivulaires.** La Meuse et le Flambart sont notamment concernés, à savoir 23 150 m de linéaire de berge à végétaliser pour la Meuse (dont les secteurs entre Saint-Thiébauld et Gonaincourt et celui en aval de Goncourt) et 2 520 m pour le Flambart (en aval de Breuvannes-en-Bassigny).

La plantation par îlots est privilégiée. Cependant, l'option de planter de façon linéaire pourra également être choisie. Le choix se fera en concertation avec les propriétaires et exploitants. La pose de clôtures fera également l'objet d'actions pour limiter l'impact du bétail sur les écosystèmes aquatiques.

En 2010, 17-18 km de cours d'eau situés au niveau de Choiseul (dont le ruisseau du Flambard) ont fait l'objet d'aménagement. En 2011, les aménagements concernent essentiellement la section allant de Pouilly à Meuse. Sur la commune d'Harréville-Les-Chanteurs, un vieil ouvrage hydraulique (un seuil) devrait être supprimé dès 2012, ce qui conduira à l'aménagement du lit mineur du cours d'eau.

Des travaux sont actuellement en cours de réalisation sur la Meuse et ses affluents pour effacer progressivement ou rendre perméable (installation de passes à poissons), les ouvrages sur les cours d'eau. C'est notamment le cas sur les communes de Saint-Thiebault et Harréville-Les-Chanteurs (en cours au moment de la rédaction de ce DOCOB). Sur Goncourt, un ouvrage de 2 m de hauteur semble poser des problèmes non résolus à l'heure actuelle.

Par ailleurs, l'ONEMA traite des dossiers de réhabilitation ou de destruction d'aménagements hydrauliques. Sur l'ensemble du territoire de la ZPS.

L'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents) intervient également sur ce territoire, sur sollicitation des différents syndicats de rivières. L'établissement apporte notamment un appui sur des projets d'envergure. Plusieurs interventions sont programmées sur le territoire de la ZPS, avec notamment des travaux de renaturation des berges, l'aménagement de seuils, la restauration de continuités écologiques et de lit mineurs d'étiage et la création d'une Zone de ralentissement dynamique des crues à proximité d'Huilliécourt. Ce dernier projet est susceptible d'avoir des interactions positives avec l'avifaune en restaurant le caractère humides de surfaces importantes de prairies.

IV.2.4 Le Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP)

Source : SDVP de Haute-Marne, rédigé par SIALIS, TELEOS et ASCONIT en 2003.

Le Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP) a pour objectif de définir « à partir d'un travail de recueil et d'analyse de données relatives aux milieux naturels aquatiques, les orientations ainsi que les objectifs en matière de gestion de ces milieux, sur le plan de leur préservation, leur restauration et leur mise en valeur, en particulier piscicole ».

Il se définit comme un document de référence au sein duquel sont présentées un ensemble de données inventoriées concernant les différentes composantes (hydrologique, physique, physico-chimique, biologique) des systèmes aquatiques d'eau courante du département. Le SDVP fait **un état des lieux du réseau hydrographique** du département et des potentialités des affluents. Un intérêt particulier est également accordé aux multiples usages de l'eau en place.

A l'échelle départementale et après avis du Conseil Général, le Schéma Départemental des vocations Piscicoles se définit alors comme un **outil de gestion et de planification** des actions à promouvoir en termes de **préservation et de valorisation des milieux aquatiques**, sur lequel pourront s'appuyer, dans leurs décisions, les différents services de l'Etat, collectivités territoriales, syndicats de rivière et Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Un programme d'actions est défini dans le SDVP et porte sur la définition à l'échelle du département des grandes orientations de gestion et/ou principaux

types d'interventions qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre pour préserver ou améliorer la situation actuelle :

- Réduction des perturbations du régime hydrologique des cours d'eau incluant notamment :
 - La mise en œuvre des investigations et équipements nécessaires à l'amélioration de la connaissance actuelle
 - L'intégration de la **notion de débit réservé biologiquement acceptable**
 - Des actions spécifiques de renaturation de cours d'eau (y compris de têtes de bassin) et/ou de zones humides
- Amélioration de la qualité physique des systèmes aquatiques d'eau courante, avec trois degrés d'intervention envisagés en fonctions des objectifs suivis et des contraintes impliquées au niveau de l'occupation du fond de vallée :
 - le reméandrement,
 - la différenciation d'un lit d'étiage et d'un lit moyen par création de banquettes alternées,
 - des opérations de diversification et/ou d'amélioration de l'habitat aquatique. (stabilisation de berges...)
- Amélioration de la qualité de l'eau via la réduction des rejets d'origine agricole, domestiques et industrielle
- Propositions d'actions spécifiques aux têtes de bassin avec notamment le lancement d'un programme d'acquisition de connaissances
- Propositions d'actions spécifiques aux plans d'eau
- Mise en place de mesures de protection réglementaires adaptées
- Programmes d'aménagement et gestion piscicole

Des actions spécifiques à chacun des cours d'eau sont également préconisées par le SDVP. Le tableau suivant regroupe les actions définies pour les cours d'eau concernés par la ZPS.

Liste des principales actions définies par le SDVP spécifiques aux cours d'eau concernés par la ZPS Bassigny	
Cours d'eau	Principales actions définies par le SDVP
Rognon	Respect de débits biologiquement acceptables au niveau des tronçons du Rognon court-circuités (Lanques-sur-Rognon). Amélioration de la franchissabilité des ouvrages en place. Diversification de l'habitat piscicole (écoulements, création de zones de caches et de frayères pour la truite fario). Maintien et renaturation des berges. Amélioration du traitement des eaux usées domestiques des communes d'Is en Bassigny, Lanques-sur-Rognon, Ageville, Bourdons-sur-Rognon et Andelot. Amélioration du traitement des rejets de la coopérative laitière d'Ageville. Réduction des apports agricoles. Mise en place d'une mesure de protection réglementaire adaptée sur le ruisseau du Véchet, instauration d'un programme de suivi de la population d'écrevisse à pattes blanches.
Sueurre	Traitement des eaux usées domestiques des communes de Consigny, Longchamp, Ecot-la-Combe, Millières, Rimaucourt et Thol-les-Millières. Réduction des apports agricoles Amélioration de la franchissabilité des ouvrages en place (suppression d'obstacles). Diversification de l'habitat piscicole (écoulements). Limitation des drainages agricoles.
Meuse	Amélioration de la fonctionnalité des zones annexes du tronçon (brochet). Renaturation des affluents. Amélioration de l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques des communes de Montigny le Roi, Pouilly en Bassigny, Champigneulle en Bassigny, Chaumont la Ville, Clefmont, Daillecourt, Doncourt sur Meuse, Germainvilliers, Romain sur Meuse, Vroncourt-la-Côte et Provenchères-sur-Meuse et des eaux usées industrielles des entreprises Entremont et Lesudeba. Réduction des apports agricoles. Amélioration de la franchissabilité des ouvrages en place sur le tronçon. Restauration des zones annexes au cours d'eau.
Flambart	Sensibilisation des professions liées à la gestion forestière des potentialités biologiques du cours d'eau et de l'intérêt des mesures de protection. Instauration d'un programme de suivi quantitatif dans l'espace et dans le temps de la population d'écrevisse à pattes blanches et du peuplement piscicole présents sur le tronçon. Amélioration de la franchissabilité des ouvrages en place sur le tronçon. Renaturation des ruisseaux affluents (Roises, Follot). Traitement des eaux usées domestiques de toutes les communes riveraines du tronçon.
Mouzon	Mise en place de systèmes efficaces de traitement des eaux usées domestiques des communes riveraines du tronçon. Diversification des écoulements. Renaturation des affluents modifiés par les travaux hydrauliques.
Apance	Amélioration de la franchissabilité des ouvrages en place. Amélioration de la fonctionnalité des systèmes latéraux du tronçon (brochet) Amélioration de l'efficacité des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques des communes de Serqueux et Bourbonne les Bains. Traitement des eaux usées domestiques des autres communes riveraines du tronçon

IV.2.5 Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Source : PDPG de Haute-Marne, rédigé par la FDAAPPMA en 2007

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est un document technique faisant la synthèse des actions à entreprendre en matière de gestion piscicole et de mise en valeur du milieu.

L'élaboration du PDPG de Haute-Marne a été réalisée par la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) en 2007. Il a pour principaux objectifs :

- de répondre à l'obligation de gestion dictée par l'article L 433-3 du Code de l'Environnement, qui oblige tout détenteur d'un droit de pêche (AAPPMA, sociétés de pêche privées, communes, ...) d'établir un Plan local de Gestion Piscicole (PGP),
- de confronter les exigences des pêcheurs aux réalités écologiques du milieu,
- de fournir un document de référence à la fois aux gestionnaires mais également à leurs partenaires environnementaux.

Faisant suite au Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP), le PDPG en représente la phase opérationnelle. Il réalise l'évaluation écologique et financière des actions préconisées.

Les actions préconisées ont pour objectif une hausse d'au moins 20 % de la population piscicole considérée. Après une hiérarchisation des impacts, trois types de gestion découlent des actions préalablement définies et sont préconisées pour les 5 années à venir :

- La gestion patrimoniale, qui s'appuie sur la production naturelle du milieu. Les repeuplements, pouvant causer des déséquilibres, sont proscrits ;
- La gestion patrimoniale à 5 ans, lorsque les actions programmées sont susceptibles de rétablir la conformité du milieu dans le délai de mise en œuvre du plan, soit cinq ans ;
- La gestion différée, lorsque le retour à un fonctionnement normal ne peut s'envisager dans un délai de 5 ans. Ce mode de gestion concerne les contextes dégradés et gravement perturbés. Les populations piscicoles peuvent être artificiellement soutenues dans la mesure où les perturbations engendrées par les repeuplements peuvent être considérées comme mineures au regard des autres pressions que subit le milieu.

L'objectif du document de gestion, à court ou à moyen terme, est donc de parvenir à une gestion patrimoniale qui tend à gérer les ressources en adéquation avec les potentialités du milieu et d'atteindre ainsi un bon état écologique de nos cours d'eau.

Le Plan des Actions Nécessaires (PAN) fait suite au diagnostic et aux propositions d'actions du PDPG. Il est le résultat des choix politiques effectués par les élus de la Fédération de la Haute-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en matière de protection et de gestion des milieux aquatiques. Le tableau ci-après fait la liste d'actions liées à la problématique de gestion des milieux pour les cours d'eau situés au sein de la ZPS.

Liste des principales actions définies par le PDPG spécifiques aux cours d'eau concernés par la ZPS Bassigny	
Cours d'eau	Principales actions définies par le PDPG
Rognon	A. Restauration de l'habitat 1 - Restaurer Rognon amont et certains affluents (habitats et continuité) B. Action de gestion - Etude et suivi 1 - Etude piscicole pour mettre en place une gestion adaptée sur le bassin et avoir des données transposables aux autres rivières du département 2 - Retour d'expérience sur l'effacement « naturel » d'un seuil (étude et suivi des impacts sur le milieu avec réalisation de mesures d'accompagnement le cas échéant)
Meuse et Flambart	A. Restauration de l'habitat 1 - Restaurer l'habitabilité du lit mineur, des berges et des annexes hydrauliques (reconnexion des zones de reproduction, diversification des habitats et des écoulements par reméandrement) 2 - Restaurer la continuité écologique permettant la libre circulation piscicole
Apance	A. Restauration de l'habitat 1 - Restaurer les berges (reconstitution et protection de la ripisylve) 2 - Restaurer la libre circulation piscicole, diversifier les habitats et écoulements (Apance et Ruisseau de Borne) et limiter l'impact des étangs
Mouzon	A. Restauration de l'habitat (Marne et affluents) 1 - Restaurer le lit et les berges de la plupart des affluents ainsi que leur connexion avec la Marne (reconquête d'importantes zones de reproduction pour les salmonidés) et aménager l'accès du bétail aux cours d'eau 2 - Amélioration de la libre circulation piscicole

Synthèse des actions définies dans le cadre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), du Schéma Départemental des Vocations Piscicoles (SDVP) et des 3 Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les actions et préconisations définies dans le cadre de ces documents sont cohérentes entre elles et avec les objectifs généraux de Natura 2000. En effet, elles visent la **restauration des habitats naturels et le maintien voire l'amélioration de la continuité fonctionnelle et écologique des cours d'eau et des milieux associés**. Il s'agit ainsi de restaurer ou renaturer les cours d'eau, les berges, la végétation et les milieux humides associés et d'améliorer la qualité physique (stabilisation des berges...) et chimique des cours d'eau (réduction des rejets agricoles, domestiques et industrielles).

IV.3 Les espaces réglementés

IV.3.1 Les Espaces Boisés classés (EBC)

Cf. Atlas cartographique. Carte n°7a. Périmètres réglementaires du site : les Espaces Boisés Classés (EBC)

En application de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme, les PLU et POS peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer (EBC). Un espace peut donc être classé de manière à le protéger avant même qu'il ne soit boisé et favoriser ainsi les plantations sylvicoles.

Le classement en Espaces Boisés Classés (EBC) a pour finalité la protection ou la création d'un espace boisé. Il **interdit les changements d'affectation** ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Le classement en EBC entraîne le rejet de plein droit des demandes d'autorisation de défrichement prévues par le Code forestier, et entraîne la création d'un régime de déclaration administrative avant toutes coupes et abattages d'arbres. Si la création d'un EBC peut être faite à l'occasion d'une création d'un Plan local d'urbanisme ou d'un Plan d'occupation des sols, de sa révision ou de sa modification, la réduction ou la suppression d'un EBC ne peut être faite que dans le cadre de la procédure de révision du document d'urbanisme ou de sa mise en compatibilité avec un projet.

Le régime des EBC s'applique dès qu'il a été délimité dans un document d'urbanisme. Il ne nécessite en effet aucun règlement particulier qui l'adapterait au contexte local où il est instauré.

☞ Les zonages EBC sont importants à prendre en compte. Ils peuvent, dans certains cas, empêcher la mise en œuvre de mesures de gestion conservatoire, notamment le déboisement de milieux ouverts enfrichés.

Les EBC couvrent **2 953 ha, soit 10,6 % de la surface forestière de la ZPS**. Les EBC sont situés à la marge du périmètre Natura 2000, à l'Ouest (secteurs de Saint-Blin, Nogent et Is-en-Bassigny) et au Sud de celui-ci (secteurs de Val-de-Meuse et Bourbonne-les-Bains).

IV.3.2 Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Source : PPRI de l'Apance approuvé en février 2011 et le projet de règlement du PPRI de janvier 2010

Un seul Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) est présent au sein du périmètre de la ZPS (extrême sud-est de la ZPS). Il **concerne l'Apance et la commune de Bourbonne-les-Bains**. Il a été approuvé en février 2011. Son périmètre correspond en grande partie au périmètre du site Natura 2000 FR2100620 « Apance ».

Le PPRI est un document prescrit et approuvé par le Préfet de département. Il a pour but de :

- Établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque ;
- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables ;
- Prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et construction existantes ;
- Prescrire les mesures de protection et de prévention collectives ;
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Le territoire de Bourbonne-les-Bains couvert par le présent PPRI comprend 2 zones réglementaires :

- La zone rouge (R) correspond aux **secteurs urbanisés soumis à un aléa fort** ainsi qu'**aux zones naturelles d'expansion des crues quelque soit le niveau d'aléa**.
- La zone bleue (B) correspond aux **secteurs urbanisés soumis à un aléa moyen ou faible**.

Sur le territoire de la ZPS, seule la zone rouge correspondant aux zones naturelles d'expansion des crues est présente. Le périmètre du PPRI inclus dans la ZPS correspond au tronçon de l'Apance situé sur le territoire communal de Bourbonne-les-Bains.

Selon le règlement du PPRI, les constructions autorisées doivent prendre en compte les cotes de référence, à savoir la crue centennale + 20 cm. De plus sont interdits :

- Toutes constructions, remblais, plantations, travaux et installations de quelque nature qu'ils soient à l'exception de ceux mentionnés à l'article 2 ;
- La construction ou l'aménagement de sous-sol ;
- Le changement d'affectation des locaux existants situés en sous-sol pour un usage autre que celui de stationnement non commercial ;
- L'aménagement de terrains de camping et de caravanage.

Les exceptions définies dans l'article 2 (sous réserve que cela n'aggrave pas les risques et de limiter au maximum la gêne à l'écoulement) concernent notamment :

- Les aménagements et constructions liés à la sécurité (accès de sécurité extérieurs) ;

- Les constructions et aménagements strictement nécessaires au fonctionnement des services publics (pylônes, postes de transformations, stations de pompage...) ;
- Les aménagements d'espaces verts ;
- Les plantations à l'exception des conifères, des cultures de peupliers et des robiniers faux acacias ainsi que les autres essences caractérisées par la fragilité de leur enracinement ou de leur cime ;
- La mise en place de nouvelles clôtures, le déplacement ou la reconstruction des clôtures existantes qui ne font pas obstacle à l'écoulement des eaux en cas de crues ;
- ...

Par ailleurs, les travaux d'entretien et de gestion courante des bâtiments existants sont autorisés sous réserve que cela n'aggrave pas les risques et de ne pas gêner l'écoulement.

Enfin, le stockage des produits dangereux, toxiques ou organiques en dessous de la cote de référence (crue centennale + 20 cm) sont interdits ainsi que les épandages.

Au sein de la ZPS, le PPRI concerne essentiellement des zones urbanisées, il n'a donc que peu d'interactions avec les habitats d'espèces.

IV.3.3 Les périmètres de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

Cf. Atlas cartographique. Carte n°7b. Périmètres réglementaires : les puits et les périmètres de protection de captage.

Les périmètres de protection correspondent à un zonage établi autour des points de captage d'eau potable. Ils constituent le moyen privilégié pour prévenir et diminuer toute cause de pollution locale, ponctuelle et accidentelle qui peut altérer la qualité des eaux prélevées. Ce dispositif est codifié à l'article L 1321 du code de la Santé publique. A la suite de la récente loi sur l'eau, sa mise en œuvre est désormais rendue obligatoire.

Cette protection comporte trois niveaux :

- Le périmètre de protection immédiat : il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et correspond à la parcelle où est implanté l'ouvrage. Il est acquis par le propriétaire du captage et doit être clôturé. Toute activité autre que celles liées à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau sont interdites. Il ne doit pas être boisé.
- Le périmètre de protection rapprochée : il a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Sa surface est déterminée par les caractéristiques du site. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites ou réglementées (constructions, labours, épandages...).
- Le périmètre de protection éloignée : ce dernier périmètre n'a pas de caractère obligatoire. Sa superficie est très variable et correspond à la

zone d'alimentation du point d'eau. Les activités peuvent être réglementées compte tenu de la nature des terrains et de l'éloignement du point de prélèvement

De nombreux puits de captage d'eau sont présents sur la ZPS (126 au total). Il s'agit essentiellement de captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP). De nombreux puits sont à l'abandon dans les secteurs de Bourmont et d'Is-en-Bassigny.

Des périmètres de protection rapprochés et éloignés couvrent 3796,6 ha au sein de la ZPS (1452,4 ha périmètres rapprochés et 2344,2 ha de périmètres éloignés).

IV.4 Les zonages du patrimoine naturel

Le territoire de la ZPS est concerné par différents zonages du patrimoine naturel dont certains sont dotés de documents de gestion ou font l'objet d'une réglementation particulière. La cohérence de l'ensemble de ces programmes entre eux et avec le document d'objectifs est l'un des enjeux fondamentaux d'une politique efficace de préservation du patrimoine naturel sur le site.

IV.4.1 Les zonages réglementaires du patrimoine naturel

Cf. Atlas cartographique : Carte n°8 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Sites Natura 2000 : Zones de Protection Spéciale

Sites Natura 2000 (ZPS) recensés à proximité de la ZPS « Bassigny »						
Nom	Numéro	Surface (ha)	Localisation par rapport à la ZPS	Commentaires/espèces également rencontrée sur la ZPS Bassigny (Uniquement liste FSD)	Opérateur	Etat d'avancement du DOCOB
Bassigny (partie Lorraine)	FR4112011	19 836	Accolée à la ZPS (côté est)	Alouette lulu, Bondrée apivore, Busard cendré, Cigogne noire, Gobemouche à collier, Milan royal, Pic cendré, Chouette de Tengmalm	Biotope	Validé le 9 février 2009
Vallée de la Meuse	FR4112008	13562	A moins de 25 km	Martin-pêcheur d'Europe, Hibou des marais, Cigogne blanche et noire, Busard sp., Pic noir, cendré et mar, Faucon hobereau, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Milan noir et royal, Pluvier doré.	DREAL Lorraine	DOCOB finalisé en juillet 2011
Barrois et Forêt de Clairvaux	FR2112010	41156	A plus de 30 km	Chouette de Tengmalm, Martin-pêcheur d'Europe, Gélinoite des bois, Cigogne noire, Busard Saint-Martin, Pic noir, cendré et mar, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Milan noir et royal.		Elaboration du Docob en cours de lancement

Trois Zones de Protection Spéciale (sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive Oiseaux) sont présentes à moins de trente kilomètres de distance de la ZPS. Le site « Bassigny » se trouve bien au centre d'un réseau de site ayant une importance notoire pour les oiseaux.

DOCOB de la ZPS « Bassigny partie Lorraine » FR4112001

Au sein de la ZPS, 47 espèces remarquables ont été dénombrées. Parmi ces espèces, 19 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (dont 15 mentionnées dans le Formulaire Standard de Données) et 28 sont « importantes » pour le site (espèces non visées par l'Annexe I). On peut ainsi citer :

- L'Alouette lulu, *Lullula arborea* ;
- La Bondrée apivore, *Pernis apivorus* ;
- Le Busard cendré, *Circus pygargus* ;
- La Cigogne noire, *Ciconia nigra* ;
- Le Gobemouche à collier, *Ficedula albicollis* ;
- Le Milan royal, *Milvus milvus* ;
- Le Pic cendré, *Picus canus* ;
- La Chouette de Tengmalm, *Aegolius funereus* ;

La partie Lorraine de la ZPS de Bassigny joue un rôle important dans la conservation de 13 espèces remarquables en Lorraine.

Les onze objectifs définis dans le cadre du DOCOB sont :

- Objectif 1 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux prairiaux ;
- Objectif 2 - Mettre en œuvre une gestion durable des milieux forestiers ;
- Objectif 3 - Mettre en œuvre une gestion durable des vergers et vieux arbres ;
- Objectif 4 - Restaurer et entretenir les corridors biologiques ;
- Objectif 5 - Maintenir et/ou restaurer les zones humides ;
- Objectif 6 - Gérer la fréquentation du site ;
- Objectif 7 - Informer et communiquer sur le site (et en dehors) ;
- Objectif 8 - Assurer la cohérence de l'ensemble des projets, programmes et politiques publiques ;
- Objectif 9 - Renforcement de la maîtrise foncière pour assurer la pérennité du site Natura 2000 ;
- Objectif 10 - Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site ;
- Objectif 11 - Evaluer l'état de conservation du site Natura 2000 à échéance d'application du Document d'objectifs.

Dans le but d'assurer la cohérence de la démarche Natura 2000 sur des territoires présentant de fortes similitudes, le DOCOB de la ZPS « Bassigny » (Haute-Marne) se devra de proposer des objectifs cohérents avec les orientations établies coté lorrain.

Sites Natura 2000 : Sites d'Importance Communautaire

Treize sites Natura 2000 désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » se trouvent au sein ou à proximité immédiate (distance inférieure à 10 km) de la ZPS « Bassigny ». Quatre sites sont totalement ou partiellement inclus dans la ZPS « Bassigny partie Haute-Marne » et huit sont situés dans un rayon de 10 km sans toutefois concerner directement la ZPS « Bassigny ».

Sites d'Importance Communautaire NATURA 2000 (SIC) recensés au sein ou à proximité de la ZPS						
SIC situés totalement ou partiellement dans la ZPS						
Nom	Numéro	Surface	Localisation par rapport à la ZPS	Commentaires	Etat d'avancement du DOCOB	Structure Opérateur
Bois de Serqueux	FR2100330	962 ha	Au sein de la ZPS	Site désigné pour les amphibiens : Sonneur à Ventre jaune	En cours - inventaires	ONF Haute-Marne
Vallées du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe	FR2100319	3 934 ha	En partie inclus dans la ZPS	Site désigné pour les chiroptères : Petit et Grand Rhinolophe	En cours - Inventaires	ONF BE BCA
L'Apance	FR2100620	23 ha	En partie inclus dans la ZPS	Site désigné pour les poissons : Blageon et Chabot	VALIDE 12 sept 2007 AP 6 août 2008	DREAL Champagne-Ardenne
Forêt d'Harréville les chanteurs	FR2100320	433 ha	En grande partie inclus dans la ZPS	Site désigné pour les poissons : Loche de rivière Barbastelle, Grand Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées	En cours - mesures de gestion	ONF BE BCA
SIC situés à proximité de la ZPS						
Milieux forestiers et prairies humides des vallées du Mouzon et de l'Anger (ZSC)	FR4100191	320 ha	3 km au Nord-est	Site désigné pour les chiroptères, l'entomologie, les poissons et les habitats naturels	VALIDE 13 mai 2003	CSL
Bois de la Côte à Nogent-en-Bassigny	FR2100325	9 ha	4 km au Sud-ouest	Site désigné pour les habitats communautaires : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	VALIDE 22 mai 2001 AP 17 nov. 2003	CRPF

Sites d'Importance Communautaire NATURA 2000 (SIC) recensés au sein ou à proximité de la ZPS						
SIC situés totalement ou partiellement dans la ZPS						
Nom	Numéro	Surface	Localisation par rapport à la ZPS	Commentaires	Etat d'avancement du DOCOB	Structure Opérateur
Vallée de la Saône (ZSC)	FR4100230	29 ha	4 km au Nord	Site désigné pour les entomologies, les chiroptères : Cuivré des marais Grand Murin (étape migratoire)	En cours	DIREN / CSL et CPEPESC
Le Cul du Cerf à Orquevaux	FR2100323	176 ha	6 km au Nord	Site désigné pour les chiroptères, la flore et l'entomologie : Grand et petit Rhinolophe Sabot de Vénus Agrion de Mercure	VALIDE 06 juil. 2006 AP 19 oct. 2006 modif. 13 janv. 2010	ONF BE BCA
Fort de Dampierre ou Magalotti	FR2100338	65 ha	7 km au Sud- ouest	Site désigné pour les chiroptères :	VALIDE 21 sept 2006 AP 16 fév. 2007	CPNCA
Pelouses, rochers, bois et prairies de la vallée de la Marne à Poulangy- Marnay	FR2100264	367 ha	7,5 km au Sud- ouest	Site désigné pour les chiroptères : Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées	VALIDE 13 nov. 2008 AP 29 juin 2009	Biotope
Val de la Joux et la Vouette à Roches-sur- Rognon	FR2100322	257 ha	7,5 km au Nord-Ouest	Site désigné pour l'entomologie, la flore et les poissons : Agrion de Mercure Sabot de Vénus Chabot	VALIDE 25 juin 2007 AP du 7 avril 2008	Biotope
Gîte à chiroptères de la Vôte	FR4102002	1 ha	8 km au Sud- Est	Site désigné pour les chiroptères : Barbastelle, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Murin de Bechstein.	En cours	DIREN / CSL
Ruisseaux de Vaux-la- Douce et des Bruyères	FR2100344	6 ha	9,5 km au Sud	Site désigné pour les amphibiens et les crustacés : Sonneur à ventre jaune Ecrevisse à pattes blanches Barbastelle, Grand Murin, Grand et Petit Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées et de Bechstein Chabot	En cours - mesures de gestion	IEA

DOCOB de la ZSC Apance FR2100620

Ce site de 23 ha en partie inclus dans la ZPS « Bassigny » a été désigné en faveur de deux espèces de poissons d'intérêt communautaire (Blageon et Chabot).

Les objectifs définis dans le cadre du DOCOB de l'Apance concernent essentiellement la gestion conservatoire du cours d'eau et des milieux associés. Ces directives de gestion sont compatibles avec la problématique avifaunistique du DOCOB de la ZPS « Bassigny ». En effet, il s'agit de réaliser :

- Un entretien, voire une remise en état des berges afin de lutter contre l'érosion des berges ;
- Un entretien, voire une restauration de la ripisylve afin de maintenir ou d'augmenter la stabilisation des berges. La gestion des embâcles est également préconisée ;
- Un entretien du cours d'eau de l'Apance en aménageant notamment les seuils et anciens barrages afin d'assurer une continuité écologique des habitats ;
- Une Lutte contre les pollutions liées aux eaux usées domestiques rejetées dans la rivière ;
- La mise en place d'un contrat de rivière en faveur d'une gestion conservatoire concertée pour la restauration de la rivière.

En visant le maintien et/ou la restauration des berges et ripisylves, les objectifs ainsi définis sont favorables aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS, inféodées aux milieux humides.

Sites inscrits et classés

Au sein du périmètre Natura 2000 de la ZPS, on compte deux sites : le site classé de « la Promenade du Cona et le Parc des Roches » et le site inscrit de « l'étang de Morimond et ses abords »

Un site inscrit ou classé est un **site ou monument naturel de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque justifiant une protection de niveau national**. Il s'agit d'espaces ou de formations naturelles dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). L'objectif est de conserver les caractéristiques du site **en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux**.

Le site « Promenade du Cona et Parc des roches » est situé sur le territoire de la commune de Bourmont et a été classé en 2009. Ce site fortifié a été défini en site classé de par ces aspects paysagers pittoresques remarquables.

Le site « Etangs de Morimond et ses abords » est située sur la commune de Parnoy-en-Bassigny et a été classé en 1963. Les ruines de l'ancienne abbaye de Morimond et l'étang artificiel bordé de forêts en font un site très visité et connu pour son intérêt historique.

A proximité du périmètre, deux autres sites sont présents avec des caractéristiques historiques et/ou paysagères remarquables.

Sites inscrits situés au sein et à proximité de la ZPS Bassigny				
Nom	Identifiant	Surface (ha)	Distance/ZPS	Commentaire
Promenade du Cona et le Parc des Roches	SC136	3 ha	Au sein de la ZPS	Critères de classement : artistique et pittoresque
Étang de Morimond et ses abords	SI049	30 ha	Au sein de la ZPS	Ruines de l'ancienne abbaye de Morimond
L'ensemble du village de Reynal	SI129	736 ha	4 km	Architecture remarquable, monuments historiques
Le Cul du cerf	SC114	81,5 ha	6 km	Monument naturel et paysage remarquables (vaste entonnoir, de pente supérieure à 45° et lieu de l'exurgence principale d'une importante rivière souterraine)

Réserve Biologique Dirigée

Une réserve biologique dirigée a pour but de protéger et assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées de la faune et de la flore, voire d'autres ressources du milieu naturel (gisements de minéraux, etc.). La gestion, de type conservatoire ou restauratoire est subordonnée à l'objectif de conservation d'habitats ou de communautés vivantes ayant justifié la mise en réserve. Ainsi l'exploitation forestière peut dans certains cas rester compatible avec les objectifs d'une réserve biologique dirigée, voire être nécessaire à leur réalisation (Source : Cahiers techniques 24 du Droit et police de la nature).

La Réserve Biologique Domaniale Dirigée (RBD) d'« Orquevaux » FR2300139 d'une surface d'environ 131 hectares, est localisée à 6 km, au Nord-ouest de la ZPS. 207 espèces faune-flore ont été inventoriées (liste non-exhaustive). Aucune RBD n'est incluse dans la ZPS « Bassigny ».

Réserve biologique dirigée à proximité de la ZPS Bassigny				
Nom	Numéro	Surface (ha)	Distance/ZPS	Commentaire
Orquevaux	FR2300139	131	6 km	Intérêt faune-flore Intérêt avifaunistique : Martin-pêcheur d'Europe, Cincle plongeur, Pic noir, Pic cendré, Milan royal, Bondrée apivore, Bécasse des bois, etc.

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB ou APPB)

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Cette réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

Cet arrêté préfectoral établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu (et non aux espèces elles-mêmes relevant déjà d'une protection spécifique au titre de leur statut de protection). L'arrêté peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation.

Quatre sites concernés par un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope sont présents à proximité immédiate de la ZPS, dont trois sont situés dans le département de Haute-Marne : le Cul du Cerf, l'Erablière à Lunaire vivace et le site de la Ru Darde et ses affluents, et un site situé dans les Vosges : le Ruisseau de l'Abreuvoir.

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope dans ou à proximité de la ZPS "Bassigny"					
Nom	Numéro	Communes concernées	Surface (ha)	Distance au périmètre ZPS (km)	Commentaires
Erablière à Lunaire vivace	FR3800020	Nogent	6	4	Station de Lunaire Vivace
Cul du Cerf	FR3800023	Orquevaux	127	5,5	Intérêt écologique important avec la présence de nombreuses espèces montagnardes et médio-européennes. Présence de 17 espèces protégées telles que Pyrole à feuilles rondes, Sabot de Vénus, Céphalanthère rose.
Ruisseau de l'Abreuvoir	FR3800504	Neufchâteau	11	9	Conservation des biotopes de la Truite fario, du Crapaud commun et de la Couleuvre verte et jaune.
Biotope à truite fario (Ru Darde et ses affluents)	FR3800400	Foulain et Marnay-sur-Marne	6	9,5	Biotope nécessaire à la reproduction et à l'alimentation de la truite Fario

Néanmoins, ces sites ne ciblent pas spécifiquement la thématique Avifaune.

Futur Parc Naturel National « entre Champagne et Bourgogne » (source : 2012)

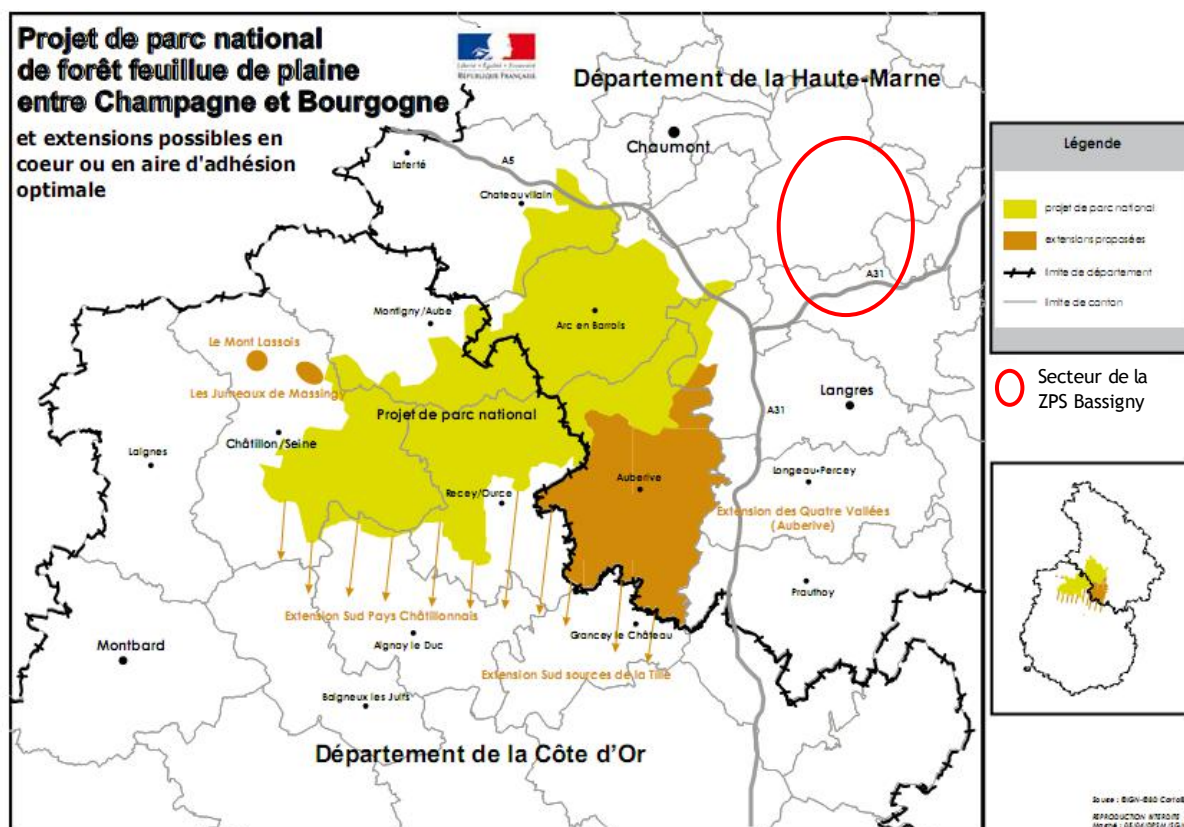
Un parc naturel national est une portion de territoire qui est classée par décret du fait de leur richesse exceptionnelle, à l'intérieur de laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines. Il est généralement choisi lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect...

Ils ont la particularité d'être structurés en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection (« cœur » du parc, anciennement « zone centrale ») à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » où les communes sont partenaires du développement durable du parc.

La procédure de création d'un onzième parc national français a été lancée en juillet 2009. Prévu dans le cadre du Grenelle Environnement, le premier parc forestier de plaine couvrira une étendue de 10 000 hectares située à cheval sur la Haute-Marne et la Côte-d'Or, baptisé "Entre Champagne et Bourgogne". L'ensemble de cette création s'inscrit dans le cadre du projet national de trames verte et bleue qui vise à recréer des continuités entre les espaces de diversité biologique. L'objectif fixé est d'instituer le parc à l'horizon 2012, avec au préalable une phase de consultations locales et nationales ainsi une enquête publique. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été créé en 2009 pour préparer le décret de création du parc et son projet de charte.

Le massif de Châtillon-Arc-en-Barrois, située dans la zone de Châtillon, Châteauvillain et Arc-en-Barrois, a été choisi pour le futur Parc national en forêt feuillue de plaine. Ce secteur, situé dans une grande région forestière, est bien représentatif d'une forêt feuillue de plaine. Les enjeux patrimoniaux y sont importants en termes forestiers, et bien plus encore pour les milieux non forestiers associés tels que marais tufeux et pelouses calcicoles. L'ensemble de ce patrimoine en fait un site particulièrement intéressant. Le futur parc sera composé en majorité de forêts domaniales avec la caractéristique inédite de se situer au cœur de forêts productives. Des propositions d'extension sont également soumises, notamment le projet d'extension des Quatre Vallées d'Auberive.

L'actuel projet de parc national est situé à environ 25 km au Sud-ouest de la ZPS « Bassigny ».



Localisation du projet du futur parc naturel national « Entre Champagne et Bourgogne » (Source : Préfecture de la Haute-Marne en 2013).

Projet de création d'un parc naturel interrégional entre la Champagne-Ardenne, la Lorraine et la Franche-Comté

Un parc naturel régional (PNR) est créé par des communes contiguës qui souhaitent mettre en place un **projet de conservation de leur patrimoine naturel et culturel partagé sur un territoire cohérent** (parfois en dehors des limites administratives classiques).

La création d'un parc nécessite une labellisation par l'État et doit concerner un territoire remarquable, dont il est souhaitable de protéger la qualité paysagère et le patrimoine naturel, historique ou culturel. La **Charte d'un parc naturel régional** définit le programme de conservation, d'étude et de développement à mettre en œuvre sur le territoire, généralement sur une période de 12 ans.

Ce projet de création de parc naturel régional (PNR) a été relancé en juin 2008. Il est basé sur une entité cohérente en termes paysager, faunistique et floristique dans un secteur à cheval sur trois départements : la Haute-Marne, les Vosges et la Haute-Saône. Seule la communauté de communes de Bourbonne-les-Bains est concernée par ce zonage dans le département de la Haute-Marne. Elle est par ailleurs concernée par la ZPS Bassigny.

Au moment de la rédaction du DOCOB, l'aire d'étude du projet n'est pas encore arrêtée. Des inventaires floristiques et faunistiques sont d'ailleurs en cours de

[illegible]

La procédure pourrait prendre jusqu'à une dizaine d'années avant la création officielle du parc.

Cf. Atlas cartographique : Carte n°9. Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Etablis pour le compte du Ministère de l'Environnement, les inventaires ZNIEFF constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles permettent toutefois une meilleure connaissance de la richesse naturelle d'un site.

Le site Natura 2000 de Bassigny comprend 18 ZNIEFF de type I situées totalement ou partiellement dans son périmètre dont 11 avec un intérêt avifaunistique et 56 uniquement dans un rayon de 10 km (hors du périmètre de la ZPS) dont 24 à intérêt avifaunistique, soit 74 ZNIEFF de type 1 au total.

ZNIEFF de type 1 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface (ha)	Surface concernée par la ZPS	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
ZNIEFF de type I situées au sein de la ZPS					
Bois de Gonaincourt	210015546	29,80	29,80	Bourmont	Intérêt floristique
Bois de la papeterie à Goncourt	210020092	68,84	68,84	Goncourt	Intérêt avifaunistique : Pic mar et noir, etc.
Bois de la Sergente à Chaumont la Ville	210020096	30,26	30,25	Chaumont la Ville	Intérêt floristique
Bois le Juif et de Noyer au nord d'Is-En-Bassigny	210000645	118,54	118,54	Ninville, Noyers, Rangecourt, Is-En-Bassigny	Intérêt avifaunistique : Pic noir et mar, Milan noir
Bois Saint Joseph et du coteau a Harréville les chanteurs	210000632	402,52	339,31	Goncourt, Harréville-les-chanteurs, Bazoilles-sur-Meuse	Intérêt avifaunistique : Milan royal, Tarier des prés, Pipit farlouse, etc.
Combe boisée de l'ermitage Saint-Jean à Goncourt	210008958	8,03	8,03	Bourmont, Goncourt	Intérêts floristique et avifaunistique
Combes des fourneaux et de Chaumont dans les bois d'Ozières	210009531	26,25	26,25	Ozières, Romain-sur-Meuse	Intérêt floristique
Combes forestières du massif d'Ecot-la-Combe	210009530	1175,43	1080,35	Clinchamp, Consigny, Ecot-la-Combe, Manois, Rimaucourt, Saint-Blin-Semilly	Intérêts floristique et avifaunistique : Milans noir et royal
Coteaux et vallée du Rognon à Esnouvaux et Ageville	210020191	54,31	54,31	Ageville, Esnouvaux	Intérêt avifaunistique : Cigogne noire, Cincle plongeur, etc.
Haute Vallée de la Sueurre de Consigny et Thol-les-Millières	210020205	251,61	251,61	Clefmont, Consigny, Longchamp, Millières, Thol-les-Millières	Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Bécasse des bois, etc.
Marais de la Combe aux Bussièrès au Nord-Ouest de Lanques-sur-Rognon	210009887	3,36	3,36	Lanques-sur-Rognon	Intérêt floristique et avifaunistique : Busard cendré
Mare des Hautes Vendues à Fresnoy en Bassigny	210020155	0,20	0,20	Parnoy-en-Bassigny	Intérêt floristique (<i>Menyanthes trifoliata</i>) et faunistique (<i>Lestes dryas</i> , <i>Triturus cristatus</i>)
Prairies de la Vallée du Mouzon à Soulaucourt-sur-Mouzon	210020225	259,47	259,47	Nijon, Outremécourt, Sommerécourt, Vaudrecourt, Soulaucourt-sur-Mouzon	Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur et à tête rousse, Milans noir et royal, Courlis cendré et Huppé fasciée, etc.
Prairies, marais et bois de la Haute Vallée de l'Apance	210009523	109,59	109,59	Aigremont, Larivière-Arnoncourt, Parnoy-en-Bassigny, Serqueux	Intérêts floristique et avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Milan royal, etc.
Rivières, prairies et bois de la Vallée de l'Apance (aval et amont de Bourbonne-les-Bains)	210009520	300,75	121,40	Bourbonne-les-Bains, Enfonvelle, Fresnes-sur-Apance, Serqueux	Intérêts floristique et avifaunistique : Pipit farlouse, Pic mar, Pie-grièche écorcheur

ZNIEFF de type 1 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface (ha)	Surface concernée par la ZPS	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
ZNIEFF de type I situées au sein de la ZPS					
Vallée de la Meuse entre Meuvy et Brainville-sur-Meuse	210020115	1546,00	1546,00	Audeloncourt, Bourg-Sainte-Marie, Brainville-sur-Meuse, Breuvannes-en-Bassigny, Clefmont, Doncourt-sur-Meuse, Hâcourt, Huilliécourt, Levécourt, Maisoncelles	Intérêt avifaunistique : Rousserolle verderolle, Pie-grièche grise, écorcheur et à tête rousse, Courlis cendré, Tarier des prés, Huppe fasciée, Vanneau huppé
Vallons des bois des Roches et du Chatelet à Pouilly-en-Bassigny	210020244	118,20	118,20	Le Chatelet-sur-Meuse	Intérêt floristique
Vallons du Véchet, du Vau et de Valeuju au sud de Lanques-sur-Rognon	210020193	160,35	160,35	Lanques-sur-Rognon, Mandres-la-Côte, Nogent	Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, etc.
ZNIEFF de type I situées uniquement dans un rayon de 10 km, hors ZPS					
Morin près	410001839	6,96	-	Midrevaux	Intérêt écologique, floristique et phanérogame
La Glaire	410001841	1,74	-	Villouxel	Intérêts floristique, entomologique et herpétofaune
Les Roseaux	410006902	3,74	-	Liffol-le-Grand	Intérêts faune-flore
Champ l'Oiseau	410006903	2,63	-	Pargny-sur-Mureau	Intérêts floristique et entomofaune
Pertes de la Meuse	410007499	44,11	-	Bazoilles-sur-Meuse, Neufchâteau	Intérêts faune-flore et géologique
Eglise de Tilleux	410007509	0,49	-	Tilleux	Intérêt chiroptère
Eglise de Médonville	410007510	0,85	-	Médonville	Intérêt chiroptère
Marais de Frain	410008100	1,10	-	Frain	Intérêts faune-flore, principalement entomofaune
Marais du Mouzon	410008101	43,03	-	Martigny-les-Bains, Villotte	Intérêts faune-flore, principalement entomofaune
Les Efaiteux prairie humide Vallée de la Saône	410008102	3,79	-	Godoncourt, Saint-Julien	Intérêts faune-flore, fonctionnalité
Coteaux du Val des Auges	410008103	243,00	-	Frain, Gigneville, Marey, Serocourt	Intérêts Chiroptère, avifaune et herpétofaune
Bois de Rebeuville	410008810	19,13	-	Certilleux, Rebeuville, Rollainville	Intérêts écologique, faune-flore, géologique et pédagogique
La Clavière	410008813	18,78	-	Circourt-sur-Mouzon	Intérêts flore, géologique et pédagogique
Vallon du ruisseau de Romain	410008818	20,34	-	Lamarche, Romain-aux-Bois	Intérêts faune-flore
Pelouses à Crainvillers, aux Ruaux et à la Tête du Chien	410008833	18,47	-	Crainvillers, Suriauville	Intérêts faune, flore, géologie et pédagogique

ZNIEFF de type 1 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface (ha)	Surface concernée par la ZPS	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
ZNIEFF de type I situées au sein de la ZPS					
Bois au sud de Sauville	410008836	31,87	-	Martigny-les-Bains, Saint-Ouen-les-Parey, Sauville, Vacheresse-et-la-Rouillie	Intérêts faune-flore et géologie, principalement entomofaune
Bois et rochers à la confluence du Mouzon et de l'Anger	410008837	13,43	-	Circourt-sur-Mouzon, Pompierre	Intérêts flore et géologie
Buxaie du Nota	410008854	2,92	-	Bazoilles-sur-Meuse	Intérêts flore et géologie
Friches et carrière dans la Vallée de la Maldite à Bréchanville	410020018	24,20	-	Brechainville	??
La Roche	410001840	0,97	-	Villouxel	Intérêt floristique
Prairie de Rebeuville	410008076	9,55	-	Rebeuville	Intérêt floristique
Bois de l'Enfer à Rebeuville	410008838	21,73	-	Circourt-sur-Mouzon, Rebeuville	Intérêts faune, flore, géologie et pédagogique
Ensemble des mares du Haut Chemin à Chauffourt	210000151	1.42	-	Chauffourt	Intérêts floristique et herpétologique (<i>Triturus cristatus</i>)
Mares de Mont Chatoy et de Marchais Bruant au nord de Frecourt et de Bonnecourt	210000152	1.04	-	Chauffourt Frecourt	Intérêts floristique, herpétologique et avifaunistique : Rôle d'eau, etc.
Mares de Frecourt	210000153	0.40	-	Frecourt	Intérêts floristiques et herpétologiques
Ensemble de mares du Pelson à Bonnecourt et Poiseul	210000154	4.36	-	Bonnecourt	Intérêt avifaunistique : Rôle d'eau, etc.
Vallon du Cul du cerf et Coteaux de la Vierge à Orquevaux	210000629	241.01	-	Orquevaux	Intérêts floristique et faunistique
Bois des Merottes et Combe des Sainfoins au nord-ouest de Mareilles	210000631	399.44	-	Briaucourt, Chantraines, Darmannes, Mareilles	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Tarin des aulnes, etc.
La haute vallée de la Marne de Marnay sur Marne à Foulain et Poulangy	210000649	348.39	-	Foulain, Louvières, Marnay-sur-Marne, Poulangy	Intérêt avifaunistique : Phragmite des joncs, Cincle plongeur, Pie-grièche écorcheur, Milan noir
Bois de la Combe Veutet à l'Est de Marnay-sur-Marne	210000650	19.20	-	Marnay-sur-Marne, Poulangy, Vesaigues-sur-Marne	Intérêt avifaunistique : Pics sp.
Marais de Coiffy-le-Bas	210008907	107.59	-	Coiffy-le-Bas, Terre Natale	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Rousserolle verderolle, Busard cendré, Pie-grièche écorcheur

ZNIEFF de type 1 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface (ha)	Surface concernée par la ZPS	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
ZNIEFF de type I situées au sein de la ZPS					
Falaise boisée de la Vouette et vallon de Saint-Thiebaut à Roches-sur-Rognon	210008929	238.95	-	Roches-Bettaincourt Signeville	Intérêt floristique
Combe du Bouillon dans la forêt du pavillon à Pautaines	210008956	261.79	-	Roches-Bettaincourt, Busson, Pautaines-Augeville	Intérêts floristique et avifaunistique : Pigeon colombin
Bois de la Cote, en lisière ouest de la forêt de Marsois	210008960	9.71	-	Nogent	Intérêt floristique
Prairies, tufières et bois au sud de Vitry-les-Nogent	210008979	104.4	-	Vitry-les-Nogent	Intérêt floristique
Bois de Voisey	210009521	385.55	-	Voisey	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique
Grands marais de Champigny-Chezeaux	210009525	13.66	-	Terre Natale	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Busard des roseaux
Pelouses, prairies et forêts du Plateau et de la Combe Morel à Louviers	210009871	33.93	-	Louviers	Intérêt floristique et entomologique
Marais de la coudre à Coiffy-le-Haut	210013041	59.63	-	Coiffy-le-Haut, Terre Natale	Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés, Huppe fasciée
Bois des hauts, des coteaux, des Havillons et vallons au nord de Prez-sous-Lafauche	210013045	420.98	-	Lafauche, Prez-sous-Lafauche, Vesaigues-sous-Lafauche	Intérêt avifaunistique : Bécasse des bois, Pic mar, etc.
Anciennes carrières souterraines vers les Terrières à Reynel	210013052	3.43	-	Reynel	Intérêts floristique et faunistique : Murin à oreilles échancrées, Murin de Brandt, petit et grand Rhinolophe
Fort de Dampierre ou Magalotti à Dampierre et Chauffourt	210013057	29.71	-	Chauffourt, Dampierre	Intérêt faunistique : Barbastelle, Murins sp, Rhinolophes sp, Sérotine commune
Bois de la combe à l'Ane à Andelot-Blancheville	210020005	55.85	-	Andelot-Blancheville	Intérêts floristique et faunistique
Versants raides et éboulis de la forêt de Lacrête	210020006	129.05	-	Andelot-Blancheville, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-les-Mareilles	Intérêt floristique
Partie aval de la vallée du Rognon	210020007	874.85	-	Roches-Bettaincourt, Donjeux, Doulaincourt-Saucourt, Saint-Urbain-Maconcourt	Intérêt avifaunistique : Huppe fasciée, Cincle plongeur, Pie-grièche écorcheur, etc.
Combe des Ermites, étangs et vallon des Battants à Reynel	210020009	158.77	-	Reynel	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Pic mar, Milans noir et royal

ZNIEFF de type 1 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface (ha)	Surface concernée par la ZPS	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
<i>ZNIEFF de type I situées au sein de la ZPS</i>					
Grand vallon de Verbiesles	210020010	121.03	-	Laville-aux-Bois, Verbiesles	Intérêts floristique, faunistiques et avifaunistique : Milans noir et royal, Pic mar, etc.
Vallons des ruisseaux des bruyères à Pierrefaites, de la verrerie et de vau de Vaux-la-Douce à Velles	210020021	105.87	-	Laferte-sur-Amance, Pierremont-sur-Amance, Velles, Voisey	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Huppe fasciée, Pie-grièche écorcheur, Milan noir
Bois du Barremont au nord-est de Rimaucourt	210020058	294.87	-	Manois, Rimaucourt	Intérêt avifaunistique : Pic mar, etc.
Vallons des ruisseaux du val Darde, des Riaux et de leurs affluents entre Marnay-sur-Marne et Foulain	210020064	199.97	-	Foulain, Marnay-sur-Marne	Intérêts floristique et avifaunistique : Petit Gravelot, Cincle plongeur, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pic cendré, etc.
Val de la Joux à Roches-Bettaincourt	210020088	319.34	-	Roches-Bettaincourt, Busson, Reynel	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Cigogne noire, Cincle plongeur, Bondrée apivore, Rougequeue à front blanc
Falaises et Erablières de la cote oxfordienne à Chantraines et Blancheville	210020121	58.35	-	Andelot-Blancheville Chantraines	Intérêt floristique
Bois du Trou aux chats, des Epinaies, du Brovet et de la Battue au nord de Laneuvelle	210020157	1046.31	-	Bourbonne-les-Bains, Damremont, Laneuvelle	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pic cendré
Bois du Moreux , de la côte Prébert et de la Charmoise au nord de Vicq	210020158	309.51	-	Damdremont, Val-de-Meuse, Chatelet-sur-Meuse, Vicq	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Rapaces et pics principalement
Vallons de Trimeule et de Sinceron à Vesaignes-sur-Marne	210020168	156.54	-	Faverolles, Marnay -sur-Marne, Thivet, Vesaignes-sur-Marne	Intérêts floristique, faunistique et avifaunistique : Cincle plongeur, Pie-grièche écorcheur, Milans noir et royal
Vallée de la Manoie entre Manois et Vignes-la-Cote	210020192	253.44	-	Andelot-Blancheville, Manois, Reynel, Rimaucourt, Vignes-la-Cote	Intérêt avifaunistique : Cigogne noire, Cincle plongeur, Martin pêcheur d'Europe, Pipit farlouse

Au total **4 325,86 ha** sont classés en **ZNIEFF de type 1** sur le périmètre de la ZPS « Bassigny », soit **5,5 %** de la surface totale de la ZPS.

Le site Natura 2000 « Bassigny » comprend également **4 ZNIEFF de type II d'intérêt avifaunistique situées totalement ou partiellement dans son périmètre** et 4 uniquement dans un rayon de 10 km (hors du périmètre de la ZPS) dont 3 d'intérêt avifaunistique, soit **8 ZNIEFF de type 2** au total.

ZNIEFF de type 2 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface totale (ha)	Surface concernée par le périmètre de la ZPS (ha)	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
ZNIEFF de type II situées au sein de la ZPS					
Bois de Serqueux	210000144	952,05	951,15	Aigremont, Larivière-Arnoncourt	Intérêt écologique, faune-flore, Intérêt avifaunistique : Grimpereau des bois (Limite de répartition)
Forêt de Morimond et bois voisins	210000145	1238,32	1236,61	Breuvannes-en-Bassigny, Larivière-Arnoncourt, Parnoy-en-Bassigny	Intérêt écologique, faune-flore Intérêt avifaunistique : Cigogne noire, Milan Royal et Bec-croisé des Sapins
Vallée du Rognon et des affluents (de la source au confluent avec la Marne) d'Is à Donjeux	210013039	2383,81	341,20	Ageville, Andelot-Blancheville, Roches-Bettaincourt, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-les-Mareilles, Donjeux, Doulaincourt-Saucourt, Esnouvaux, Forcey, Humberville, Is-en-Bassigny, Lanques-sur-Rognon, Manois, Montot-sur-Rognon, Nogent, Orquevaux, Reynel, Rimaucourt, Saint-Urbain-Maconcourt, Signeville, Vignes-la-côte	Intérêt écologie, faune-flore Intérêt avifaunistique : Pipit farlouse, Cincle plongeur, Pie-grièche écorcheur, Rougequeue à front blanc, Pic cendré, Hirondelle de rivages, Huppe fasciée.
Prairies et bois du Bassigny et de la Vallée de la Meuse entre Goncourt, Vrécourt et Vroncourt-la-Côte	210020224	11949,64	11864,78	Audeloncourt, Bourg-Sainte-Marie, Bourmont, Brainville-sur-Meuse, Breuvannes-en-Bassigny, Chaumont-la-ville, Goncourt, Graffigny-chemin, Hâcourt, Harréville-les-chanteurs, Huilliécourt, Illoud, Levécourt, Maisonnelles, Malaincourt-sur-Meuse, Nijon, Outremécourt, Saint-Thiebault, Sommerécourt, Soulaucourt-sur-Mouzon, Vaudrecourt, Bazoilles-sur-Meuse, Romain-sur-Meuse	Intérêt faune-flore, écologique Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Huppe fasciée, Rousserolle verderolle, Faucon hobereau, Milan noir et royal, Courlis cendré, Tarier des prés, Vanneau huppé espèces en limite d'aire de répartition : Grimpereau des bois, Gobemouche à colliers, Pie-grièche à tête rousse
ZNIEFF de type de II situées uniquement dans un rayon de 10 km, hors ZPS					
Forêts, prairies et ruisseaux du Val Moiron entre Foulain et Biesles	210020019	1714,41	-	Biesles, Foulain, Laville-aux-Bois, Sarcey, Luzy-sur-Marne, Mandres-la-Côte	Intérêt faune-flore Intérêt avifaunistique : Cincle plongeur, Pic cendré, Grimpereau des bois (Aire Disjointe), Milan noir et royal, Pigeon colombin

ZNIEFF de type 2 recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000					
Nom	Numéro	Surface totale (ha)	Surface concernée par le périmètre de la ZPS (ha)	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaires
ZNIEFF de type II situées au sein de la ZPS					
Forêt de la Crête	210008930	2134,19	-	Andelot-Blancheville, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-les-Mareilles, Ecot-la-Combe	Intérêt écologique, faune-flore Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Chouette de Tengmalm, Pigeon colombin et Grimpereau des bois (limite de répartition)
Vallée de l'Amance et ses affluents depuis Vicq et Laneuville jusqu'à Maizières et Pisseloup	210020116	1883,44	-	Anrosey, Arbigny-sous-Varennes, Bize, Champigny-sous-Varennes, Coiffy-le-bas, Coiffy-le-haut, Fayl-la-Forêt, Laferte-sur-Amance, Laneuville, Maizières-sur-Amance, Pierremont-sur-Amance, Pisseloup, Rougeux, Soyers, Terre-natale, Velles, Vicq	Intérêt écologie, faune-flore Intérêt avifaunistique : Pie-grièche écorcheur, Pic cendré, Huppe fasciée, Rousserolle verderolle, Milan noir et royal, Tarier des prés, Alouette lulu, Busard cendré, Busard des roseaux, Torcol fourmiliers
Région de Neufchâteau	410010385	20502	-	Autigny-la-Tour, Barville, Bazoilles-sur-Meuse, Certilleux, Circourt-sur-Mouzon, Coussey, Frebécourt, Fréville, Harchéchamp, Jainvillotte, Landaville, Liffol-le-Grand, Midrevaux, Moncel-sur-Vair, Mont-lès-Neufchâteau, Pargny-sous-Mureau, Pompierre, Rollainville, Rouvres-la-Chétive, Sionne, Soulosse-sous-Saint-Élophe, Tilleux, Villouxel	Intérêt écologique

Au total **14 393,74 ha** sont classés en **ZNIEFF de type 2** sur le territoire de la ZPS « Bassigny », soit **18,3 %** de la surface totale de la ZPS.

Au total, **16 452,43 ha** de la ZPS sont concernés par des **ZNIEFF de type 1 et 2** (en tenant compte de certaines superpositions entre ZNIEFF 1 et 2), ce qui représente **21 %** de la surface totale de la ZPS.

La multitude de ces différentes ZNIEFF souligne la **grande richesse écologique du contexte** dans lequel s'inscrit la ZPS, en particulier du point de vue avifaunistique.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

En France, l'inventaire des ZICO a été conduit en 1990/1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le service du Patrimoine Naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement.

Il s'agit de zones comprenant des milieux **importants pour la vie de certains oiseaux** (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

Le ZPS « Bassigny » fait partie intégrante de la ZICO n°00281 « Bassigny ». Cette ZICO, l'une des plus vastes de France, couvre une superficie de 98 400 hectares, répartis sur les départements de la Haute-Marne (pour 4/5) et des Vosges (pour 1/5). Elle a été désignée en 1991 pour la conservation de 23 espèces d'oiseaux et se situe dans les régions naturelles du Bassigny et de l'Apance.

Liste des espèces du recueil d'informations de 1991 justifiant la création de la ZICO Bassigny	
Bondrée apivore	Huppe fasciée
Busard cendré	Martin-pêcheur
Busard Saint-Martin	Milan noir
Chevêche d'Athéna	Milan royal
Chouette de Tengmalm	Pic cendré
Cigogne blanche	Pic mar
Cigogne noire	Pic noir
Courlis cendré	Pie-grièche à tête rousse
Faucon hobereau	Pie-grièche écorcheur
Gélinotte des bois	Râle des genêts
Gobemouche à collier	Tarier des prés
Grue cendrée	

Une étude préalable à la création de la ZPS « Bassigny » a été réalisée sur la ZICO de Bassigny par la LPO de Champagne-Ardenne. Il s'avère que la ZICO du Bassigny est l'un des secteurs les plus riches de la région Champagne-Ardenne, à la fois en

termes d'espèces concernées, notamment celles inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, et en effectifs présents.

Au niveau régional, cette ZICO apparaît ainsi comme le dernier bastion du Milan royal et très importante notamment pour la conservation du Pic cendré et du Gobemouche à collier.

IV.4.3 Les outils fonciers de préservation du patrimoine naturel

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) résultent de la mise en œuvre par les départements d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites naturels présentant une richesse écologique à préserver.

Suite à la loi du 18 juillet 1985, les départements ont pour compétence d'initier une politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). A l'heure actuelle, seul le département limitrophe des Vosges a mis en place la politique ENS, le département de la Haute-Marne ne l'ayant pas encore mise en application.

De ce fait, la ZPS « Bassigny » n'est pas directement concernées par les zonages ENS. On dénombre néanmoins une vingtaine d'ENS côté vosgien à moins de 10 km de la ZPS dont 2 ont été désignés pour l'avifaune. Le tableau suivant présente ces ENS.

Sites ENS recensés à proximité de la ZPS Bassigny (rayon de 10 km)			
Nom	Identifiant	Surface / longueur	Commentaires
Eglise de Pompierre	88*B14	0.122 ha	Combles abritant 1 espèce de chauve-souris protégée (Oreillard gris)
Combles de l'église	88*B25	/	Combles de l'église Saint-Rémy hébergeant une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe.
Combles de l'église	88*B41	/	Combles de l'église Notre-Dame abritant 2 espèces de chauves-souris protégées.
Combles de la mairie-école	88*B44	/	Présence d'une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe
Entrepôt derrière l'église	88*B47	/	Entrepôt abritant une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe
Combles de l'église de la Vacheresse	88*B55	/	Présence d'une colonie de reproduction de Petit Rhinolophe
Bois et rochers de l'Anger et du Mouzon	88*F07	39.04 ha	Ensemble de faciès forestiers liés aux calcaires affleurant et au relief spécifique de la vallée du Mouzon.
Bois au sud de Sauville	88*F23	55.11 ha	Vallons forestiers de type Frênaie, Aulnaie-frênaie et chênaie-Charmaie, abritant en bordure de ruisseaux la Prêle d'hiver (espèce végétale protégée)
Vallon du ruisseau de Romain	88*F83	20.44 ha	Station de Prêle d'hiver au sein d'une Charmaie-Frênaie à Ail des ours, autour d'un petit ruisseau méandreux. Gobe-mouche à collier signalé dans le bois de la Grande Manche (à l'est du site ENS)
Bois de la Réseule	88*F84	4.24 ha	Petite Tillaie-Erable sur éboulis calcaires (habitat rare et d'intérêt européen).
Bois de Châtillon	88*F85	3.45 ha	Tillaie-Erable sur éboulis calcaires dominant la vallée du Mouzon (habitat rare et d'intérêt européen). De petits affleurements calcaires en cirque abritent notamment la Scolopendre.

Sites ENS recensés à proximité de la ZPS Bassigny (rayon de 10 km)			
Nom	Identifiant	Surface / longueur	Commentaires
Marais de la Corre	88*M01	3.51 ha	Friche marécageuse à Carex et Rein des prés dans la vallée du Mouzon. Alimenté par un bras du Mouzon, il est constitué également de quelques bosquets de Saules et d'Aulnes. C'est un des rares sites de nidification (plus ou moins régulier) du Busard cendré.
Pelouses à Crainvilliers	88*P08	21 ha	Pelouses marneuses et landes à Genévriers sur marnes en lisière forestière de la vallée de l'Anger.
L'Anger des sources à Crainvilliers	88*R10	3.38 km	Rivière sinueuse prenant sa source dans le bois Banal. Une particularité originale de cette zone est que la rivière coule sur un sol argileux et contient des éléments calcaires apportés par un affluent le Ru des Jeux ayant une source pétifiante.
Le Mouzon	88*R11	21.08 km	Rivière s'écoulant d'abord sur un substrat argilo-marneux (à peu près jusqu'à Pompierre) puis sur calcaires jusqu'à sa confluence avec la Meuse à Neufchâteau.
Périmètre de protection des sources de Vittel-Contrex	88*Z20	Plus de 11 000 ha	Périmètre visant à éliminer tout transfert de pollutions vers les nappes souterraines.

Conclusion sur les zonages du patrimoine naturel

La ZPS « Bassigny » est donc directement concernée par :

- la ZPS « Bassigny - partie Lorraine » accolée à la ZPS ;
- 4 sites Natura 2000 (SIC) ;
- 1 site inscrit 1 site classé ;
- 18 ZNIEFF de type I ;
- 4 ZNIEFF de type II ;
- 1 ZICO ;
- Un projet de PNR.

Un grand nombre de ces sites ciblent l'avifaune, en lien avec la présence d'espèces remarquables à forte valeur patrimoniale. Cela souligne la grande richesse avifaunistique du contexte dans lequel se situe la ZPS « Bassigny ».

V. Diagnostic écologique

V.1 Synthèse des données avifaunistiques

Cf. :

Annexe 4 : Méthodologie des prospections

Annexe 5 : Synthèse des données collectées lors des prospections du printemps 2011 (Source : Biotope, 2011)

Annexe 6. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 1 : espèces nicheuses d'intérêt communautaire (LPO Champagne-Ardenne, 2011)

Annexe 7. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 2 : espèces d'intérêt communautaire migratrices et hivernantes, et autres espèces migratrices (LPO Champagne-Ardenne, 2011)

Annexe 8 : Fiches espèces

Cf. Atlas cartographie Cartes 11 à 13

L'ensemble des informations présentées ci-dessous proviennent de deux sources de données :

- Une synthèse ornithologique couvrant une dizaine d'années entre 1999 et 2011 réalisées par la LPO Champagne-Ardenne. Celle-ci permet notamment de préciser la localisation de certaines espèces et de dégager des tendances d'évolution.
- Des prospections de terrains réalisées au printemps 2011 (Biotope).

V.1.1 Espèces nicheuses d'intérêt communautaire

17 espèces d'intérêt communautaire nichent de façon certaine ou probable sur le territoire de la ZPS Bassigny.

Le FSD mentionnait, quant à lui 16 espèces.

Le tableau ci-dessous permet une comparaison de ces deux listes d'espèces :

Espèces	Espèces nicheuses ou résidentes mentionnées (FSD)	Espèces nicheuses identifiées dans le cadre du diagnostic 2011
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	-	X
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	X	X
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	X	X
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	X	X
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	X	X
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	X	X
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	X	X

<i>Espèces</i>	<i>Espèces nicheuses ou résidentes mentionnées (FSD)</i>	<i>Espèces nicheuses identifiées dans le cadre du diagnostic 2011</i>
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	X	-
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	X	X
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>)	X	X
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	-	X
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	X	X
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	X	X
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	X	X
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	X	X
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	X	X
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	X	X
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	X	X

La nouvelle version du FSD devra donc intégrer les modifications suivantes pour les espèces nicheuses d'intérêt communautaire :

- Ajout de deux espèces (Aigle botté et Grand-duc d'Europe)
- Retrait d'une espèce (Cigogne blanche, qui doit néanmoins être conservée en tant qu'espèce migratrice)

Le programme d'actions du DOCOB visera principalement le maintien, voire la restauration, des milieux utilisés par ces espèces d'oiseaux pour réaliser leur cycle de développement (ce qu'on appelle des habitats d'espèces) et notamment la reproduction.

Détail par espèce

Aigle botté (*Hieraetus pennatus*)

❖ Synthèse des données existantes (LPO 2011)

Aucune donnée



❖ Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)

Lors des prospections 2011, l'espèce a été contactée à 2 reprises.

La première fois à proximité de Serqueux, l'individu observé était soit un oiseau en quête de territoire, soit un migrateur.

Le deuxième contact a eu lieu un peu plus tard dans la saison avec un comportement territorial net (piqué et attaque sur les buses variables) à proximité de Goncourt.

❖ Estimation de la population

Aigle botté. Photographie prise hors site

© Biotone

Au vu des différents éléments collectés au cours des prospections de terrain, la population d'Aigle botté est estimée à **0 - 1 couple nicheur** sur le territoire de la ZPS.

Alouette lulu (*Lullula arborea*)

❖ Synthèse des données existantes (LPO 2011)

L'espèce fréquente, sur le site, des milieux tels que les pâtures et friches, mais également les lisières de boisements et au sein des coupes forestières. Ponctuellement l'espèce a également pu être mise en évidence en carrière.

Trois secteurs de présence de l'espèce ont pu être mis en évidence :

- les pâtures des coteaux de l'Apance (5 à 7 couples) ;
- la source de la vallée du Rognon entre Is-en-Bassigny et Donnemarie (1 à 5 couples) ;
- les friches des plateaux calcaires de Liffol-le-Petit (5 à 10 couples).



Alouette lulu. Photographie prise hors site

© Biotope

La population totale est estimée entre 12 et 25 couples.

❖ Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)

Lors des prospections conduites en 2011, l'espèce a été bien détectée sur la ZPS. 40 mâles chanteurs ont ainsi pu être mis en évidence sur l'ensemble du site.

Les principaux secteurs de présence de l'espèce identifiés en 2011 sont :

- les secteurs bocagers autour des têtes de bassin du Seuillon (Cuves, Mennevaux, Buxières les Clefmont) avec 19 chanteurs
- le bocage à proximité des sources du Rognon (Ouest d'Essey les eaux) avec 4 chanteurs
- les coteaux de l'Apance et alentours avec 10 chanteurs

En complément, quelques chanteurs isolés répartis sur le territoire de la ZPS ont également été contactés.

Néanmoins aucun contact n'a pu être établi sur les friches de Liffol-le-Petit.

❖ Estimation de la population

Le croisement des deux sources de données donne un total de :

- 15 à 17 sur les pâtures et coteaux de l'Apance
- 5 à 9 couples sur la source de la vallée du Rognon entre Is-en-Bassigny et Donnemarie
- 19 couples sur les têtes de bassin du Seuillon
- 5 à 10 couples sur les friches des plateaux calcaires de Liffol-le-Petit
- 8 à 10 couples sur le reste de la ZPS

En conséquence, la population nicheuse d'Alouette lulu est estimée dans une fourchette comprise entre **50 et 70 couples**.

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

❖ Synthèse des données existantes (LPO 2011)

L'espèce n'est pas cantonnée à certains secteurs mais se rencontre dans toute la ZPS. Des indices de reproduction possible et probable ont été trouvés sur plusieurs massifs forestiers du site Natura 2000. Elle est également observée dans certaines vallées (Rognon, Saônelle, Mouzon), en activité de chasse.

La discrétion de l'espèce rend difficile la quantification et le suivi de l'évolution des effectifs.

La population totale est estimée entre 15 et 25 couples, ce qui représente une densité relativement faible.

❖ Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)

L'espèce n'a été contactée qu'à 5 reprises lors des prospections conduites en 2011, le plus souvent en vol (un individu posé a pu être observé en vallée du Rognon).

Aucune preuve de nidification formelle de l'espèce n'a pu être localisée. Néanmoins, un couple formé a pu être observé sur le secteur de l'Apance.

❖ Estimation de la population

Aucune donnée plus précise n'ayant pu être apportée par les prospections de 2011, l'estimation de **15 à 25 couples** est conservée.

Busard cendré (*Circus pygargus*)

❖ Synthèse des données existantes (LPO 2011)

La reproduction de l'espèce n'a plus été signalée de manière certaine depuis 2001. Les derniers secteurs fréquentés par l'espèce en période favorable sont les plaines cultivées situées sur les communes de Chavraines, Goncourt et Romain-sur-Meuse.

L'espèce a connu une diminution très importante de ses effectifs sur le territoire de la ZPS, et plus généralement de toute la partie Est du département de la Haute-Marne.

En l'absence de suivis réguliers et de données récentes, la population totale est estimée entre 1 et 2 couples.

❖ Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)

L'espèce n'a été contactée qu'à une seule reprise lors des prospections conduites en 2011. Début mai, un mâle adulte a été observé en chasse, au niveau des plaines cultivées situées à l'Ouest de Semilly. Au vu de la période, il apparaît néanmoins difficile de conclure sur le caractère nicheur de l'individu qui n'a, par la suite, pas pu être recontacté.

La réalisation de points fixes d'observation au sein des plaines cultivées en période de nourrissage (période de forte activité), n'a pas permis de reconfirmer



Bondrée apivore. Photographie prise hors site © Biotope



Busard cendré. Photographie prise hors site © Biotope

la présence de l'espèce.

❖ *Estimation de la population*

Les prospections de 2011 ne permettent pas de préciser le statut de l'espèce sur le territoire de la ZPS. Elles permettent tout au plus de confirmer son extrême rareté.

Au vu des données collectées, l'estimation de 1 à 2 couples pourrait être ramenée à une fourchette plus basse encore, de **0 à 1 couple nicheur** sur le territoire de la ZPS.

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

Le Busard Saint-Martin est avant tout un oiseau présent en automne et en « hiver » dans la ZPS.

En période de reproduction, le Busard Saint-Martin présente une répartition limitée. En 2011, il a été noté sur la commune de Bourmont mais il est difficile de savoir si ces données concernent réellement un couple nicheur ou un oiseau de passage car ce secteur n'était pas connu pour abriter cette espèce.

En revanche, le Busard Saint-Martin s'observe toujours actuellement dans la zone Goncourt/Harréville-les-Chanteurs. La présence d'un couple reproducteur y est fortement suspectée.

L'effectif nicheur estimé est de 1 à 2 couples.

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*

L'espèce n'a été contactée qu'à deux reprises lors des prospections conduites en 2011. Les deux observations concernent une femelle puis un mâle au mois d'avril, dans le secteur de la vallée de la Meuse. Les deux données concernent néanmoins des oiseaux en vol, potentiellement migrateur.

Il apparaît donc difficile de conclure sur une possible reproduction de l'espèce.

❖ *Estimation de la population*

Les prospections de 2011 ne permettent pas de préciser le statut de l'espèce sur le territoire de la ZPS. Elles permettent tout au plus de confirmer son extrême rareté.

Au vu des données disponibles, la population nicheuse de l'espèce est évaluée à **1 ou 2 couples**.

Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

Aucune donnée ancienne n'existe sur le territoire de la ZPS. Des preuves certaines de nidification ont néanmoins pu être apportées à la fin des années 1980 et 1990 à proximité immédiate de la ZPS (quelques kilomètres au Nord). Il apparaît donc possible que l'espèce fréquente les boisements de l'Ouest du site. La population totale est estimée entre 0 et 1 couple.

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*



Busard Saint-Martin.
Photographie prise hors site
© Biotope



Chouette de Tengmalm.
Photographie prise hors site
© Biotope

L'espèce a été observée à proximité de la commune de Serqueux, proche de la limite avec le département des Vosges. Il peut s'agir d'un individu en quête d'un territoire pour s'installer.

Des prospections nocturnes ont été effectuées en différents secteurs présentant des habitats favorables sur le territoire de la ZPS (utilisation de matériel de repasse), mais aucun contact sonore n'a pu être obtenu.

❖ *Estimation de la population*

L'absence de preuve de nidification ne permet pas de conclure sur le statut de l'individu observé (nicheur, individu en phase de dispersion...).

En ce sens, l'estimation de la population ne peut être précisée davantage. Elle est évaluée entre **0 et 1 couple**.

Cigogne noire (Ciconia nigra)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

La Cigogne noire apparaît surtout en période de migration prénuptiale (fréquence remarquable au mois de mars).

Les données en période de nidification apparaissent peu nombreuses. Quelques données existent en vallée du Rognon et peuvent correspondre à des individus nicheurs (secteur favorable). Elles sont cependant peu nombreuses et relativement anciennes (1999 et 2002) mais peuvent être liées à un manque de pression d'observation. Aucune donnée ne concerne le secteur de l'Apance, pourtant très propice.



Cigogne noire. Photographie prise
hors site © Biotopie

L'effectif nicheur doit être compris entre 0 et 1 voire 2 couples (comm. pers. J. J. Boutteaux).

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotopie 2011)*

La Cigogne noire a fait l'objet de quatre observations lors des prospections conduites au printemps 2011. Elles s'étalent entre début mars et mi mai 2011 et concernent deux secteurs :

- Un individu a été noté, fin mars, posé dans une coupe forestière, en forêt de Jarney (Est de Liffol le Petit)
- Trois observations, pour un total de 4 individus tous en vol, concernent le secteur de l'Apance (2 individus ensemble fin mars, un individu début avril et un autre mi mai).

Ces observations semblent confirmer l'intérêt du secteur de l'Apance, sans toutefois permettre de conclure sur le statut de l'espèce sur le territoire de la ZPS.

❖ *Estimation de la population*

La population nicheuse de l'espèce est estimée entre **0 et 2 couples**.

Gélinotte des bois (Bonasa bonasia)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

Aucune mention récente de l'espèce n'est recensée dans la base de données de la LPO, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Haute-Marne. Une petite

population pourrait néanmoins se maintenir sur le secteur de la forêt de Serqueux, des observations datant des années 2000 ayant été rapportées.

La population de l'espèce est estimée entre 0 et 1 couple nicheur.

❖ **Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)**

Aucune observation de l'espèce n'a été réalisée lors des prospections de terrain. Toutefois les prospections de terrain ont permis d'identifier des secteurs favorables à l'espèce. Ces secteurs sont principalement localisés à proximité d'Ecot la Combe.



Gélinotte des bois. Photographie prise hors site © Biotope

❖ **Estimation de la population**

Les prospections de 2011 ne permettent pas de préciser le statut de l'espèce sur le territoire de la ZPS. Elles permettent tout au plus de confirmer son extrême rareté.

Au vu des données disponibles, la population nicheuse de l'espèce est évaluée à **0 ou 1 couple**.

Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*)

❖ **Synthèse des données existantes (LPO 2010)**

L'espèce a fait l'objet d'une étude ciblée en 2010, sur l'ensemble du territoire de la ZPS et aux alentours.

Un minimum de 43 mâles chanteurs a été contacté sur le territoire d'étude, mais cet effectif s'avère potentiellement sous-estimé.

Les principaux secteurs fréquentés sont les suivants :

- Un minimum de 5 mâles chanteurs est contacté en forêt du "Bois Banal" à Graffigny-Chemin ;
- Un mâle chante au lieu-dit "Les 2 têtes", toujours en forêt de Graffigny-Chemin ;
- Deux chanteurs sont observés dans le bois des Essarts à Lavilleneuve
- Au moins 10 mâles chanteurs et deux couples sont cantonnés en forêts domaniale de Morimond à Breuvannes en Bassigny ;
- Un couple et deux mâles sont notés en forêt de Parnoy-en-Bassigny ;
- Treize mâles et 4 femelles sont localisés dans le bois communal de Serqueux.

L'espèce fréquente les parcelles où les vieux chênes sont dominants et où le taillis est bien développé. Il est également présent sur les secteurs de taillis sous-futaie, exploités de manière plus ou moins intensive.

36 mâles chanteurs ont été contactés sur le territoire de la ZPS. Aucune estimation précise de la population n'a néanmoins pu être établie.

❖ **Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)**

Lors des prospections conduites au printemps 2011, 30 mâles chanteurs ont pu être contactés.

L'ensemble des secteurs de présence connue de l'espèce n'ont pu être contrôlés. La présence de l'espèce dans de nouveaux massifs a néanmoins pu être mise en



Gobemouche à collier. Photographie prise sur site © Biotope

évidence.

Les observations se répartissent comme suit :

- Sept mâles chanteurs en forêt du "Bois Banal" à Graffigny-Chemin ;
- Quatre mâles chanteurs à l'est du lieu-dit "Les 2 têtes", toujours en forêt de Graffigny-Chemin ;
- Cinq mâles chanteurs en forêt domaniale de Morimond (est de l'abbaye du même nom) ;
- Treize mâles chanteurs en forêts communales de Parnoy-en-Bassigny/La Rivière-Arnoncourt ;

A ces observations vient s'ajouter le contact avec un unique mâle chanteur dans le bois de Bourmont, entre Sommerécourt et Goncourt, qui constitue un nouveau secteur de présence pour l'espèce.

Cependant, aucun chanteur n'a été contacté dans le bois des Essarts à Lavilleneuve, malgré des prospections en période favorable et la persistance de milieux favorables.

Le Bois de Serqueux n'a, quant à lui, fourni aucune donnée, malgré des prospections en période favorable et la persistance de milieux propices à l'espèce.

❖ *Estimation de la population*

Le croisement des deux sources de données donne un effectif minimum de :

- Sept couples en forêt du "Bois Banal" à Graffigny-Chemin ;
- Quatre couples à l'est du lieu-dit "Les 2 têtes", toujours en forêt de Graffigny-Chemin ;
- Douze couples en Forêt de Morimond
- Treize couples en forêts communales de Parnoy-en-Bassigny/La Rivière-Arnoncourt ;
- Deux couples dans le bois des Essarts à Lavilleneuve ;
- Treize couples sont localisés dans le bois communal de Serqueux.

La population totale de la ZPS est donc estimée dans une fourchette comprise entre 40 et 60 couples.

Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

L'espèce a fait sa réapparition dans la ZPS du Bassigny en 2008 et s'est reproduit sur le site à partir de 2010. Elle occupe une carrière de roche massive dans la partie Nord de la ZPS.

D'autres milieux favorables existant sur le site, il est possible que l'espèce recolonise de nouveaux territoires.

En l'état actuel des connaissances, un seul couple est connu dans la ZPS du Bassigny.

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*

Aucune donnée

❖ *Estimation de la population*



Grand-duc d'Europe. Photographie prise hors site © Biotope

Un couple se reproduit sur le territoire de la ZPS

Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

❖ Synthèse des données existantes (LPO 2011)

Le Martin-pêcheur a été signalé ces dernières années sur les rivières et plans d'eau suivants :

- vallée du Rognon ;
- ruisseau du Véchet (affluent du Rognon) ;
- la Sueurre (affluent du Rognon) ;
- étang d'Ecot-la-Combe (vallée de la Sueurre) ;
- ruisseau d'Illoud (affluent de la Meuse) ;
- ruisseau de Malaincourt-sur-Meuse (affluent de la Meuse) ;
- vallée de la Meuse (à hauteur de Huilliécourt) ;
- vallée de l'Apance (à hauteur de Bourbonne-les-Bains).

L'espèce semble relativement rare, notamment sur les deux principales rivières de la ZPS que sont la Meuse et le Mouzon.

La population nicheuse de l'espèce est estimée, empiriquement, entre 10 et 20 couples.



Martin pêcheur d'Europe.
Photographie prise hors site
© Biotope

❖ Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)

L'espèce n'ayant pas fait l'objet de recherches spécifiques, aucune prospection exhaustive du réseau hydrographique n'a été conduite. Ainsi, l'espèce n'a été observée qu'à deux reprises, une fois en vallée de l'Apance et une fois sur le cours de la Meuse.

❖ Estimation de la population

La population de l'espèce est considérée comme comprise dans une fourchette allant de 10 à 20 couples.

Milan noir (*Milvus migrans*)

❖ Synthèse des données existantes (LPO 2010)

L'espèce fait l'objet de suivis réguliers sur le territoire de la ZPS, en territoire des études conduites sur le Milan royal.

Vingt-deux territoires de Milan noir ont été répertoriés en 2010 contre 27 en 2009. Cette différence est, néanmoins, plus liée à une pression d'observation inférieure qu'à une réelle diminution.

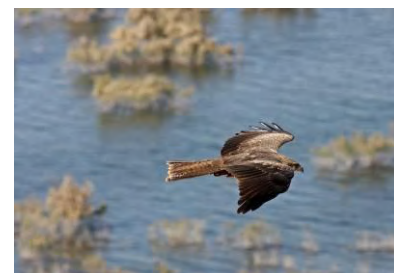
La fourchette de la population apparaît comprise entre 20 et 30 couples.

L'espèce est principalement présente dans partie Est de la ZPS (vallée de la Meuse et secteurs herbagers alentours). Le sud-est de la zone d'étude déjà vide en 2009, n'a pas fourni de données en 2010.

La densité sur la zone d'étude s'élève à 4,9 couples / 100 km².

❖ Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)

L'espèce n'a pas fait l'objet d'un recensement exhaustif lors des prospections de



Milan noir. Photographie prise hors site © Biotope

2011. Aucune méthodologie spécifique n'a été mise en place pour la recherche et l'identification des territoires occupés. L'espèce a été notée à 44 reprises, principalement sur les vallées de la Meuse et du Mouzon.

❖ *Estimation de la population*

La population présente sur le territoire de la ZPS est comprise dans une fourchette de 20 à 30 couples.

Milan royal (Milvus milvus)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

L'espèce a fait l'objet, depuis d'un suivi régulier sur l'ensemble du territoire de la ZPS depuis 1996. En 2010, un recensement de la population nicheuse a été réalisé par la LPO.



Milan royal. Photographie prise hors site © Biotope

Treize couples ont été trouvés en 2010 dans la zone d'étude du Bassigny, soit 3 de plus qu'en 2009, année qui comptait déjà 2 couples de plus par rapport à 2008. La densité sur le territoire de la ZPS est évaluée à 2,94 couples/100 km².

L'espèce occupe la partie Est de la ZPS, de la vallée de la Meuse à la frontière avec les Vosges. Seul l'extrême Sud-Est du site ne semble pas accueillir de couple nicheur.

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*

L'espèce n'a pas fait l'objet d'un recensement exhaustif lors des prospections de 2011. Aucune méthodologie spécifique n'a été mise en place pour la recherche et l'identification des territoires occupés.

L'espèce a été notée à 24 reprises. Les observations sont concentrées sur la vallée de la Meuse et sur les herbages alentours.

❖ *Estimation de la population*

La population nicheuse sur le site est estimée à 13 couples.

Pic cendré (Picus canus)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*

Au cours de ces 10 dernières années, l'espèce n'a été notée que sur 3 secteurs forestiers du Bassigny :

- vallées de l'Apance et massif forestier de Morimond ;
- vallée du Rognon ;
- Bois Banal de Graffigny-Chemin.

L'espèce occupe les grands massifs boisés, mais également les ripisylves.

L'effectif nicheur est estimé dans une fourchette comprise entre 2 et 5 couples

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*

L'espèce a été contactée à 12 reprises lors des prospections de terrain conduites en 2011.

Les observations se concentrent sur quatre secteurs :

- vallées de l'Apance et massif forestier de Morimond (estimation de 4 couples nicheurs) ;
- forêt communale de Clinchamp (minimum 1 couple) ;
- forêt du Jarney (minimum 1 couple) ;
- forêt communale d'Harréville les Chanteurs (minimum 1 couple sur les coteaux boisés de la Meuse).

Aucune donnée n'a pu être collectée en vallée du Rognon et dans le Bois Banal à Graffigny-Chemin.

❖ **Estimation de la population**

La compilation des deux sources de données conduit aux estimations suivantes :

- vallées de l'Apance et massif forestier de Morimond (4 couples nicheurs) ;
- vallée du Rognon (2 à 3 couples nicheurs) ;
- Bois Banal de Graffigny-Chemin (0 à 1 couple)
- forêt communale de Clinchamp (minimum 1 couple) ;
- forêt du Jarney (minimum 1 couple) ;
- forêt communale d'Harréville les Chanteurs (minimum 1 couple sur les coteaux boisés de la Meuse).

La population nicheuse de l'espèce est évaluée entre **10 et 15 couples** sur le territoire de la ZPS.

Pic mar (*Dendrocopos medius*)

❖ **Synthèse des données existantes (LPO 2011)**

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS. Elle se reproduit probablement dans tous les massifs forestiers favorables, qu'ils soient de grande superficie ou de taille plus modeste. Le milieu recherché est la chênaie-charmaie âgée conduite ou non en taillis sous-futaie.

Dans les secteurs les plus favorables, les populations peuvent atteindre 1 couple pour 30 ha.

Le secteur le plus important pour l'espèce est la zone ouest de la ZPS, entre la limite ouest et la D74 qui va de Montigny-le-Roi à Harréville-les-Chanteurs.

La population nicheuse est évaluée dans une fourchette comprise entre 200 à 300 couples.

❖ **Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)**

L'espèce a fait l'objet de 76 observations lors des prospections de terrain conduites en 2011. Les secteurs occupés correspondent globalement à ceux mis en évidence dans la synthèse bibliographique.

❖ **Estimation de la population**

La population de l'espèce est estimée dans une fourchette comprise entre **200 et 300 couples**.

Pic noir (*Dryocopus martius*)

❖ **Synthèse des données existantes (LPO 2011)**

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS. Rares sont les éléments boisés de



Pic noir. Photographie prise
hors site © Biotope

la ZPS qui ne reçoivent pas la visite du Pic noir. Il apparaît dans des peuplements très diversifiés, même s'il semble préférer les hêtraies.

Les densités sont d'environ 1 couple pour 700 à 1 000 ha de forêts (prospections spécifiques sur les pics en 2002). La population nicheuse sur le site est, elle, estimée entre 30 et 40 couples.

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*

L'espèce a fait l'objet de 22 observations lors des prospections du printemps 2011, correspondant à environ 17 territoires.

Elle est notamment bien représentée dans le massif d'Ecot la Combe, mais également sur le secteur de l'Apance. D'autres contacts ont été notés dans les boisements de l'Est de la ZPS (Bois de Bourmont, Forêt de Graffigny-Chemin).

❖ *Estimation de la population*

Le croisement des données disponibles donnent un total d'environ 34 territoires. La population nicheuse de l'espèce est donc vraisemblablement comprise, sur le site, entre 30 et 40 couples.

Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)

❖ *Synthèse des données existantes (LPO 2011)*



Pie-grièche écorcheur. Photographie
prise hors site © Biotope

La Pie-grièche écorcheur est présente sur l'ensemble de la ZPS.

La répartition de cette espèce n'est cependant pas homogène dans cette zone. Ses densités varient fortement. Les secteurs les plus pauvres se trouvent sur le plateau calcaire (Nord de la ZPS, dans les zones les plus cultivées, dans le tiers nord-ouest de la ZPS. Là, on ne trouve souvent guère plus de 0,2 à 0,5 couple aux 100 ha.

En revanche, certains secteurs des vallées de la Meuse et du Mouzon sont très favorables à cette espèce et présentent des densités très élevées. On peut citer par exemple les communes de Nijon et Graffigny-Chemin qui accueillent 3 à 5 couples aux 100 ha.

La vallée de l'Apance, au sud-est de la ZPS, accueille également des densités très fortes, assez comparables à celles de la zone centrale.

L'effectif estimé est de 500 à 800 couples reproducteurs pour l'ensemble de la ZPS. Cette estimation a été calculée sur la base de densités estimées par commune.

❖ *Synthèse des prospections de terrain (Biotope 2011)*

90 cantons de l'espèce ont pu être identifiés lors des prospections réalisées au printemps 2011.

L'espèce n'a néanmoins pas fait l'objet de recherches spécifiques.

Les observations sont réparties sur l'ensemble de la ZPS avec quelques secteurs présentant des densités très fortes (coteaux d'Esnoyeux, Butte de la Motte, pour n'en citer que quelques uns).

❖ Estimation de la population

La population de l'espèce est estimée dans une fourchette comprise entre **500 et 800 couples**.

Synthèse

La synthèse des données existantes pour les différentes espèces nicheuses d'intérêt communautaire est détaillée dans le tableau ci-après.

Plusieurs données sont présentées dans la catégorie *Effectif nicheur sur la ZPS « Bassigny »* :

- Effectif nicheur (avant 2011) : nombre de couples nicheurs d'après la bibliographie datant d'avant 2011. Il s'agit souvent des résultats des prospections de 2002 réalisées, sur le site, par la LPO Champagne-Ardenne. Cette donnée permet une comparaison avec les données actuelles.
- Effectif nicheur ZPS estimé (actualisation LPO 2011) : actualisation du nombre de couples nicheurs issues de la synthèse réalisée par la LPO dans le cadre de l'élaboration du présent DOCOB. Cette dernière couvre la période 2000-2011.
- Effectif nicheur estimé corrigé (LPO 2011 et prospections Biotope 2011) : nombre de couples nicheurs estimé sur la base des données issues de la synthèse des données réalisée par la LPO et des prospections de terrain réalisées par Biotope en 2011. Il s'agit de l'estimation la plus à jour pour chaque espèce.

Synthèse du statut des espèces nicheuses d'intérêt communautaire sur le territoire de la ZPS « Bassigny »

Espèce	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge régionale	Effectif nicheur sur la ZPS « Bassigny »			
			Effectif nicheur (avant 2011)	Effectif nicheur ZPS estimé (actualisation LPO 2011)	Effectif nicheur estimé corrigé (LPO 2011 et prospections Biotope 2011)	Evolution constatée sur le site (LPO 2011)
Aigle botté (<i>Hieraetus pennatus</i>)	Vulnérable	En danger	-	-	0-1	Inconnue
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	5-8 (2002)	12-25	50-70	En légère expansion (mais fort déclin historique)*
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Préoccupation mineure	A préciser	10-15 (2002)	15-25	15-25	Stable
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Vulnérable	Vulnérable	3-5 (2002)	1-2	0-1	En forte régression
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	2-3 (2002)	1-2	1-2	Inconnue
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Préoccupation mineure	Rare	-	0-1	0-1	Inconnue
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	En danger	Rare	Non évalué	0-1	0-2	Stable
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	Vulnérable	En danger	Non évalué	0-1	0-1	Inconnue
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>)	Préoccupation mineure	En danger	10-15 (2002)	43	40-60	Inconnue**
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Préoccupation mineure	Rare	-	1	1	En expansion
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	Non évalué	10-20	10-20	Inconnue
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	20-30 (2010)	-	20-30	Stable**

Synthèse du statut des espèces nicheuses d'intérêt communautaire sur le territoire de la ZPS « Bassigny »

Espèce	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge régionale	Effectif nicheur sur la ZPS « Bassigny »			
			Effectif nicheur (avant 2011)	Effectif nicheur ZPS estimé (actualisation LPO 2011)	Effectif nicheur estimé corrigé (LPO 2011 et prospections Biotope 2011)	Evolution constatée sur le site (LPO 2011)
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Vulnérable	En danger	13 (2010)	-	13	En légère expansion (mais fort déclin historique)**
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	Vulnérable	Vulnérable	7-10 (2002)	< 7-10	10-15	En régression*
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	160-200 (2002)	200-300	200-300	En légère progression
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Préoccupation mineure	-	20-25 (2002)	30-40	30-40	En expansion
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	170-200 (2002)	500-800	500-800	En légère expansion (mais fort déclin historique)

* : L'apparente augmentation de l'effectif apparaît difficilement interprétable, au vu de la variabilité de la pression d'observation sur le site. Les tendances historiques ont, dans ce cas, été retenues

** : Espèces non traitées dans les synthèses LPO 2011. Données issues des rapports 2010 traitant spécifiquement ces espèces

➡ Parmi les espèces d'intérêt communautaire nicheuses sur le site, 2 espèces apparaissent en régression, 3 sont en légère progression après un fort déclin historique, 3 apparaissent stables et 3 apparaissent en expansion (dont une en légère progression). Il apparaît également important de noter que, pour 6 espèces, les tendances historiques restent inconnues (manque de recul par rapport aux données anciennes, manque d'observations...). Des efforts en ce sens seront à prévoir dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

Relation entre les ZPS « Bassigny » et « Bassigny partie Lorraine »

La ZPS « Bassigny » formant une entité cohérente avec la ZPS « Bassigny partie lorraine » (Vosges), il apparaît intéressant de dresser un parallèle entre les effectifs présents sur les deux sites.

Comparaison des effectifs entre la ZPS « Bassigny » (Haute-Marne) et la ZPS « Bassigny partie Lorraine » (Vosges)			
Espèces	Effectif nicheur 2011 estimé ZPS "Bassigny" (Haute-Marne)	Effectif nicheur estimé 2009 ZPS "Bassigny partie Lorraine" (Vosges)*	Effectifs cumulés
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	0-1	0	0-1
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	50-70	40-50	92-115
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	15-25	13-16	28-41
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	0-1	0	0-1
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	1-2	0	1-2
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	0-1	Non évalué	Non calculable
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	0-2	0-1	0-3
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	0-1	Non évalué	Non calculable
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>)	40-60	100-200	150-250
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	1	0	1
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	10-20	Non évalué	Non calculable
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	20-30	12-15	32-45
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	13	6-8	19-21
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	10-15	12-15	21-26

Comparaison des effectifs entre la ZPS « Bassigny » (Haute-Marne) et la ZPS « Bassigny partie Lorraine » (Vosges)			
<i>Espèces</i>	<i>Effectif nicheur 2011 estimé ZPS "Bassigny" (Haute-Marne)</i>	<i>Effectif nicheur estimé 2009 ZPS "Bassigny partie Lorraine" (Vosges)*</i>	<i>Effectifs cumulés</i>
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	200-300	50-70	250-370
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	30-40	15-20	45-60
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	500-800	100-130	600-930

* Source COL, 2006 et COL, 2009
Données en nombre de couples

☞ Cette synthèse montre l'importance de l'entité géographique du Bassigny pour plusieurs espèces comme le Milan royal, le Pic cendré, le Gobe-mouche à collier, l'Alouette lulu ou la Pie-grièche écorcheur.

V.1.2 Autres espèces nicheuses patrimoniales ou mentionnées au FSD

Parmi les espèces nichant sur le territoire de la ZPS, mais ne figurant pas à l'Annexe I, plusieurs peuvent être qualifiées de remarquables, au vu de leur statut de rareté, à l'échelle nationale ou régionale. L'ensemble des espèces mentionnées au FSD du site ont également été traitées.

Leur statut sur le site est précisé ci-dessous.

Espèces nicheuses patrimoniales			
Espèces	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge régionale	Statut sur le territoire de la ZPS (Bibliographie et prospections 2011)
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Préoccupation mineure	-	Espèce très discrète dont les observations sont, de fait, assez rares. Un couple reproducteur certain à Ozières en 2002. Trois contacts en vallée de l'Apance en 2011 (nicheur possible)
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	Aucune donnée de reproduction sur la ZPS. L'espèce est néanmoins potentiellement nicheuse. Quatre massifs sont concernés par des observations entre mars et avril 2011 (Ecot la Combe, bois du Jarney, bois de Chalvraines et forêt de Clefmont)
Bruant proyer (<i>Miliaria calandra</i>)	Quasi menacée	A surveiller	Nicheur certain, à la fois en contexte prairial et cultivé. Un minimum de 60 cantons ont pu être notés sur le site en 2011, principalement dans la vallée de la Meuse (y compris en amont). En l'absence de prospections exhaustives, aucune fourchette précise ne peut néanmoins être proposée.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Préoccupation mineure	-	Nicheur certain. Espèce très commune sur la ZPS. Effectifs importants, notamment sur la partie Est du site, mais non évalués.
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	Nicheur certain. L'espèce fréquente à la fois les prairies de fauche et les grandes parcelles cultivées. 8 mâles chanteurs ont été contactés en 2011, notamment en vallée de la Meuse et sur les plateaux cultivés.
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nicheur certain, mais peu répandu sur le territoire de la ZPS (environ 1 village sur 3). Effectif de 10 couples, inférieurs à ceux attendus sur de tels milieux (comm. pers. Y. Brouillard)
Cincla plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	Préoccupation mineure	Rare	Nicheur possible. Une observation sur l'Apance en 2011, à proximité de Bourbonne-les-Bains.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Vulnérable	En danger	2 à 3 couples nicheurs annuellement en vallée de la Meuse, entre Meuvy et Brainville sur Meuse. Plusieurs observations de l'espèce sur ces secteurs en 2011, sans preuve formelle de nidification néanmoins.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Préoccupation mineure	-	Nicheur certain. Espèce relativement peu notée même si elle est vraisemblablement bien présente. Un cas de nidification rapporté à Liffol-le-Petit

Espèces nicheuses patrimoniales			
Espèces	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge régionale	Statut sur le territoire de la ZPS (Bibliographie et prospections 2011)
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	Nicheur certain (15 à 20 couples), largement répartie sur le territoire de la ZPS, mais plus volontiers sur les secteurs herbagers.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nicheur certain (estimation de 10 à 15 couples). Trois observations ont pu être réalisées en 2011 : un couple nicheur certain sur le secteur de Liffol-le-Petit, un possible à Levécourt et un autre à Pouilly en Bassigny.
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Préoccupation mineure	-	Espèce nicheuse mais sous prospectée, notée principalement en vallée de la Meuse.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus rufficollis</i>)	Préoccupation mineure	-	Espèce plutôt notée en stationnement migratoire et hivernal, mais un couple nicheur probable sur un étang à Buxières les Clefmont en 2011.
Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>)	Préoccupation mineure	Rare	Nicheur certain. Espèce recherchée de manière systématique en 2011 sur l'ensemble des boisements de la ZPS. Au total 110 contacts, sur l'ensemble des grands massifs feuillus de la ZPS. L'estimation de 2002 (10 à 15 couples) peut donc être revue largement à la hausse.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Préoccupation mineure	A préciser	Nicheur certain, surtout au cœur des zones herbagères de la partie est du site. La population nicheuse sur la ZPS est estimée à un minimum de 500 couples.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Préoccupation mineure	-	Nicheur certain. 7 colonies, réparties sur les vallées de Meuse, du Mouzon et du Rognon, totalisent entre 30 et 45 couples.
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Préoccupation mineure	En danger	Nicheur certain sur l'ensemble du site, notamment au sein des vergers, mais également au sein même des villages et dans les bâtiments agricoles. Population nicheuse estimée entre 80 et 100 couples (LPO, 2002).
Hypolaïs icterine (<i>Hippolais icterina</i>)	Vulnérable	En danger	Nicheur possible. Observation de 3 mâles chanteurs en 2011 (Apance et secteur de Brainville sur Meuse/Malaincourt sur Meuse)
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Quasi menacée	Vulnérable	Nicheur certain. 34 contacts avec l'espèce en 2011, notamment dans la partie centrale du site (vallée de la Meuse et abords). L'espèce niche aussi bien en contexte prairial qu'au sein même des villages.
Petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	Une seule mention de l'espèce sur le territoire de la ZPS : un couple cantonné en 2008 sur une plateforme industrielle de Liffol le Petit, mais échec de la reproduction.
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nicheur possible. Un chanteur à proximité de Perrusse en 2011.

Espèces nicheuses patrimoniales			
Espèces	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge régionale	Statut sur le territoire de la ZPS (Bibliographie et prospections 2011)
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Quasi menacée	En danger	Nicheur certain, occupant notamment les vergers et les pâtures avec arbres isolés. Effectif évalué entre 10 et 20 couples sur la ZPS. Notée en 2011 sur trois secteurs : Brainville sur Meuse, Vroncourt la Cote et Donnemarie.
Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	En danger	En danger	Nicheur certain, occupant notamment les secteurs prairiaux des vallées. Effectif évalué entre 10 et 15 couples sur la ZPS (2009). Notée en 2011 sur trois secteurs : 2 mentions en vallée de la Meuse (Lavilleneuve et Audeloncourt) et un couple en vallée du Mouzon (Vaudrecourt)
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	Nicheur possible. 3 contacts avec des mâles chanteurs en 2011, notamment sur le massif d'Ecot la Combe.
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	Vulnérable	Vulnérable	Nicheur possible. 40 contacts avec des mâles chanteurs sur l'ensemble des grands massifs boisés feuillus (hêtraies notamment)
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Données insuffisantes	A préciser	Aucune donnée sur le territoire de la ZPS
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	Préoccupation mineure	A surveiller	Nicheur possible, mais espèce sous-prospectée. 3 contacts avec des mâles chanteurs en 2011.
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Vulnérable	A surveiller	Nicheur probable. 12 contacts avec l'espèce en avril et mai 2011. L'espèce occupe principalement les prairies de la vallée de la Meuse mais se rencontre également sur d'autres secteurs herbagers.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Quasi menacée	Vulnérable	Nicheur possible (aucune preuve de nidification certaine sur le site). Population faible, estimée entre 3 et 5 couples (2002). En 2011, 4 contacts avec des mâles chanteurs sur les secteurs de l'Apance, de la Meuse (Levécourt) et des plateaux calcaires (Liffol le Petit)
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Préoccupation mineure	En danger	Nicheur certain. Effectif compris entre 1 et 5 couples annuellement, majoritairement situés en amont de la vallée de la Meuse. En 2011, 2 mentions de couples en vol (vraisemblablement non nicheurs) sur ces secteurs en avril et mai, et des rassemblements dès fin juin, comptant jusqu'à 200 individus.

En gras : espèces mentionnées par le FSD

☞ La ZPS « Bassigny » abrite des populations d'intérêt régional, voire national, pour plusieurs espèces patrimoniales, parmi lesquelles plusieurs sont en danger. Il s'agit notamment d'espèces inféodées aux prairies (Vanneau huppé, Courlis cendré, Pie-grièche grise), aux vergers (Pie-grièche à tête rousse, Huppe fasciée) et aux boisements (Grimpereau des bois).

V.1.3 Espèces migratrices et hivernantes d'intérêt communautaire

8 espèces d'intérêt communautaire fréquentent de manière régulière le territoire de la ZPS Bassigny en période de migration ou en hivernage, sans toutefois y nicher.

Le FSD mentionnait, quant à lui 7 espèces.

Le tableau ci-dessous permet une comparaison de ces deux listes d'espèces :

Espèces	Espèces migratrices ou hivernantes mentionnées (FSD)	Espèces identifiées dans le cadre du diagnostic 2011
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	X	X
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	X	X
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	X	-
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	X	X
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	X	X
Grande aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	-	X
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	X	X
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	X	-

La nouvelle version du FSD devra donc intégrer la modification suivantes pour les espèces migratrices et hivernantes d'intérêt communautaire :

- Ajout d'une espèces (Grande aigrette)

Le Hibou des marais n'a pas été contacté lors des inventaires de terrain 2011, mais reste cependant un migrateur occasionnel de la ZPS (dernière observation en 2008, Cf. paragraphe suivant). Il doit être maintenu au FSD en tant qu'espèce migratrice et hivernante.

Comme pour les espèces nicheuses des mesures de gestion, de communication/sensibilisation ou d'accroissement des connaissances pourront être proposées sur ces espèces et leurs habitats (milieux naturels où elles réalisent leur développement).

Détail par espèce

Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

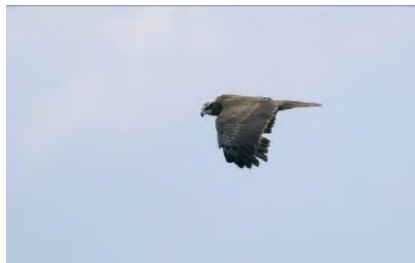
Le Balbusard pêcheur est une espèce migratrice qui traverse le Bassigny deux fois par an. La migration prénuptiale est notée de fin mars (pic) à mi-avril. Les oiseaux repassent ensuite de fin août à fin septembre sans pic bien défini.

Cette espèce est essentiellement notée en vallée de la Meuse et dans



Balbusard pêcheur. Photographies prises hors site © Biotope

une moindre mesure en vallée du Rognon, bien que des individus en migration active puissent être vus un peu partout dans la zone. En effet, l'espèce pêche et stationne parfois sur ces vallées. Néanmoins, la ZPS n'est pas située sur un couloir majeur de migration pour cette espèce.



Busard des roseaux. Photographies prises hors site © Biotone

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

Le Busard des roseaux n'est pas nicheur sur la ZPS du Bassigny. Les données concernent essentiellement des oiseaux en migration active disséminés sur l'ensemble de la ZPS. La majorité des individus sont notés entre mars et avril au printemps, puis en septembre et octobre. **Le Busard des roseaux ne stationne pas véritablement dans la ZPS.**

Lors des prospections conduites en 2011 dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB, l'espèce a été contactée à une seule reprise en vallée de la Meuse, à la fin du mois d'avril.



Cigogne blanche. Photographies prises hors site © Biotone

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

La Cigogne blanche est un migrateur rare dans la ZPS du Bassigny. Seules 8 données ont été collectées au cours de ces 10 dernières années. Cinq données se rapportent à la migration prénuptiale et 3 données à la migration postnuptiale. Les observations ne concernent que quelques individus à chaque fois (entre 1 et 4 individus) excepté un groupe de 29 oiseaux en halte migratoire à Harréville-les-Chanteurs. La majeure partie des observations (5 sur 8) ont été réalisées en vallée de la Meuse.



Faucon émerillon. Photographies prises hors site © Biotope

Faucon émerillon (*Falco columbarius*)

Le Faucon émerillon est une espèce migratrice qui ne stationne que ponctuellement dans la ZPS du Bassigny. En migration active, il peut être vu à peu près partout dans la zone. Les oiseaux en halte migratoire s'observent majoritairement dans la zone cultivée du secteur nord ouest de la zone Natura 2000, sur les communes de Liffol-le-Petit, Harréville-les-Chanteurs, Goncourt, Chalvraines et Semilly.

Le Faucon émerillon est surtout noté lors de la migration postnuptiale, entre mi-septembre et fin décembre, avec un net pic début octobre. La migration prénuptiale est beaucoup plus discrète. On ne connaît que 3 données dans la zone, une pour chaque décade de février.

La ZPS du Bassigny n'est pas une zone majeure pour cette espèce qui la fréquente seulement en petit nombre.



Faucon pèlerin. Photographies prises hors site © Biotope

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

Le Faucon pèlerin est potentiellement visible partout dans la ZPS et à n'importe quelle période de l'année. C'est néanmoins essentiellement une **espèce migratrice peu commune et une hivernante rare**. La majorité des observations se situe entre début septembre et fin mars mais il n'y a pas réellement de pic bien marqué. Curieusement, les observations de fin avril à fin juin concernent essentiellement des adultes !

Il peut s'agir de jeunes adultes non reproducteurs comme cet individu

observé le 14 mai 2000 à Nijon, apparemment en migration active. Néanmoins, les deux autres données (1 le 15 juin 1999 à Esnouveaux et 1 le 23 avril 2010 à Nijon) se rapportent à des oiseaux en stationnement.

Grande aigrette (*Casmerodius albus*)

L'espèce a fait son **apparition** sur la ZPS depuis le milieu des années **2000**, en lien avec l'expansion qu'elle connaît à une échelle plus globale. Il s'agit généralement de quelques individus qui fréquentent les prairies et zones humides de la ZPS.

Un individu a notamment été contacté fin avril 2011 sur le Flambart, sans qu'aucune preuve de nidification n'ait pu être mise en évidence.



Grande aigrette. Photographies prises hors site © Biotope

Grue cendrée (*Grus grus*)

Le Bassigny n'est pas situé sur l'axe majeur de migration de cette espèce. Néanmoins, une petite fraction des grues migratrices emprunte régulièrement cette voie située entre leurs zones de reproduction nordiques et les sites d'hivernage du sud-ouest de la France et de la péninsule ibérique.

Toute la ZPS peut être potentiellement survolée par cette espèce. Néanmoins, il apparaît clairement que la vallée de la Meuse est l'axe principal privilégié par la Grue cendrée. D'ailleurs, cette vallée est particulièrement recherchée par les migrateurs en halte. Ainsi, le secteur qui va de Bourg-Sainte-Marie à Breuvannes-en-Bassigny fournit le plus grand nombre d'observations d'oiseaux posés.

Les stationnements sont plus réguliers au printemps, grâce aux inondations dans les vallées. Les herbages sont particulièrement recherchés.

Au vu des données disponibles, il est possible d'estimer qu'au moins 1 000 à 2 000 individus traversent la zone annuellement en migration active dont guère plus de 10 à 100 oiseaux s'arrêtent dans le secteur pour quelques heures à quelques jours, ce qui reste **faible**.



Grue cendrée. Photographies prises hors site © Biotope

Hibou des marais (*Asio flammeus*)

Une seule observation récente est connue dans la ZPS du Bassigny, celle d'un oiseau posé dans un labour en mars 2008 à Parnoy-en-Bassigny. L'espèce est un **migrateur occasionnel** dans la ZPS alors qu'ailleurs dans la région, dans les parties les plus cultivées, sa présence est plus régulière et peut même aboutir à des cas de nidification certaines années de fortes pullulations de campagnols des champs.



Hibou des marais. Photographies prises hors site © Biotope

Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)

Le Pluvier doré est un **migrateur rare** dans la ZPS du Bassigny. L'analyse des 8 données collectées entre 1999 et 2011 montre 2 principales zones de stationnement : la vallée de la Meuse dans sa partie la plus inondable (Levécourt) et les zones d'agriculture intensive du nord de la ZPS (Saint-Blin, Semilly).

Pour la vallée de la Meuse, les données exclusivement printanières (mois de mars) sont liées aux inondations (années 1999, 2000 et 2006)



Pluvier doré. Photographies prises hors site © Biotone

même si, certaines années avec inondations ne voient pas le stationnement de l'espèce. La taille des 3 groupes notés étaient de 5, 37 et 66 individus.

La seconde zone de stationnement accueille des groupes de migrateurs aussi bien en mars (2 données) qu'en novembre-décembre (3 données). Les effectifs sont du même ordre que ceux pour la zone de la vallée de la Meuse (max de 80 individus). Il est à signaler que l'espèce n'a pas été observée dans la ZPS depuis 2006.

Synthèse

La synthèse des données existantes pour les différentes espèces migratrices d'intérêt communautaire est détaillée dans le tableau ci-après.

Espèces migratrices mentionnées au FSD		
Nom vernaculaire	Statut de menace à l'échelle européenne	Situation sur la ZPS
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	SPEC 3	Espèce de passage (survol du site et courtes haltes), en effectifs faibles, la ZPS n'étant pas située sur un couloir majeur de migration pour le Balbusard
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Non-SPEC	Espèce de passage (survol du site, peu de stationnement)
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	SPEC 2	Migrateur rare. Quelques stationnements en vallée de la Meuse
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	Non-SPEC	Faible fréquentation. Survol de la zone et stationnements ponctuels en zones cultivées (Nord de la ZPS)
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Non-SPEC	Migrateur peu commun et hivernant rare. Présence possible en effectif réduit tout au long de l'année
Grande aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	Non-SPEC	Apparition récente de l'espèce notamment au niveau des vallées. Effectifs faibles
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	SPEC 2	Migrateur régulier. Survol de la zone par quelques milliers d'individus tout au plus. Stationnements relativement restreints.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	SPEC 3	Migrateur occasionnel
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	Non-SPEC ^E	Migrateur rare. Quelques stationnements en secteurs cultivés et sur les prairies inondables.

Statut de menace à l'échelle européenne

D'après BirdLife International (2004) Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International.

Catégorie	Espèce européenne menacée au niveau mondiale	Statut de conservation en Europe	Population mondiale, ou aire de distribution concentrée en Europe
SPEC 1	Oui	-	-
SPEC 2	Non	Défavorable	Oui
SPEC 3	Non	Défavorable	Non
Non-SPEC ^E	Non	Favorable	Oui
Non-SPEC	Non	Favorable	Non

☞ La ZPS « Bassigny » apparaît relativement peu fréquentée par les espèces migratrices d'intérêt communautaire. Elle constitue une zone de transit et de haltes d'une importance relativement faible

V.1.4 Autres espèces migratrices et hivernantes patrimoniales ou mentionnées au FSD

Le statut des espèces migratrices et hivernantes mentionnées par le FSD de la ZPS est précisé dans le tableau ci-dessous. Le statut de menace de l'espèce à l'échelle européenne est également rappelé.

☞ Parmi les 31 espèces mentionnées, peu présentent un degré de patrimonialité élevé à l'échelle européenne. L'intérêt de la ZPS en tant que zone de halte et d'hivernage apparaît, de plus, relativement restreint.

Espèces migratrices mentionnées par le FSD		
Nom vernaculaire	Statut de menace à l'échelle européenne	Situation sur la ZPS
Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>)	SPEC 2	Aucune observation depuis 10 ans
Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>)	-	Aucune observation depuis 10 ans
Bécasseau minute (<i>Calidris minuta</i>)	Non-SPEC	Aucune observation depuis 10 ans
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. 3 mentions printanières en 10 ans sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse, avec, au maximum, une quinzaine d'individus simultanés
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice, jamais notée en hivernage. Contactée en stationnement principalement sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse. Maximum de 78 individus en 2008.
Bécassine sourde (<i>Lymnocryptes minimus</i>)	SPEC 3	Aucune observation depuis 10 ans, mais potentiellement peu détectée au vu de la discrétion de l'espèce
Buse pattue (<i>Buteo lagopus</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice. Observation régulière mais non annuelle sur la ZPS, principalement sur les secteurs cultivés de Goncourt et Semilly
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. Observation rare (4 occurrences en 11 ans) et en petit nombre (de 1 à 4 individus), principalement en mars sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice, hivernante et nicheuse, notée sur l'ensemble des zones humides de la ZPS. Effectifs maximaux atteints au printemps, sur les zones inondées de la vallée de la Meuse (max. une centaine d'individus)
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. Observation rare (3 occurrences en 11 ans) et en nombre relativement restreint (max. une vingtaine d'individus), principalement en mars, sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Non-SPEC ^E	Espèce migratrice. Observation rare (2 occurrences en 11 ans) et en petit nombre (de 2 à 7 individus), sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. Observation rare (3 occurrences en 11 ans) et en nombre relativement restreint (de 7 à 14 individus), principalement en mars, sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice. 2 données d'individus isolés en migration postnuptiale

Espèces migratrices mentionnées par le FSD		
Nom vernaculaire	Statut de menace à l'échelle européenne	Situation sur la ZPS
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	SPEC 3	Aucune observation depuis 10 ans
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice. Seulement 5 données en 11 ans, notamment sur la Meuse, alors que l'espèce est relativement commune dans la région.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	SPEC 2	Espèce migratrice. Observation rare (2 occurrences en 11 ans) et en nombre restreint (max. 9 d'individus), en mars, sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. Rarement observée (uniquement des données automnales), alors que l'espèce est relativement commune dans la région.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Non-SPEC ^E	Seulement 2 données de l'espèce en 10 ans, concernant 2 oiseaux chacune (vallée de la Meuse et vallée du Seillon)
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice, hivernante et nicheuse, présente en petit nombre sur deux secteurs : le plan d'eau d'Ecot la Combe et les étangs de Lécourt.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	SPEC 2	Aucune observation depuis 10 ans
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	SPEC 3	Aucune observation depuis 10 ans
Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice et hivernante, observée entre début septembre et fin avril. Observations principalement concentrées en vallée de la Meuse (max. 44 individus).
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice, hivernante et potentiellement nicheuse, présente en petit nombre sur deux secteurs : le plan d'eau d'Ecot la Combe (max. 10 individus) et la Meuse à hauteur de Goncourt (max 7 individus)
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Non-SPEC	Aucune observation depuis 10 ans
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. Passage de l'espèce en petit nombre lors des passages migratoires (observations notamment au niveau des plans d'eau notamment)
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	Non-SPEC ^E	Espèce migratrice. Observation régulière mais non annuelle sur la ZPS, tant au printemps qu'à l'automne, mais toujours en nombre restreint (1 à 2 individus)
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Non-SPEC ^E	Espèce migratrice. Observations en fin juillet et fin mars, mais effectifs les plus conséquents observés au printemps, sur les zones inondées de la vallée de la Meuse (max. de 265 individus)
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Non-SPEC	Aucune observation depuis 10 ans lié, notamment à l'absence de milieux favorables
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	SPEC 3	Espèce migratrice. Observation rare (3 occurrences en 11 ans) et en nombre relativement restreint (max. de 14 individus), principalement en mars, sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Non-SPEC	Espèce migratrice. Observation relativement régulière pouvant atteindre plusieurs dizaines d'individus (max. 42), principalement en mars, sur les secteurs inondés de la vallée de la Meuse, mais également sur les grandes mares et rivières.

Espèces migratrices mentionnées par le FSD		
Nom vernaculaire	Statut de menace à l'échelle européenne	Situation sur la ZPS
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	SPEC 2	Espèce migratrice régulière, hivernante et nicheuse rare. Principaux mouvements notés en février-mars et septembre-octobre. Stationnement parfois importants (de 500 à 1000 individus) notamment au printemps sur les prairies inondées. L'espèce utilise également les cultures, plutôt en automne. En comparaison avec les effectifs régionaux, la ZPS "Bassigny" ne joue qu'un rôle limité pour le stationnement de l'espèce en Champagne-Ardenne.

Statut de menace à l'échelle européenne

D'après BirdLife International (2004) Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International.

Catégorie	Espèce européenne menacée au niveau mondiale	Statut de conservation en Europe	Population mondiale, ou aire de distribution concentrée en Europe
SPEC 1	Oui	-	-
SPEC 2	Non	Défavorable	Oui
SPEC 3	Non	Défavorable	Non
Non-SPEC ^E	Non	Favorable	Oui
Non-SPEC	Non	Favorable	Non

☞ La ZPS ne constitue pas une zone de halte migratoire d'importance pour les espèces migratrices, comme les anatidés ou les limicoles. Les stationnements peuvent être favorisés par les inondations sur les prairies de la vallée de la Meuse (mois de mars notamment), mais restent relativement faibles.

V.1.5 Analyse de l'état de conservation et de l'importance du site pour les espèces d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous précise l'état de conservation des populations et des habitats des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

L'importance la ZPS « Bassigny » pour ces différentes espèces est également précisé.

L'état de conservation d'une espèce sur le site (évalué uniquement pour les espèces nicheuses) est évalué sur deux critères :

- La **taille et la population** de l'espèce sur le site. Plus le taux d'occupation, par l'espèce, des habitats qui lui sont favorables est élevé, plus la population peut être estimée en bon état. ;
- L'**évolution de la population** de l'espèce sur le site. Plus la population est stable ou en progression, et plus l'espèce peut être jugée en bon état de conservation. A l'inverse une population en régression témoigne d'un mauvais état de conservation.

L'état de conservation de l'habitat d'une espèce sur le site (évalué uniquement pour les espèces nicheuses) est, quant à lui, évalué sur deux autres critères :

- Le **degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat** d'espèce sur le site. Plus les habitats présentent des caractéristiques correspondant aux exigences écologiques de l'espèce, et plus le degré de conservation est bon ;
- Les **possibilités de restauration** de l'habitat de l'espèce sur le site. Ce critère permet d'évaluer la faisabilité (technique, financière) d'une amélioration de la qualité de l'habitat d'espèce, dans la mesure où ce dernier est dégradé (cette évaluation n'est donc pas réalisée lorsque l'habitat d'espèce présente un bon état de conservation).

L'importance du site pour une espèce est, finalement, jugée sur deux critères :

- Le **pourcentage de la population régionale fréquentant le site**. Plus ce pourcentage est élevé et plus la ZPS « Bassigny » porte une responsabilité importante pour la conservation de l'espèce.
- Le **degré d'isolement de la population**. Ce critère, uniquement utilisable pour les espèces nicheuses permet d'appréhender le degré de sensibilité de la population présente sur le site (plus une population est isolée et plus elle apparaît sensible) et son importance par rapport à la répartition globale de l'espèce (site situé en limite d'aire de répartition).

☞ La ZPS « Bassigny » joue un rôle particulièrement important pour plusieurs espèces nicheuses d'intérêt communautaire, notamment liées aux prairies et bocages (Alouette lulu, Milan royal), aux boisements (Gobemouche à collier, Pic cendré mais aussi potentiellement Aigle botté, Chouette de Tengmalm et Cigogne noire) et aux milieux rupestres (Grand-duc d'Europe). Elle apparaît nettement moins importante pour les espèces migratrices d'intérêt communautaire. L'état de conservation des populations d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire apparaît variable sur le territoire de la ZPS. Il est jugé mauvais pour les espèces inféodées aux cultures (Busards), moyen pour les espèces des milieux prairiaux et bocagers (Milan royal, Alouette lulu...) et plutôt bon pour les espèces forestières.

Etat de conservation pour les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et évaluation de l'importance de la ZPS Bassigny

Espèce	Code N2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Etat de conservation de l'espèce sur le site			Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site			Importance de la ZPS Bassigny pour l'espèce		
			Effectifs	Evolution constatée sur le site	Etat de conservation	Degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Pourcentage de la population régionale concernée par le site	Isolement de la population	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce
Espèces nicheuses											
Aigle botté (Hieraetus pennatus)	A092	Nicheur possible	0-1 couple	Inconnue	Précisions insuffisantes	Bon état	-	Bon	Précisions insuffisantes	En limite Nord d'aire de répartition en Europe de l'Ouest	Précisions insuffisantes
Alouette lulu (Lullula arborea)	A246	Nicheur certain. Migrateur régulier. Hivernant possible	50-70 couples	En légère expansion (mais fort déclin historique)	Moyen	Bon état mais localement dégradé (lisières, coteaux herbagers)	Restauration possible avec un effort moyen	Moyen	20%<p<50%	Non isolée	Forte
Bondrée apivore (Pernis apivorus)	A072	Nicheur certain. Migrateur régulier	15-25 couples	Stable	Bon	Bon état	-	Bon	0<p<5%	Non isolée	Faible
Busard cendré (Circus pygargus)	A084	Nicheur incertain. Migrateur régulier. Hivernante possible	0-1 couple	En forte régression	Mauvais	Dégradé	Restauration difficile	Mauvais	Précisions insuffisantes	Non isolée	Faible
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	A082	Nicheur probable. Migrateur régulier	1-2 couple(s)	Inconnue	Mauvais	Dégradé	Restauration possible avec un effort moyen	Mauvais	0<p<5%	Non isolée	Faible

Etat de conservation pour les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et évaluation de l'importance de la ZPS Bassigny

Espèce	Code N2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Etat de conservation de l'espèce sur le site			Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site			Importance de la ZPS Bassigny pour l'espèce		
			Effectifs	Evolution constatée sur le site	Etat de conservation	Degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Pourcentage de la population régionale concernée par le site	Isolement de la population	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	A223	Nicheur possible	0-1 couple	Inconnue	Précisions insuffisantes	Bon état	-	Bon	Précisions insuffisantes	Population assez isolée dans le Sud de la région Champagne-Ardenne	Précisions insuffisantes
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	A030	Nicheur possible. Migrateur régulier	0-2 couple(s)	Stable	Précisions insuffisantes	Bon état	-	Bon	Précisions insuffisantes	Non isolée	Précisions insuffisantes
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	A104	Nicheur possible	0-1 couple	Inconnue	Précisions insuffisantes	Bon état	-	Moyen	Précisions insuffisantes	En limite de la population des Vosges	Précisions insuffisantes
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>)	A321	Nicheur certain	40-60 couples	Inconnue	Bon	Bon état	-	Bon	Non chiffrable mais importante	En limite d'aire de répartition. Population française morcelée	Très forte
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	A215	Nicheur certain	1 couple	En expansion	Moyen	Bon état mais fortement liés aux activités anthropiques (carrières)	Restauration possible avec un effort moyen (renaturation de carrières)	Moyen	5%<p<20%	Relativement isolée. En lien avec la population des Vosges ?	Forte

Etat de conservation pour les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et évaluation de l'importance de la ZPS Bassigny

Espèce	Code N2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Etat de conservation de l'espèce sur le site			Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site			Importance de la ZPS Bassigny pour l'espèce		
			Effectifs	Evolution constatée sur le site	Etat de conservation	Degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Pourcentage de la population régionale concernée par le site	Isolement de la population	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	A229	Nicheur certain	10-20 couples	Inconnue	Moyen	Dégradé sur certains tronçons de cours d'eau (têtes de bassin)	Restauration difficile	Moyen	0<p<5%	Non isolée	Faible
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	Nicheur certain. Migrateur régulier	20-30 couples	Stable	Bon	Bon état	-	Bon	5%<p<20%	Non isolée	Moyenne
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	A074	Nicheur certain. Migrateur régulier	13 couples	En légère expansion (mais fort déclin historique)	Moyen	Localement dégradé (perte de la structure bocagère)	Restauration difficile	Bon	50%<p<100%	Non isolée	Très forte
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	A234	Nicheur certain	10-15 couples	En régression	Moyen	Etat moyen, localement dégradé par l'enrésinement et le rajeunissement des peuplements	Restauration difficile	Bon	5%<p<20%	Non isolée	Forte
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A238	Nicheur certain	200-300 couples	En légère expansion	Bon	Bon état	-	Bon	Évalué entre 0<p<5%	Non isolée	Faible
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	A236	Nicheur certain	30-40 couples	En expansion	Bon	Bon état	-	Bon	Évalué entre 0<p<5%	Non isolée	Faible

Etat de conservation pour les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et évaluation de l'importance de la ZPS Bassigny

Espèce	Code N2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Etat de conservation de l'espèce sur le site			Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site			Importance de la ZPS Bassigny pour l'espèce		
			Effectifs	Evolution constatée sur le site	Etat de conservation	Degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Pourcentage de la population régionale concernée par le site	Isolement de la population	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A338	Nicheur certain	500-800 couples	En légère expansion (mais fort déclin historique)	Bon	Bon état mais localement dégradé (disparition des haies)	Restauration possible avec un effort moyen	Bon	5%<p<20%	Non isolée	Moyenne
Espèces migratrices et hivernantes											
Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	A094	Migrateur régulier	Quelques individus (survol et haltes)	Inconnue					Faible		Faible
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	A081	Migrateur rare	Quelques individus (survol et haltes)	Inconnue					Faible		Faible
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	A031	Migrateur rare	Quelques individus (max. 29 en stationnement)	Inconnue					Faible		Faible
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>)	A098	Migrateur peu commun	Quelques individus (survol et haltes)	Inconnue					Faible		Faible
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A103	Migrateur, hivernant et estivant régulier	Quelques individus (survol et haltes)	Inconnue					Faible		Faible
Grande aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	A027	Migrateur régulier (apparition récente)	Quelques individus (stationnement)	Inconnue					Faible		Faible

Etat de conservation pour les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et évaluation de l'importance de la ZPS Bassigny

Espèce	Code N2000	Utilisation du site au cours du cycle de vie	Etat de conservation de l'espèce sur le site			Etat de conservation de l'habitat d'espèce sur le site			Importance de la ZPS Bassigny pour l'espèce		
			Effectifs	Evolution constatée sur le site	Etat de conservation	Degré de conservation des caractéristiques importantes de l'habitat	Possibilités de restauration	Etat de conservation	Pourcentage de la population régionale concernée par le site	Isolement de la population	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	A127	Migrateur régulier	Quelques milliers en survol mais à peine une centaine en stationnement	Inconnue					Faible		Faible
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>)	A222	Migrateur occasionnel	Une seule mention	Inconnue					Faible		Faible
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	A140	Migrateur rare	Max. 80 en halte	Inconnue					Faible		Faible

V.2 Utilisation des milieux naturels de la ZPS

« Bassigny » par l'avifaune

Les milieux naturels, en tant qu'habitats d'espèces, constituent le support pour la mise en place de mesures de gestion favorables à l'avifaune.

Il apparaît donc important de donner une description précise des différents grands types de milieux présents sur la ZPS et de leur utilisation par les espèces remarquables fréquentant le site. Six grands types de milieux ont été distingués sur le territoire de la ZPS :

- Les milieux boisés ;
- Les prairies ;
- Les cultures ;
- Les vergers et vieux arbres isolés ;
- Les cours d'eau et plans d'eau ;
- Les milieux rupestres.

La présentation de ces milieux est structurée sous forme de fiches illustrées composées des rubriques suivantes :

- Surface du milieu sur la ZPS ;
- Couverture du milieu sur la ZPS (en % de la surface totale du site si calculable) ;
- Description (composition et structure de la végétation) ;
- Dynamique et fonctionnalité (évolution des surfaces sur le site et qualification de la qualité du milieu au regard des exigences écologiques des espèces présentes) ;
- Utilisation du milieu (description des activités humaines s'appliquant sur ce milieu) ;
- Caractéristiques des cortèges d'oiseaux (description des communautés d'oiseaux utilisant le milieu, issue notamment des points d'écoute IPA) ;
- Faciès particuliers favorables aux espèces remarquables (description de certains habitats particuliers favorables aux espèces remarquables) ;
- Menaces (identification des principales menaces pesant sur le maintien des habitats d'espèce en bon état de conservation) ;
- Mesures de gestion favorables à l'avifaune (description des pratiques permettant de conserver voire d'améliorer la qualité des habitats d'espèces). Dans certains cas, les recommandations peuvent être antagonistes, lors que des espèces présentes des exigences écologiques opposées. Le choix des mesures à mettre en place devra alors s'appuyer sur un diagnostic fin de la présence des espèces remarquables et sera arbitré localement, en fonction des enjeux identifiés.

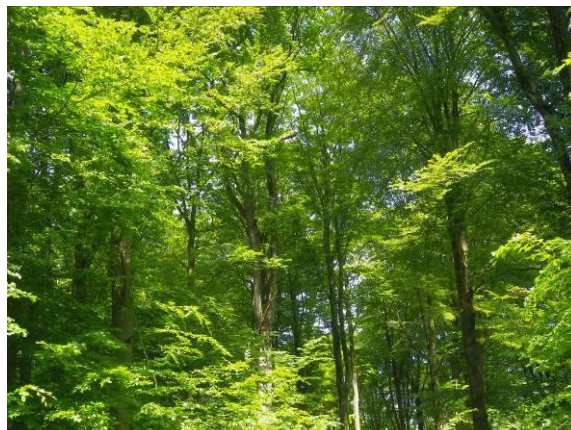
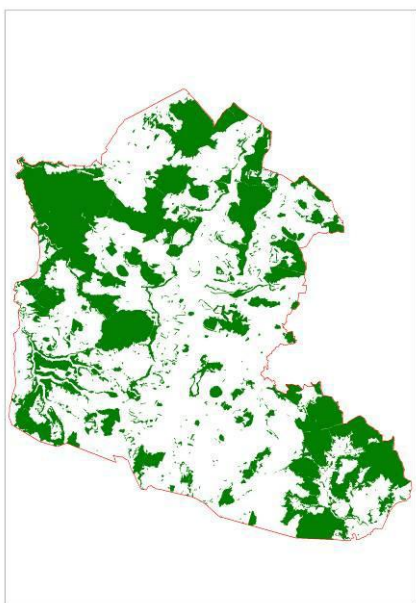
Les milieux boisés

Caractéristiques du milieu sur la ZPS

Surface sur la ZPS : environ 28 000 ha

Couverture relative sur la ZPS : environ 35 %

Localisation sur la ZPS



Description

Composition :

29 % de forêts caducifoliées,

3 % de forêts de résineux et 2 % de forêts mixtes

Les peuplements forestiers présents sur la ZPS, apparaissent particulièrement diversifiés, en lien notamment avec la présence de deux régions naturelles fortement contrastées, tant au niveau de la géologie/pédologie que du relief. Les plateaux calcaires au nord-ouest/ouest sont ainsi majoritairement le domaine du hêtre, alors que la région du Bassigny au sud/sud-est est principalement caractérisée par la chênaie. Ces peuplements climaciques peuvent être modifiés par la gestion forestière (sélection d'essence, plantation de résineux...). Les forêts alluviales apparaissent, quant à elles, relativement peu présentes et se limitent au fond de certaines vallées.

Structure :

Le taillis sous futaie (TSF) apparaît largement représenté parmi les peuplements forestiers feuillus.

Dynamique et fonctionnalité

La surface forestière apparaît stable, voire en augmentation (déprise agricole) sur le territoire du site. Des évolutions de la structure sont actuellement en cours, visant notamment à la conversion des taillis sous futaie en futaie. Celle-ci s'accompagne, à l'heure actuelle, d'un vieillissement des TSF.

La présence de vastes massifs boisés assure globalement la bonne fonctionnalité des espaces forestiers. Les éléments de fragmentation, même s'ils existent (autoroute notamment), touchent relativement peu les grands ensembles forestiers.

Utilisation du milieu (activités humaines)

Sylviculture

Loisirs (randonnée notamment)

Chasse

Cueillette

Caractéristiques des cortèges d'oiseaux sur la ZPS

Résultat des point d'écoute IPA

Nombre de points réalisés = 18

Nombre maximum d'espèce contactées sur un point = 23

Nombre moyen d'espèce par point = 17,9

Liste des 10 espèces les plus rencontrées sur les milieux boisés

<i>Espèce</i>	<i>Occurrence*</i>	<i>Fréquence*</i>	<i>Nombre moyen de couples par point où l'espèce est présente</i>
Pinson des arbres	18	1,0	3,9
Fauvette à tête noire	18	1,0	3,1
Pigeon ramier	18	1,0	2,7
Grive musicienne	18	1,0	1,8
Pouillot véloce	16	0,9	2,4
Troglodyte mignon	16	0,9	2,1
Merle noir	15	0,8	1,9
Rougegorge familier	15	0,8	1,8
Mésange charbonnière	15	0,8	1,5
Pouillot fitis	14	0,8	2,0

* Occurrence = Nombre de points sur lesquels l'espèce a été contactée.

Fréquence = Occurrence/Nombre total de point réalisés

Espèces d'intérêt communautaire contactées :

- Pic cendré ;
- Pic mar ;
- Pic noir.

Faciès particuliers favorables aux espèces remarquables

Chênaies mûres

Les chênaies mûres, conduites notamment en taillis sous futaies présentent un intérêt écologique fort. La présence de gros arbres à cavités permet notamment l'installation du **Gobemouche à collier** et de plusieurs espèces de pics d'intérêt communautaire (**Pic mar**, **Pic cendré**). Ces milieux abritent également d'importantes populations de **Grimpereau des bois**. Ces espèces, en particulier le Gobe-mouche à collier, sont particulièrement dépendantes du maintien de la structure de l'habitat.



Habitat du Gobe-mouche à collier

Forêts mixtes

Les boisements associant essences feuillues et résineuses sont utilisés par de nombreuses espèces. La **Chouette de Tengmalm** se rencontre notamment sur les secteurs présentant des sous-bois relativement clairs, riche en arbres à cavités. La **Gélinotte des bois**, privilégie, quant à elle, les faciès à végétation arbustive dense, riches en espèces à baies. Ces milieux accueillent également plusieurs espèces de pics.



Boisement mixte

Autres types de boisements

Les autres types de boisements (hêtraies, plantations...) peuvent être utilisés, parfois indifféremment par certaines espèces de pics (**Pic noir**, **Pic mar**), mais également par plusieurs espèces de rapaces en période de nidification (**Milan noir**, **Milan royal**, **Bondrée apivore**, **Aigle botté**). Certains grands massifs peuvent également accueillir la **Cigogne noire**.



Hêtraie

Régénérations forestières et zones arbustives

Les régénérations forestières constituent des habitats relativement ouverts au sein des zones boisées. Ils peuvent être utilisés par des espèces affectionnant les zones arbustives mais se caractérisent par leur caractère temporaire. Ces habitats ne sont ainsi accueillant que pendant quelques années avant que la croissance des ligneux ne viennent refermer complètement le milieu. Le **Busard Saint-Martin**, l'**Alouette lulu** et l'**Hypolaïs icterine** font partie des espèces qui peuvent nicher sur ces espaces.



Parcelle en régénération

Menaces et mesures de gestion pertinentes en faveur de l'avifaune

Menaces

Intensification des pratiques forestières (homogénéisation et rajeunissement des peuplements)
Conversion des taillis sous-futaie anciens en futaies régulières
Diminution des surfaces de chênaies au profit du hêtre (pour certaines espèces comme le Gobe-mouche à collier)
Coupe d'exploitation des vieux arbres
Réduction de l'âge d'exploitabilité
Modification des peuplements forestiers (monoculture de résineux...)
Dérangements en période sensible (printemps) : exploitation forestière, sport mécanique ...

Mesures de gestion favorables à l'avifaune

Maintien des taillis-sous-futaie de chênes à gros bois
Maintien des arbres à cavités
Maintien d'îlots de sénescence
Maintien d'un sous-étage arbustif dense (zones favorables à la Gélinothe des bois)
Ouverture de clairières (zones favorables à la Chouette de Tengmalm)
Préservation de zones de quiétude en période sensible (printemps)

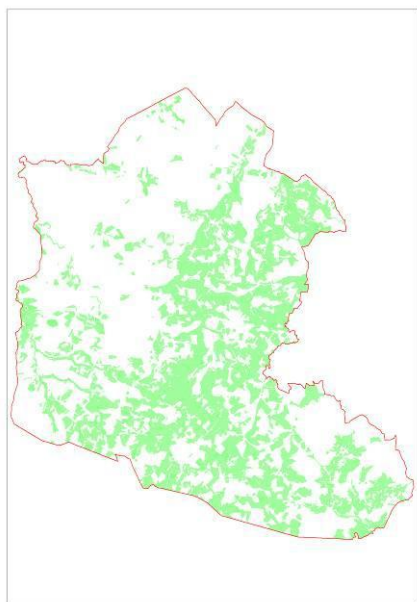
Les prairies

Caractéristiques du milieu sur la ZPS

Surface sur la ZPS : environ 24 000 ha

Couverture relative sur la ZPS : environ 30%

Localisation sur la ZPS



Description

Les espaces prairiaux occupent d'importantes surfaces sur le territoire de la ZPS. Ils sont constitués, à 95% de prairies permanentes, les 5% restants étant composés de prairies temporaires.

L'élevage bovin apparaît omniprésent dans le Bassigny. L'utilisation des surfaces en prairie se répartit comme suite :

- prairies destinées au pâturage exclusif : 44% des surfaces en herbe ;
- prés de fauche : 11% des surfaces en herbe ;
- prairies fauchées puis pâturées : 45 % des surfaces en herbe.

La richesse de ces milieux est également fortement liée à la présence d'éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...). Leur répartition apparaît relativement hétérogène sur le territoire de la ZPS.

Dynamique et fonctionnalité

Les surfaces prairiales, même si elles restent bien présentes sur le territoire de la ZPS, ont néanmoins tendance à diminuer au profit des cultures. Cette évolution n'apparaît néanmoins pas linéaire et reste fortement dépendante du contexte économique global (prix des céréales notamment) et de l'orientation des politiques agricoles (PHAE, MAEt).

La fonctionnalité de ces espaces apparaît localement dégradée du fait de l'arrachage (ancien ou récent) des haies, des pratiques agricoles intensives...

Utilisation du milieu (activités humaines)

Agriculture (fauche, pâturage)

Caractéristiques des cortèges d'oiseaux sur la ZPS

Résultat des point d'écoute IPA

Nombre de points réalisés = 30

Nombre maximum d'espèce contactées sur un point = 24

Nombre moyen d'espèce par point = 17

Liste des 10 espèces les plus rencontrées sur les espaces prairiaux

<i>Espèce</i>	<i>Occurrence*</i>	<i>Fréquence*</i>	<i>Nombre moyen de couples par point où l'espèce est présente</i>
Alouette des champs	28	0,9	4,3
Corneille noire	27	0,9	0,9
Fauvette grisette	25	0,8	1,2
Bruant jaune	24	0,8	2,0
Buse variable	24	0,8	0,8
Fauvette à tête noire	23	0,8	2,0
Moineau friquet	22	0,7	1,9
Rossignol philomèle	21	0,7	1,7
Bruant proyer	20	0,7	1,8
Linotte mélodieuse	20	0,7	1,5

* Occurrence = Nombre de points sur lesquels l'espèce a été contactée.

Fréquence = Occurrence/Nombre total de point réalisés

Espèces d'intérêt communautaire contactées :

- Milan noir ;
- Grande aigrette ;
- Pie-grièche écorcheur.

Faciès particuliers favorables aux espèces remarquables

Prairies de fauche

Les prairies de fauche abritent des espèces végétales et animales spécifiques conférant un intérêt patrimonial fort à ces milieux. Des espèces comme la **Pie-grièche grise**, le **Courlis cendré** ou le **Tarier des prés** apparaissent fortement dépendantes du maintien de ces milieux. L'avifaune remarquable comprend également des espèces comme le **Faucon hobereau** (terrains de chasse), la **Grive litorne**, le **Vanneau huppé**, et, parmi les espèces d'intérêt communautaire, la **Pie-grièche écorcheur** et les deux espèces de **Milans**.



Prairie de fauche

Prairies pâturées

Les prairies pâturées accueillent majoritairement des bovins mais sont également utilisées par les ovins. La présence de bétail conduit au maintien d'un couvert herbacé plus ras que sur les prairies de fauche et offre, pour certaines espèces d'oiseaux, d'importantes ressources alimentaires (insectes coprophages).

Ces milieux sont notamment appréciés des **pies-grièches grise et écorcheur**, mais également des **milans noir et royal** qui les utilisent comme terrain de chasse.



Prairie pâturée

Coteaux et prairies arborés

Les coteaux arborés et les unités bocagères constituent des milieux complexes où les milieux ouverts herbagers sont intimement imbriqués dans un maillage de haies, bosquets et arbres isolés. Ces milieux offrent une grande variété de niches écologiques, occupées par des espèces spécialisées comme la **Pie-grièche à tête rousse**, la **Chevêche d'Athéna** ou l'**Alouette lulu**. Les vastes ensembles bocagers font également partie intégrante des territoires du **Milan royal**, et abritent d'importantes populations de **Pie-grièche écorcheur**.



Coteau arboré

Menaces et mesures de gestion pertinentes en faveur de l'avifaune

Menaces

Retournement des prairies permanentes en culture

Intensification des pratiques agricoles : fauche précoce, chargements élevés, utilisation intensive d'intrants

Utilisation d'anticoagulant (de type Bromadiolone), dans le cadre de la lutte contre les rongeurs (Campagnol terrestre)

Déparasitage avec utilisation de produits de type Ivermectine

Homogénéisation du paysage avec disparition des haies et bosquets

Entretien des haies et bocages en période défavorable (printemps)

Enfrichement naturel

Mesures de gestion favorables à l'avifaune

Maintien des surfaces en herbes

Maintien des éléments fixes du paysage

Plantation de haies

Entretien des haies en dehors de la période de nidification

Maintien des activités agricoles sur les espaces en déprises

Utilisation de techniques alternatives de lutte contre les rongeurs

Fauche tardive centrifuge des prairies

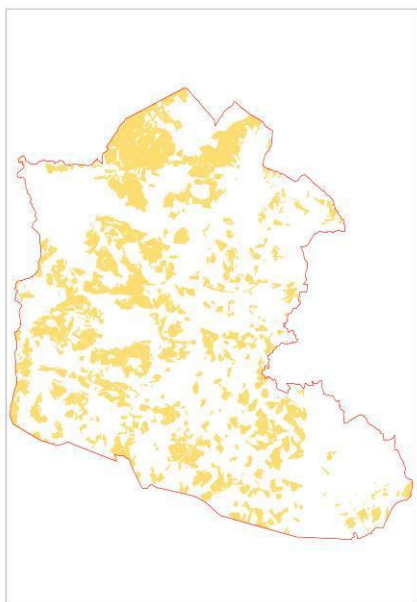
Les cultures

Caractéristiques du milieu sur la ZPS

Surface sur la ZPS : environ 20 500 ha

Couverture relative sur la ZPS : environ 26%

Localisation sur la ZPS



Description

Les espaces cultivés occupent principalement le secteur ouest/nord-ouest de la ZPS (plateaux calcaires). Les principaux types de cultures sont, par ordre d'importance : les céréales (blé et orge notamment), le colza, et le maïs (ensilage). Ces grands espaces ouverts apparaissent souvent très homogènes, rarement entrecoupés d'éléments de discontinuité écologiquement attrayant.

Dynamique et fonctionnalité

Une tendance à l'augmentation des surfaces en grande culture peut être observée sur certains secteurs du site Natura 2000. Ceci se fait notamment au détriment des espaces en herbe (retournement de prairie).

L'absence d'éléments fixes du paysage (haies, bosquets...) rend certains secteurs peu favorables à la biodiversité et réduit leur fonctionnalité écologique. La présence de jachère peut localement améliorer les capacités d'accueil pour l'avifaune et constituer des habitats de substitution pour certaines espèces.

Utilisation du milieu (activités humaines)

Agriculture

Caractéristiques des cortèges d'oiseaux sur la ZPS

Résultat des point d'écoute IPA

Nombre de points réalisés = 10

Nombre maximum d'espèce contactées sur un point = 14

Nombre moyen d'espèce par point = 7,6

Liste des 10 espèces les plus rencontrées sur les espaces cultivés

<i>Espèce</i>	<i>Occurrence*</i>	<i>Fréquence*</i>	<i>Nombre moyen de couples par point où l'espèce est présente</i>
Alouette des champs	10	1	5,2
Caille des blés	8	0,8	1,4
Bergeronnette printanière	7	0,7	0,8
Corneille noire	6	0,6	0,6
Pinson des arbres	5	0,5	1,8
Fauvette à tête noire	4	0,4	1,5
Bruant jaune	3	0,3	1,7
Fauvette grisette	3	0,3	1,7
Etourneau sansonnet	3	0,3	1,2
Fauvette babillarde	2	0,2	1,0

* Occurrence = Nombre de points sur lesquels l'espèce a été contactée.

Fréquence = Occurrence/Nombre total de point réalisés

Espèces d'intérêt communautaire contactées :

- Busard cendré ;
- Milan noir.

Faciès particuliers favorables aux espèces remarquables

Grandes cultures et jachères

Les espaces cultivés abritent une avifaune relativement peu diversifiée et souvent liée aux structures végétales situés entre les parcelles (haies, bosquets...). Certaines espèces ont néanmoins fait de ces espaces des habitats de substitution privilégiés et nichent au sein même des parcelles. Il s'agit notamment du **Busard cendré** et du **Busard Saint-Martin**, historiquement connus sur le territoire de la ZPS mais dont la nidification est aujourd'hui incertaine.



Parcelles cultivées

Menaces et mesures de gestion pertinentes en faveur de l'avifaune

Menaces

Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole

Destruction des nichées (interventions sur les cultures)

Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)

Homogénéisation des milieux, conduisant à la disparition des habitats favorables aux proies.

Mesures de gestion favorables à l'avifaune

Maintien des éléments fixes du paysage

Plantation de haies

Maintien des jachères

Sécurisation des nids en période de moisson

Utilisation de techniques alternatives de lutte contre les rongeurs

Les vergers et vieux arbres isolés

Caractéristiques du milieu sur la ZPS

Surface sur la ZPS : non calculable

Couverture relative sur la ZPS : -

Localisation sur la ZPS

Non cartographiable à l'échelle du site, une part importante d'entre eux n'étant pas déclaré en tant que surface agricole.

Les vergers sont souvent présents à proximité des villages sous forme de ceinture.



Description

Les vergers, en particulier les vieux vergers haute-tige apparaissent encore bien présents sur la ZPS « Bassigny », malgré une tendance globale à la raréfaction. Les auréoles de vergers ont ainsi tendance à se maintenir autour des différents villages de la ZPS. Ces milieux sont constitués de vieux arbres, présentant souvent des cavités et plantés à faible densité. Leur entretien peut être conduit soit par fauche, soit par pâturage. Les principaux fruitiers présents sont les pruniers (mirabelles, quetsches) et les pommiers.

Certains vergers qualifiés d'intensifs peuvent également être présents sur le territoire du site Natura 2000. Plantés à forte densité et entretenu de façon très régulière (taille, utilisation de produits phytosanitaires...) ils présentent un intérêt relativement faible.

Les vieux arbres isolés au sein des espaces herbagers peuvent jouer un rôle similaire aux vergers et abriter le même cortège d'espèces.

Dynamique et fonctionnalité

Sur le territoire de la ZPS, les surfaces des vergers semblent relativement stables, même si, sur certains secteurs ils tendent à disparaître ou à s'enfricher.

Les entités localisées aux abords des villages apparaissent globalement bien entretenues, ce qui a pour effet bénéfique de conserver leur structure et leurs capacités d'accueil pour l'avifaune.

Utilisation du milieu (activités humaines)

Agriculture

Production fruitière

Caractéristiques des cortèges d'oiseaux sur la ZPS

Résultat des point d'écoute IPA

Pas de point d'écoute réalisé sur ces milieux

Vergers pâturés

Les vergers pâturés présentent une richesse avifaunistique souvent supérieure aux vergers fauchés. Ce mode de gestion permet notamment la présence accrue d'insectes liés aux troupeaux (coprophages notamment) qui constituent autant de proies pour les oiseaux. Les espèces remarquables fréquentant ces milieux sont notamment l'Alouette lulu, la Huppe fasciée, la Pie-grièche à tête rousse, le Torcol fourmilier, la Chevêche d'Athéna, le Rougequeue à front blanc et le Moineau friquet.



Verger pâturé par des ovins

Menaces et mesures de gestion pertinentes en faveur de l'avifaune

Menaces

Coupe des vieux arbres à cavités

Intensification des pratiques agricoles de gestion de la strate herbacée (appauvrissement en ressources alimentaires)

Disparition des pratiques de gestion de la strate herbacée (fauche, pâturage) causant la fermeture du milieu

Développement des vergers basses-tiges plus productifs

Mesures de gestion favorables à l'avifaune

Maintien des vieux arbres à cavité

Maintien des pratiques d'entretien des herbages, notamment par pâturage

Utilisation de traitements vétérinaires non nuisibles à la faune coprophage

Replantation d'arbres fruitiers

Les cours d'eau et plans d'eau

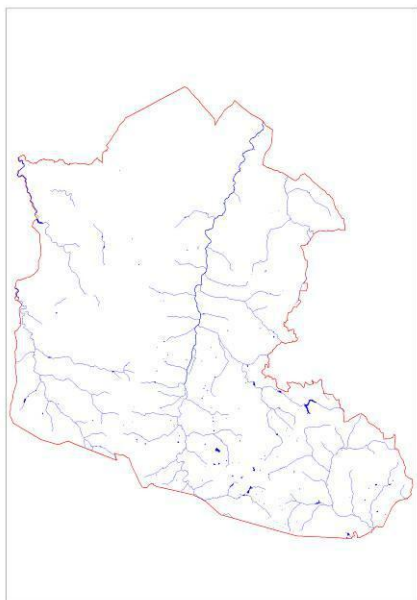
Caractéristiques du milieu sur la ZPS

Longueur sur la ZPS (cours d'eau) : 365 km

Surface sur la ZPS (plans d'eau) : 82 ha

Couverture relative sur la ZPS : -

Localisation sur la ZPS



Description

Plusieurs cours d'eau importants structurent le territoire de la ZPS : la Meuse (qui prend sa source au sein de la ZPS), le Rognon, la Sueurre et l'Apance. De nombreux ruisseaux et petits affluents viennent rejoindre les principales rivières.

Les milieux typiquement associés aux écosystèmes rivulaires (ripisylves, zones humides...) apparaissent relativement peu présents sur le territoire de la ZPS.

Les plans d'eau apparaissent relativement peu présents sur le site et sont principalement constitués d'aménagements artificiels à des fins piscicoles ou récréatives.

Dynamique et fonctionnalité

La fonctionnalité de ces milieux apparaît, notamment pour la Meuse, assez dégradée. Les ouvrages hydrauliques, l'entretien intensif du cours d'eau et de ses berges, l'aménagement des berges ont conduit à des modifications importantes du fonctionnement des écosystèmes (enfouissement du lit de la rivière, déconnexion des annexes hydrauliques...).

Le régime de crues (inondations printanières) apparaît fortement modifié par les aménagements et entretiens des cours d'eau, conduisant à une perte de la fonctionnalité de surfaces importantes de prairies humides notamment.

Utilisation du milieu (activités humaines)

Pêche

Agriculture (abreuvement du bétail)

Caractéristiques des cortèges d'oiseaux sur la ZPS

Résultat des point d'écoute IPA

Pas de point d'écoute réalisé sur ces milieux

Faciès particuliers favorables aux espèces remarquables

Cours d'eau

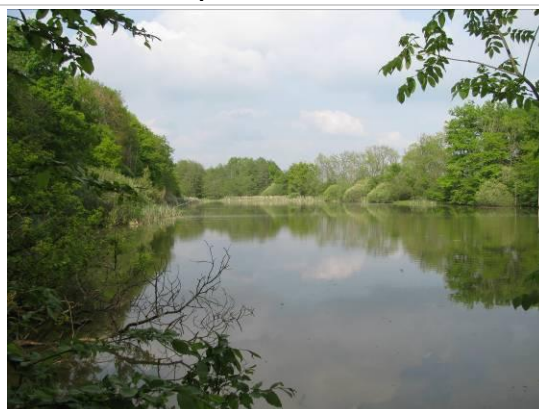
L'avifaune strictement inféodée aux cours d'eau est relativement limitée sur le territoire de la ZPS. Néanmoins plusieurs espèces remarquables tels le **Martin-pêcheur d'Europe** et le **Cincle plongeur** sont présentes sur le site. Elles fréquentent les petits cours d'eau à courant rapide (Cincle plongeur) ou les rivières plus larges (Martin-pêcheur), mais dépendent toutes deux d'une bonne qualité de l'eau.



Petit cours d'eau

Plans d'eau

Quelques plans d'eau artificiels anciens peuvent s'avérer favorables à l'avifaune lorsqu'ils sont dotés d'importantes ceintures de végétations et qu'ils sont peu sujets au dérangement. Ils peuvent, en particulier, servir de halte pour les **oiseaux d'eau migrants**.



Plan d'eau

Menaces et mesures de gestion pertinentes en faveur de l'avifaune

Menaces

Artificialisation des berges

Aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation

Pollution des milieux aquatiques

Mesures de gestion favorables à l'avifaune

Amélioration de la qualité de l'eau (limitation des rejets industriels, domestiques et agricoles)

Entretien raisonné des berges et de la ripisylves

Effacement des obstacles à l'écoulement

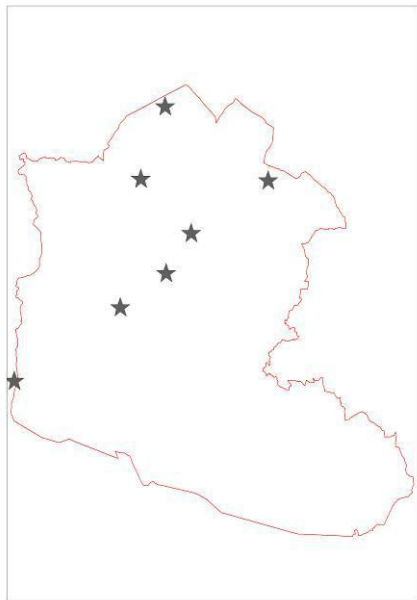
Les milieux rupestres (carrières)

Caractéristiques du milieu sur la ZPS

Surface sur la ZPS : négligeable

Couverture relative sur la ZPS : -

Localisation sur la ZPS



Description

Au total, huit sites de carrières d'extraction de roche massive (calcaires) existent sur ou à proximité immédiate de la ZPS. Trois d'entre eux sont encore en activité. Les autres sont aujourd'hui abandonnés. L'exploitation conduit à la création de milieux rupestres et minéraux qui constituent des niches écologiques originales, naturellement quasiment absentes du territoire du site (très peu de falaises naturelles).

Dynamique et fonctionnalité

Ces milieux issus de perturbation anthropiques tendent à se végétaliser naturellement après l'abandon de l'exploitation. Les parois rocheuses évoluent lentement avec l'érosion qui conduit à un effacement progressif du front de taille.

Utilisation du milieu (activités humaines)

Extraction de roche massive

Caractéristiques des cortèges d'oiseaux sur la ZPS

Résultat des point d'écoute IPA

Pas de point d'écoute réalisé sur ces milieux

Faciès particuliers favorables aux espèces remarquables

Carrières abandonnées

Les carrières abandonnées (ou les secteurs non exploités des carrières en activité) peuvent être utilisées par le **Grand-duc d'Europe**. L'espèce est nicheuse sur une carrière de la ZPS Bassigny.

Les milieux mis à nu peuvent, quant à eux, être utilisés par des espèces affectionnant des milieux ras peu végétalisés. C'est notamment le cas de l'**Alouette lulu**, nicheuse sur une carrière du site.



Carrière abandonnée

Menaces et mesures de gestion pertinentes en faveur de l'avifaune

Menaces

Dérangement

Enfrichement naturel

Mesures de gestion favorables à l'avifaune

Maintien de zones de quiétude sur les sites de nidification d'espèces sensibles

Maintien du caractère ouvert

VI. Diagnostic socio-économique

VI.1 Méthodologie

Cf. Annexe 9 : Liste des personnes consultées

Le présent diagnostic socio-économique du site Natura 2000 présente les principales activités humaines existantes sur le site, pouvant entrer en interaction avec les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats d'espèce.

Des rencontres individuelles ou collectives et des entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux ont été organisés pour établir ce diagnostic des activités humaines du site.

Les personnes consultées sont les élus des différentes communes, des représentants d'organismes socioprofessionnels, d'administrations, d'associations, ou des personnes physiques concernées à divers titres par le site (société de chasse locale, propriétaires forestiers...), les représentants locaux de syndicats et associations agricoles concernés par le site. La plupart ont une bonne connaissance du territoire étudié. Les rendez-vous ont donc permis le recueil de données concernant les activités sur le site et l'évolution des pratiques. Des études et des documents relatifs au territoire et au site nous ont été également mis à disposition au cours de ces consultations.

VI.2 Historique de la zone

Historiquement, le secteur du Bassigny était une **grande région piscicole** constituée de terres seigneuriales. De nombreuses zones humides se situaient dans le secteur et étaient attribuées à des seigneurs qui ont ainsi eu de grands étangs à gérer. Depuis, la plupart des zones humides ont disparu en lien avec le changement des pratiques agricoles et ponctuellement avec le drainage permettant la mise en place de prairies.

Lors de sa plus grande extension, le Bassigny historique débordait largement du Bassigny topographique, comme en témoignent les qualificatifs toponymiques, notamment celui de la préfecture du département dont l'ancienne dénomination était « Chaumont-en-Bassigny ». Carrefour naturel entre le Nord de l'Europe occidentale et le bassin méditerranéen, le Bassigny a subi les guerres, la peste, la famine ou encore les meutes de loups (notamment au XVI^e siècle).

La micro-région est considérée sous la Gaule romaine comme lieu de passage sécurisé vers la Germanie, le peuple gaulois des Lingons occupant la région s'étant allié à César lors de la Conquête. Cette position stratégique s'est traduite notamment par l'installation de castrums (postes militaires) et surtout le passage de l'importante voie Lyon-Trèves passant par Langres. Les vestiges du complexe thermal d'Andilly-en-Bassigny témoignent de cette période gallo-romaine.

Plus tard, le Bassigny apparaît comme un territoire de conflit, en limite du duché de Lorraine et de la Champagne, comme en atteste la Citadelle de la Mothe sur les communes d'Outremécourt et de Soulaucourt-sur-Mouzon.

Au XIX^{ème} siècle, le Bassigny était entièrement cultivé. Ce n'est que plus tard que la vocation herbagère apparaît.

VI.3 Evolution de l'occupation du sol

Cf. Atlas cartographique. Cartes n°4b : Evolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2006.

Comme pour la carte 4a d'occupation du sol, les données présentées dans le tableau ci-après et dans la carte 4b sont issues de Corine Land Cover (Union européenne - SOeS, 1990 et 2006). Elles permettent de mettre en évidence de grandes tendances d'occupation du sol et de son évolution à l'échelle d'un vaste territoire. Toutefois, à l'échelle considérée, ces données sont relativement imprécises.

Etude de l'évolution de l'occupation du sol (données issues de Corine Land Cover) entre 1990 et 2006	
<i>Evolution de l'occupation du sol</i>	<i>Surface (ha)</i>
Artificialisation du territoire	21,55
Perte temporaire de l'état boisé (exploitation, accidents climatiques...)	531,74
Reconstitution naturelle (régénération) ou artificielle (plantation) de l'état boisé	46,54
Remise en herbe de terres arables	222,29
Retournement de prairies	949,61
Total	1771,74

De manière générale, l'évolution de l'occupation du sol entre 1990 et 2006 concerne essentiellement les espaces agricoles, et en particulier le **retournement de prairies de fauche au profit de cultures**. Cette pratique représente une surface importante d'environ 950 ha, répartis de manière relativement homogène sur l'ensemble de la ZPS. Le retournement de prairies constitue une **perte d'habitats d'espèces** potentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale, inféodées aux milieux ouverts. Les prairies constituent en effet le lieu d'alimentation et la zone de nidification de nombreuses espèces remarquables.

On peut toutefois souligner que la remise en herbe de terres arables concerne 222 ha, situés essentiellement au Sud-Est de la ZPS, dans les secteurs de Serqueux et Fresnoy-en-Bassigny.

La perte puis la reconstitution de l'état boisé ne sont pas à considérer comme une évolution de l'occupation du sol à proprement parler. Ces évolutions s'intègrent en effet dans la gestion classique des boisements, alternant exploitation et renouvellement des peuplements.

De plus, entre 1990 et 2006, l'artificialisation du territoire est anecdotique sur l'ensemble de la ZPS et concerne spécifiquement les secteurs au sud de la ZPS, à savoir Breuvannes-en-Bassigny, Parnoy et Pouilly-en-Bassigny.

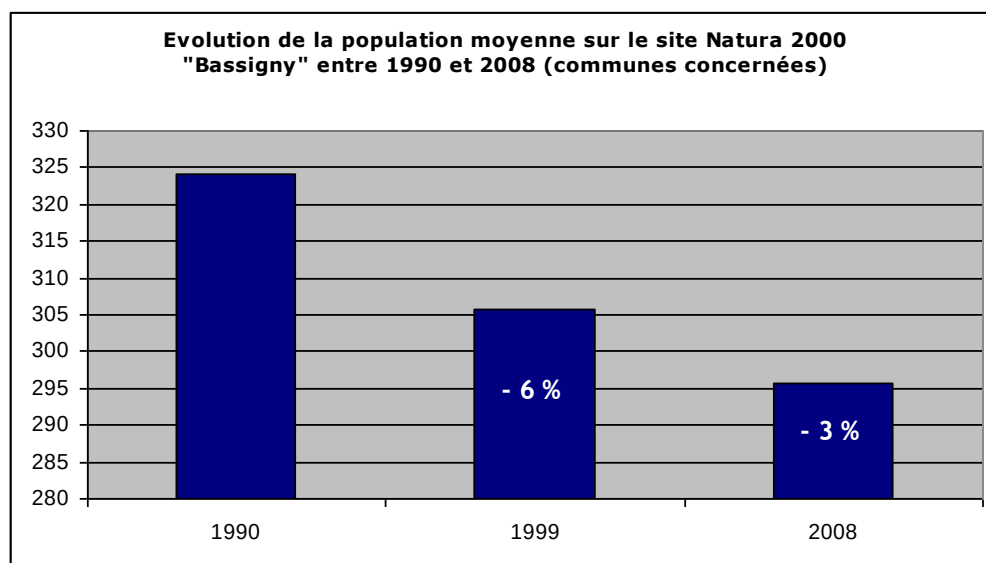
VI.4 Population, évolution démographique et urbanisation

La région Champagne-Ardenne comptait au dernier recensement (2008) 1 338 004 habitants, ce qui représente une baisse d'environ 5 000 habitants par rapport à la population de 1999. La population de Haute-Marne est, quant à elle, estimée en 2008 à 186 470 habitants pour une densité de la population de 30 habitants au km². L'évolution de la population dans le département entre 1999 et 2006 est d'environ -0,54 % (données INSEE).

Evolution de la population des communes concernées par la ZPS « Bassigny »				
Communes concernées	Population 1990	Population 1999	Population 2008	Evolution 1990 - 2008 (en nbre d'habitants)
AGEVILLE	297	292	306	9
AIGREMONT	19	18	22	3
AUDELONCOURT	114	98	98	-16
BASSONCOURT	77	73	69	-8
BOURBONNE-LES-BAINS	2 764	2 493	2 267	-497
BOURDONS-SUR-ROGNON	306	294	288	-18
BOURG-SAINT-MARIE	117	110	91	-26
BOURMONT	598	533	540	-58
BRAINVILLE-SUR-MEUSE	108	81	81	-27
BREUVANNES-EN-BASSIGNY	727	750	718	-9
BUXIERES-LES-CLEFMONT	16	18	23	7
CHALVRAINES	258	228	190	-68
CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	76	58	54	-22
CHAUMONT-LA-VILLE	132	112	125	-7
CHOISEUL	101	81	90	-11
CLEFMONT	225	219	209	-16
CLINCHAMP	117	118	102	-15
CONSIGNY	71	76	70	-1
CUVES	25	19	24	-1
DAILLECOURT	107	90	79	-28
DAMMARTIN-SUR-MEUSE	186	195	224	38
DONCOURT-SUR-MEUSE	45	44	54	9

Evolution de la population des communes concernées par la ZPS « Bassigny »				
<i>Communes concernées</i>	<i>Population 1990</i>	<i>Population 1999</i>	<i>Population 2008</i>	<i>Evolution 1990 - 2008 (en nbre d'habitants)</i>
ECOT-LA-COMBE	26	25	44	18
ESNOUVEAUX	305	337	338	33
FORCEY	67	71	89	22
GERMAINVILLIERS	101	88	99	-2
GONCOURT	297	317	308	11
GRAFFIGNY-CHEMIN	273	212	230	-43
HACOURT	33	33	35	2
HARREVILLE-LES-CHANTEURS	286	303	273	-13
HUILLIECOURT	147	143	132	-15
ILLOUD	354	322	275	-79
IS-EN-BASSIGNY	592	601	572	-20
LANQUES-SUR-ROGNON	205	189	213	8
LARIVIERE-ARNONCOURT	151	158	145	-6
LAVILLENEUVE	86	87	72	-14
LE CHATELET-SUR-MEUSE	155	188	153	-2
LEVECOURT	130	107	94	-36
LIFFOL-LE-PETIT	347	355	350	3
LONGCHAMP	59	65	78	19
MAISONCELLES	64	62	59	-5
MALAINCOURT-SUR-MEUSE	74	52	59	-15
MANDRES-LA-COTE	392	418	525	133
MANOIS	590	501	461	-129
MENNOUVEAUX	73	71	68	-5
MERREY	137	137	133	-4
MILLIERES	112	125	127	15
NIJON	83	67	73	-10
NINVILLE	114	81	81	-33
NOGENT	4 754	4 343	4 018	-736
NOYERS	82	96	80	-2
OUTREMECOURT	113	102	89	-24
OZIERES	52	53	58	6
PARNOY-EN-BASSIGNY	338	310	301	-37
PERRUSSE	61	46	49	-12
PREZ-SOUS-LAFAUCHE	348	337	346	-2
RANGECOURT	74	78	77	3
RIMAU COURT	801	753	767	-34
ROMAIN-SUR-MEUSE	180	147	126	-54
SAINT-BLIN	388	388	362	-26

Evolution de la population des communes concernées par la ZPS « Bassigny »				
Communes concernées	Population 1990	Population 1999	Population 2008	Evolution 1990 - 2008 (en nbre d'habitants)
SAINT-THIEBAULT	295	279	293	-2
SEMILLY	112	109	94	-18
SERQUEUX	515	463	466	-49
SOMMERE COURT	91	76	84	-7
SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	122	92	102	-20
THOL-LES-MILLIERES	42	37	42	0
VAL-DE-MEUSE	2 167	2 211	2 181	14
VAUDRECOURT	45	44	36	-9
VRONCOURT-LA-COTE	37	25	22	-15
Population moyenne	324	306	296	-28
Population globale	22 356	21 104	20 403	-1 953



Sur l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000, la population moyenne diminue de manière significative entre 1990 et 1999. De même, l'évolution de la population moyenne entre 1999 et 2008 affiche également une légère baisse de 3 %. On note toutefois quelques cas particuliers, par exemple les communes de Dammartin-Sur-Meuse, Esnouveaux, Mandres-la-Côte, pour lesquelles les populations communales ont augmenté, parfois fortement, sur les vingt dernières années.

NB : Origine des données

En ce qui concerne les données de population de 2008, c'est la population municipale qui a été prise en compte. Au sens du décret n°2003-485 publié en 2003, la population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Ce concept diffère sur certains points de celui en vigueur lors des recensements de 1999 et de 1990. Les principaux changements concernent les étudiants, les militaires et les personnes détenues en détention.

Sur l'ensemble de la population française, l'impact de ces changements de concepts est faible. En revanche, localement, l'incidence

peut être notable en particulier pour les communes sièges d'un établissement d'enseignement avec internat ou d'une structure militaire. L'interprétation des évolutions depuis 1999 doit en tenir compte.

Les données de 1999 et de 1990 retenues sont celles qui concernent la population municipale, mais au sens de la remarque précédente. La tendance à la baisse de la population moyenne des communes concernées par le site Natura 2000 est donc à nuancer en fonction du changement de la méthode de recensement de la population.

VI.5 Urbanisation

Source : Consultations des élus des communes concernées par la ZPS

Peu de projets d'urbanisation sont à prévoir à l'échelle de la ZPS. Quelques projets de lotissement sont à l'étude mais ne concernent globalement que de très faibles surfaces, en marge des zones déjà urbanisées. Les milieux concernés ne présentent généralement pas un intérêt fort pour l'avifaune.

VI.6 Infrastructures

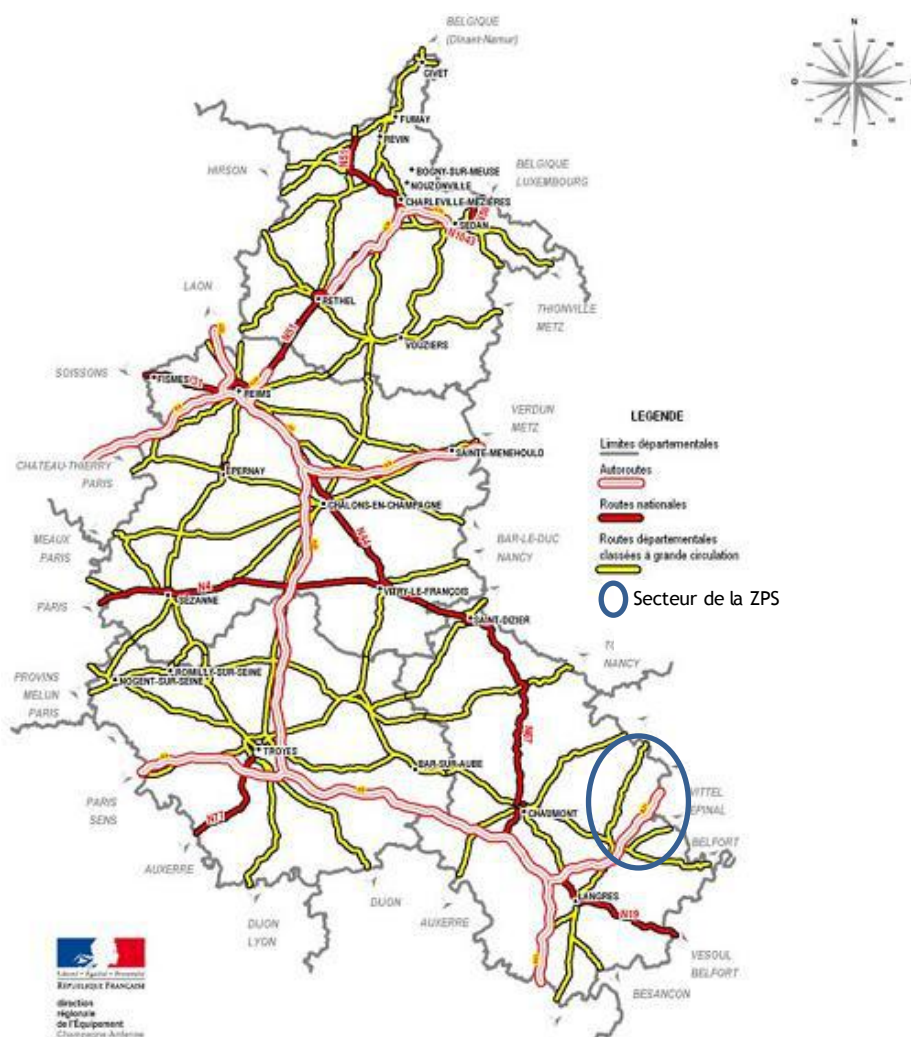
Cf. Atlas cartographique - Carte 14 : Axes de circulation, réseaux de production et de transport énergétique

VI.6.1 Axes routiers

La ZPS est parcourue par de nombreux axes routiers :

- l'autoroute A31 reliant Nancy à Dijon et comprenant plusieurs sorties desservant la ZPS, notamment au niveau de Bourmont, Choiseul et Montigny-Le-Roi ;
- des routes départementales classées à grande circulation, qui traversent la ZPS du Nord au Sud (D74) et d'est en ouest (D417 et D429) ainsi que la D674 accolée au périmètre de la ZPS (partie Nord) reliant Chaumont à Neufchâteau ;
- deux nationales encadrant la ZPS : la N19 passant au Sud de la ZPS et reliant Langres à Vesoul ainsi que la N67 passant à l'Ouest de la ZPS et reliant Saint-Dizier à Chaumont.

Un réseau ramifié de routes secondaires traversent par ailleurs l'ensemble du territoire de la ZPS.



Carte du réseau routier en Champagne-Ardenne (Source : Direction Régionale de l'Équipement de Champagne-Ardenne)

VI.6.2 Axes ferroviaires

De plus, la ZPS est traversée par une voie ferrée électrifiée de 2 voies, allant du Nord vers le Sud, reliant notamment Dijon à Nancy. Ce chemin de fer traverse la ZPS notamment au niveau de Bourmont, Breuvannes-en-Bassigny, Merrey et Val-de-Meuse. Une ramification non électrifiée de la voie ferrée part au niveau de la commune de Merrey en direction du Nord-est.

VI.6.3 Réseaux de transport d'électricité

La ZPS est par ailleurs traversée par des lignes électriques principales au niveau de plusieurs secteurs :

- Une ligne électrique principale localisée au sud de la ZPS, reliant notamment Val-De-Meuse à Bourbonne-Les-Bains ;
- Deux autres lignes électriques principales situées au Nord de la ZPS, dans les environs de Saint-Blin et Harréville-Les-Chanteurs.

La réseau de transport d'électricité peut engendrer un effet négatif sur l'avifaune de la ZPS en raison de la mortalité des oiseaux par collision avec les câbles électriques.

VI.7 Activités et projets sur le site Natura 2000

VI.7.1 Les activités économiques artisanales et industrielles

Contexte économique

Source : Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) territoriale de la Haute-Marne.

Les paragraphes suivants ont été rédigés par la CCI et sont intégrés *in extenso*.

➤ Population Active et emploi dans les communes concernées par le site Natura 2000

Tableau 1 : Actifs et emplois localisés en 2008

	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Nombre d'emplois localisés	7 789	75 939
Dont emplois salariés	6502 (83,5%)	67 084 (88,3%)
Actifs résidants ayant un emploi	7 962	74 059
Indicateur de concentration d'emploi	97,8%	102,5%
Taux d'activité des 15 ans et plus	52,4%	54,2%

Source : INSEE, Recensement de la population 2008, Exploitation principale

Au dernier recensement de la population, le nombre d'actifs recensés dans les communes implantées dans le périmètre de la zone Natura 2000 s'élève à près de 8 000 personnes. Parallèlement, 7 800 emplois environ sont localisés sur l'ensemble de ces communes. Par rapport au département, l'emploi salarié apparaît proportionnellement moins bien représenté (83,5 % vs 88,3 %).

Avec un nombre d'actifs supérieur au nombre d'emplois proposés (indice de concentration de l'emploi inférieur à 100), la zone présente un taux d'attractivité légèrement négatif.

Comparativement au département, la zone étudiée présente un taux d'activité similaire (52,4 % contre 54,2 %).

Tableau 2 : Taux d'activité et chômage des 15-64 ans en 2008

	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Population des 15-64 ans	12 337	117 734
Population active des 15-64 ans	8 820	83 282
Taux d'activité des 15-64 ans	71,5%	70,7%
Chômeurs	919	9 733
Taux de chômage	10,4%	11,7%

Source : INSEE, Recensement de la population 2008, Exploitation principale

Le taux d'activité des 15-64 ans mesuré dans les communes concernées est légèrement plus élevé qu'au niveau départemental (71,5 % contre 70,7 %). Dans le même temps, le taux de chômage y est un peu plus faible, 10,4 % contre 11,7 % dans le département.

Tableau 3 : Répartition de l'emploi localisé par secteur d'activité en 2008

	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Agriculture	9,5% (dont 23,5% de salariés)	5,5% (dont 30,0% de salariés)
Industrie	35,9% (dont 97,6% de salariés)	21,9% (dont 95,7% de salariés)
Construction	5,9% (dont 70,1% de salariés)	6,1% (dont 80,0% de salariés)
Commerce, Transports, Services divers	26,8% (dont 83,3% de salariés)	33,0% (dont 88,5% de salariés)
Adm. Publique, Enseignement, Santé, Act. sociale	21,8% (dont 93,9% de salariés)	33,5% (dont 96,9% de salariés)

Source : INSEE, Recensement de la population 2008, Exploitation complémentaire

Sur les 7 789 emplois recensés lors du recensement de population de 2008 dans les communes concernées par le périmètre Natura 2000, la majorité des emplois sont relatifs à l'activité industrielle (35,9 %), commerciale, de transports ou de service (26,8 %).

En confrontant les données du département, le tissu économique de la zone se distingue avec la présence marquée de l'emploi industriel et agricole.

Bien que très largement inférieure à la proportion observée dans le département (33,5 %), la part des emplois relevant de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'activité sociale concerne plus d'un emploi sur cinq (21,8 %).

Hormis le secteur agricole et la construction où la proportion de non-salariés est plus importante, la répartition du salariat par secteur d'activité se révèle peu différenciée de la situation départementale.

Tableau 4 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité en 2009

	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Nombre total de salariés	5 595	57 199
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9%	1,4%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3%	1,5%
Industrie manufacturière	42,8%	23,9%
<i>Agro-alimentaire</i>	<i>32,1%¹</i>	<i>13,7%¹</i>
Construction	5,4%	6,3%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10,1%	12,7%
Transports et entreposage	5,1%	6,7%
Hébergement et restauration	2,0%	2,6%
Information et communication	0,0%	0,6%
Activités financières et d'assurance	1,8%	2,0%
Activités immobilières	0,1%	0,9%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2,4%	4,2%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	24,2%	34,3%
Autres activités de services	3,9%	2,9%

Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), 2009

Au 31 décembre 2009, 5 595 salariés sont comptabilisés dans la zone, soit 9,8 % des salariés présents en Haute-Marne. Avec deux salariés sur cinq, le principal secteur employeur est l'industrie manufacturière.

En lien avec un secteur agricole plus important que dans le département en termes d'emploi (tableau 3), un salarié sur trois travaillant dans l'industrie manufacturière est employé dans le secteur agro-alimentaire, ce ratio n'est que de 13,7 % à l'échelle du département.

➤ **Caractéristiques de établissements implantés à proximité ou à l'intérieur du périmètre de protection**

13,1 % des établissements du département sont installés dans les communes concernées par la zone de protection Natura 2000.

Tableau 5 : Répartition des établissements par secteur d'activité en 2009

	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Nombre d'établissements	1 803	13 796
Agriculture, sylviculture et pêche	27,8%	20,7%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,4%	1,9%
Industrie manufacturière	8,9%	6,3%
Construction	7,5%	8,0%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,3%	16,2%
Transports et entreposage	2,2%	2,4%
Hébergement et restauration	4,6%	4,1%
Information et communication	0,6%	1,0%
Activités financières et d'assurance	2,6%	2,9%
Activités immobilières	3,9%	3,8%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5,8%	8,5%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	14,6%	16,9%
Autres activités de services	6,0%	7,2%

Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), 2009

Signe d'un secteur fortement ancrée sur la zone de protection, plus d'un établissement sur quatre propose des activités tournées vers l'agriculture.

Tableau 6 : Proportion des établissements de l'agro-alimentaire dans le secteur industriels en 2009

	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Nombre d'établissements de l'industrie manufacturière	160	865
Agro-alimentaire	19,4%	23,7%

Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), 2009

Contrairement à un emploi salarié proportionnellement plus important (tableau 4) pour ce secteur, la part d'établissements dans l'agro-alimentaire est plus faible que dans le département, manifestant la présence d'établissements de grande taille.

Tableau 7 : Taille des établissements en fonction du nombre de salariés en 2009

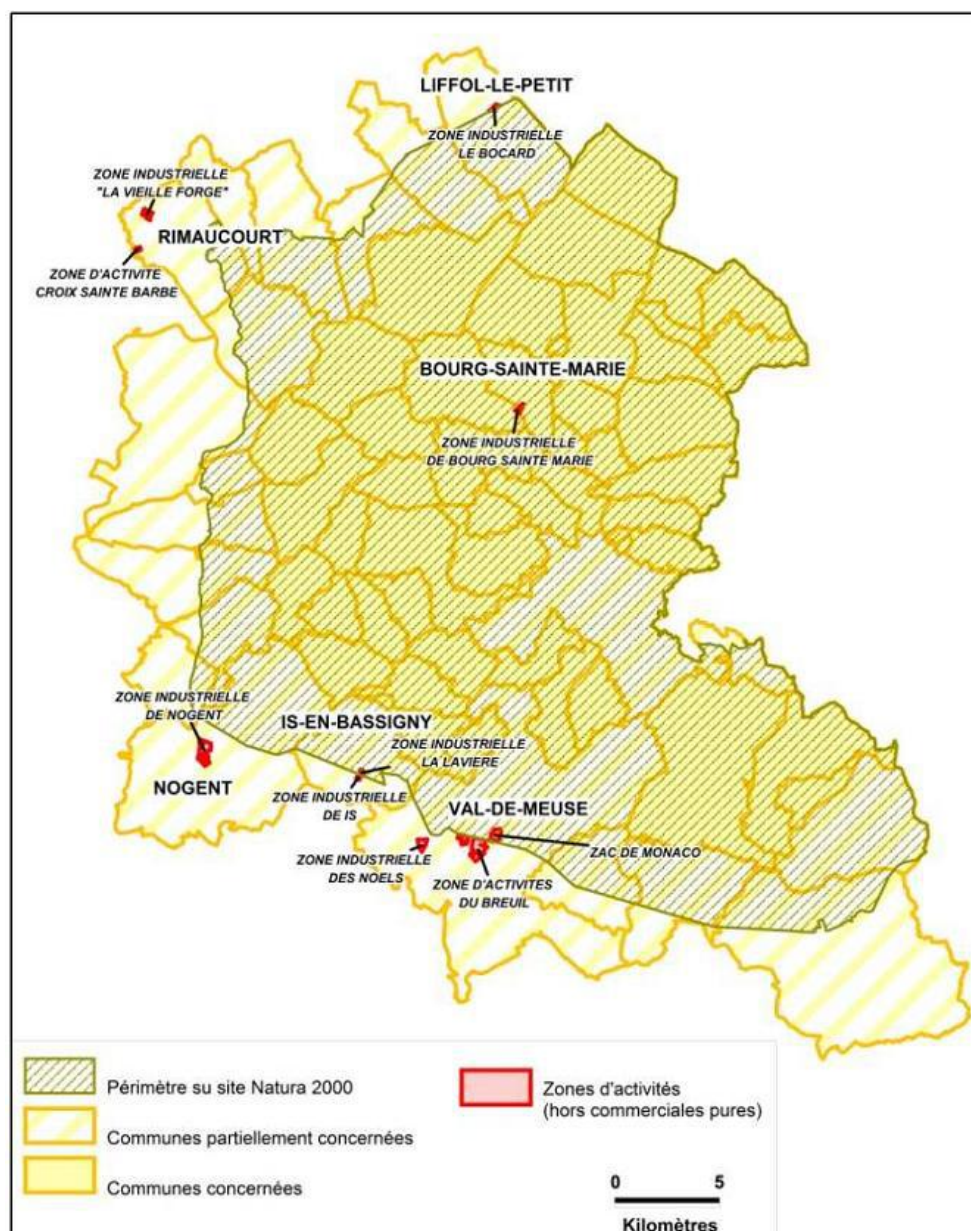
	Communes impactées Zone Natura 2000	Haute-Marne
Nombre d'établissements	1 803	13 796
Etablissements sans salariés	63,7%	60,0%
Etablissements de moins de 10 salariés	30,5%	32,4%
Etablissements de 10 à 19 salariés	4,7%	6,3%
Etablissements de 20 salariés et plus	1,1%	1,3%

Source : INSEE, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), 2009

Par rapport au département, la répartition des établissements en fonction du nombre de salariés montre une part un peu plus importante de structure fonctionnant sans salariés.

En mars 2012, 661 établissements sont inscrits au registre du commerce et des sociétés de la Chambre de commerce et d'Industrie de Haute-Marne, dont une trentaine comptant plus de 20 salariés.

➤ Zones d'activités et site Natura 2000



Au total, 10 zones d'activités se trouvent à proximité immédiate ou à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Une zone commerciale (Zone du Forum), non identifiée sur la carte, est également présente sur la commune de Val-de-Meuse.

Activités artisanales

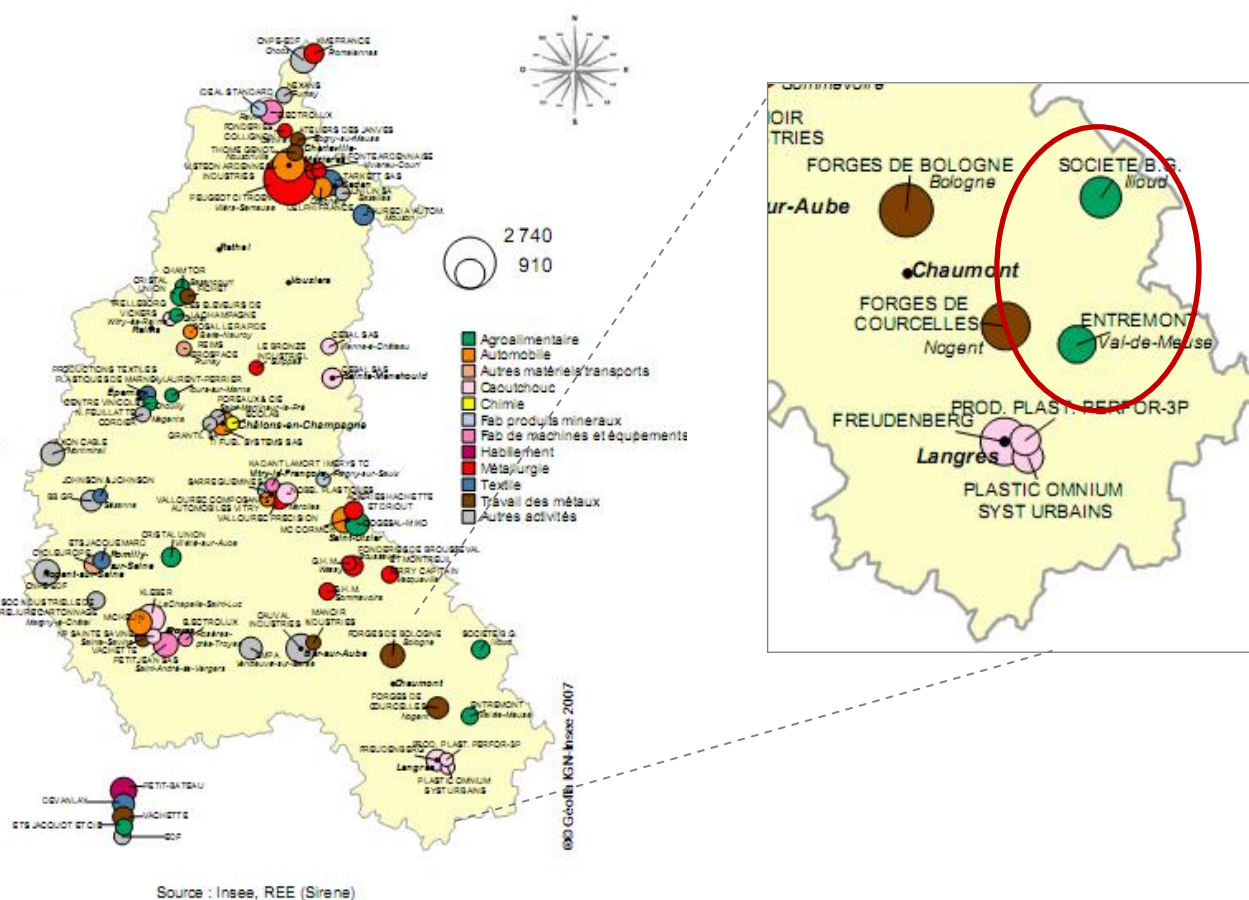
L'activité économique de Nogent s'appuie sur une **longue tradition artisanale coutelière** et la fabrication des couteaux de toutes sortes a occupé autrefois la majorité des ouvriers. La notoriété de Nogent provient, depuis le XIX^{ème} siècle, de sa compétence en cisellerie et coutellerie. A ses activités anciennes, bien ancrées dans le bassin, s'ajoutent le travail de la forge d'estampage, l'outillage à main le plus sophistiqué, la fabrication d'instruments de chirurgie sur mesure, de prothèses en alliages spéciaux.

Nogent et ses environs comptent aussi, de 1924 à nos jours, une trentaine de Meilleurs Ouvriers de France primés en coutellerie, cisellerie et instrumentation. A cela s'ajoutent de nombreuses associations faisant perdurer le savoir-faire nogentais dans la fabrication de couteaux et ciseaux.

L'activité artisanale de coutellerie semble avoir un impact mineur voire quasi-inexistant sur l'avifaune de la ZPS.

Activités industrielles

Comme l'illustre la figure ci-après, les activités industrielles présentes dans le secteur du Bassigny concernent essentiellement l'agro-alimentaire avec deux usines fromagères de renom : Bongrain (Illoud) et Entremont (Val-de-Meuse). Par ailleurs, le travail des métaux est relativement bien développé dans l'arrondissement de Chaumont avec des entreprises hautement spécialisées, comme les Forges de Courcelles situées à Nogent.



Localisation des activités industrielles concernées par la ZPS du Bassigny, désignée en rouge (Source : INSEE Champagne-Ardenne, carte des établissements industriels en 2006).

➤ Etablissements industriels fromagers : Bongrain (Caprice des Dieux) et Entremont

La Haute-Marne est un département très producteur de fromages grâce notamment aux deux usines fromagères présentes au sein et à proximité du périmètre Natura 2000 : les établissements Bon grain à Illoud et l'entreprise Entremont à Val-de-Meuse.

En 1956, Jean-Noël Bongrain invente après 5 ans de recherches le fameux fromage « Caprice des dieux » et construit la fromagerie à Illoud. L'usine est toujours située à Illoud grâce à un AOC déposé. L'entreprise Bongrain s'est rapidement développée sur le marché national puis européen. Basée à Illoud, la société est devenue un grand nom de l'agroalimentaire et compte désormais environ 400 salariés (Source : Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Marne).

La société Entremont, référence dans la fabrication d'emmental, compte environ 357 salariés en 2011 (Source : Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Marne). Elle est implantée dans le secteur du Val-de-Meuse : transformation du lait à Peigney et affinage et emballage à Montigny-Le-Roi. Ces deux sites se sont

développés dans les années 1970. Depuis 2000, la mise en place d'une unité de concentration qui transforme le lait en poudre et sérum, permet de recevoir un million de litres de lait par jour. Jusqu'en 1993, cette usine appartenait à des coopératives et depuis cédée à Entremont Alliance, qui a également repris les éleveurs et leur lait. En 2012, les sites de Langres et Montigny, après une baisse d'activité, vont être saturés en volume pour atteindre 36 000 tonnes (14 000 t à Montigny).

Ces deux entreprises jouent un rôle prépondérant dans le maintien de l'activité laitière, et donc des herbages, dans le Bassigny.

➤ **Forges de Nogent**

Les Forges de Courcelles appartiennent à la PMR familiale industrielle Groupe SIFCOR spécialisée dans la fabrication de pièces automobiles et industrielles forgées. Aujourd'hui, le Groupe SIFCOR est constitué de 3 filiales (dont les forges de Courcelles) représentant les 3 grandes étapes d'intégration et d'évolution technologique. Les Forges de Courcelles comptent 432 salariés en 2011 (*Source : Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Marne*).

Les forges de Nogent peuvent potentiellement engendrer un effet négatif sur l'avifaune, en termes de pollution des cours d'eau, zones de nourrissage et sites de nidification d'espèces remarquables.

Développement d'activités

Au vue des consultations menées auprès des élus des communes du site, il a peu de projets de développement d'activités sur le territoire de la ZPS. La reconversion éventuelle de la coutellerie artisanale vers les Forges de Nogent peut être mentionnée. Ce qui aurait peu d'impact sur les habitats de l'avifaune. La problématique liée aux projets éoliens et aux parcs éoliens existants et à leurs effets sur l'avifaune est abordée dans le paragraphe VI.7.5. « L'installation de parcs éoliens ».

VI.7.2 L'agriculture

Source : Site internet Chambre d'Agriculture de Haute-Marne, Consultations de la DDT 52, et de la Chambre d'Agriculture.

Le contexte et l'évolution générale

Les paysages agricoles dans lesquels s'inscrit la ZPS ont beaucoup évolué. Les régions herbagères actuelles l'étaient beaucoup moins au XIX^{ème} siècle et étaient plutôt cultivées. Depuis les années 70, elles connaissent à nouveau une augmentation des surfaces labourées, modeste cependant par rapport à ce qui existait dans le passé.

La ZPS est essentiellement concernée par la région agricole du Bassigny, et de manière moins importante par les régions agricoles de l'Apance et du Barrois.



Régions agricoles de Haute-Marne.

(Source : site internet Chambre d'Agriculture de Haute-Marne).

Région agricole du Bassigny

La région agricole du Bassigny est constituée d'un panorama ouvert avec des buttes témoins et des villages à flanc de coteau proches, visibles les uns des autres.

Autrefois région uniquement herbagère en raison des terres argileuses lourdes, profondes et humides, difficiles à travailler, le Bassigny, à l'aspect de bocage ouvert, était le siège de structures modestes et nombreuses consacrées à la production laitière. Les améliorations foncières et l'assainissement des sols ont entraîné une forte modification de l'activité traduite par l'émergence d'un système élevage - culture ou production laitière - culture, un renforcement des structures spécialisées pour 70 % d'entre elles en élevage laitier.

Région agricole du Barrois (sud-est)

D'une agriculture traditionnelle liée au système mixte élevage-culture, le Barrois a vu ses exploitations d'abord se transformer en système mixte culture élevage, puis depuis 1979 se spécialiser et se tourner vers la grande culture. Parallèlement à la disparition d'un nombre important d'exploitants, les structures se sont largement agrandies augmentant l'impression d'espaces ruraux standardisés travaillés par des moyens mécaniques de plus en plus puissants.

Le Barrois reste la zone de prédilection de la culture du blé, de l'orge d'hiver et du colza.

Région agricole de l'Apance

Les sols de la région de l'Apance, développés sur des terres argilo-siliceuses, sur des marnes difficiles ou des argiles lourdes, justifient la prédominance de la prairie et d'une agriculture traditionnelle dont la révolution a été plus tardive que dans la région voisine du Bassigny.

La structure moyenne reste inférieure à 80 hectares. La part des exploitations de

plus de 100 hectares ne dépasse pas 40 %

D'une manière générale, la **déprise agricole est visible à la marge du site**. Celle-ci s'inscrit dans une logique de mécanisation : extension de l'agriculture sur les terres mécanisables/diminution sur les terrains trop contraignants. Les petites activités sont en diminution, notamment sur le secteur de la l'Apance. Par ailleurs, le **nombre d'installations de jeunes exploitants sur le site a diminué**. Celles-ci étaient en effet portées par la politique laitière de ces dernières années (quota supplémentaire pour jeunes agriculteurs, garantie de prix du lait). Le manque de visibilité sur le prix du lait est en effet très contraignant pour assurer la pérennité des exploitations laitières.

Présentation des activités agricoles

Cf. Atlas cartographique. Carte n°6 : Orientation des parcelles agricoles déclarées à la PAC

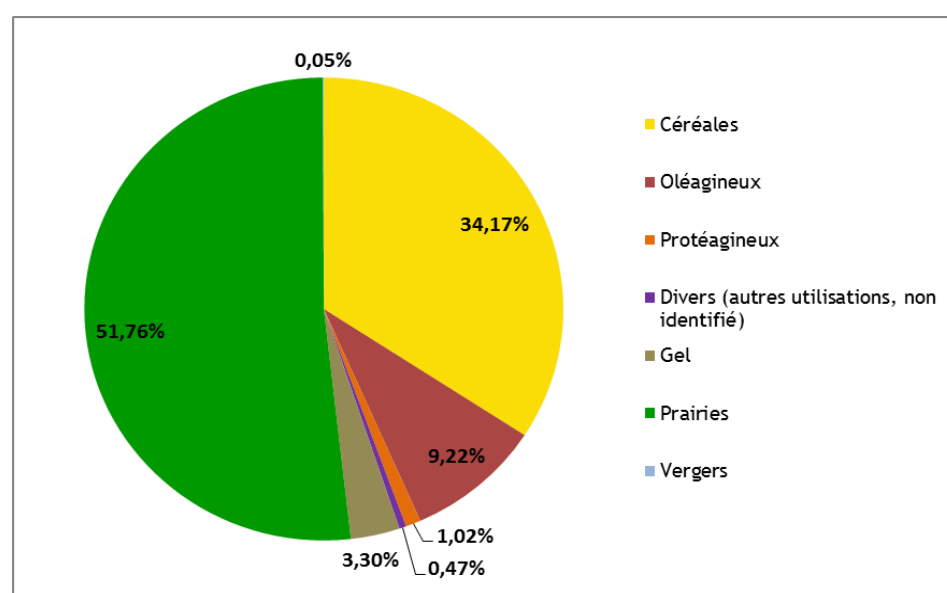
La plupart des éléments rédigés dans les paragraphes ci-dessous provient de l'étude réalisée par la Chambre d'Agriculture et la LPO en décembre 2007 intitulée « ZPS Bassigny : Etude Projet de territoire MAE 2007 », et notamment de l'enquête agricole réalisée au sein de la ZPS (39 exploitations enquêtées et traitées pour une surface totale de 7098 ha couverte par l'enquête).

Comme cela a déjà été évoqué dans le paragraphe III.4.5. « Occupation du sol », les espaces agricoles dominent le territoire de la ZPS et couvrent 46227 ha (données du RPG 2009), soit environ 60 % de la ZPS.

Globalement, les **parcelles agricoles de la ZPS sont grandes et très dispersées**, surtout dans la vallée de la Meuse. Le siège de l'exploitation n'est souvent pas dans la même commune que l'exploitation elle-même. Les agriculteurs peuvent même parfois venir d'assez loin (20-30 km de distance).

Les détails de la vocation agricole des terres sont présentés dans le tableau suivant (données issues du RPG 2009).

Occupation agricole du sol au sein de la ZPS, données issues du recensement parcellaire général de 2009			
Type d'occupation agricole du sol	Surface (ha)	Proportion surface agricole (%)	Proportion surface totale de la ZPS (%)
Avoine	426,98	0,92%	0,54%
Blé tendre	7092,96	15,34%	9,03%
Maïs	2895,3	6,26%	3,69%
Orge	5382,5	11,64%	6,85%
Total Céréales	15797,74	34,17%	20,12%
Colza	4256	9,21%	5,42%
Chanvre fibres	6,84	0,01%	0,01%
Total Oléagineux	4262,84	9,22%	5,43%
Féverole	19,14	0,04%	0,02%
Pois	7,47	0,02%	0,01%
Triticale	444,59	0,96%	0,57%
Total Protéagineux	471,2	1,02%	0,60%
Total Cultures	20531,78	44,42%	26,15%
Prairie permanente	22664,27	49,03%	28,86%
Prairie temporaire	1262,07	2,73%	1,61%
Total Prairies	23926,34	51,76%	30,47%
Divers (autres utilisations, non identifié)	217,08	0,47%	0,28%
Gel	1527,53	3,30%	1,95%
Vergers	24,37	0,05%	0,03%
Total Autres	1768,98	3,82%	2,26%
Total	46227,1	100,00%	58,87%



Représentation des proportions de surfaces agricoles par type d'occupation agricoles.

➤ Les cultures

Les cultures représentent 44 % de la surface agricole, soit 20531 ha. Les cultures sont assez classiques et sont en majeure partie composée de céréales (blé 15 % des exploitations, Orge pour 11 %, Maïs pour 6 % et Avoine pour 1 %). La culture du maïs est essentiellement fourragère. Des oléagineux tels que le Colza sont également cultivés et couvrent 9 % de la surface agricole. On trouve également de manière anecdotique quelques protéagineux (pois, féverole et triticale). Selon l'enquête réalisée par la Chambre d'Agriculture, aucune jachère industrielle n'est mise en place.

Sur les cultures principales, deux méthodes de travail de préparation du sol avant l'implantation des cultures sont utilisées (à l'exclusion du semis direct), **le travail simplifié occupant une place importante** :

- les céréales (blé, autres céréales d'hiver et céréales de printemps) sont majoritairement semées après travail simplifié ;
- le maïs est semé très fréquemment après labour ;
- le colza est, quant à lui, semé fréquemment après travail du sol simplifié.

De manière globale, plus de la moitié des cultures est implantée après une période de couvert végétal formé par les chaumes de la culture précédente.

Par ailleurs, la **proportion de surface de non-labours est plus importante sur le site que sur le reste du département**. Cette technique permet généralement de limiter la pression des limaces et donc l'utilisation de traitement anti-limace particulièrement néfastes pour l'environnement. Toutefois ce système étant basé sur des cultures d'hiver, la pression de désherbants est plus forte que sur les autres secteurs du département. L'utilisation d'herbicides est supérieure à la moyenne régionale (Indice fréquence de traitement (IFT) = 1 à chaque dose d'homologation). A l'échelle régionale, elle est de 2,6, mais s'avère plus élevée dans le Bassigny.

L'utilisation des fongicides est en revanche inférieure à la moyenne régionale.

➤ Les prairies

Les prairies représentent la majeure partie des parcelles agricoles, à savoir 52 % de la surface agricole (données RPG 2009), et plus globalement 30,5 % de la surface totale ZPS.

La majorité des prairies du site sont des prairies permanentes. De manière globale, les **prairies destinées au pâturage exclusif** (44 % des surfaces soit 2047 ha sur la surface enquêtée) et les **prairies fauchées puis pâturées** (45 % des surfaces soit 2107 ha sur la surface enquêtée) représentent la majeure partie des prairies présentes sur la ZPS. Le reste des prairies est occupé par des prés de fauche (11 % des surfaces soit 530 ha sur la surface enquêtée).

	Catégorie	Utilisation	Surface (ha)
1	Pâturage exclusif VL	parcelles exclusivement pâturées, et ce uniquement par les vaches laitières	515
2	Pâturage exclusif autres bovins	parcelles exclusivement pâturées, par les vaches allaitantes, les élèves, les bovins mâles (à l'exclusion des taurillons)...	1527
3	Pâturage exclusif taurillons	parcelles exclusivement pâturées, et ce uniquement par les taurillons	5
4	1 fauche + pâture VL	Parcelles fauchées 1 fois et pâturées uniquement par les vaches laitières	333
5	1 fauche + pâture autres bovins	Parcelles fauchées 1 fois et pâturées par les vaches allaitantes, les élèves, les bovins mâles (à l'exclusion des taurillons)...	1116
6	2 fauches + pâture	Parcelles fauchées 2 fois et pâturées par toutes les catégories d'animaux	563
7	Déprimage + fauche + pâture	Parcelles déprimées au printemps (par toutes les catégories d'animaux), fauchées et pâturées (par toutes les catégories d'animaux)	95
8	1 fauche + 0 pâture	Parcelles exclusivement fauchées 1 fois	74
9	2 fauches + 0 pâture	Parcelles exclusivement fauchées 2 fois	434
10	3 fauches + 0 pâture	Parcelles exclusivement fauchées 3 fois	22

Mode d'exploitation des prairies au sein de la ZPS (Source : tableau issu de l'enquête agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture en décembre 2007).

Dates de fauche

Les premières coupes interviennent chez les exploitants les plus précoces dès fin avril, pour s'achever autour du 10 juillet chez les exploitants les plus tardifs. Aucune exploitation ne débute la récolte d'herbe après le 25 juin. **Les dates moyennes de début de fauche se situent entre le 8 mai et le 11 juin**, et les dates moyennes de fin de fauche s'étalonnent du 15 mai au 30 juin (certains exploitants fauchant jusqu'au 10 juillet).

Fertilisation

Sur 4685 ha de prairies étudiées, **près de 19 % reçoivent une fertilisation azotée minérale, pour une dose moyenne de 47 Unités d'azote minéral**. Seuls 3 % des surfaces ainsi épandues respecteraient un seuil inférieur à 20 Unités d'azote d'origine minérale. Mais en y ajoutant les prairies ne recevant pas d'engrais, il s'agit de **3 835 ha de prairies qui reçoivent pas ou peu** (inférieur à 20 UN/ha) **de fumure azotée minérale** (soit près de 82 % des prairies enquêtées de la zone).

Sur 4 685 ha de prairies étudiées, **plus de 42 % reçoivent des effluents d'élevage, pour une dose moyenne de 68 Unités d'azote organique**. Plus de 77 % des surfaces ainsi épandues (ou 33 % des surfaces totales) respecteraient un seuil de 85 Unités d'azote. En y ajoutant les prairies ne recevant pas de fertilisation, il s'agit de **3661 ha de prairies qui reçoivent pas de fumure azotée organique ou à un seuil inférieur à 85UN/ha** (soit près de 78 % des prairies enquêtées de la zone).

Par ailleurs, il faut souligner une utilisation de plus en plus importante du lisier, remplaçant ainsi l'épandage de fumier. Cette pratique n'entraîne qu'un impact

mineur pour l'avifaune locale, mais s'avère engendrer des effets négatifs forts sur les cortèges floristiques présents.

Pratique de retournement

Le retournement de prairies de fauche au profit de cultures est une pratique relativement courante sur le territoire de la ZPS. Les parcelles concernées sont réparties de manière relativement homogène sur l'ensemble de la ZPS (Cf. VI.3. Evolution de l'occupation du sol).

Cette pratique a un **fort effet négatif** car elle correspond à une **perte directe de l'habitat de nombreuses espèces patrimoniales d'oiseaux dont certaines sont d'intérêt communautaire**, inféodées à ce type de milieu (site de nidification, lieu d'alimentation...).

➤ L'élevage

Cette activité est majoritaire sur le site. Elle concerne essentiellement l'élevage bovin et dans une moindre mesure les ovins. Globalement, les élevages Bassignots portent sur **une production majoritaire de lait, souvent complétée par un atelier viande** (vaches allaitantes, bœuf ou taurillons).



Bovin au sein d'une parcelle agricole.

Photographie prise sur le site © Biotope

Chargement

En se basant sur les seules surfaces en herbe, 76 % des exploitations ont un chargement inférieur à 1.6 UGB/ha (et respecteraient donc une des conditions d'accès à la PHAE). En incluant les surfaces en maïs (comme cela était possible il y a quelques années, lorsque cette culture était considérée comme faisant partie de la surface fourragère), 95 % des exploitations se situent en dessous de ce seuil de chargement.

De manière générale, que l'on s'intéresse au chargement global moyen (1,25 UGB/ha) ou au chargement exclusif sur herbe (1,03 UGB / ha), l'enquête corrobore la tendance historique du secteur Bassigny, à savoir un **mode de gestion relativement extensive**, dont il convient d'encourager le maintien.

Pratique de déparasitage

Sur les exploitations enquêtées, les bovins sont dans 68 % des cas sortis sur des prés de pâtures, c'est-à-dire relativement tôt dans la saison ; 32 % des élevages sont donc mis à l'herbe sur des prés fauchés auparavant, donc sortis un peu plus tard dans la saison.

La moitié des exploitants administrent deux traitements au cours de l'année de première mise à l'herbe (dont la moitié des élevages allaitants exclusifs), un tiers n'en utilise qu'un (dont l'autre moitié des élevages allaitants exclusifs), 8 % ne font aucun traitement, et autant en font trois.

Au cours de la deuxième année de pâturage, un tiers des élevages est traité deux fois, la moitié des élevages est traitée une fois (dont les deux tiers des élevages allaitants exclusifs), 11 % ne le sont pas du tout, et 5 % le sont trois fois.

De manière générale, les exploitants présents au sein de la ZPS **utilisent massivement des avermectines**. Peu d'entre eux utilisent des produits sans

effet rémanent. De manière ponctuelle, certains utilisent des poudres à base de plantes ou ne traite que de manière curative.

Débouchés laitiers

L'essentiel des débouchés laitiers sur la ZPS est tourné vers **la fromagerie**. En effet, deux grosses usines laitières sont présentes dans ou à proximité de la ZPS, à savoir « Bon Grain » et « Entremont ». Elles disposent de systèmes de ramassage du lait et de transformation, et notamment un ramassage spécifique pour le lait sans ensilage (secteur de l'ancienne coopérative d'Ageville, repris par Entremont) qui joue un rôle indirect important dans la préservation des prairies en permettant le maintien d'une production laitière sur une base herbagère. L'essentiel du lait produit sur la ZPS est ramassé par ces usines. Elles sont par ailleurs complémentaires au niveau de la production, elles sont donc fortement liées et dépendantes l'une de l'autre.

➤ Éléments fixes du paysage

D'après les consultations menées, les agriculteurs et les habitants du site ont un **fort attachement pour les arbres fruitiers et vergers**. Ces éléments paysagers sont maintenus, parfois plantés et régulièrement entretenus et ne sont donc pas à l'abandon (contrairement à l'impression qui s'en dégage). Les surfaces en vergers sont maintenues, et ne sont plus en déclin dans les auréoles entourant les villages.



Arbres fruitiers au sein d'une parcelle agricole. Photographie prise sur le site
site © Biotope

Haies

Les haies, visibles sur plus des trois-quarts des exploitations, représentent en moyenne 1,6 km de longueur (les plus faibles ne comptant qu'une centaine de mètres, et les plus importantes une dizaine de kilomètres), soit un total de 53,4 km.

Leur **entretien se fait majoritairement au moyen d'un broyeur (81 %)**, à une fréquence très irrégulière d'une exploitation à l'autre. Cela paraît être une pratique correspondant aux impératifs d'élevage et d'utilisation du matériel disponible.

Vergers

Sur le territoire d'étude, une **cinquantaine de vergers de petites tailles** ponctue le paysage : **71 % des exploitants possèdent au moins un verger** (1,8 verger en moyenne par exploitation, pour une surface moyenne de 0,8 ha par verger). La surface totale couverte par les vergers représente 20 ha.

Lisières de bois

Les lisières de bois, recensées la quasi-totalité des exploitations, représentent en **moyenne 3 km de longueur** (les plus faibles ne comptant qu'un demi kilomètre, et les plus importantes une dizaine de kilomètres), soit un total de 101,6 km. Pour l'entretien des parcelles en bordure de lisière, **38 % seulement des exploitations utilisent un broyeur pour le débroussaillage**, les autres préférant un entretien manuel (tronçonneuse).

Globalement, **l'étagement de la lisière forestière** correspondant à un passage progressif à la forêt **est absent**.

Ripisylves

Les ripisylves, inventoriées sur 74 % des exploitations enquêtées, représentent en **moyenne 1,2 km de longueur** (les plus faibles ne comptant qu'une centaine de mètres, et les plus importantes quatre kilomètres), soit un total de 34,6 km.

Plusieurs acteurs interviennent dans l'entretien des ripisylves : syndicat de rivière, association foncière, collectivités ou communes, particuliers (propriétaires ou exploitants agricoles)... Seulement 12 % des exploitations utilisent un broyeur pour l'entretien.

De manière générale, **le maintien et la gestion des éléments fixes du paysage sont propices aux espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** (sites de nidification et d'alimentation). L'entretien irrégulier des éléments fixes permet d'ailleurs le maintien de haies multistrates (milieu riche en insectes, zones de refuge et de nidification...).

Agriculture et eau

➤ **Directive Nitrates**

La ZPS est entièrement classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

La Directive «Nitrates» est une directive européenne de 1991 visant à **limiter les nitrates d'origine agricole dans les eaux souterraines et superficielles**, en désignant des zones vulnérables dans lesquelles des programmes d'actions sont définis pour l'adaptation des pratiques agricoles et à évaluer leurs effets concernés.

L'arrêté préfectoral n°2069 du 30 juin 2009 fixe le quatrième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la réduction de la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Il définit les mesures, obligations et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et à une gestion adaptée des terres agricoles. Il est obligatoire sur l'ensemble du département de la Haute-Marne.

Tout agriculteur est tenu de respecter certaines obligations dont la plupart sont rappelées ci-après:

- L'obligation d'établir un plan de fumure prévisionnel et de remplir un cahier d'enregistrement des fertilisants azotés organiques et minéraux ;
- L'obligation de respecter la quantité maximale d'azote organique pouvant être épandue annuellement, y compris par les animaux eux-mêmes à travers leurs déjections, à **savoir 170 kg d'azote organique par hectare de SAU épandable et par an** ;
- L'obligation d'épandre les fertilisants organiques et minéraux en se basant sur l'équilibre de la fertilisation azotée à la parcelle pour toutes les cultures et de respecter les modalités de fractionnement. **Les apports sur sol nu sont strictement interdits pour les cultures d'hiver.** Ils sont tolérés pour les cultures de printemps s'ils sont réalisés 3 jours au

maximum avant la date de semis ;

- L'interdiction d'épandage durant certaines périodes en fonction de l'occupation du sol ou de la prochaine culture récoltée. De même, l'arrêté définit les conditions particulières pendant lesquelles l'épandage est interdit (sols détrempés, inondés, enneigés...) ;
- L'enherbement existant, les haies, arbres et bosquets des berges de cours d'eau doivent être maintenus sur une bande de 5 mètres le long de chaque rive des cours d'eau, considérant *a minima* l'intégralité du linéaire des cours d'eau BCAE. A défaut, une bande enherbée ou arborée de 5 m de large doit être implantée le long de chaque rive de ces cours d'eau.
- Le retournement des prairies permanentes en zones inondables ou en zone humide est interdit. Le drainage des zones humides, y compris par fossé drainant est interdit.
- La limitation de l'accès du bétail aux cours d'eau sera prioritairement intégrée dans les programmes d'aménagement et d'entretien de cours d'eau.
- Pour chaque exploitation, la couverture des sols à l'automne atteindra 100 % à la fin du programme selon la progression définie dans l'arrêté. Les prairies permanentes, les cultures implantées à l'automne et les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) implantées dans les conditions définies par l'arrêté sont notamment considérées comme couverture automnale des sols. Les CIPAN doivent être implantées avant le 10 septembre.

➤ Réseau de fossés et petits cours d'eau

Il existe un réseau dense de fossés entretenus de façon variable sur l'ensemble des parcelles de la vallée de la Meuse.



Cours d'eau au sein de parcelles agricoles.
Photographie prise sur le site © Biotope

L'entretien de certains fossés et berges pose problème, notamment en raison du pâturage présent en bord de fossés et cours d'eau. Le piétinement du bétail ainsi que la traversée possible du bétail des fossés et cours d'eau entraînent une érosion des berges et de la végétation de berges ainsi qu'une éventuelle modification de la qualité du cours d'eau en cas de surpâturage. Une solution serait de reculer les clôtures afin que les crêtes de berges soient hors de portée des animaux.

L'entretien des fossés dépend fortement de la sensibilité de l'association foncière en place.

NB : Rôles des associations foncières

Il s'agit d'une structure intra-communale qui gère les chemins et les fossés, en lien notamment avec les remembrements. Leur emprise et leur entretien appartiennent à l'association. L'association travaille en lien avec les agences de l'eau et les syndicats de rivière concernés.

Les dispositifs d'aide à vocation environnementale

➤ La contractualisation agro-environnementale sur le site Natura 2000

- ❖ Les contrats MAEt concernant exclusivement les surfaces déclarées en herbe au sein du périmètre Natura 2000

La contractualisation agro-environnementale est **déjà engagée sur la ZPS Natura 2000 depuis 2008**. La possibilité de mettre en place des MAE sur le site avant la réalisation du Docob émane d'une décision politique. L'objectif était notamment d'apporter une aide aux exploitants pour conserver des prairies en période de pic céréalier (tentation financière de retourner les espaces en herbe).

Les mesures choisies se sont voulues relativement peu contraignantes permettant d'assurer une contractualisation, et donc **la conservation d'espaces prairiaux, relativement importante**.

Au total, **trois mesures agro-environnementales ont déjà été proposées sur l'ensemble du site et porte exclusivement sur les surfaces déclarées en herbe au sein du périmètre Natura 2000** :

- La mesure territorialisée « CA_BASS_HP1 » concerne toutes les surfaces déclarées en herbe sur le site gérées en pâturage. Cette mesure vise trois objectifs, à savoir le maintien des surfaces en prairie (lieu d'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux protégées), l'assurance d'une biodiversité végétale par la limitation de la fertilisation (garante de la diversité d'insectes qui sont la base de l'alimentation d'oiseaux) et la valorisation de la présence de haies et buissons (lieux de nidification et d'alimentation).
Les engagements principaux portent sur la **limitation de la fertilisation azotée à 85 UN/ha/an** (dont maximum 20 UN/ha/an minéral), la limitation de fertilisation en P (90 UN/ha/an dont 60 maximum en minéral) et en K (160 UN/ha/an dont 60 maximum en minéral), la réalisation d'un seul retournement au plus des prairies temporaires engagées sur les 5 ans, l'interdiction de destruction des prairies permanentes et la maîtrise des refus et ligneux.
- La mesure territorialisée « CA_BASS_HF1 » porte sur les surfaces en herbe situées dans les secteurs jugés favorables aux oiseaux nichant au sol (le Courlis cendré notamment). Le but de cette mesure est **de retarder la fauche après le 14 juillet** (date moyenne d'envol des poussions de Courlis cendrés) afin de donner les meilleures chances de succès à la reproduction des oiseaux nichant au sol. Le retard de fauche est associé à **une absence totale de fumure (NPK)** et à l'exclusion du déprimaire.
Les autres engagements de cette mesure concerne la réalisation d'un seul retournement au plus des prairies temporaires engagées sur les 5 ans, l'interdiction de destruction des prairies permanentes et la maîtrise des refus et ligneux, ainsi que l'enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage.
Différents types de fauche sont proposés en recommandation afin de limiter le risque de destruction d'individu lors de la fauche : fauche centrifuge, fauche en bande après détournement...
- La mesure territorialisée « CA_BASS_HP2 », favorable aux Alouettes lulu qui recherchent des prairies sèches avec une herbe relativement claires.

Ces milieux correspondant souvent à des prairies d'exploitation difficile menacées par la déprise ou le retournement, le but de cette mesure est de maintenir un mode d'exploitation très extensif sans apport de fumure organique ni minérale. Les surfaces concernées sont les surfaces en herbe situées dans les secteurs jugés favorables à la présence d'Alouette lulu.

Les engagements principaux portent sur l'absence totale d'apport de fertilisant minéraux et organique, la réalisation d'un seul retournement au plus des prairies temporaires engagées sur les 5 ans, l'interdiction de destruction des prairies permanentes et la maîtrise des refus et ligneux.

Depuis le lancement de la contractualisation de MAEt sur la ZPS Bassigny en 2008, 345 MAEt ont été contractualisées, soit une surface totale de 16 356 ha.

Nombre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) contractualisées sur l'ensemble de la ZPS Bassigny depuis 2008 et les surfaces correspondantes (Source : DREAL)							
2008		2009		2010		TOTAL	
Nombre dossiers	Surface (ha)	Nombre dossiers	Surface (ha)	Nombre dossiers	Surface (ha)	Nombre dossiers	Surface (ha)
227	14 782	42	190	76	1 384	345	16 356

Selon la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne, la contractualisation mise en place actuellement correspond essentiellement à la mesure portant sur la limitation de la fertilisation azotée à 85 UN/ha/an (mesure territorialisée « CA_BASS_HP1 »).

Synthèse comparative des MAEt mises en place sur la ZPS « Bassigny, partie Lorraine » (FR4112011)

Quatre mesures agro-environnementales concernant les milieux prairiaux ont été définies dans le programme d'actions du Document d'Objectifs du site « Bassigny, partie Lorraine ».

- La mesure LO_BASS_EM1 concerne les prairies mixtes ou de fauche exclusive, désignées en zone à enjeux ornithologiques moyens. Les engagements principaux sont la limitation de la fertilisation azotée totale (60 UN/ha/an dont 30 UN/ha/an en minérale) et le retard de fauche au 25 juin pour 30 % des surfaces.

- La mesure LO_BASS_EM2 porte sur les prairies de pâture exclusive situées en zone à enjeux ornithologiques moyens. Les engagements principaux sont la limitation de la fertilisation azotée (50 UN/ha/an dont 20 UN/ha/an en minérale) et la limitation du chargement du 1er avril au 1er juin (chargement moyen limité à 1,4 UGB/ha et chargement instantané limité à 3 UGB/ha).

- La mesure LO_BASS_EF1 vise les prairies mixtes ou de fauche exclusive situées en zone à enjeux ornithologiques forts. Les engagements

principaux sont la limitation de la fertilisation azotée totale (60 UN/ha/an et fertilisation minérale interdite) et le retard de fauche au 5 juillet pour 30 % des surfaces.

- La mesure LO_BASS_EF2 cible les prairies de pâture exclusive situées en zone à enjeux ornithologiques forts. Les engagements principaux sont la limitation de la fertilisation azotée totale (60 UN/ha/an et fertilisation minérale interdite) et la limitation du chargement du 1er avril au 15 juin (chargement moyen limité à 1,4 UGB/ha et chargement instantané limité à 3 UGB/ha).

Au total sur les trois années de contractualisation 2008-2009-2010, les mesures prairiales représentent 1312 ha, dont 884 ha en mesure « prairie de fauche ou mixte » (67 %) et 428 ha en mesure « pâture exclusive » (33 %).

Par ailleurs six autres MAEt ont été définies dans le cadre du Docob « Bassigny partie Lorraine » portant essentiellement sur l'entretien des friches, vergers, haies champêtres, bosquets et mares.

❖ Les contrats MAEt concernant exclusivement les surfaces déclarées en culture au sein du périmètre Natura 2000

En 2012, un territoire « Eau » va être mis en place sur la vallée de la Meuse, sur lequel des MAEt seront définies par la Chambre d'Agriculture.

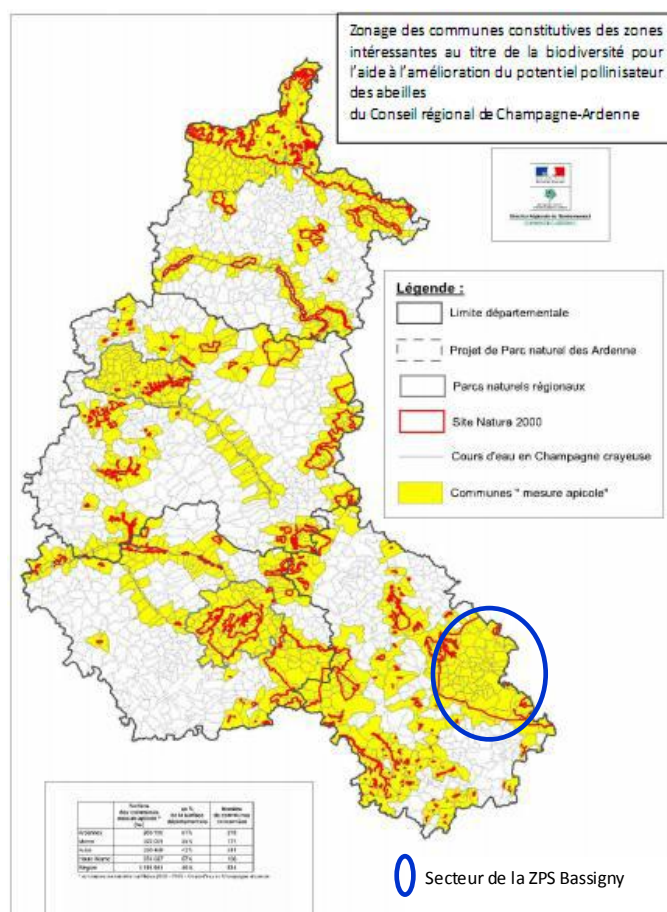
Ces MAEt ciblent **exclusivement les surfaces déclarées en culture situées dans le Bassin versant Rhin-Meuse administratif** (c'est-à-dire les parcelles situées sur le territoire des communes incluses dans le Bassin versant Rhin-Meuse). L'objectif de ces nouvelles MAEt est la **limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires** qui constituent actuellement une problématique importante pour la Meuse et ses affluents.

Au sein du périmètre de la ZPS, le Bassin versant Rhin-Meuse couvre plus de **62 % de la surface** (48 438 ha) et concerne **53 communes** (Cf. Atlas cartographique - Carte 3 : Réseau hydrographique du site Natura 2000).

➤ **Aides du Conseil Régional**

Le Conseil régional propose une **aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles**. L'objectif de l'aide est d'améliorer les pratiques apicoles, qui sont au service de la biodiversité végétale dans les zones de grandes cultures et dans les zones intéressantes au titre de la biodiversité.

L'ensemble des communes concernées par la ZPS Bassigny sont désignées comme zones intéressantes au titre de la biodiversités pour l'aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur.



Zonage des communes constitutives des zones intéressantes au titre de la biodiversité pour l'aide à l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles.

(Source : Règlements d'application des aides agricoles du Conseil régional de Champagne-Ardenne BP 2012)

De plus, le Conseil régional fournit une aide à l'aménagement de zones agricoles en faveur de la biodiversité, visant l'accompagnement de projets d'aménagement avec une logique de création de corridors écologiques. Il s'agit notamment de valoriser la plantation de haies et d'îlots boisés. L'ensemble du territoire régional n'est pas éligible à cette aide, les surfaces éligibles pour 2012 sont préalablement définies, en lien notamment avec les sites Natura 2000 définies. Ainsi, le territoire de la ZPS Bassigny est classé en territoire éligible.



Territoires éligibles en 2012 à l'aide régionale pour l'aménagement de zones agricoles en faveur de la biodiversité (Source : Règlements d'application des aides agricoles du Conseil régional de Champagne-Ardenne BP 2012)

Par ailleurs, le Conseil régional tente, d'une manière générale, de favoriser la mise en place de bande d'enrichissement par régénération naturelle spontanée, sur le même modèle que celui de la gestion forestière. Cependant un manque d'outil réglementaire apparaît pour réaliser ce type de bande de deux mètres de large. La présence de haies sur le territoire n'est également pas forcément très bien perçue au niveau local.

Les exploitants agricoles et Natura 2000

A l'issue des consultations réalisées auprès des représentants du monde agricole, le processus volontaire de contractualisation est globalement bien perçu, du fait du nombre relativement important de MAEt déjà contractualisées sur la ZPS.

Cependant, il existe une certaine appréhension de la part des agriculteurs vis-à-

vis de la démarche Natura 2000 en général, et vis-à-vis de la nouvelle politique de contrat (MAEt). Des incertitudes persistent au sujet de la nouvelle PAC et de la forme que prendront les nouvelles MAEt. L'ensemble des personnes consultées semble en accord avec l'objectif général recherché, c'est à dire la préservation des milieux naturels. Par contre, ils ne souhaitent pas que Natura 2000 constitue pour eux « une contrainte supplémentaire » en lien notamment avec le nouveau régime des évaluations des incidences et que le monde agricole soit tenu seul responsable de l'érosion de la biodiversité. Il apparaît important que la préservation des espèces tienne compte, avant tout, des exigences économiques des exploitations agricoles.

Par ailleurs, une volonté générale de simplifier le système et le mode de contractualisation apparaît, notamment en termes de lisibilité et d'efficacité. Il s'agit notamment du problème de cumul de plusieurs MAEt sur un même îlot agricole. En effet, sur le territoire « Eau » défini sur la vallée de la Meuse, il est impossible de cumuler sur les îlots ou parties d'îlots à la fois, les MAEt « Eau » (limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires) et les autres MAEt « Biodiversité » définies sur le reste de la ZPS (retard de fauche, limitation fertilisation azotée...).

Lutte contre les campagnols

Le Campagnol terrestre est susceptible de causer d'importants dégâts sur les prairies. C'est notamment le cas sur certains secteurs du Bassigny où les pullulations peuvent entraîner une forte dégradation des espaces herbagers agricoles.

Afin de lutter contre la prolifération de campagnols, la **Bromadiolone est utilisée sur le site**. Cette substance, est soumise à une utilisation réglementée, encadrée par un arrêté préfectoral délimitant les zones sur lesquelles le traitement peut être réalisé. Le déclenchement des traitements ne peut, en outre intervenir qu'après conduite d'une évaluation standardisée préalable et doit être réalisé suivant une méthode d'application des traitements strictement encadrée (appâts enterrés et non disposés en surface, ramassage des cadavres de campagnols...).

Malgré les nombreux retours d'expériences faisant état d'impacts par empoisonnement sur de nombreuses espèces charognardes (Milan royal notamment), des autorisations ont été accordées en 2011 pour le traitement de certaines communes de la ZPS (cf. Annexe 10).

Les mécanismes de pullulations des campagnols restent, à l'heure actuelle, encore mal compris. Des études complémentaires apparaissent nécessaires, pour, notamment comprendre les dynamiques de populations et les relations proie-prédateur. Les densités de renard, l'un des prédateurs du campagnol, apparaissent notamment relativement faibles sur le territoire

Les méthodes de lutte alternative (piégeage, rouleau à plots, mesures en faveur des espèces prédatrices...) sont, à l'heure actuelle, encore peu appliquées.

VI.7.3 La sylviculture

Le contexte forestier en Champagne-Ardenne et en Haute-Marne

Source : données IGN (Rapport 2010), RTG 2008

D'une manière générale, la forêt couvre 28 % de la superficie totale de la région Champagne-Ardenne. La forêt de production couvre 685 000 ha de la région et représente 96 % de la forêt. La forêt privée représente 434 000 ha, soit 61 % de la forêt de la région. La forêt publique régionale se répartit entre 91 000 ha de forêts domaniales et 188 000 ha d'autres forêts publiques.

Le département de la Haute-Marne compte 250 000 ha de forêts, ce qui représente 41,6 % de la surface totale du département. La majorité des forêts de Haute-Marne sont des forêts de production.

Sur le département, les surfaces forestières par catégorie de propriété sont les suivantes (données IFN 2010) :

Catégories de propriétés forestières sur le département de la Haute-Marne (Source : données IFN, 2010)				
Catégories de propriétés	Domaniale	Autres terrains publics	Privée	Total
Surface (ha)	31 000	101 000	119 000	250 000
Pourcentage	12,4%	40,4%	47,6%	100,0%

L'essentiel de la forêt haut-marnaise est feuillue : on compte 220 000 ha de feuillus et 27 000 ha de résineux. Les surfaces de peupleraies sont relativement peu présentes dans le département.

Le contexte forestier sur le site Natura 2000

Sources : INPN, Consultations ONF et CRPF de Champagne-Ardenne

Peuplements forestiers et leurs structures

Cf. Atlas cartographique : Carte n°5 : Peuplements forestiers présents sur le site

Comme cela a déjà été évoqué dans le paragraphe III.4.5., le site Natura 2000 est concerné pour 36 % de son territoire par le milieu forestier, soit 27 913 ha de forêts, en majeure partie caducifoliées (82 % de la surface forestière totale) et ponctuellement par des massifs de résineux (8 %) et des forêts mixtes (7 %)

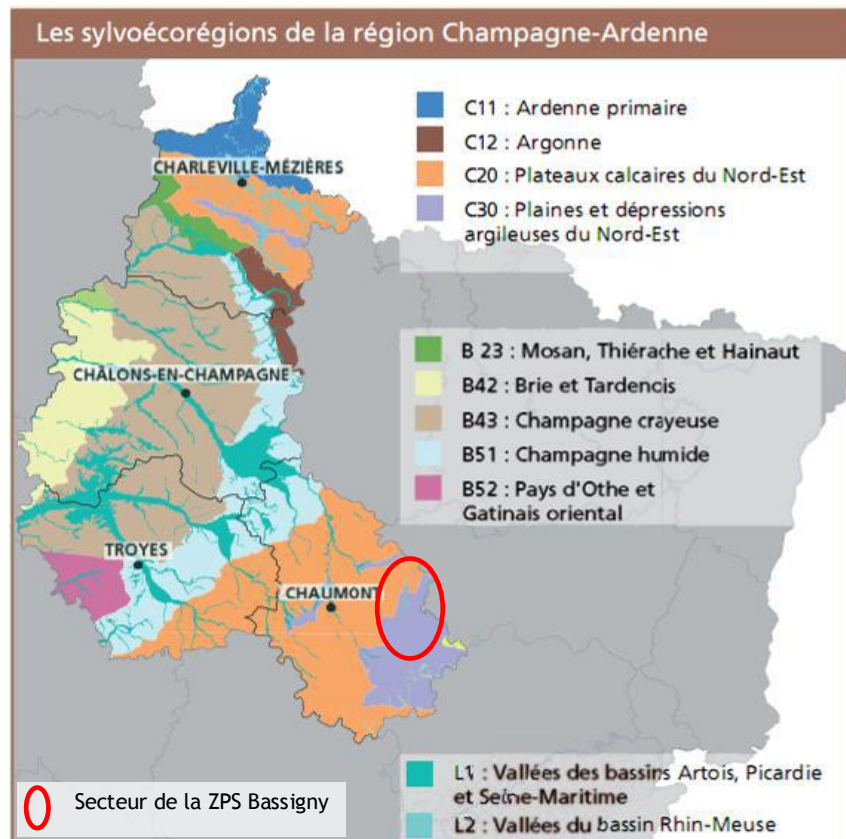


Forêts. Photographie prise sur le site © Biotope

(données IFN).

Globalement, les peuplements de la ZPS sont de **bonne qualité** et les **sols sont relativement fertiles**.

Il existe une **grande variabilité des peuplements sur la ZPS**, liée à la présence de deux régions forestières (sylvo-écorégions) sur le site : les Plateaux calcaires au nord-ouest/ouest du site et la région du Bassigny (sud, sud-est). De forts contrastes au niveau des sols caractérisent ces deux régions naturelles.



Sylvoécorégions de Champagne-Ardenne (Source : IFN, 2010).

Secteur du Bassigny

Dans la région du Bassigny, les sols sont plus limoneux, plus sableux, voire même acides par endroit ; ce qui conditionne fortement les peuplements forestiers et leur gestion.

Le secteur du Bassigny est également le secteur de Haute-Marne où il y a le plus de **boisements en terres agricoles** (anciennes terres à blé). Ces boisements sont très localisés sur le site, et sont composés de résineux, de Frênes, de Chênes, de quelques Peupliers et de feuillus précieux (Merisier, Erable sycomore). Les boisements sont de bonne qualité.

Secteur de l'Amance-Apance

Le secteur de l'Amance-Apance se caractérise par la présence de boisements de qualité. Les terrains sont riches, ce qui permet l'installation de peuplements de bonne qualité et un important volume sur pied.

Secteur des Plateaux calcaires

La partie Ouest du site correspond à la région du Barrois, établie sur Plateaux calcaires. L'essence dominante est dans ce secteur le Hêtre. Certains secteurs sont également enrésinés (forêt de Clefmont notamment).

De manière générale, sur l'ensemble des forêts du site, il y a un **bon renouvellement du Chêne et du Hêtre** par régénération naturelle. Quelques plantations de Chênes sessiles sont également présentes sur le site, notamment sur certains secteurs sinistrés par la tempête de 1999. Ces plantations sont liées au fait que dans le passé, les taillis-sous-futaie de Chêne pédonculé ont été favorisés. Néanmoins, avec la problématique actuelle de changement climatique, c'est le Chêne sessile qui est préféré.

Quelques **massifs résineux** sont présents sur le site (notamment le grand massif de Clefmont). Les enrésinements sont principalement composés de sapins de Douglas et d'Epicéas. Des secteurs résineux (Mélèzes) sont aussi présents sur les massifs d'Ecot-la-Combe. Globalement, le Pin est peu présent sur les différents boisements, et apparaît essentiellement sur les recolonisations ligneuses suite à la déprise agricole.

Les quelques **peupleraies** présentes dans le site se situent dans les secteurs de Serqueux et Bourbonne-les-Bains, le long de l'Apance.

Les forêts présentes sur le site sont en grande partie des forêts de production. Globalement les secteurs de la ZPS sont assez productifs avec notamment du Chêne, du Hêtre et des résineux. Il y a toutefois de grandes variations de richesses, liées aux contrastes entre les deux régions naturelles présentes. En effet, le massif d'Ecot-La-Combe est un secteur difficile, avec localement des variations édaphiques (sols superficiels). En revanche, tous les peuplements qui se situent à l'est de l'autoroute A31 sont très productifs.

Forêts publiques

Cf. :

Atlas cartographique. Carte 16 : Forêts bénéficiant d'un document de gestion
Annexe 11. Synthèse des documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes sur le territoire de la ZPS

L'Office National des Forêts (ONF) gère l'ensemble des forêts publiques relevant du régime forestier présentes sur le site. Celles-ci représentent une surface totale de 14 847,48 ha, soit 19 % de la surface totale du site Natura 2000. La majeure partie de ces forêts publiques sont des forêts communales (93 %) avec ponctuellement quelques forêts domaniales (7 %) situées au Sud-Est de la ZPS (secteur de Fresnoy-en-Bassigny) et au Nord-est de la ZPS (secteur de Soulaucourt-sur-Mouzon).



Marque du martelage de l'ONF.

Photographie prise sur le site ©

Biotope

Forêts publiques relevant du régime forestier présentes sur la ZPS Bassigny (données ONF)				
<i>Forêts publiques relevant du régime forestier</i>	<i>Nombre</i>	<i>Surface incluse dans la ZPS (ha)</i>	<i>Proportion de la surface forestière occupée par ce type de forêts (%)</i>	<i>Proportion de la surface de la ZPS occupée par type de forêts (%)</i>
Forêts communales	54	13 765,35	93 %	18 %
Forêts de syndicat intercommunal de gestion forestière	4			
Forêts domaniales	4	1 082,14	7 %	1 %
TOTAL	62	14 847,49	100 %	19 %

La ZPS est concernée par 3 entités de gestion de l'ONF, appelées unités territoriales (UT) :

- UT de la Vallée, située au Nord-Ouest de la ZPS ;
- UT du Val-de-Meuse, située au centre du site ;
- UT de l'Amance-Bassigny, située au Sud-Est de la ZPS.

Unités territoriales (UT) de l'ONF concernées par la ZPS « Bassigny » (Source : ONF)		
Unités territoriales	Surface (ha)	Proportion de la surface forestière située sur chaque UT
UT de la Vallée	2 950,98	19,9%
UT du Val-de-Meuse	8 270,19	55,7%
UT de l'Amance-Bassigny	3 626,31	24,4%
Total	14 847,48	100,0%

De plus, deux syndicats intercommunaux de gestion forestière sont également présents sur le site. Il s'agit du :

- Syndicat de gestion forestière de Val-De-Meuse,
- Syndicat intercommunal de gestion forestière du Pays Nogentais.

La synthèse des documents d'aménagements relatifs aux 62 forêts publiques concernées par la ZPS est détaillée dans l'annexe 11.

A ce jour, 4 forêts communales n'ont aucun document de gestion. Il s'agit des forêts communales de Bassoncourt, Hâcourt, Malaincourt-sur-Meuse et Vroncourt-la-Côte. Il s'agit néanmoins de très petites surfaces (59,44 ha au total). Par ailleurs, les documents d'aménagement de 13 forêts sont en cours de révision lors de la rédaction de ce rapport, leur ancien document d'aménagements étant arrivé à son échéance.

Après consultation des documents d'aménagement, la tendance générale de gestion est la **conversion des taillis-sous-futaie en futaie sur l'ensemble de la ZPS**. Les **essences-objectif** sont le **Hêtre, le Chêne et les feuillus précieux (Merisier, Erable...)**. Dans la plupart des forêts, la conversion des taillis-sous-futaie est définie en faveur de futaie régulière. Ponctuellement, le traitement

irrégulier est également préconisé. De plus, des préconisations pour la **conservation d'arbres sénescents et à cavités** sont généralement formulées. Par ailleurs, certains documents d'aménagement font mention d'espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale et préconisent ainsi le maintien d'arbres portant des nids de rapaces.

De nombreuses forêts ont été touchées par la tempête de 1999 qui a causé d'importants dégâts dans les peuplements.

De plus, la majeure partie des forêts publiques de la ZPS sont concernées par des pratiques d'affouage.

Enfin, il semble que la plupart des forêts publiques du site sont relativement **bien desservies**. Les accès aux boisements semblent a priori être en nombre suffisant.

Mesures préconisées par l'ONF en faveur de la biodiversité

Certaines actions en faveur de la biodiversité sont mises en place sur le site. A titre d'exemple, dans la forêt domaniale de Morimond, des actions sont réalisées par l'ONF en faveur du Gobe-mouche à collier : renouvellement par régénération naturelle, étalement de la régénération naturelle dans le temps et maintien d'îlots de sénescence.

Forêts privées

La forêt privée couvre environ **13 065 ha**, ce qui représente **47 % de la surface forestière totale incluse dans la ZPS**, soit 17 % de la superficie totale de la ZPS.

L'organisation de la forêt privée

Les propriétaires forestiers sont les acteurs de la Forêt Privée. Pour les aider dans la gestion de leurs propriétés, ils ont suscité la création d'organismes d'aide à la gestion (OGE) comme Forêts et Bois de l'Est et le GROUFOR 52 (Groupement de productivité et de développement forestiers Haut-Marnais). Un Syndicat de Propriétaires Forestiers est également créé, dont les missions sont de défendre et représenter les intérêts de la profession.

Parallèlement, des établissements publics (Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et Chambres d'Agriculture) encadrent et soutiennent l'activité des propriétaires. Ils sont également très présents sur le plan de la formation.

On distingue alors :

- *Les acteurs de la défense et la représentation des propriétaires forestiers*

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne est au service de ses adhérents pour des questions d'ordre législatif, juridique et fiscal. Il assure la défense des intérêts des sylviculteurs auprès des pouvoirs publics et dans différentes commissions consultatives. Le syndicat des propriétaires forestiers regroupe une part significative des boisements du site.

- *Les acteurs de la formation et du conseil*

La formation des propriétaires conditionne la qualité de la gestion des forêts.

Elle prend plusieurs formes : cycles FOGFOR, réunions thématiques, placettes de démonstration, conseils individuels, fiches techniques, publications de revues et magazines...

Plusieurs organismes coordonnent leurs actions :

- le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), et notamment le CRPF de Champagne-Ardenne. Le CNPF est un établissement public créé par la loi du 6 août 1963. Ses missions sont précisées par l'article L321.1 du Code forestier. Elles comportent des aspects réglementaires d'encadrement de la gestion en forêt privée (Rédaction des schémas régionaux de gestion sylvicole et des codes des bonnes pratiques sylvicoles, instruction des plans simples de gestion,) et des aspects de vulgarisation et de formation des propriétaires.
- les Chambres d'Agriculture,
- Le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne.

▪ *Acteurs de la gestion des forêts et de la vente des bois*

Différents acteurs proposent leurs services aux propriétaires pour les aider dans la gestion de leur forêt : élaboration de Plan Simple de Gestion, gestion sylvicole, estimation, martelage des coupes, commercialisation des bois, etc. Au sein de la ZPS, il s'agit de :

- le Groupement de productivité et de développement forestiers Haut-Marnais (GROUFOR52). Le GROUFOR gère des boisements pour le compte des propriétaires adhérents (boisements de taille importante). Il peut élaborer des PSG et organiser l'exploitation (sans toutefois pouvoir commercialiser les bois en son nom propre). Il gère entre 17 000 et 20 000 ha (sur les 110 000 ha de forêt privée que compte la Haute-Marne).
- Coopérative Forêts et Bois de l'Est,
- Coopérative Producteurs Forestiers de Haute-Marne 52 locale,
- Experts indépendants dont un expert local.

Les plans simples de gestion (PSG)

Le PSG est un document de gestion obligatoire pour toute surface boisée privée supérieure à 25 ha. Trois grandes parties composent le document:

- présentation administrative,
- présentation descriptive (peuplement, etc.),
- actions à mener sur 10 à 20 ans.

L'instruction du PSG est réalisée par le CRPF puis contrôlé par la DDT.

Entre 10 et 25 ha, l'élaboration du PSG est possible mais non obligatoire.

Si le PSG n'est pas fait, le propriétaire peut alors, s'il le souhaite, adhérer à une démarche de gestion durable en adhérant au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou en suivant un règlement type de gestion (RTG) proposé par son gestionnaire (expert ou coopérative).

NB : Une réforme concernant le PSG est passée en 2010, dans laquelle la notion « d'un seul tenant » disparaît. D'autres PSG sont donc à venir, sachant que les propriétaires auront 10 ans pour se mettre en conformité.

Sur le territoire de la ZPS Bassigny, 49 forêts sont sous plan simple de gestion

et représentent une surface totale de 7 590 ha (soit 58 % des parcelles privées présentes sur la ZPS) ; dont 4 forêts, couvrant au total 290 ha, sont placées sous Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe car ne disposant pas d'un PSG agréé par le CRPF. (Source : CRPF)

La gestion des forêts privée est encadrée par le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Champagne-Ardenne de 2006.

Sur les forêts privées, les interventions sylvicoles peuvent avoir lieu tout au long de l'année. Les feuillus sont généralement abattus entre septembre et mars.

Une part importante des boisements est certifiée PEFC. Des mesures visant la **conservation d'arbres morts** y sont mises en œuvre.

Gestion durable des forêts et Agrément au titre des articles L.122.7 et L122.8 du Code forestier

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes (article L1 du code forestier).

La gestion durable de la forêt française est un pilier fondamental de la politique forestière nationale. Pour un propriétaire, la garantie de gestion durable de sa forêt permet notamment :

- d'obtenir des aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et des forêts ;
- d'obtenir la certification PEFC de gestion durable des forêts ;
- de bénéficier d'allègements fiscaux (notamment régime Monichon pour la réduction des droits de succession, réduction de l'impôt sur la fortune).

Avant la désignation du site Natura 2000 Bassigny, seule la possession d'un document de gestion des forêts approuvé et adapté à sa propriété suffisait pour obtenir la garantie de gestion durable : plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG) ou encore code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).

Actuellement, la possession d'un document de gestion des forêts approuvé est toujours une condition requise mais elle n'est plus suffisante. Dorénavant, le propriétaire doit, d'une part **posséder un document de gestion** et d'autre part :

- **soit obtenir l'agrément de son plan simple de gestion au titre de des articles L122.7 et 122.8 du Code forestier** auprès du CRPF de Champagne-Ardenne ;
- **soit signer la charte Natura 2000 et/ou passer un contrat Natura 2000** sur l'ensemble des parcelles forestières concernées par son document de gestion.

Les articles L.122.7 et L122.8 **simplifient les démarches** du propriétaire par l'application à la forêt de la législation liée à Natura 2000. Il habilite le CRPF à vérifier et à attester de **la compatibilité entre le plan de gestion forestier et l'annexe verte du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS).**

Concrètement, celui-ci contrôlera le **respect des mesures énoncées** dans

l'annexe verte. Si l'agrément est consenti, **la garantie de gestion durable sera acquise pour la durée de validité du PSG**. De plus, il exonérera la réalisation d'une évaluation des incidences du PSG par le propriétaire (évaluation rendue obligatoire depuis le 1er août 2010).

L'annexe verte du SRGS est validée depuis le 9 janvier 2012.

Morcellement de la forêt privée sur le site

Globalement, la **forêt privée est très morcelée**, mais il existe également de très grandes propriétés de plusieurs centaines d'hectares. Les propriétés privées se situent essentiellement sur les versants et en bordure de forêts publiques. Le morcellement est d'autant plus important que les propriétés forestières sur certains secteurs correspondent à d'anciennes vignes (parcelles fines et étroites). C'est notamment le cas dans les secteurs de Damrémont et le Bourbonne-les-Bains. Bien souvent, les propriétaires de ce type de parcelles ne sont pas sur place et connaissent mal les limites de leur propriété.

Plan de développement de massif

Afin de dynamiser la gestion sur les petites propriétés et de favoriser l'exploitation, deux **plans de développement de massif sont en cours sur le site**. Ils concernent les secteurs de Bourbonne-les-Bains et de Saint-Blin. Ces plans d'actions visent le regroupement des propriétaires autour d'un opérateur économique (Forêts et Bois de l'Est pour Bourbonne-les-Bains et GROUFOR 52 pour Saint-Blin) ainsi que l'amélioration de la desserte. Le CRPF tente de travailler avec des élus et des communautés de communes moteurs, qui seraient susceptibles d'impulser le projet et d'entraîner les propriétaires forestiers dans cette démarche. Le financement de cette opération est assuré par des fonds européens, le Conseil régional, le Conseil général et le GIP (Groupement d'Intérêt Public) de Haute-Marne.

Mesures spécifiques pour la faune, la flore et les habitats naturels

La préservation de la biodiversité ne semble pas une préoccupation première des gestionnaires. Ils y font certes référence dans les documents de gestion mais aucune action n'est concrètement mise en place dans les peuplements. Le CRPF est soucieux de sensibiliser et d'informer les propriétaires. L'agrément au titre de la loi L122.7 et L122.8 du Code forestier impose une certaine implication de la part des propriétaires et des gestionnaires.

Filière Bois

En Haute-Marne, la filière bois est peu présente et assez sinistrée. A l'exception d'une scierie à Montigny-le-Roi, la plupart des bois sont exportés en dehors du département. La destination des bois n'est pas connue car il s'agit la plupart du temps de ventes groupées.

Concernant le bois énergie, l'implantation de l'usine de biocarburant à Bures (150 000 t/an), située à 35 km au nord de la ZPS, devrait avoir des conséquences directes sur la filiale en Haute-Marne.

De plus, un projet d'usine de bioéthanol cellulosique situé dans la Nièvre aura

potentiellement des retombées sur les forêts du département et du site. Il s'agit du projet de la première usine européenne de production d'éthanol à partir de déchets de bois (sciure, copeaux, branchage). Un accord tarifaire devrait être signé avec les forestiers du secteur pour obtenir 120 000 tonnes d'équivalent de bois sec permettant de produire entre 35 et 45 millions de litres d'éthanol.

La filière Bois-énergie nécessitant un bon réseau de desserte, la construction de nouvelles routes et pistes forestières pourrait être envisagée (Cf. détails dans le paragraphe VI.7.10). Les chaufferies au bois sont pour l'instant assez peu développées. Quelques-unes sont néanmoins mises en place par Forêt et Bois de l'Est dans le secteur de la ZPS.

Contraintes de gestion et d'exploitation

Dans le secteur du Bassigny, la **portance des sols** constitue une contrainte importante pour l'exploitation des bois, d'autant plus avec la pente de certaines parcelles. Dans ce cas, de nombreux cloisonnements sont mis en place (permettant d'éviter le passage des engins sur l'ensemble de la parcelle). L'exploitation par câble pourrait limiter les dégradations au niveau des sols, mais elle semble peu rentable (utilisée uniquement sur les secteurs montagneux). Sur les secteurs où les sols sont peu portants, l'exploitation est réalisée en hiver sur sol gelé ou en fin d'hiver (abattage des arbres) et débardage des bois en été.

Exemple de gestion à Bourbonne-les-Bains : La zone de Bourbonne est très sourceuse. Par conséquent, les périodes d'exploitation sont limitées (fin d'hiver ou milieu d'été). De plus, les coupes sont limitées à l'hiver (période hors sève), à l'exception des résineux et bois de trituration qui peuvent être exploités en toute saison.

A cela vient s'ajouter une **contrainte d'exploitation liée au morcellement des parcelles à l'alternance forêt privée / forêt publique et aux difficultés d'accès**.

Aide au financement de la desserte en Haute-Marne

Dans le département de la Haute-Marne, la création de routes forestières peut dans certains cas être financée par le GIP de Haute-Marne. En effet, dans le cadre des recherches sur le stockage souterrain des déchets radioactifs, l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) exploite le laboratoire de recherche de Bures (même localisation que l'usine de biocarburant). Pour permettre cette étude, certaines forêts situées autour du site peuvent être « gelées » par l'ANDRA, ce qui bloque l'accès de ces forêts par les autres utilisateurs (notamment les exploitants et les gestionnaires des forêts). Le GIP de Haute-Marne favorise l'accès à d'autres forêts en finançant la mise en place de desserte afin que l'approvisionnement en bois puisse continuer à se faire en dépit du « gel » de certaines autres forêts. Ces financements s'appliquent sur toute la Haute-Marne, pour les forêts publiques et privées.

Un budget de plusieurs millions d'euros est attribué au financement de la desserte pour les forêts environnantes. Les parcelles, pour lesquelles l'aide est versée, doivent répondre à des critères définis par l'Etat. Le financement est à hauteur de 50 à 70 % en fonction de la proximité de la forêt au site de Bures. De plus, la subvention est d'autant plus haute qu'il y a un regroupement et une concertation à l'échelle d'un massif (forêts privées + forêts publiques). Les conséquences de ce financement se répercutent au niveau de la desserte des forêts publiques et privées du site, qui devrait potentiellement augmenter.

Les difficultés rencontrées par la profession

Les principales difficultés rencontrées par les propriétaires forestiers privés concernent la gestion et l'exploitation de leurs boisements. En effet, la problématique de l'exploitation des bois est liée au morcellement des parcelles et au grand nombre de petites propriétés. Le **regroupement des propriétaires autour d'un opérateur économique** (coopérative par exemple) semble être une démarche lente et difficile.

Le Conseil Général tente actuellement d'initier un certain nombre d'actions en ce sens, notamment le regroupement de parcellaire au niveau foncier. Le CRPF tente également de travailler avec des élus et des communautés de communes moteurs, qui seraient susceptibles d'impulser le projet de regroupement autour d'un opérateur économique et d'entraîner les propriétaires forestiers dans cette démarche.

Les exploitants forestiers et Natura 2000

D'après le CRPF, les propriétaires forestiers du site ne sont **pas opposés à la démarche Natura 2000**. Un **effort de communication et d'information sur le dispositif Natura 2000** s'avère néanmoins nécessaire afin de lever certaines appréhensions. En effet, certains propriétaires craignent que leur forêt soit « mise sous cloche » et ainsi de ne plus être maître chez eux.

VI.7.4 La trufficulture

L'activité trufficole apparaît importante en Haute-Marne, notamment dans les forêts des plateaux calcaires. Cela représente un aspect non négligeable au niveau économique, mais dont la récolte se fait de façon non contrôlée. Le CRPF tente de mettre en place des actions permettant par exemple aux propriétaires d'être informés et de donner leur accord pour la récolte sur leurs parcelles.

Au sein du site Natura 2000, la trufficulture concerne notamment les secteurs de Doulaincourt et de Colombey-Les-Choiseul.

VI.7.5 L'installation de parcs éoliens

Source : Site internet de DDT Haute-Marne, Etude d'impact avifaunistique du projet de parc éolien d'Is-en-Bassigny réalisée par la LPO Champagne-Ardenne en 2004.

Cf. Atlas cartographie - Carte 14 : Axes de circulations, réseaux de transport d'énergie et parcs éoliens

Contexte de l'éolien en Haute-Marne

Dans le cadre de la loi portant « engagement national pour l'environnement », dite loi Grenelle 2, un projet de schéma régional éolien est en cours. Il définit les zones favorables dans lesquelles pourront être accordées de nouvelles Zones de Développement de l'Éolien (ZDE). Il fixe à l'horizon 2020 l'objectif de porter à près de 2800 MW la puissance éolienne installée en Champagne-Ardenne. Il recense également les enjeux majeurs, identifiés au niveau régional, dont les projets de parcs éoliens devront tenir compte.

Le développement de l'éolien dans la région Champagne-Ardenne se poursuit très rapidement avec **de nombreux projets de parcs éolien en cours d'instruction**. La question du cumul des projets se pose donc de manière de plus en plus forte, notamment dans certains secteurs géographiques de la région. Le législateur a souhaité apporter une réponse à cette problématique en proposant aux élus locaux de mener une réflexion en amont des permis de construire des parcs éoliens, à travers la définition de zones de développement de l'éolien (ZDE).

Il s'agit pour les collectivités de réfléchir aux modalités de développement des parcs éoliens sur leur territoire de manière à en contenir la multiplication anarchique et à en organiser l'implantation.

NB : L'implantation d'éoliennes reste par ailleurs soumise à permis de construire, de la compétence du Préfet : l'approbation d'une ZDE apporte aux futurs porteurs de projets éoliens une garantie quant à l'achat de l'électricité produite, mais ne permet en aucune manière de présumer de la décision d'autorisation ou de refus au titre de l'urbanisme, qui devra prendre en compte de nombreux autres paramètres que ceux qui ont présidé à l'instruction de la ZDE, notamment les servitudes, l'insertion locale du projet dans l'environnement et les paysages, les règles d'urbanisme...

La mise en place des zones de développement de l'éolien se concrétise de manière relativement forte en Région Champagne-Ardenne. De nombreux projets éoliens couvrent le territoire Haut-Marnais ; certains sont à l'état de simples prospections. A ce jour, des permis pour 129 éoliennes ont été accordés par le Préfet de Haute-Marne. La production éolienne correspondant à ces autorisations est de 232 MW.

Les projets sont portés par des sociétés privées, exploitant par la suite les parcs éoliens comme tout projet industriel.

L'éolien et le site Natura 2000 « Bassigny »

La ZPS « Bassigny » constitue une contrainte absolue interdisant la construction d'éoliennes au sein de son périmètre. Elle est cependant entourée de projets éoliens et de Zones de développement éolien. Comme le montre la carte 10, pas moins de 7 ZDE et projets éoliens sont situés à moins de 10 km du périmètre Natura 2000.

Liste des projets éoliens et ZDE situés à proximité de la ZPS "Bassigny"			
Nom du projet / ZDE	Caractéristiques	Communes concernées	Distance au site Natura 2000
Projets éoliens accordés			
Eoliennes du Bassigny	6 éoliennes construites en septembre 2008 pour une production de 12 MW. Parc situé sur un plateau cultivé (céréales).	Is-en-Bassigny	accolé
Éoliennes de Biesles	4 éoliennes dont le permis de construire a été accordé (dossier instruit au 30/09/2011)	Biesles	2 km
Parc de Haut de Conge	Parc de 14 éoliennes pour une production d'énergie de 28 MW (ce parc ne se situe pas au sein d'une ZDE)	Vitry-les-Nogent, Poinson-les-Nogent et Dampierre	5 km
ZDE approuvées			
Haut Chemin	Superficie de 10,8 km ² pour une production éolienne de 15 à 45 MW. Accordée le 21 juillet 2010	Lanques-sur-Rognon, Ageville et Esnouvaux.	accolé
Vallée du Rognon	Superficie de 5,6 km ² pour une production éolienne de 9 à 20 MW. Accordée le 19 juillet 2010	Darmannes, Mareilles, Cirey-les-Mareilles et Chantraines.	8 km
Haut Pays	Superficie de 70 km ² pour une production éolienne de 15 à 90 MW. Accordée le 9 mars 2007	Pancey, Chambrancourt, Effincourt, Epizon, Aingoulaincourt et Leurville.	8 km

Problématique de l'éolien pour l'avifaune

Sources :

- Site internet de la LPO ;
- Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 2005) ;
- Le Milan royal dans le Grand Auxois (21) - Pour une prise en compte de l'espèce dans l'aménagement éolien. (Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne (EPOB), 2009).

En raison de sa mobilité et de son ubiquité, l'avifaune est l'un des groupes les plus sensibles aux effets de l'installation d'un parc éolien. De nombreuses études le démontrent. En effet, les principaux impacts sur les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants sont de quatre types :

- la perte d'habitat,
- la mortalité directe liée aux collisions des oiseaux avec les pales ou la projection au sol par les mouvements d'air importants ;
- le dérangement ;
- la modification de la trajectoire des espèces migratrices.

Ces impacts varient grandement en fonction des espèces concernées et des milieux, ainsi que de la densité, l'agencement et la typologie des éoliennes installées.

D'après une vaste étude réalisée par le Ministère de l'Environnement allemand

en 2006, le Milan royal est l'espèce la plus impactée par l'installation d'éoliennes (toutes espèces confondues), avec essentiellement des accidents d'adultes durant la période de nidification. Selon cette étude, le nombre de Milans royaux tués par les éoliennes est estimé en Allemagne à 200 chaque année. Les principales raisons à cette mortalité élevée spécifique sont :

- le développement de zones de friches riches en rongeurs au pied des éoliennes servant de zone de chasse ;
- la présence aux abords des éoliennes de cadavres d'oiseaux et de chauves-souris issus de collisions avec les pales ;
- le mode de chasse de l'espèce, à savoir un vol de chasse entre 40 et 80 mètres, qui correspond à la zone de balayage des pales des petites et grandes éoliennes.

Par ailleurs, d'après le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 2005), **les populations d'oiseaux migrateurs sont également très impactées par les parcs éoliens**. Plusieurs facteurs peuvent être mis en avant :

- Le risque de collision pour les migrants est principalement lié aux phases de décollage et d'atterrissage ; ce risque peut également être le résultat d'un phénomène d'attraction lumineuse, spécialement quand des conditions de visibilité réduite ou des forts vents de face forcent les migrants à voler à basse altitude ;
- Les migrations diurnes sont souvent concentrées le long d'éléments linéaires comme des lignes de côtes ou des vallées, sauf lors du franchissement des montagnes ;
- Les haltes migratoires peuvent amener les migrants à hauteur des éoliennes pendant les phases d'ascension et de descente, spécialement les espèces qui gagnent ou perdent de l'altitude petit à petit (cygnes...) ;

Lors d'études d'impact et/ou d'incidences de parcs éoliens, il convient de réaliser l'étude avifaunistique sur un cycle annuel et de définir des aires d'études permettant de prendre en compte les dynamiques locales. L'étude avifaunistique doit concerner tant les espèces nicheuses, migratrices voire hivernantes fréquentant le site éolien que leur utilisation du site. Les investigations doivent être approfondies pour les espèces rares ou patrimoniales.

L'étude réalisée par le Ministère de l'Environnement allemand en 2006, définit des préconisations spécifiques au Milan royal concernant le diagnostic avifaunistique qui accompagne les études d'impact/incidences de parcs éoliens. « Pour une bonne adaptation à l'écologie du Milan royal, il est recommandé de retenir une aire d'étude immédiate dont la surface s'étend jusqu'à 1 km autour des limites du parc en projet, jusqu'à 10 km pour l'aire d'étude rapprochée et jusqu'à 20 km pour l'aire d'étude lointaine. »

VI.7.6 Les activités de carrières

Cf. Atlas cartographique - Carte 15 : Localisation des carrières au sein du site

Plusieurs carrières sont présentes au sein du périmètre Natura 2000. Au total, **8 carrières sont recensées** par la DREAL de Haute-Marne, dont l'une est située en bordure du site (à 200 m). Les communes concernées ainsi que l'état d'activité

de chacune des carrières sont listées dans le tableau ci-dessous.

Communes concernées et état de fonctionnement des carrières présentes au sein de la ZPS	
<i>Communes concernées par une carrière</i>	<i>Etat de fonctionnement de la carrière</i>
Huilliécourt	En activité
Sommerécourt	En activité
Thol-les-Millières	En activité
Chalvraines	A l'abandon
Lanques-Sur-Rognon*	A l'abandon
Liffol-Le-Petit	A l'abandon
Ozières	A l'abandon
Bourg-Sainte-Marie	En partie à l'abandon (sert de zone de stockage)

* : carrière située juste en dehors du périmètre Natura 2000 (200 m)

Lors de la rédaction du DOCOB, trois des 8 carrières sont en activité, les autres étant à l'abandon (ou du moins en partie).

L'ensemble de ces carrières, concerne des sites d'extraction de roche massive de type calcaire.

L'exploitation de carrières conduit à la création de milieux rupestres et minéraux qui constituent des niches écologiques originales, naturellement absentes du territoire du site (pas de falaises naturelles). Ces milieux correspondent à des **habitats favorables à certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire** inféodées aux milieux. Les carrières abandonnées (ou les secteurs non exploités des carrières en activité) peuvent être utilisées par le Grand-duc d'Europe ou le Faucon pèlerin. Par ailleurs, les milieux mis à nu peuvent être utilisés par des espèces affectionnant des milieux ras peu végétalisés (par exemple l'Alouette lulu).

Toutefois, les activités d'extraction qui se déroulent sur certaines carrières en activité sur le site peuvent engendrer du **dérangement pour les espèces sensibles** nichant dans les carrières.

VI.7.7 Le tourisme

Principal acteur du tourisme dans le site Natura 2000

La Maison départementale du Tourisme de Haute-Marne est une association au titre de la loi 1901 et financée à 90 % par le Conseil Général. Elle réalise les missions que lui confie le Conseil Général. Elle met notamment en œuvre le Schéma Départemental touristique. Elle fournit des conseils (création de gîtes...) et assure un rôle d'information aux porteurs de projet (pour obtenir des aides financières par exemple). Elle joue également un rôle fédérateur pour le travail avec les offices de tourisme, avec un accent pour les petits secteurs.

Le tourisme au niveau du secteur de Bassigny est très peu développé et les

structures d'accueil sont rares.

Capacité d'accueil (camping/hôtel)

Source : Brochure « Laissez-vous conter la Haute-Marne et ses hébergements » (2011, Maison départementale du Tourisme de Haute-Marne).

Offre en hébergements touristiques au sein de la ZPS Bassigny - Détails par commune							
Communes concernées par la ZPS "BASSIGNY"	Nb d'hôtels	Nb de lits	Nb de chambres d'hôtes	Nb de lits	Nb de campings de tourisme et ruraux	Nb d'emplacements	Nb d'aires pour camping- cars
BOURBONNE-LES- BAINS	12	446	1	5	1	74	1
BOURG-SAINT- MARIE	1	8			1	54	1
CHOISEUL					1	6	
CLEFMONT					1	10	1
CLINCHAMP			1	2			
GONCOURT							1
IS-EN-BASSIGNY			1	3			
MANDRES-LA- COTE			1	3			
NOGENT	1	18					1
RANGECOURT					1	6	
SAINT-THIEBAULT	1	9					
TOTAL	15	481	4	13	5	150	5

D'une manière générale, les communes concernées par la ZPS ont une faible capacité d'accueil touristique (à peine 500 lits pour l'ensemble des 69 communes). La majorité des communes ne disposent d'ailleurs d'aucune offre en hébergements touristiques. La plus grande capacité d'accueil est concentrée au niveau de Bourbonne-les-Bains et Nogent, deux communes situées en marge du site.

Points d'intérêt remarquable à vocation touristique

On dénombre quelques points d'intérêt remarquable au sein du site ou en marge de celui-ci.

Bourbonne-les-Bains est la 12^{ème} **station thermale** de France (104 au total). Elle accueille 12 000 curistes par an, avec un large rayonnement jusqu'au Mémorial de Charles De Gaulle (Colombey-les-deux-Eglises) et dans d'autres départements (dans les Vosges notamment). Les répercussions sur le territoire de la ZPS reste faible néanmoins, le territoire ne constituant pas un secteur d'attrait particulier.

La proximité des **sources de la Meuse** attire également des touristes, notamment belges et néerlandais (relation importante au fleuve transfrontalier). La fréquentation reste néanmoins relativement faible, l'aménagement du site pouvant faire l'objet d'amélioration. La question fait actuellement débat pour

définir la commune dans laquelle la Meuse prend effectivement sa source.



Village de Bourmont. Photographie prise sur le site © Biotope

La présence de **vestiges d'anciens bâtiments** remarquables, tel que d'anciennes abbayes et des vieux lavoirs, constitue un autre intérêt touristique. On peut par exemple citer l'ancienne abbaye de Morimond entourée d'un étang ainsi que celle de Bourdon-Sur-Rognon.

La **butte de la Mothe** est également un élément d'intérêt remarquable au sein de la ZPS. Situé sur la commune d'Outremécourt, il s'agit de l'emplacement d'une ancienne citadelle fortifiée qui abritait environ 4000 habitants. Elle fut complètement détruite en 1645, après plusieurs sièges.

La commune de Bourmont attire également les visiteurs en raison de son **village perché** et sa qualité architecturale.

La culture locale est également marquée par la **présence passée d'éditeurs français et autres grands hommes célèbres**. En effet, on retrouve :

- Edmond et Jules Huot De Goncourt, écrivains à l'origine de l'Académie Goncourt ;
- Louise Michel, militante et femme de lettre, née à Vroncourt-La-Côte ;
- Albin Michel, éditeur né à Bourmont ;
- Jean-Baptiste et Edme Bouchardon sculpteurs, originaires de Chaumont ;
- Bernard Dimey, poète parolier né à Nogent.

La Maison du tourisme a tenté de valoriser ce thème en proposant des itinéraires thématiques. Toutefois, aucune offre touristique structurée n'est présente sur le site.

Les autres secteurs situés au cœur de la ZPS sont les moins peuplés de Haute-Marne. Il s'agit d'une zone rurale principalement d'élevage qui bénéficie de peu d'équipements pour l'accueil des touristes.

Fréquentation du site et problématique associée

Quelques gîtes de France, campings et hôtels parsemés au sein de la ZPS permettent un tourisme diffus au travers de la zone. En raison de la proximité de l'autoroute, un tourisme de passage restreint s'est également développé au sein du site et en bordure de celui-ci.

De manière générale, **la fréquentation du site est faible et diffuse**. Le secteur dispose de très peu d'équipements pouvant attirer et accueillir les touristes (sites touristiques, gîtes, restauration...).

La principale difficulté du site est **l'isolement des communes**. Les activités et structures qui attirent les touristes et visiteurs sont réalisées dans d'autres secteurs plus éloignés, tout autour de la zone.

De plus, il ne semble pas y avoir de volonté particulière de développer le tourisme dans le site. La Maison du tourisme de Haute-Marne a en effet tenté des actions pour valoriser certaines communes et dynamiser la zone (mise en place d'itinéraires thématiques par exemple), mais aucune suite n'a été donnée à ces

actions. Il ne semble pas y avoir d'attrait suffisamment fort ni d'émulations pour susciter la mise en place de projets.

VI.7.8 Les loisirs de Nature

La chasse

Contexte général

Source : site internet Fédération régionale des chasseurs de Champagne-Ardenne

La chasse en Champagne-Ardenne est une activité majeure qui dynamise et rythme le monde rural. Ce ne sont pas moins de 43 678 chasseurs qui pratiquent la chasse dans la région (soit 3,5 % de la population totale de Champagne Ardenne). Sur l'ensemble du département de la Haute-Marne, 8 200 chasseurs sont recensés.

La chasse dans le site Natura 2000

Source : Consultation Fédération départementale des chasseurs de Haute-Marne

Les Chasseurs

Au sein du site Natura 2000, environ **1 100 à 1 200 chasseurs parcourent le territoire.**

Au total, **150 détenteurs de droit de chasse sont présents sur la ZPS.**

On rappelle que les détenteurs de plan de chasse correspondent :

- soit à une personne physique,
- soit à une association,
- soit à l'ONF qui fait la demande sur ses propres terrains en tant qu'établissement public.

Une demande doit être faite par plan de chasse et par détenteur.

A l'échelle de la ZPS, les 150 détenteurs du droit de chasse sont constitués de personnes physiques (chasse en forêt) et de sociétés communales de chasse (chasse en forêt et plaine), en sachant qu'il existe généralement une société de chasse par commune.

Concernant la vocation des terrains de chasse en forêt, le droit de chasse est payant, et peut varier de 3 €/ha à 50 €/ha. Le **secteur du Bassigny a les prix les moins élevés du département** car c'est une zone qui échappe en partie à la pression foncière du reste du département.

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du territoire du site. Toutefois, le secteur d'Ecot-La-Combe est particulièrement concerné par la pratique de la chasse. Il constitue en quelque sorte un noyau important de chasse, regroupant de gros enjeux financiers. Les prix des actions de chasse sont relativement élevés dans ce secteur.

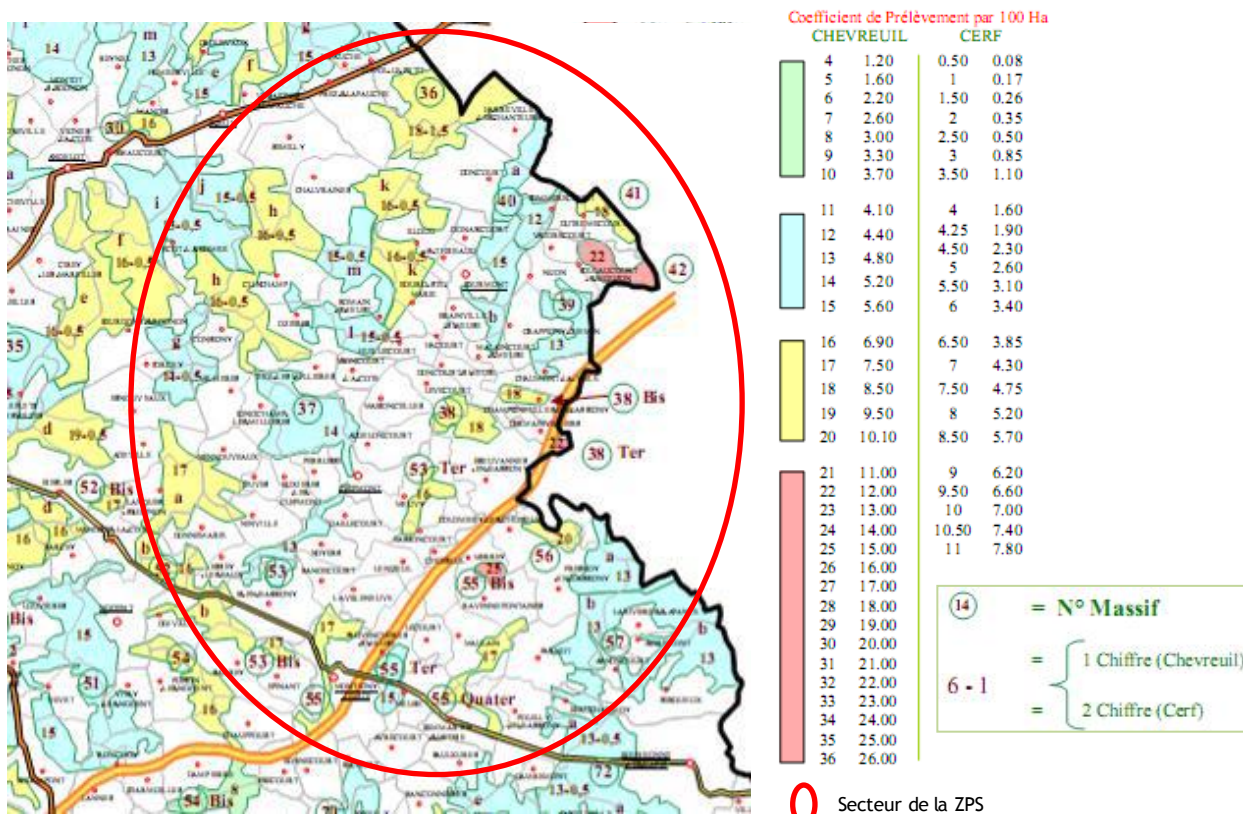


Affût de chasse. Photographie prise sur le site © Biotope

Le Grand Gibier

La chasse est importante sur le site et concerne essentiellement le **grand gibier** : le cerf, le chevreuil et le sanglier.

- Le sanglier constitue l'**espèce phare du département** et est soumis à un **plan de chasse**. Concernant la réalisation de la saison 2009-2010, 1 275 sangliers ont été prélevés sur l'ensemble de la ZPS.
- Les **populations locales de cerfs** sont en phase d'apparition et de colonisation sur la ZPS. Un premier noyau de 30-40 cerfs et biches se situe dans les forêts de Liffol-Le-Petit. Un autre noyau plus récent (moins de 10 ans) et plus diffus concerne 20-30 cerfs et biches dans le massif d'Ecot-La-Combe. Pour le reste, quelques animaux sont actuellement en phase de colonisation dans le secteur de Bourbonne-les-Bains. Concernant cette espèce, l'enjeu de **maintenir des densités raisonnables par la gestion de prélèvements adaptés**. Les populations de cerfs ont la caractéristique d'être toujours concentrées sur des petits secteurs restreints, et rarement diluées sur le territoire.
- Les densités de populations de chevreuils sur la ZPS sont **relativement importantes**, comme le montre la carte des densités de gibier par 100 ha ci-après (source : DDT 52).



Carte des densités de gibier par 100 ha, plan de chasse campagne 2010-2011 (Source : DDT).

Le Lièvre

Les populations de lièvres sont en net déclin sur le site. Les prélèvements étaient de 10 000 individus en 1976 et sont désormais de l'ordre de 800 lièvres. Les raisons probables sont :

- l'appauvrissement du paysage (agriculture modifiée et intensifiée) ;
- l'augmentation de la prédation (renards) ;
- le plus mauvais taux de survie des levreaux au niveau régional.

Le Gibier à plumes

La **chasse au gibier migrateur** concerne essentiellement la bécasse, le pigeon ramier, la Caille des blés et sur les étangs, les canards et gibiers d'eau en général.

Il existe également un réel intérêt pour la chasse de gibier d'eau sur le cours de la Meuse. Il n'y a pas de hutte spécifique à cet usage.

Par ailleurs, il n'y a que très peu de perdrix sur le site et seuls certains secteurs sont occupés par le faisan (avec l'appui de quelques réintroductions).

Les pratiques de la chasse

Les chasseurs pratiquent la **chasse en battues traditionnelle avec des chiens**. La chasse à l'approche est très peu pratiquée. Elle a notamment lieu en automne-hiver sur le brocard.

L'agrainage est autorisé mais très réglementé, tant sur la distance, la forme d'apport et la quantité apportée. L'agrainage constitue notamment une mesure de prévention pour préserver les cultures sensibles de plaine. Toutefois, les surfaces en maïs ayant doublé ces dernières années, il est difficile de faire face et mettre en place une prévention efficace.

La fédération de chasse met en place **une régulation des prédateurs par piégeage**. La régulation se fait notamment en faveur du lièvre mais également en fonction d'autres demandes d'agriculteurs et de particuliers qui subissent des dégâts de nuisibles (renard, fouine, ...) ou des nuisances (corbeau freux, ...).

Le déterrage de blaireaux se pratique en raison des dégâts agricoles que l'espèce occasionne et son installation à proximité des habitations.

Problèmes de régénération

Sur le territoire de la ZPS, le gibier cause des dégâts dans les milieux forestiers et les parcelles en cultures.

Dégâts sur les peuplements forestiers

Globalement, l'impact du gibier sur les peuplements forestiers reste, à l'heure actuelle, relativement faible (sauf peut-être à Ecot-La-Combe). Jusqu'à présent, l'impact du gibier sur les forêts est jugé acceptable mais **pose quelques problèmes de régénération naturelle des peuplements**. On notera toutefois que dans le secteur de Bourbonne-les-Bains, les dégâts occasionnés par le gibier sont accrus en raison de la présence de populations de cerfs.

Les conséquences des dégâts de gibier concernant la régénération naturelle portent sur les essences favorisées et « délaissées » par le gibier. En effet, le

Hêtre se trouve favorisé car il est l'espèce la moins appétante. Certains secteurs sont ainsi constitués à 95 % de Hêtre.

Cette problématique est parfois accentuée par la gestion mise en place. Un effort important est réalisé de la part des gestionnaires pour permettre le renouvellement via une régénération naturelle. Toutefois, bien que le renouvellement par régénération naturelle présente un intérêt certain pour les peuplements et la biodiversité qui s'y trouvent, ce sont les espèces les moins appétantes qui vont se régénérer et être favorisées. En complément du renouvellement des peuplements par régénération naturelle, une **protection de semis** semble donc nécessaire pour favoriser les feuillus précieux.

Les gestionnaires forestiers mettent ainsi en place **des protections individuelles afin de favoriser la régénération des feuillus** (gainés ou « arbres de fer »), mais qui restent peu efficaces. Des clôtures sont également mises en place. Bien que l'efficacité de l'engrillagement soit avérée, certains problèmes se posent notamment en termes de coût de la pose, de la difficulté de la pose du grillage (pour éviter toute entrée de gibier), de la nécessité d'une bonne surveillance que cela implique et en termes de coût d'entretien. Il est d'autant plus difficile de réaliser un engrillagement efficace s'il y a des populations de cerfs dans le secteur.

Dégâts sur les espaces agricoles

Par ailleurs, des **dégâts conséquents sont constatés sur les cultures de la ZPS, essentiellement causés par le sanglier**. A une échelle plus vaste, la Haute-Marne est d'ailleurs considérablement touchée par ce genre de dégâts, avec des surfaces jamais atteintes auparavant.

Le problème de l'indemnisation des dégâts sur les parcelles agricoles, couplé à l'augmentation des prix agricoles, s'avère être une charge financière très lourde à porter pour la fédération de chasse. A cela s'ajoute l'augmentation des prix de la chasse (augmentation des taxes et des prix des bracelets), ce qui a pour effet la diminution du nombre de chasseurs. La perte de chasseurs accentue le problème et il devient donc très difficile de maîtriser les populations.

L'indemnisation des dégâts étant obligatoire de par la loi, la fédération de chasse met en place **des actions de prévention des dégâts**. Elle **prête notamment du matériel électrique aux agriculteurs**. Il s'agit de bordures linéaires de forêts et de clôtures entourant des parcelles sensibles (ce qui est le cas pour beaucoup de communes).

Actions en faveur de la biodiversité

Plantation de haies

La fédération de chasse tente de convaincre les agriculteurs de stopper l'appauvrissement du paysage en arrachant les haies. Le remembrement agricole, toujours effectué sur le site, dégrade les milieux ouverts.

Cela est d'autant plus important que les chasseurs de Haute-Marne s'intéressent généralement davantage à la plaine car c'est un milieu particulièrement dégradé.

La fédération tente des **actions au niveau du Conseil régional**. Elle finance la plantation de haies sur certains espaces agricoles du département selon un zonage lié notamment aux sites Natura 2000 (Cf. fin du paragraphe VI.7.2. Agriculture).

La fédération de chasse met en place d'autres moyens pour favoriser la plantation de haies de manière ponctuelle. Une action a été menée à Prez-Sous-Lafauche : un linéaire de 6-7 km a été mis en place sur une exploitation de 130 ha, en intégrant le **réseau agrifaune**. Il s'agit d'un programme qui associe agriculteurs et chasseurs afin de favoriser la prise en compte de la biodiversité, de la faune sauvage, ou plus largement de l'environnement, par l'agriculture. Une autre action de plantation de haies du même type a été conduite dans une exploitation à Perrusse.

Selon la fédération de chasse, le réseau agrifaune permet une **meilleure prise en compte de la biodiversité via des exploitations pilotes qui servent de modèle**. Ces deux exploitations servent également à tester les protocoles du MNHN d'évaluation de la biodiversité dans des exploitations.

Jachère Faune sauvage

Quelques jachères à faune sauvage existent sur la ZPS. Toutefois, la contractualisation tend à diminuer sur l'ensemble du département en raison des produits agricoles qui deviennent de plus en plus rémunérateurs. **Les ruisseaux et les jachères disparaissent** (surface en jachère divisée par 3).

Conflits d'usage et solutions envisagées

Des conflits d'intérêt émergent parfois entre les chasseurs et les forestiers. En effet, les chasseurs souhaiteraient voir augmenter les populations de grand gibier alors qu'à l'inverse, les forestiers veulent restreindre les populations pour limiter les dégâts qu'elles occasionnent sur les peuplements.

Certains propriétaires forestiers ont demandé aux chasseurs d'entretenir les clôtures pour permettre la régénération des peuplements.

Les Chasseurs et Natura 2000

Les chasseurs sont sensibilisés aux enjeux de préservation des espèces et des espaces. Ils jouent un rôle de vigilance à la dégradation des milieux

Selon la fédération de chasse, les chasseurs font preuve d'une grande prudence vis-à-vis du dispositif Natura 2000 car il s'agit d'un réseau européen. Il s'agit d'un échelon qui leur échappe, à un niveau qui donne l'impression de ne pas être maître du territoire. Il existe donc **une certaine appréhension** envers Natura 2000. De plus, il semble y avoir une **désillusion** de la part des chasseurs sur l'effet véritable de Natura 2000, qui peut paraître trop superficiel. La politique de préservation de la biodiversité devrait porter sur l'ensemble des espaces

naturels, et pas seulement sur quelques espaces Natura 2000.

La pêche

Sources : Consultation de la DDT, de la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Haute-Marne, PDPG et SDVP.

Contexte général

A l'échelle du département de la Haute-Marne, on compte environ 11 000 pêcheurs. Cela représente une proportion relativement élevée en comparaison avec le nombre d'habitants dans le département.

Au cours des quinze dernières années, la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques constate néanmoins **une chute importante du nombre de pêcheurs sur l'ensemble de la Haute-Marne**. Cette baisse est liée essentiellement à la dégradation de l'habitat naturel et la crise économique de ces dernières années (coût du matériel et des cartes de pêches). Au cours de l'année 2010, il y a eu près de 9 % de baisse des effectifs. La sécheresse de 2003 a également engendré une baisse importante du nombre de pêcheurs (baisse des niveaux d'eau dans les rivières). L'objectif de la fédération départementale de pêche est donc de stabiliser au mieux les effectifs.

La pêche dans le site Natura 2000

Sur le site Natura 2000, on compte au total **6 AAPPMA** (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) : 1 AAPPMA concernant l'Apance dans le secteur de Bourbonne-les-Bains, 1 autre liée au Rognon, 3 pour la Meuse et 1 concernant le Mouzon. Cela correspond à environ **400 à 500 pêcheurs**.

Sur l'ensemble du site Natura 2000, il y a une offre diversifiée pour la pratique de la pêche. En effet, les rivières de l'Apance et du Rognon sont de 1^{ère} catégorie et concernent notamment la pêche à la Truite. La Meuse, le Flambart et le Mouzon sont des cours d'eau de 2^{ème} catégorie. La pêche concerne les poissons blancs et les carnassiers (notamment la Carpe dans la Meuse).

En ce qui concerne la Sueurre, la fédération de pêche dispose de peu d'informations puisqu'il s'agit d'un secteur privé (a priori belle rivière à truites).

Quelques rares pêches électriques sont réalisées dans le site pour le suivi des populations piscicoles.

Par ailleurs, de **nombreux réempoissonnements** sont effectués dans la ZPS, notamment dans la Meuse : brochets, truites, perches et parfois poissons blancs.

La fréquentation de cours d'eau par les pêcheurs engendre potentiellement des effets sur leurs habitats et peut causer un dérangement des espèces d'oiseaux inféodés aux cours d'eau et milieux humides associés (Martin-pêcheur par exemple). **Cette problématique semble a priori faible sur le site.**

Randonnée pédestre, cycliste et équestre

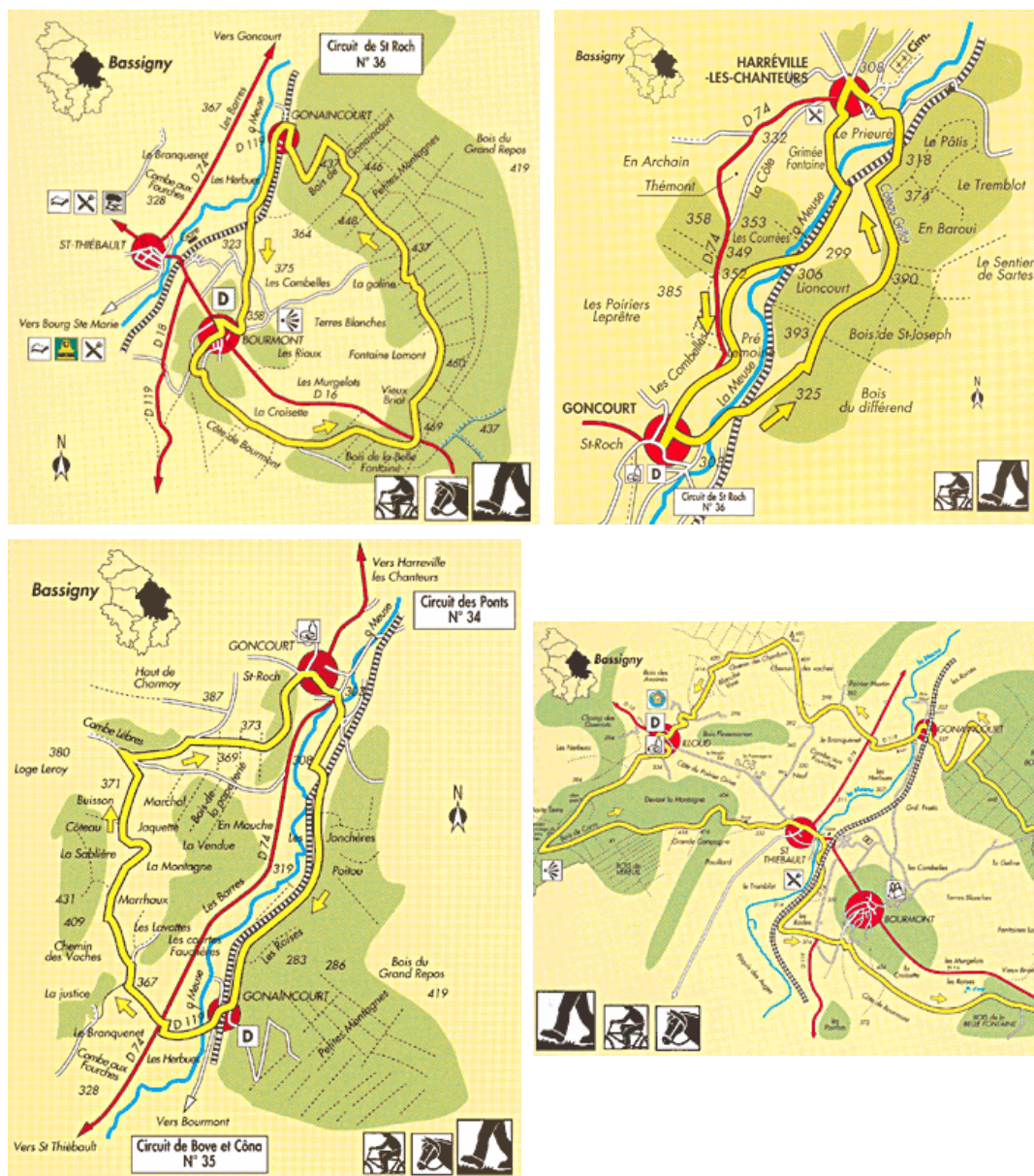
Source : Consultation Maison Tourisme

Cf. Atlas cartographique. Carte n°17. Localisation des circuits des sentiers inscrits au PDIPR sur le site.

En Haute-Marne, environ 2 000 km de sentiers sont inscrits dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ce qui correspond à 116 circuits pour l'ensemble du département. Le site Internet de la Maison du tourisme de Haute-Marne donne les détails de ces itinéraires. Au total, **11 circuits inscrits au PDIPR concernent les communes de la ZPS** et sont destinés à la randonnée pédestre, équestre et à vélo.

Le sentier de **grande randonnée GR 7** traverse le site Natura 2000 au niveau du secteur de Bourbonne-les-Bains.

Par ailleurs, un **sentier de randonnée pédestre longe le cours d'eau de la Meuse**, reliant Bourmont à Neufchâteau.



Circuits de randonnées autour de Bourmont (Source : Site web de la commune de Bourmont <http://www.bourmont.fr>)

Activités motorisées

Source : Consultation Maison Tourisme

A l'heure actuelle, il n'existe pas de PDIRM en Haute-Marne en raison de la complexité administrative de la mise en place de ce type de projet.

D'une manière générale, la fréquentation du site par les 4x4 et les MotoCross semble bien gérée, les déclarations d'activités et les demandes d'autorisation de passage se faisant régulièrement.

Le club de 4x4 le plus proche se situe à Joinville (20 km au nord-ouest de Saint-

Blin), il s'agit du club AST Joinville. L'association dispose d'un terrain de trial de 25 ha situé dans une ancienne mine à ciel ouvert.

Aucun terrain de motocross *légal* n'est présent au sein de la ZPS. En revanche, quelques circuits de motocross se trouvent à proximité de la zone, notamment le circuit géré par l'association Moto-Club Haut-Marnais à Poulangy (à 7 km à l'ouest de Mandres-La-Côte) et le circuit de Rolampont (à 11 km au sud de Nogent) géré par le Moto club Rolampontais.

La fréquentation anarchique de certains sites du département par les quads pose problème. Au-delà du non-respect de la réglementation, cette fréquentation peut avoir des impacts importants :

- dérangement de la faune, notamment en période sensible (nidification, reproduction, etc.) ;
- dégradations des milieux naturels ;
- dérangement des autres usagers et des riverains (bruit, poussière, etc.) ;
- problèmes de sécurité liés à la vitesse de ces engins pouvant éventuellement être source d'accidents avec d'autres usagers (public familial, randonneurs pédestres, cyclistes, cavaliers, etc.).

A l'échelle de la ZPS, **la problématique de fréquentation sauvage des engins motorisés de loisirs est à nuancer**, étant donnée la fréquentation faible et diffuse du public sur le site.

Sorties Nature

De nombreuses sorties Nature sont organisées au sein de la ZPS Bassigny et à proximité.

La **Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne** organise un grand nombre de sorties Nature de découverte, de sensibilisation et d'observation d'oiseaux sur le département de la Haute-Marne, ainsi qu'au sein ou à proximité de la ZPS Bassigny.

L'**association Nature Haute-Marne** réalise également chaque année de nombreuses « balades vertes » de découverte et de sensibilisation à la protection de la Nature, au sein ou à proximité du site Natura 2000 et sur l'ensemble du département.

Autres activités de loisirs

Les autres activités de loisirs concernent notamment l'escalade. En effet, il existe un **site naturel d'escalade à Bourmont, le site de la Cona**. Cette petite falaise calcaire de 15 m de haut est notamment utilisée pour l'initiation de débutants.

Une petite base de loisirs, gérée par une association, est située à Esnouveaux. Elle regroupe notamment un minigolf, un parcours de cross ainsi que des jeux pour les enfants.

VI.7.9 Les actions de suivis de la biodiversité et de sensibilisation auprès des acteurs du territoire

Actions menées par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne

Sources : Consultation de la LPO Champagne-Ardenne,

- *Etude Actions régionales Pies-grièches 2010 (LPO Champagne-Ardenne, 2010) ;*
- *Plan national de restauration du milan royal (LPO Champagne-Ardenne, 2003) ;*
- *Etude préalable de la ZICO de Bassigny en vue de la future ZPS (LPO Champagne-Ardenne, 2002).*

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne est très active sur le territoire de la ZPS et mène de nombreuses actions de suivis des espèces ainsi que des actions de sensibilisation auprès du grand public et des usagers du site.

❖ Dispositifs de suivis

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de Champagne-Ardenne réalise de nombreux suivis et inventaires au sein de la ZPS, en particulier sur l'espèce emblématique du site, le Milan royal.

- Le Milan royal

La LPO effectue de nombreux suivis sur le Milan Royal.

Le premier travail sur cette espèce date de 1996, et constitue la clé d'entrée de la ZPS. Celle-ci est en effet le secteur le plus favorable à l'espèce, à l'échelle de la région Champagne-Ardenne.

En 2006, les travaux de suivis sur le Milan royal ont repris grâce à de nouveaux financements. Entre 1997 et 2006, le suivi s'est poursuivi grâce au bénévolat.

La LPO Champagne Ardenne a également réalisé le **plan national de restauration du Milan royal**. Dans le cadre de cette étude, des inventaires ont été réalisés au sein de la ZPS. Les protocoles de suivi utilisés sont standardisés. Il s'agit de définir un secteur d'une centaine de km² pour suivre une population d'une dizaine de couples (sur le Bassigny, le secteur représente plutôt 450 km²). Trois à quatre visites sont réalisées :

- en mars pour rechercher les couples et les nids ;
- en avril- mai pour contrôler que la nidification se passe bien ;
- en juin pour évaluer la réussite de la nidification.

Dans le cadre du plan national de restauration du Milan royal, un **programme de marquage des Milans royaux** a été lancé au début 2006 afin de pouvoir étudier l'espèce sur le long terme. Au total, plus de 60 oiseaux ont été marqués sur la ZPS depuis 2006, dont un couple nicheur sur la ZPS. D'autres oiseaux marqués ont été observés en Espagne. Suite à ces marquages, de fortes mortalités de jeunes sont observées. Ce problème est d'autant plus important que le Milan royal ne niche pas avant l'âge de 4 ans.

En 2010, une étude a été menée concernant le régime alimentaire des Milans royaux.

Par ailleurs, une placette d'alimentation des milans royaux et noirs a été mise en place sur la commune de Breuvannes-en-Bassigny depuis 2003, avec des suivis réguliers depuis 3 ans. La placette est alimentée d'octobre à mars, ce qui permet de détecter les oiseaux sédentaires mais aussi les migrateurs qui y passent l'hiver. Son fonctionnement est coûteux et assez complexe à entretenir. Les résultats montrent une fréquentation très irrégulière en fonction des années. Il y a eu jusqu'à 10 oiseaux en même temps sur la placette, avec 50-100 individus sur une saison.

Au travers des suivis réguliers que réalise la LPO et aux inventaires réalisés dans le cadre du plan national de restauration, une baisse très importante des populations est mise en évidence à partir des années 1992-1993, puis un ralentissement progressif de la chute apparaît en 1995-1996. Depuis 2002-2003, les populations s'avèrent stables mais précaires (seulement une dizaine de couples sur le site).

Par ailleurs, le Milan royal étant très attaché aux restes alimentaires dont il se nourrit, l'abandon de la ruralité est une des causes de son déclin. De plus, la baisse du nombre de rongeurs sur le site (campagnols et mulots) a son importance dans la baisse des populations. L'utilisation de la Bromadiolone a un effet non négligeable sur les populations de Milans royaux.

- Autres espèces remarquables de la ZPS

A partir de 2002, un travail a été lancé par la LPO sur d'autres espèces d'oiseaux remarquables dans le cadre de la ZICO et du futur classement en ZPS. La LPO Champagne-Ardenne a mené des inventaires au cours du printemps 2002 afin d'affiner le statut de certaines espèces et quantifier plus précisément leurs effectifs nicheurs dans la ZICO du Bassigny. Des prospections supplémentaires ont notamment été nécessaires afin de définir le périmètre actuel de la ZPS Bassigny.

Par ailleurs, la LPO a mené en partenariat avec l'association ReNard et le futur PNR Ardenne, une étude concernant les pies-grièches grises et à tête rousse. Dans le cadre de la préparation d'un nouveau plan d'action concernant quatre espèces de Pies-grièches (Pie-grièche à poitrine rose, Pie-grièche grise, Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse), la LPO Champagne-Ardenne a coordonné en 2009 une enquête permettant de préciser le statut de la Pie-grièche grise dans la région, dans la dynamique d'une enquête nationale. Dans la continuité de ce travail, un inventaire de la Pie-grièche à tête rousse a été réalisé en 2010, permettant d'actualiser et de préciser le statut de cette espèce en Champagne-Ardenne avant la mise en place du plan d'action.

Depuis trois ans, la LPO effectue également un travail de suivi sur le Milan noir.

❖ Actions de sensibilisation

- Action de sensibilisation auprès des agriculteurs

En collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la LPO Champagne-Ardenne a réalisé un **travail de sensibilisation auprès d'agriculteurs** au sujet des enjeux sanitaires et de la conservation de la biodiversité. La participation des agriculteurs s'est basée sur le volontariat.

D'une manière générale, les agriculteurs se sont montrés relativement réceptifs et prêt à évoluer en termes de traitement sanitaire. En revanche, le résultat semble plus mitigé concernant la prise en compte de la biodiversité. Les agriculteurs paraissent globalement prêts à conserver les éléments fixes paysagers de leur territoire, mais la sensibilisation à la création de nouveaux éléments fixes ne semble pas avoir à l'heure actuelle les retombées escomptées.

- Autres actions de sensibilisation

D'autres actions de sensibilisation ont été menées en 1997 et 2002, via des animations dans les **écoles**, avec les communes, des **sorties Nature** pour le grand public, des présentations PowerPoint...

Actions réalisées dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs du site Natura 2000 Apance

Pour rappel, le site Natura 2000 « Apance » de 23 ha est en partie inclus dans la ZPS « Bassigny » au niveau de Bourbonne-les-Bains. Il a été désigné en faveur de deux espèces de poissons d'intérêt communautaire (Blageon et Chabot).

Durant la première année d'animation (2011), la principale action a consisté en la **redéfinition d'un périmètre Natura 2000 opérationnel et cohérent écologiquement**. Ainsi, le nouveau périmètre inclut désormais en plus du cours d'eau, les berges et les prairies adjacentes et s'étale de la source de l'Apance jusqu'à la confluence avec la Saône, en prenant en compte les affluents et la tête de bassin riche en écrevisses à pattes blanches. La redéfinition du nouveau périmètre n'a pas encore fait l'objet d'une validation officielle.

Par ailleurs, une lettre de communication et de sensibilisation sur l'intérêt écologique du site auprès des acteurs du territoire, appelée **infosite**, est actuellement en cours de parution.

La suite de l'animation consistera notamment en la définition d'actions de gestion (entretien voire restauration de berges et de ripisylves, sensibilisation auprès des agriculteurs...) en lien avec le contrat de rivière de l'Apance (actuellement en cours de rédaction).

VI.7.10 Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement

Quatre types de projets de travaux et d'aménagement concernent potentiellement la ZPS Bassigny :

- Le projet de liaison fluviale à grand gabarit entre la Moselle et la Saône pouvant potentiellement traversé la ZPS ;
- Un projet routier susceptible de passer au travers de la ZPS ;
- Un projet d'usine de panneaux photovoltaïques au sol à l'étude sur la commune de Bourbonne-les-Bains ;
- Le projet d'aménagement de la ZAC de Damblain.

Projet de liaison fluviale à grand gabarit entre la Moselle et la Saône

Source : Rapport et avis - Projet de canal à grand gabarit entre le Saône et la Moselle (2011, CESER Champagne-Ardenne)

Un projet actuel concerne une liaison fluviale à grand gabarit entre la Moselle et la Saône. Le projet a débuté en 2008 et vise à moyen terme, à relier les secteurs de Saint-Jean-de-Losne et Neuves-Maisons, via une liaison grand gabarit (permettant le passage de péniches et autres bateaux de taille importante).

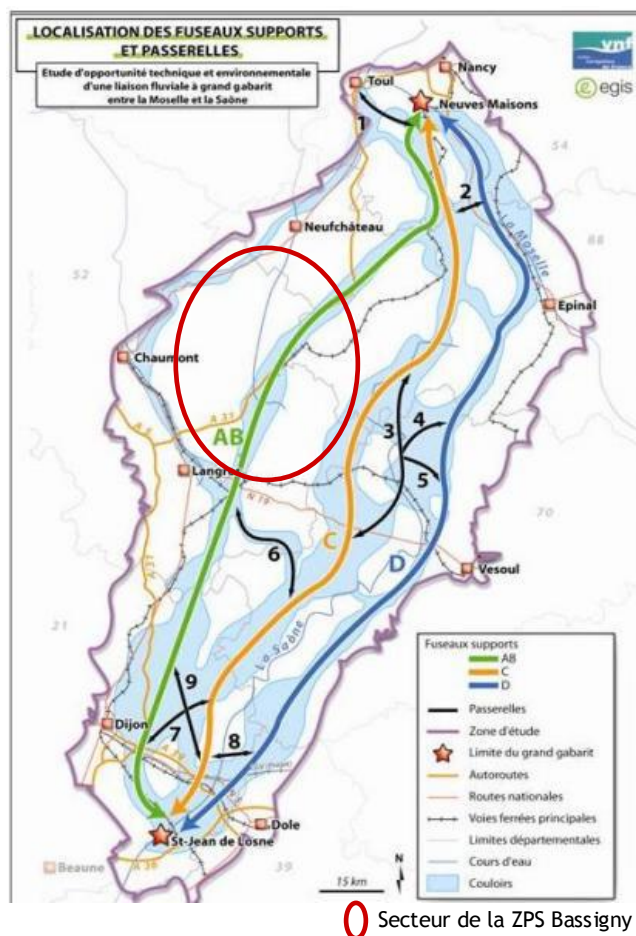
Une étude de faisabilité a été conduite entre 2007 et 2009 par VNF afin de déterminer l'option optimale d'interconnexion en grand gabarit des bassins de la Saône et de la Moselle. Cette faisabilité est fonction des points de vue technique et environnemental comprenant aussi bien des options d'élargissement de canaux existants que de construction de nouvelles structures.

La zone d'étude couvre environ 13 000 km² et concerne quatre régions : Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté. Six départements sont traversés : la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Côte d'Or et le Jura. Le périmètre d'étude s'étend de Nancy jusqu'à Dôle, en passant par Chaumont, Langres et Vesoul. **La ZPS "Bassigny" est entièrement incluse dans le secteur d'étude de ce projet.**

Dans le cadre de l'étude d'opportunité technique et environnementale qui accompagne ce projet, une évaluation des sensibilités du milieu naturel a été réalisée. Elle prend en compte les caractéristiques du milieu physique, de la ressource en eau, du zonage naturel patrimonial présent, des contraintes liées aux infrastructures humaines et du patrimoine paysager.

Une hiérarchisation de ces critères a permis **l'identification de quatre couloirs de passage potentiels, dont deux concernent la ZPS :**

- Un couloir Centre Ouest traversant le Bassigny et le plateau de Langres. L'axe du couloir s'appuie sur le tracé de l'autoroute 31. Cette option traverse en grande partie la ZPS, et concerne également la ZPS "Bassigny, partie Lorraine" ;
- Un couloir Centre Est qui passe à l'ouest de la vallée du Madon et franchit la ligne de partage des eaux en son col le plus bas au sud de Mirecourt. Cette option ne traverse la ZPS que sur un petit secteur (Sud de la zone) et concerne également la ZPS "Bassigny, partie Lorraine".



0 Secteur de la ZPS Bassigny

Carte des couloirs de passage potentiels du canal à grand gabarit entre la Saône et la Moselle (Source : Rapport et avis rédigé par le CESER Champagne-Ardenne, 2011.)

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement qui vise à valoriser le transport fluvial peu polluant. Elle va permettre d'alimenter un débat public prévu en 2012 par la loi n°2009-967 du 3 août 2009. Ce débat envisage également à moyen terme l'intérêt d'une connexion fluviale entre la Saône et le Rhin (étude d'opportunité engagée en mars 2011 dont la maîtrise d'œuvre est confiée à VNF et dont la maîtrise d'œuvre est attribuée à un groupement de bureaux d'études SOGREAH et BIOTOPE).

Projet routier

Selon la DREAL Champagne-Ardenne, **un projet routier est actuellement en cours et serait susceptible de traverser la ZPS**. En effet, trois tracés sont envisagés : un tracés passant à l'extérieur de la ZPS, un autre qui traverserait la ZPS Bassigny partie Haute-Marne et un dernier tracé qui passerait dans la ZPS Bassigny partie Lorraine. Il s'agit d'un projet de grande ampleur, pour lequel des mesures compensatoires sont déjà envisagées. Aucune information n'est actuellement disponible au sujet de l'état d'avancement du projet.

Projet d'usine de panneaux photovoltaïques

Un projet d'usine de panneaux photovoltaïques au sol est à l'étude à Bourbonne-les-Bains. La Société DIRECT ENERGIE NEON est le porteur de projet. Le projet a été soumis à enquête publique de septembre à octobre 2011.

Ce projet devra faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000.

ZAC de Damblain

Source : articles de presse (*Journal Vosges Matin*, *Site Internet France Air Otan*)

La ZAC de Damblain est située sur le département des Vosges, entre la ZPS « Bassigny » partie Lorraine et la ZPS « Bassigny » partie Haute-Marne.



Carte de situation de la ZAC de Damblain par rapport aux ZPS Bassigny partie Lorrain et partie Champagne-Ardenne.

Depuis plusieurs années, les 302 hectares de l'ancienne base aérienne OTAN de Damblain, rachetée en 2005 par le Conseil Général des Vosges, font l'objet de vastes travaux de terrassement et d'aménagement.



Vue aérienne de la ZAC de Damblain (Source : site Internet France Air Otan)

L'objectif initial de ces travaux était de réaliser une plate-forme logistique devant permettre au groupe Deret-Prologis de venir s'y installer et de générer des emplois. La proximité de l'Autoroute A31 (E21) semble en effet aller dans le sens de ce type de projet de reconversion. Le projet du groupe Deret-Prologis portait notamment sur la construction de bâtiments de stockage de produits SEVESO sur environ 240 ha, soit 1500 emplois créés pour les années 2010-2011. Cependant fin 2010, le contrat de vente a été rompu, laissant l'ancienne base sans projet d'aménagement.

Désormais, l'agence Vosges développement a pour missions de commercialiser la zone ; en sachant que la ZAC doit accueillir sur les deux tiers de sa superficie une activité logistique, et sur le reste une activité industrielle. Le Conseil Général de Haute-Marne apporte son soutien financier à l'instance départementale vosgienne, étant donné l'important potentiel de la zone.

Enfin, la ZAC de Damblain pose **un certain nombre de problèmes au niveau du contexte hydrographique du site**. L'imperméabilisation des sols est en effet susceptible de conduire à des rejets pluviaux non contrôlés.

VI.8 Perception du site par la population locale

Les différentes consultations menées auprès des élus communaux témoignent d'une **volonté générale de conservation d'un territoire herbager** ressort. En parallèle, le souhait de **développer davantage le territoire afin d'en augmenter l'attractivité et de pérenniser l'emploi pour la jeune génération** est clairement énoncé.

Certains élus insistent sur l'importance de la concertation et de l'information dans le dispositif Natura 2000 et l'élaboration du Docob de la ZPS Bassigny. En effet, il s'agit de contrer certaines idées reçues et appréhensions, notamment liées au discours initial présentant la politique Natura 2000 aux acteurs locaux de Haute-Marne et relatives à l'historique de la désignation de la ZPS.

VI.9 Synthèse des activités humaines et analyse de leurs effets

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des activités humaines recensées sur le site Natura 2000 et analyse les effets des pratiques et usages vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire décrites dans le cadre du diagnostic écologique.

Le code couleur utilisé évalue l'intensité de l'effet sur le territoire de la ZPS, tel qu'il a pu être mis en évidence par le diagnostic socio-économique (surfaces concernées par les pratiques mentionnées, impacts avérés sur les populations d'espèces de la ZPS...).

Code couleur utilisé pour l'évaluation des effets des activités et pratiques sur les espèces d'oiseaux de la ZPS « Bassigny »	
<i>Effets négatifs</i>	<i>Effets positifs</i>
Marqué	Marqué
Moyen	Moyen
Faible à nul	Faible à nul

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassigny » et l'avifaune				
Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Espèces concernées
Activités agricoles - Elevage	Maintien des espaces herbagers (non transformation en culture ou en plantation forestière)		Conservation d'habitats d'espèces (sites de nidification et aires d'alimentation)	Espèces caractéristiques des espaces prairiaux dont Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...
	Entretien de l'ouverture des milieux par le pastoralisme, la fauche ou le débroussaillage (limitation ou contrôle de l'enfrichement)		Maintien de conditions favorables aux espèces de inféodées aux milieux ouverts (lutte contre l'enfrichement naturel)	Espèces caractéristiques des espaces prairiaux dont Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...
	Retournement de prairies	Disparition d'habitat d'espèces		Espèces caractéristiques des espaces prairiaux dont Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Courlis cendré, Tarier des prés...
	Fertilisation	Appauvrissement des communautés végétales composant les prairies, et donc des cortèges d'insectes, base de l'alimentation des espèces d'oiseaux insectivores Evolution rapide de la structure et de la densité des couverts herbacés pouvant diminuer l'accessibilité des ressources alimentaires et empêcher les déplacements au sein des couverts trop hauts		Vanneau huppé, Courlis cendré Passereaux insectivores
	Lutte contre le Campagnol terrestre utilisant la Bromadiolone	Empoisonnement des espèces charognardes suite à l'ingestion de cadavres de Campagnols		Milans, autres rapaces
	Pâturage	Dégradation des milieux en cas de surpâturage	Ressources alimentaires pour les espèces insectivores : insectes coprophages et liés au bétail Zones de chasse pour les rapaces (milans notamment) Maintien de milieux herbacés ras	Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu... Milans, autres rapaces

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassigny » et l'avifaune

Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Espèces concernées
	Traitements des troupeaux (déparasitage)	Fort impact de certaines molécules (Ivermectine) sur les insectes coprophages conduisant à une diminution des ressources alimentaires pour les espèces d'oiseaux insectivores. L'effet négatif est au plus fort lorsque les troupeaux sont traités sur les parcelles ou lorsqu'ils sont remis immédiatement sur les parcelles après le traitement. L'impact négatif est moins important si les traitements sont faits en période automnale et en hors-sols, ou lorsque l'agriculteur laisse le troupeau en hors-sol pendant deux semaines à la suite du traitement. L'effet négatif est à nuancer en fonction du choix des protocoles de traitement et des molécules utilisées.		Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pie-grièche à tête rousse, Huppe fasciée...
	Fauche	Fauche précoce très impactante sur les nichées d'espèces d'oiseaux prairiaux	Fauche tardive permettant l'envol des nichées	Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier des prés...
	Arrachage des haies et des arbres isolés	Diminution des capacités d'accueil des milieux pour les espèces liées au bocage (zones refuges, disponibilités en proies...)		Espèces caractéristiques des espaces prairiaux dont Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...
	Entretien des lisières forestières	Absence de l'étagement de la lisière correspondant à une diminution à la capacité d'accueil des milieux pour les espèces liées au bocage.		Espèces caractéristiques des espaces bocagers dont Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...
Activités agricoles - Grandes cultures	Maintien et entretien de jachères		Entretien de terrain de chasse et de sites de nidification	Busards cendré et Saint-Martin Passereaux (Alouette lulu notamment)
	Traitements pesticides	Diminution des ressources alimentaires (insectivores)		Passereaux insectivores (Alouette lulu notamment)
	Moissons précoces	Destruction des nichées		Busards cendré et Saint-Martin
Sylviculture	Conversion des vieux taillis sous futaie de chêne	Disparition d'habitats d'espèces		Gobe-mouche à collier, pics
	Enrésinement	Disparition d'habitats d'espèces		Gobe-mouche à collier, pics
	Maintien d'îlots de sénescence		Conservation d'arbres à cavités et déperissants (sites de nidification, alimentation)	Pics

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassigny » et l'avifaune				
Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Espèces concernées
	Travaux en période de nidification	Destruction de nichées, dérangement pouvant conduire à l'abandon des nids (rapaces)		Pics, rapaces dont Milan royal...
Arboriculture extensive	Entretien extensif des vieux vergers		Maintien de l'ouverture des milieux ouverts, favorables à un cortège d'espèce typique	Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pie-grièche à tête rousse, Huppe fasciée...
Parc éolien	-	Mortalité par collision		Milan royal, autres espèces de rapaces...
Extension de l'urbanisation	Construction de lotissements	Disparition d'habitats d'espèces Dérangement		Ensemble des espèces
Transport d'électricité	-	Mortalité par collision avec les câbles électriques		Milan royal, autres espèces de rapaces, Cigogne noire...
Carrières	Extraction de calcaire massif	Dérangement	Création d'habitat favorable	Grand-duc d'Europe
Chasse	Actions de chasse	Dérangement		Ensemble des espèces
	Plantation de haies		Recréation d'habitats d'espèces	Espèces caractéristiques des espaces bocagers dont Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu...
	Jachères Faune Sauvage		Recréation d'habitats d'espèces	Busards cendré et Saint-Martin Passereaux insectivores
Braconnage	Tirs illégaux sur les espèces protégées	Mortalité d'individus		Rapaces dont Milan royal
Pêche	Actions de pêche	Dérangement		Martin-pêcheur d'Europe
	Restauration des habitats rivulaires		Restauration d'habitats d'espèces	Martin-pêcheur d'Europe
Randonnée pédestre	Fréquentation par le public	Dérangement		Ensemble des espèces
Circulation d'engins motorisés	Passage de motos et de quads	Dérangement		Ensemble des espèces
Initiation à l'environnement	Sortie Nature	Dérangement	Meilleure prise en compte des espèces par les acteurs locaux	Ensemble des espèces

Synthèse des interactions entre les activités recensées sur le site Natura 2000 « Bassigny » et l'avifaune				
Activités	Pratiques	Effets négatifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Effets positifs sur les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	Espèces concernées
Entretien des cours d'eau	Entretien des ripisylves	Destruction de nichées possibles lors de travaux en période de nidification		Passereaux
	Effacement d'ouvrages		Amélioration de la qualité des milieux aquatiques	Martin-pêcheur d'Europe
Assainissement	Installation de traitement des eaux usées		Amélioration de la qualité des milieux aquatiques	Martin-pêcheur d'Europe
Actions de gestion et suivi de la biodiversité	Suivis des espèces patrimoniales		Amélioration de la connaissance	Milans, Pies-grièches...
	Placette de nourrissage		Amélioration de la survie	Milan royal

* Sont figurées en gras les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux)

VII. Enjeux de conservation

VII.1 Identification et hiérarchisation des enjeux liés aux espèces d'intérêt communautaire

Après avoir développé les diagnostics écologique et socio-économique, la définition et la hiérarchisation des enjeux sont deux étapes indispensables. Elles permettent en effet de préciser les objectifs de développement durable et de prioriser les actions qui seront proposées.

Les critères utilisés pour hiérarchiser les enjeux sont :

- Le niveau de patrimonialité de l'espèce (basé sur la liste rouge nationale Oiseaux nicheurs) ;
- L'importance de la ZPS pour cette espèce, à l'échelle régionale ;
- L'état de conservation de l'espèce à l'échelle du site ;
- Les menaces pesant sur l'espèce sur le site.

La combinaison de l'ensemble des critères permet de définir les niveaux d'enjeux qui varient de faible à très fort. Cette évaluation du niveau d'enjeu est réalisée à dire d'expert, au regard des différents critères utilisés.

Pour certaines espèces dont la nidification ou la présence n'a pu être confirmée sur le site, il apparaît cependant difficile de définir un niveau d'enjeu. Au vu de la patrimonialité de ces espèces, il apparaît légitime de considérer qu'elles représentent un enjeu pour le site, même si des précisions sur leur statut de nicheur doivent être apportées. Cet enjeu a été fixé, par défaut, à un niveau moyen à préciser. Il sera, de fait, nécessaire de conduire des investigations complémentaires afin de clarifier la situation de celles-ci avant la mise en place de mesures.

La détermination d'un enjeu fort à très fort pour une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les enjeux pour chaque espèce nicheuse d'intérêt communautaire du site. Au vu de la faible importance du site pour l'avifaune migratrice, il n'est pas apparu pertinent de détailler les enjeux pour chacune des espèces d'intérêt communautaire transitant par la ZPS.

Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire						
Espèces	Patrimonialité	Statut de l'espèce sur le site		Menaces pesant sur l'espèce		Niveau d'enjeu
	Statut liste rouge nationale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Menaces générales pesant sur l'espèce	Vulnérabilité de l'espèce sur la ZPS (exposition aux menaces)	
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Vulnérable	Très forte	Moyen	Dégradation de l'habitat (progression des surfaces en culture aux dépens des prairies, pâtures et autres cultures), Empoisonnements (rodenticides, anticoagulants...) Destructions volontaires par tirs Collision avec des véhicules, des lignes électriques, des éoliennes Dérangements en période de nidification	Forte	Très fort
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>)	Préoccupation mineure	Très forte	Bon	Conversion des taillis sous futaie en futaies régulières Disparition des gros arbres à cavités Localement réduction des surfaces forestières favorables induite par la sylviculture (coupes à blanc et plantation, rajeunissement des boisements)	Moyenne	Fort
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	Vulnérable	Forte	Moyen	Fragmentation des massifs boisés Uniformisation des peuplements (plantations monospécifiques de résineux, généralisation de la futaie régulière, diminution de l'âge d'exploitabilité) Diminution des stocks de bois mort, sur pied ou à terre	Forte	Fort
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Préoccupation mineure	Forte	Moyen	Disparition des espaces prairiaux Destruction des haies et bosquets Dégradation des habitats d'espèces en cas de surpâturage. Déprise agricole	Moyenne	Fort
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Préoccupation mineure	Forte	Moyen	Dérangements sur les sites de nidification Fermeture des milieux ouverts (zones de chasse)	Moyenne	Moyen
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Vulnérable	Faible	Mauvais	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole Destruction des nichées (interventions sur les cultures) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Forte	Moyen
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Préoccupation mineure	Faible	Mauvais	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole Destruction des nichées (interventions sur les cultures) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Forte	Moyen

Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire						
Espèces	Patrimonialité	Statut de l'espèce sur le site		Menaces pesant sur l'espèce		Niveau d'enjeu
	Statut liste rouge nationale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Menaces générales pesant sur l'espèce	Vulnérabilité de l'espèce sur la ZPS (exposition aux menaces)	
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Préoccupation mineure	Moyenne	Bon	Régression des zones humides et boisements qui y sont associés Dérangements en période de nidification principalement par les travaux forestiers Empoisonnement (lutte contre les rongeurs) Mortalité due au réseau électrique	Forte	Moyen
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Préoccupation mineure	Moyenne	Bon	Disparition des espaces prairiaux Destruction des haies et bosquets Dégradation des habitats d'espèces en cas de surpâturage. Appauvrissement en gros insectes en lien notamment avec l'usage des produits phytosanitaires	Moyenne	Moyen
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	Vulnérable	Précisions insuffisantes	Précisions insuffisantes	Dégradation des milieux de chasse (prairie) et de reproduction (boisements) Dérangement en période de nidification	Faible	Moyen (à préciser)
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Préoccupation mineure	Précisions insuffisantes	Précisions insuffisantes	Intensification des pratiques forestières (homogénéisation et rajeunissement des peuplements)	Moyenne	Moyen (à préciser)
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	En danger	Précisions insuffisantes	Précisions insuffisantes	Destruction ou la dégradation des zones humides péri-forestières et intra-forestière Electrocution et chocs avec les lignes électriques Dérangement en période de nidification	Moyenne	Moyen (à préciser)
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	Vulnérable	Précisions insuffisantes	Précisions insuffisantes	Modification des peuplements forestiers (disparition du sous-étage arbustif, monoculture de résineux...)	Moyenne	Moyen (à préciser)
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Préoccupation mineure	Faible	Bon	Disparition des terrains de chasse (fermeture des milieux) et des ressources alimentaires (insectes) Perturbation des sites de nidification Perte d'attractivité des boisements (rajeunissement)	Faible	Faible
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Préoccupation mineure	Faible	Moyen	Artificialisation des berges Aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation Pollution des milieux aquatiques	Moyenne	Faible

Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire						
Espèces	Patrimonialité	Statut de l'espèce sur le site		Menaces pesant sur l'espèce		Niveau d'enjeu
	Statut liste rouge nationale	Responsabilité de la ZPS pour l'espèce à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'espèce sur la ZPS	Menaces générales pesant sur l'espèce	Vulnérabilité de l'espèce sur la ZPS (exposition aux menaces)	
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Préoccupation mineure	Faible	Bon	Transformation des taillis sous futaie en futaie régulière Réduction de l'âge d'exploitabilité (chêne notamment)	Moyenne	Faible
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Préoccupation mineure	Faible	Bon	Fragmentation des grands massifs forestiers Plantation de résineux	Faible	Faible

Parmi les autres espèces remarquables (hors espèces d'intérêt communautaire) présentes sur le site, plusieurs représentent un enjeu moyen à fort. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Enjeux de conservation pour les espèces remarquables	
Espèce	Niveau d'enjeu
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Enjeu fort
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Enjeu fort
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Enjeu fort
Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	Enjeu fort
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Enjeu fort
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	Enjeu moyen
Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>)	Enjeu moyen
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Enjeu moyen
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Enjeu moyen
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Enjeu moyen



Pie grièche grise, Pie-grièche à tête rousse et Huppe fasciée (Photographies prises hors site. sauf Pie-grièche à tête rousse © Biotone)

La ZPS « Bassigny » joue un rôle très important (fort à très fort) pour la préservation des populations de **4 espèces d'intérêt communautaire** : Milan royal, Gobemouche à collier, Pic cendré et Alouette lulu ainsi que pour **5 espèces remarquables** (hors espèces d'intérêt communautaire) : Courlis cendré, Huppe fasciée, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise et Vanneau huppé.

De plus, **5 espèces d'intérêt communautaire** (Grand-duc d'Europe, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Milan noir et Pie-grièche écorcheur) et **5 espèces remarquables (hors intérêt communautaire)** (Chevêche d'Athéna, Grimpereau des bois, Grive litorne, Torcol fourmilier et Tarier des prés) ont un niveau de population dont l'intérêt demeure moyen pour la ZPS. A ces espèces s'ajoutent 4 espèces d'intérêt communautaire dont l'intérêt a priori moyen reste à préciser, compte tenu des précisions insuffisantes du statut de l'espèce sur le site. Il s'agit de l'Aigle botté, la Chouette de Tengmalm, la Cigogne noire et la Gélinoite des bois.

Enfin, le site joue un rôle plus restreint pour 4 espèces d'intérêt communautaire (Bondrée apivore, Martin-pêcheur d'Europe, Pic mar et Pic noir), au vu de la faible responsabilité de la ZPS de ces espèces à l'échelle régionale.

VII.2 Synthèse des enjeux par grand type de milieu

L'identification des milieux occupés par les différentes espèces à enjeux mises en évidence dans le tableau précédent permet de hiérarchiser les priorités de conservation pour les différents types d'habitats présents sur le site.

Ce tableau ci-après préfigure les espaces d'intervention prioritaire à considérer dans le programme d'action. Il identifie parallèlement la vulnérabilité et les menaces pesant sur ces milieux. Trois niveaux de vulnérabilité sont définis :

- « Vulnérabilité Forte » : correspond à un habitat susceptible d'être fortement et rapidement dégradé par les activités humaines ou par l'évolution spontanée du milieu considéré ;
- « Vulnérabilité Moyenne » : correspond à un habitat susceptible d'être moyennement et progressivement dégradé par les activités humaines ou par l'évolution spontanée du milieu considéré ;
- « Vulnérabilité Faible » : correspond à un habitat susceptible d'être faiblement et lentement dégradé par les activités humaines ou par l'évolution spontanée du milieu considéré.

La vulnérabilité et les menaces concernant essentiellement les espèces d'oiseaux durant la période de nidification.

L'analyse conjointe de la vulnérabilité des habitats, des menaces pesant sur lui et de la représentativité des populations d'espèces remarquables qu'ils accueillent permet une hiérarchisation de leurs enjeux avifaunistiques. Ce dernier niveau d'enjeu préfigure les priorités d'actions du futur programme opérationnel du document d'objectifs du site Natura 2000.

Tableau : habitats d'espèces et enjeux avifaunistiques

<i>Habitat d'espèce</i>	<i>Espèces remarquables inféodées au milieu</i>			<i>Nature des menaces</i>	<i>Enjeu avifaunistique</i>
	<i>Espèces d'intérêt communautaire</i>	<i>Autres espèces remarquables</i>	<i>Vulnérabilité</i>		
Chênaies mûres	Gobemouche à collier Pic mar Pic cendré	Grimpereau des bois	Moyenne	Conversion des taillis sous-futaie anciens en futaies régulières, avec un âge d'exploitabilité ne permettant pas l'attente d'un diamètre des chênes suffisamment important pour satisfaire les exigences écologiques de l'espèce. La conversion des TSF anciens en futaies régulières <u>de Hêtre</u> est également défavorable à l'espèce, celle-ci préférant une Chênaie âgée pure ou mélangée. Diminution des surfaces de chênaies au profit du hêtre Coupe d'exploitation des vieux arbres Réduction de l'âge d'exploitabilité	Très fort
Vergers hautes-tiges et vieux arbres (isolés ou en alignement)	Alouette lulu	Huppe fasciée Pie-grièche à tête rousse Torcol fourmilier Chevêche d'Athéna Rougequeue à front blanc Moineau friquet	Moyenne	Coupe des vieux arbres à cavités Intensification des pratiques agricoles de gestion de la strate herbacée (appauvrissement en ressources alimentaires) Disparition des pratiques de gestion de la strate herbacée (fauche, pâturage) causant la fermeture du milieu	Très fort
Prairies pâturées	Pie-grièche écorcheur Milans noir et royal (terrain de chasse) Alouette lulu	Pie-grièche grise Grive litorne	Forte	Retournement des prairies permanentes en culture Intensification des pratiques agricoles : utilisation intensive d'intrants, chargement trop important de bétail Utilisation d'anticoagulant (de type Bromadiolone), dans le cadre de la lutte contre les rongeurs (Campagnol terrestre) Homogénéisation du paysage avec disparition des haies et bosquets	Très fort
Prairies de fauche	Pie-grièche écorcheur Milans noir et royal (terrain de chasse) Alouette lulu	Pie-grièche grise Courlis cendré Faucon hobereau Grive litorne Tarier des prés Vanneau huppé	Forte	Retournement des prairies permanentes en culture Intensification des pratiques agricoles : fauche précoce, utilisation intensive d'intrants Homogénéisation du paysage avec disparition des haies et bosquets. Utilisation d'anticoagulant (de type Bromadiolone), dans le cadre de la lutte contre les rongeurs (Campagnol terrestre)	Très fort

Tableau : habitats d'espèces et enjeux avifaunistiques					
Habitat d'espèce	Espèces remarquables inféodées au milieu		Vulnérabilité	Nature des menaces	Enjeu avifaunistique
	Espèces d'intérêt communautaire	Autres espèces remarquables			
Forêts mixtes	Chouette de Tengmalm Gélinotte des bois Pic mar Pic cendré Pic noir		Moyenne	Intensification des pratiques forestières : uniformisation des peuplements en terme de structure et rajeunissement des peuplements (diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) Modification des peuplements forestiers (disparition du sous-étage arbustif, monoculture de résineux...) Dérangements en période sensible (printemps) : exploitation forestière, sport mécanique ...	Fort
Autres types de boisements	Bondrée apivore, Milans royal et noir, Aigle botté (nidification) Cigogne noire Pic noir	Pouillot siffleur	Moyenne	Coupe d'exploitation des vieux arbres Travaux sylvicoles en période défavorable (printemps) Dérangements en période sensible (printemps) : sports mécaniques...	Fort
Coteaux et prairies arborés	Alouette lulu Pie-grièche écorcheur Milan royal	Pie-grièche à tête rousse Chevêche d'Athéna	Moyenne	Entretien des haies et bocages en période défavorable (printemps) Arrachage des haies Enrichissement naturel	Fort
Régénérations forestières et milieux arbustifs	Busard Saint-Martin Alouette lulu Pie-grièche écorcheur	Hypolaïs icterine	Faible	Travaux en période de nidification	Moyen
Milieus rupestres (carrières)	Grand-duc d'Europe		Moyenne	Dérangement	Moyen
Cultures et jachères	Busard cendré Busard Saint-Martin	Vanneau huppé	Forte	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole Destruction des nichées (interventions sur les cultures) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Moyen
Cours d'eau	Martin-pêcheur d'Europe	Cincle plongeur	Moyenne	Artificialisation des berges Aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation Pollution des milieux aquatiques	Faible

Au vu des espèces remarquables présentes, de la surface occupée par les milieux naturels et de la nature des menaces qui pèsent sur eux, **4 habitats d'espèces présentent des enjeux avifaunistiques très forts** : les Chênaies mûres, les Vergers hautes-tiges et vieux arbres, les prairies pâturées et les Prairies de fauche.

De plus, **3 habitats d'espèces constituent des enjeux avifaunistiques forts** sur la ZPS : les Forêts mixtes, les autres types de boisements et les Coteaux arborés et bocages.

VII.3 Autres enjeux

Au vu des éléments fournis par les diagnostics écologique et lors des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux et des groupes de travail, **trois enjeux d'ordre socio-économique** se dégagent :

- Soutien d'une agriculture d'élevage ;
- Préservation du cadre de vie lié au patrimoine naturel, culturel et paysager comme vecteur du développement urbain, économique et touristique.
- Rétablissement et/ou maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides.

VIII. Conclusion des diagnostics

La réalisation des diagnostics écologique et socio-économique constituent la première phase de l'élaboration du document d'objectifs de site FR2112011 « Bassigny ». Cet état initial permet de mettre en évidence les éléments naturels et les activités humaines qui caractérisent le site et dont la compréhension s'avère nécessaire pour la mise en œuvre d'une gestion adaptée et cohérente.

Au total, 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont nicheuses sur le site dont 4 constituent un enjeu de conservation fort à très fort sur le site notamment en raison des menaces générales qui pèsent sur ces espèces. Par ailleurs, 10 autres espèces remarquables (hors espèces d'intérêt communautaire) sont présentes au sein de la ZPS et représentent un enjeu de conservation moyen à fort.

Quatre habitats d'espèces présentent un très fort enjeu avifaunistique en lien avec les espèces remarquables qu'ils abritent et les menaces qui pèsent sur eux. Il s'agit des chênaies mûres, des vergers à hautes tiges et vieux arbres, des prairies pâturées et des prairies de fauche. Trois autres habitats d'espèces constituent un enjeu de conservation fort : les forêts mixtes, les autres types de boisements et les coteaux arborés et bocages.

Ces habitats d'espèce sont notamment menacés par certaines pratiques, à savoir le retournement de prairies, la coupe de vieux arbres, l'arrachage de haies et l'entretien de haies et bocages en dehors des périodes favorables à l'avifaune.

Le croisement du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique permet de mettre en avant quelques points importants.

Concernant les pratiques agricoles, les prairies de fauche et pâturées représentent la majeure partie des parcelles agricoles, les cultures céréalières occupant également une part importante de l'activité agricole du site. L'activité d'élevage extensif se maintient sur le site, constituant une ressource alimentaire pour les espèces d'oiseaux insectivores. De plus une certaine qualité paysagère des milieux agricoles est maintenue sur le site de par la présence importante de prairies, haies bosquets et vergers et la volonté générale de maintenir ces éléments fixes du paysage. Ceci est nettement favorable aux espèces patrimoniales inféodées à ces milieux.

Par ailleurs, la gestion forestière en place semble adaptée aux enjeux de production du site. Les pratiques d'affouage sont encore très présentes sur l'ensemble des boisements publics du site. Les espèces patrimoniales de picidés et le Gobemouche à collier sont fortement liées à la gestion des boisements, et notamment à la conservation d'arbres à cavités et dépérissants.

Les parcs éoliens entourant le territoire de la ZPS entraînent de nombreux effets négatifs sur l'avifaune, en particulier sur le Milan royal, première victime de l'installation d'éoliennes. Les activités de carrières permettent la création d'habitat favorable au Grand-duc d'Europe.

La pratique de la chasse permet la recréation d'habitats d'espèces au travers des

actions de plantations de haies et de jachère faune sauvage. L'ensemble des activités de loisirs (chasse, pêche, randonnée pédestre, circulation d'engins motorisés...) peut potentiellement engendrer le dérangement d'espèces oiseaux. Toutefois, en raison de la fréquentation limitée sur le site, cet effet semble faible sur l'avifaune.

Par ailleurs, soulignons l'importance des actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public, ainsi que les nombreuses actions d'accroissement de connaissances et de suivis effectuées par les associations naturalistes (LPO, Nature Haute-Marne...) au sein de la ZPS.

L'étape suivante du Docob correspond à la définition et hiérarchisation des objectifs du site, ensuite déclinés en mesures de gestion, de suivis et d'animation. Cette phase est menée en concertation avec les membres du comité de pilotage et lors des ateliers thématiques. C'est en effet par la communication et la concertation qu'un tel projet pourra aboutir et que des actions de gestion pourront être mises en place sur le territoire de la ZPS.

IX. Bibliographie

BIOTOPE Agence Nord-Est, 2009. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR41120011 « Bassigny partie Lorraine ». 275 p.

BENSETTITI F., I. COMBROUX et P. DASZKIEWICZ, 2006. Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, 2006-2007, Guide méthodologique. Muséum national d'histoire naturelle. 59 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2006. Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Champagne-Ardenne. 162 p.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2000. Guide pour le boisement des terres agricoles sur les plateaux calcaires haut-marnais. 18 p.

CENTRE ORNITHOLOGIQUE LORRAIN, 2010. Suivi avifaunistique de 5 ZPS en région Lorraine, Synthèse de la saison 2009. 40 p.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL de CHAMPAGNE-ARDENNE, 2011. Rapport et avis - Projet de canal à grand gabarit entre le Saône et la Moselle. 50 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-MARNE, 2008. ZPS BASSIGNY : Etude Projet de territoire MAE 2007. 111 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES VOSGES, 2011. MAE territorialisées - Demande de financement pour le site Natura 2000 ZPS « Bassigny partie Lorraine » N° UE Directive Oiseaux FR4112011 - Programmation 2011 : Poursuite de l'ouverture du projet à l'ensemble du site. 60 p.

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. 278 p.

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. Tome 6 : Annexe cartographique du district Meuse et Sambre. 53 p.

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. Tome 9 : Présentation synthétique de la gestion de l'eau dans le district Meuse et Sambre. 70 p.

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. Tome 12 : Résumé du Programme de mesures du district Meuse et Sambre. 20 p.

COMITE DE BASSIN RHIN-MEUSE, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. Tome 22 : Rapport environnemental du SDAGE du district Meuse et Sambre. 91 p.

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. 315 p.

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE, 2009. Programme de Mesures du

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - 2010-2015. 295 p.

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE SERVICE DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES, 2009. Les espaces naturels et la biodiversité en région Champagne Ardenne. Portraits régionaux de l'environnement. 4 p.

COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE SERVICE DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES, 2009. L'occupation du territoire de Champagne-Ardenne. Portraits régionaux de l'environnement. 4 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU ROGNON, 2006. Etude globale pour la gestion du Rognon et de ses affluents. Phases 1, 2 et 3. 330 p.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURBONNE-LES-BAINS, 2009. Programme Pluriannuel de Gestion de l'Apance et ses affluents. 127 p.

CONSEIL REGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2011. Règlements d'application des aides agricoles du Conseil régional de Champagne-Ardenne - BP 2012. 86 p.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE HAUTE-MARNE, 2010. Plan de prévention du risque inondation de la rivière Apance à Bourbonne-Les-Bains - Projet de règlement. 22 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2005. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 2100620 « L'Apance ». 78 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2004. Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats de la région Champagne-Ardenne (ORGFH). 149 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAMPAGNE-ARDENNE, 2002. Les milieux naturels remarquables de Champagne-Ardenne. 64 p.

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS, 2007. Etude globale de la Meuse et de ses affluents sur le bassin amont de la Meuse (Vosges et Haute-Marne). 221 p.

ETUDE ET PROTECTION DES OISEAUX EN BOURGOGNE, 2009. Le Milan royal dans le Grand Auxois (21) - Pour une prise en compte de l'espèce dans l'aménagement éolien. 20 p.

FEDERATION DE LA HAUTE-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, 2007. Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Haute-Marne. 64 p.

FEDERATION DE LA HAUTE-MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, Actualisation 2003. Schéma des Vocations Piscicoles de la Haute-Marne.

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE-MARNE, 2007. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Haute-Marne. 109 p.

FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL. 2010. Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013. Document Régional de Développement Rural - Champagne-Ardenne. 262 p.

GROUPE NATURALISTE DE FRANCHE-COMTE, 2006. Inventaire ornithologique et batracologique des vallées de la Lanterne et de l'Ognon supérieur (Haute-Saône),

de leurs affluents ainsi que des principaux étangs et massifs forestiers. 46 p.

INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL, 2010. La forêt française - Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009 - Les résultats pour la région Champagne-Ardenne. 28 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE, 2011. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 1 : espèces nicheuses d'intérêt communautaire. 41 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE, 2011. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 2 : espèces d'intérêt communautaire migratrices et hivernantes, et autres espèces migratrices. 37 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2010. Le Gobemouche à collier en Haute-Marne : Bilan des prospections 2010. 18 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE-ARDENNE et le REGROUPEMENT DES NATURALISTES ARDENNAIS, 2010. La Pie-grièche grise en Champagne-Ardenne. Bilan de l'enquête 2009. 5 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2010. Actions régionales Pies-grièches 2010. 45 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ET OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE, 2010. Anatidés et limicoles nicheurs en France : enquêtes 2010. 124 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, 2009. Rapport du Colloque international Milan royal. Actes. 164 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2007. Étude «ZPS BASSIGNY : Etude Projet de territoire MAE 2007» - Partie avifaune. 21 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2004. Etude d'impact avifaunistique du projet de parc éolien d'Is-en-Bassigny. 40 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2003. Plan national de restauration du milan royal. 76 p.

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE, 2002. Etude préalable de la ZICO de Bassigny en vue de la future ZPS. 43 p.

MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME DE HAUTE-MARNE, 2011. Laissez-vous conter la Haute-Marne et ses hébergements. 20 p.

MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME DE HAUTE-MARNE, 2011. Laissez-vous conter la Haute-Marne et ses confidences. 61 p.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, 2009. Bilan du plan national de restauration du Milan royal 2003 - 2007. 139 p.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, 2009. Parc national « Entre Champagne et Bourgogne ». 20 p.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE

LA MER, 2005. Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens. 125 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE, 2007. Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013. 4 tomes, 989 p.

PAYS DE CHAUMONT, 2003. Charte de développement durable du Pays de Chaumont - Document d'orientation. 28 p.

PAYS DE LANGRES, 2006. Charte pour l'environnement du Pays de Langres. 56 p.

PAYS DE LANGRES, 2008. Projet de Pays 2007-2013, Pays de Langres. 192 p.

RAMEAU J.C. pour le compte de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS et du CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE de CHAMPAGNE-ARDENNE et de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE LA HAUTE-MARNE, 1986. Catalogue des stations forestières de la Haute-Marne. 343 p.

REGION CHAMPAGNE ARDENNE ET COMITE REGIONAL DE TOURISME, 2006. Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement et l'Organisation Touristique et Plan Marketing en Champagne-Ardenne, 140 p.

SIALIS, TELEOS et ASCONIT, 2003. Actualisation du Schéma départemental des vocations piscicoles de Haute-Marne. 368 p.

SYLVEO, 2008. Règlement type de gestion de Champagne-Ardenne. 35 p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU MOUZON, 2008. Programme pluriannuel de gestion du Mouzon et ses affluents (période 2008-2015). 76 p.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MEUSE, 2008. Programme Pluriannuel de Gestion de la Meuse et ses affluents (2009 - 2014). 53 p.

SOUHEIL H., GERMAIN L., BOIVIN D., DOUILLET R *et al.*, 2011. Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 120 p.

UNION INTERNATIONALE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, COMITE FRANÇAIS, 2011. La liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux de France métropolitaine. 17 p.

Quelques sites internet consultés :

Légifrance, le service public de la diffusion du droit
www.legifrance.gouv.fr

Portail et guide encyclopédique de l'avifaune
www.oiseaux.net/

Portail Natura 2000
www.natura2000.fr

Site de la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne
<http://www.haute-marne.chambagri.fr/kit/index.php>

Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Haute-Marne
<http://www.haute-marne.cci.fr/>

Site de la Commission européenne
http://ec.europa.eu/index_fr.htm

Site de la DDT Haute-Marne
<http://www.haute-marne.equipement-agriculture.gouv.fr/>

Site de la DREAL Champagne-Ardenne
<http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>

Site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
<http://www.insee.fr/fr/>

Site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
<http://inpn.mnhn.fr>

Site de la LPO Champagne-Ardenne
<http://champagne-ardenne.lpo.fr>

Site de l'observatoire régional de la faune en Champagne-Ardenne
www.faune-champagne-ardenne.org/

Site du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL)
www.developpement-durable.gouv.fr

Annexes

- Annexe 1. Formulaire standard de données
- Annexe 2. Arrêté du 7 février 2006 modifiant de l'arrêté du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 Bassigny (zone de protection spéciale)
- Annexe 3. Arrêté du 29 mai 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2112011 « Bassigny »
- Annexe 4. Méthodologie des prospections
- Annexe 5. Synthèse des données collectées lors des prospections du printemps 2011 (Source : Biotope, 2011)
- Annexe 6. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 1 : espèces nicheuses d'intérêt communautaire (LPO Champagne-Ardenne, 2011)
- Annexe 7. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 2 : espèces d'intérêt communautaire migratrices et hivernantes, et autres espèces migratrices (LPO Champagne-Ardenne, 2011) 222
- Annexe 8. Fiches espèces : espèces nicheuses d'intérêt communautaire
- Annexe 9. Liste des personnes consultées ou invitées aux réunions de consultation dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique
- Annexe 10. Arrêté du 11 mars 2011 relatif à la lutte contre la Campagnol terrestre pour l'année 2011 dans certaines communes de la Haute-Marne
- Annexe 11. Synthèse des documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes sur le territoire de la ZPS

Annexe 1. Formulaire standard de données

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. TYPE	1.2. CODE DU SITE	1.3. DATE DE COMPILATION	1.4. MISE A JOUR
F	FR2112011	200510	

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

CODE DE SITES NATURA 2000

FR2100319

FR2100320

FR2100330

FR2100620

1.6. RESPONSABLE(S):

DREAL Champagne-Ardenne / SPN-EGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

Bassigny

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200601

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 5 35 55

W/E (Greenwich)

LATITUDE

48 8 31

2.2. SUPERFICIE (HA):

78527,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

260

MAX

504

MOYENNE

381

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR214

NOM DE LA RÉGION

Haute-Marne

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

☐

Atlantique

☐

Boreale

☐

Continentale

☒

Macaronesienne

☐

Mediterranéeenne

☐

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.	Etape			
A030	Ciconia nigra		0-1p		P	D		
A031	Ciconia ciconia		0-1p		P	D		
A072	Pernis apivorus		10-12p		P	C	A	C A
A073	Milvus migrans		10-20p		P	C	B	C B
A074	Milvus milvus		5-10p		P	C	B	C B
A081	Circus aeruginosus				P	D		
A082	Circus cyaneus		1-2p		P	D		
A084	Circus pygargus		1-2p		P	D		
A094	Pandion haliaetus				P	D		
A098	Falco columbarius			P	P	D		
A103	Falco peregrinus			P	P	D		
A104	Bonasa bonasia	0-1p				D		
A127	Grus grus				0-100i	D		
A140	Pluvialis apricaria			P	P	D		
A222	Asio flammeus				P	D		
A223	Aegolius funereus	0-1p				D		
A229	Alcedo atthis		P	P	P	C	B	C B
A234	Picus canus	10-15p				C	B	C B
A236	Dryocopus martius	20-25p				C	B	C B
A238	Dendrocopos medius	150-200p				C	B	C B
A246	Lullula arborea		5-8p	P	P	D		
A321	Ficedula albicollis		10-15p		P	C	A	B B
A338	Lanius collurio		150-200p		P	C	B	C B

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidific.	Hivern.	Etape			
A004	Tachybaptus ruficollis		P	P	P	D		
A005	Podiceps cristatus		P		P	D		
A017	Phalacrocorax carbo		P	P	P	D		
A028	Ardea cinerea			P	P	D		
A036	Cygnus olor		P	P	P	D		
A050	Anas penelope				P	D		
A051	Anas strepera				P	D		
A052	Anas crecca			P	P	D		
A053	Anas platyrhynchos		P	P	P	D		
A054	Anas acuta				P	D		
A055	Anas querquedula				P	D		
A056	Anas clypeata				P	D		
A059	Aythya ferina				P	D		
A061	Aythya fuligula				P	D		

A085	Accipiter gentilis	P	P	P	D
A086	Accipiter nisus	P	P	P	D
A087	Buteo buteo	P	P	P	D
A088	Buteo lagopus			0-2i	D
A096	Falco tinnunculus	13-17p	P	P	D
A099	Falco subbuteo	5-10p		P	D
A113	Coturnix coturnix	P		P	D
A118	Rallus aquaticus	P	P	P	D
A123	Gallinula chloropus	P	P	P	D
A125	Fulica atra	P	P	P	D
A136	Charadrius dubius			P	D
A142	Vanellus vanellus	P	P	P	D
A145	Calidris minuta			P	D
A147	Calidris ferruginea			P	D
A149	Calidris alpina			P	D
A152	Lymnocyptes minimus			P	D
A153	Gallinago gallinago		P	P	D
A155	Scolopax rusticola	P	P	P	D
A156	Limosa limosa			P	D
A160	Numenius arquata	P		P	D
A161	Tringa erythropus			P	D
A162	Tringa totanus			P	D
A164	Tringa nebularia			P	D
A165	Tringa ochropus			P	D
A168	Actitis hypoleucos			P	D
A179	Larus ridibundus			P	D
A233	Jynx torquilla	3-5p		P	D
A249	Riparia riparia			P	D
A282	Turdus torquatus			P	D
A284	Turdus pilaris	P	P	P	D
A341	Lanius senator	8-10p		P	D

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

**3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du
Conseil**

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	3
Prairies améliorées	37
Autres terres arables	23
Forêts caducifoliées	29
Forêts de résineux	3
Forêts mixtes	2
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Vaste plateau calcaire (calcaire oolothique des étages Bajocien et Bathonien) entaillé par de nombreuses vallées qui constituent des axes de migration importants

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

4.3. VULNERABILITE

La principale motivation de la ZPS porte sur le milan royal. Malgré un contexte très favorable en matière d'habitats (mosaïque de petits massifs forestiers, de prairies et de cultures), l'espèce poursuit sa régression, avec des causes multifactorielles qui restent à préciser. Les autres espèces de milieux ouverts comme l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur sont inféodées aux prairies bocagères. Dans le Bassigny, la conservation des populations de ces deux espèces passe par le maintien des haies, des talus et des petites fruticées en bordure de pâturage.

Habitats forestiers : Le vieillissement des peuplements préalable à la conversion a favorisé les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm. La future ZPS du Bassigny constitue la limite ouest de l'aire de nidification du gobe-mouche à collier. Cette espèce est tributaire des coupes de conversion des taillis sous futaie vieillis de chêne, en l'absence d'habitats primaires sur le secteur.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

propriétés privées, communales et domaniales

4.6. DOCUMENTATION

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR12	0
FR23	1
FR24	19

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR12	promenade de Cona à Bourmont		100
FR12	étang de Morimond et ses abords à Parnoy en Bassigny		100

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
100	A B C		+ 0 -
160	A B C		+ 0 -
230	A B C		+ 0 -
300	A B C		+ 0 -
401	A B C		+ 0 -
140	A B C		+ 0 -
151	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

L'opérateur du document d'objectifs n'est pas encore désigné.

GESTION DU SITE ET PLANS

Document d'objectifs à lancer.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

N° NATIONAL DE LA CARTE	ECHELLE	PROJECTION	DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)
3117 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3118 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3119 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3217 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3217 O	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3218 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3218 O	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3219 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3219 O	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
3319 O	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	

(*) Référence à l'existence de données numérisées

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Annexe 2. Arrêté du 7 février 2006 modifiant de l'arrêté du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 Bassigny (zone de protection spéciale)

17 février 2006

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 43 sur 110

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 7 février 2006 modifiant de l'arrêté du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 Bassigny (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650052A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 Bassigny (zone de protection spéciale) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 5 janvier 2006 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation "site Natura 2000 Bassigny" (zone de protection spéciale FR 2112011) l'espace délimité sur les six cartes au 1/50 000 et la carte d'assemblage au 1/140 000 ci-jointes, s'étendant dans le département de la Haute-Marne :

- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Aigremont, Audeloncourt, Bassoncourt, Bourg-Sainte-Marie, Bourmont, Brainville-sur-Meuse, Buxières-lès-Clefmont, Chalvraines, Champigneulle-en-Bassigny, Chaumont-la-Ville, Choiseul, Clefmont, Clinchamp, Consigny, Cuves, Daillecourt, Doncourt-sur-Meuse, Germainvilliers, Goncourt, Graffigny-Chemin, Harréville-les-Chanteurs, Huilliécourt, Hâcourt, Illoud, Larivière-Arnoncourt, Lavilleneuve, Levécourt, Longchamp, Maisoncelles, Malaincourt-sur-Meuse, Mennouveaux, Merrey, Millières, Nijon, Ninville, Noyers, Outremécourt, Ozières, Parnoy-en-Bassigny, Perrusse, Rangecourt, Romain-sur-Meuse, Saint-Thiébauld, Sommerécourt, Soulaucourt-sur-Mouzon, Thol-lès-Millières, Vaudrecourt, Vroncourt-la-Côte ;
- sur une partie du territoire des communes suivantes : Ageville, Bourbonne-les-Bains, Bourdons-sur-Rognon, Breuvannes-en-Bassigny, Le Châtelet-sur-Meuse, Dammartin-sur-Meuse, Ecot-la-Combe, Esnouveaux, Forcey, Is-en-Bassigny, Lanques-sur-Rognon, Liffol-le-Petit, Mandres-la-Côte, Manois, Nogent, Prez-sous-Lafauche, Rimaucourt, Saint-Blin, Semilly, Serqueux, Val-de-Meuse. »

Art. 2. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 2006.

NELLY OLIN

Annexe 3. Arrêté du 29 mai 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2112011 « Bassigny »



PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES
LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'Urbanisme et
de l'Environnement

ARRETE N° 1744 DU 29 MAI 2007

Portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs
(DOCOB) du site Natura 2000 n° FR2112011
« Bassigny » (n° régional 213)

Le Préfet de la Haute-Marne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la directive européenne n° 79-409/ CEE du Conseil du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.414-2, R.414-8 à R.414-10;

Vu le décret du 20 décembre 2001, relatif à la gestion des sites Natura 2000;

Vu le décret du 26 juillet 2006, relatif à la composition des comités de pilotage des sites Natura 2000;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 5 janvier 2006 portant désignation du site Natura 2000 FR2112011 « Bassigny » en tant que « Zone de protection spéciale »;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2060 du 12 juin 2006 instituant le Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2112011 « Bassigny »;

Vu les avis de M. le directeur régional de l'environnement et de M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt;

Considérant la nécessité d'associer davantage les collectivités territoriales et leurs groupements à la mise en œuvre du réseau Natura 2000;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne;

ARRETE :

Article 1 : Il est institué un Comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR2112011 « Bassigny » (n° régional 213).

Article 2 : Le Comité de pilotage, prévu à l'article 2, est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'état :

- M. le Préfet de la Haute-Marne
- M. le Sous-Préfet de Langres
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Marne
- M. le Directeur départemental de l'équipement de la Haute-Marne
- M. le Directeur de l'Office National des Forêts - Agence départementale de la Haute-Marne
- M. le Délégué du Conseil supérieur de la pêche
- M. le Chef du Service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Marne
- M. le Directeur régional du Réseau de transport d'électricité
- M. le Directeur régional du Réseau ferré de France

Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne
- M. le Président du Conseil général de Haute-Marne
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Ageville ; Aigremont ; Audeloncourt ; Bassoncourt ; Bourbonne-les-Bains ; Bourdons-sur-Rognon ; Bourg-Sainte-Marie ; Bourmont ; Brainville-sur-Meuse ; Breuvannes-en-Bassigny ; Buxières-lès-Clefmont ; Chalvraines ; Champigneulles-en-Bassigny ; Chaumont-la-Ville ; Choiseul ; Clefmont ; Clinchamp ; Consigny ; Cuves ; Daillecourt ; Dammartin-sur-Meuse ; Doncourt-sur-Meuse ; Ecot-la-Combe ; Esnouvaux ; Forcey ; Germainvilliers ; Goncourt ; Graffigny-Chemin ; Hâcourt ; Harréville-les-Chanteurs ; Huilliécourt ; Illoud ; Is-en-Bassigny ; Lanques-sur-Rognon ; Larivière-Arnoncourt ; Lavilleneuve ; Le Châtelet-sur-Meuse ; Levécourt ; Liffol-le-Petit ; Longchamp ; Maisoncelles ; Malaincourt-sur-Meuse ; Mandres-la-Côte ; Manois ; Mennouvaux ; Merrey ; Millières ; Nijon ; Ninville ; Nogent ; Noyers ; Outremécourt ; Ozières ; Parnoy-en-Bassigny ; Perrusse ; Prez-sous-Lafauche ; Rangecourt ; Rimaucourt ; Romain-sur-Meuse ; Saint-Blin ; Saint-Thiébauld ; Semilly ; Serqueux ; Sommerécourt ; Soulaucourt-sur-Mouzon ; Thol-lès-Millières ; Val-de-Meuse ; Vaudrecourt ; Vroncourt-la-Côte.
- M. le Président de la Communauté de communes du Pays Bourmontais
- M. le Président de la Communauté de communes de la région de Bourbonne-les-Bains
- M. le Président de la Communauté de communes de la Vallée du Rognon
- M. le Président de la Communauté de communes du Bassigny
- M. le Président de la Communauté de communes du Canton de Saint-Blin
- M. le Président de la Communauté de communes du Bassin Nogentais
- Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Meuse
- Monsieur le Président du syndicat de gestion forestière de Val de Meuse
- Monsieur le Président du syndicat intercommunal de gestion forestière du Pays Nogentais

Organismes socioprofessionnels et associations :

- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie
- M. le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Marne
- Mme la Présidente de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Haute-Marne
- M. le président des Jeunes agriculteurs de la Haute-Marne
- M. le Président de la Confédération paysanne de la Haute-Marne
- M. le Président de l'ADASEA de Haute-Marne
- Mme la Présidente de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne
- M. le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Haute-Marne
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne
- M. le Président du Syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- M. le Président du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
- M. le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux - délégation Champagne-Ardenne
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne
- M. le Président de Nature Haute-Marne
- M. le Président du Comité départemental du tourisme de Hte Marne
- M. le Président du Comité Haut-marnais de randonnée pédestre

Article 3 : Le Comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2060 du 12 juin 2006 instituant le Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2112011 « Bassigny » (n° régional 213) est abrogé.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du Comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 29 MAI 2007

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la
Préfecture,



Thierry DEVIMEUX

Annexe 4. : Méthodologie des prospections

Types de prospections

Cf. Atlas cartographique Carte 10 – Prospections de terrains : points fixes d'observations et réseau de points d'écoute IPA

Transects :

Des transects (itinéraires rectilignes de prospection) ont été réalisés sur les zones d'accueil potentielles de diverses espèces. Ceci présuppose une identification préalable des milieux favorables à chacune des espèces recherchées (pré cartographie à partir de données SIG existantes).

Cette technique permet de contacter, à vue, des espèces difficilement détectables par leurs chants ou cris et qui, généralement, sont aisément repérables lors de leurs déplacements dans leur milieu de prédilection.

Les espèces visées sont principalement les espèces forestières (pics notamment) qui nichent ou chassent milieu boisé, mais également les espèces de milieux prairiaux, pour lesquelles un parcours de l'ensemble des habitats favorables s'avère nécessaire.

Les transects ciblant les espèces remarquables ont été réalisés sur l'ensemble des milieux favorables aux espèces et correspondent à des parcours non cartographiés.

En fonction des milieux prospectés, les transects ont pu être prospectés deux fois au cours de la saison de reproduction.

Points fixes :

Pour certaines espèces parcourant de vastes territoires (rapaces notamment), la réalisation de points fixes d'observation s'avère nécessaire. En effet, afin de détecter leur présence sur un secteur, une pression d'observation importante s'avère nécessaire (temps d'observation variant de une à plusieurs heures, à partir de points hauts du paysage permettant de couvrir du regard des secteurs de taille importante). Ces points fixes ont été complétés, en secteur cultivé notamment, par des parcours en voiture à vitesse réduite qui permettront de réaliser un certain nombre d'observations complémentaires.

La réalisation de points fixes est également intervenue en milieu forestier ou prairial, afin d'affiner les estimations d'effectifs pour les espèces ciblées (dénombrement précis des mâles chanteurs sur un secteur par exemple).

Ces points fixes d'observations ont été géo référencés pour être reproductibles et ont pu faire l'objet de plusieurs passages dans la saison.

IPA :

Afin d'identifier les cortèges d'espèces présents sur certains secteurs emblématiques, un maillage de points d'IPA (Indices Ponctuels d'Abondance) a été mis en place. Cette méthode se présente comme un suivi scientifique, permettant notamment de dégager des tendances d'évolution des populations pour l'ensemble des espèces présentes sur le point de mesures (espèces communes notamment). Ceci permet notamment de juger de l'efficacité, dans le temps, des mesures de gestion mises en place.

La méthode des indices ponctuels d'abondance (Blondel et coll., 1970) se présente sous la forme de points d'écoute répartis au cours desquels toutes les manifestations sonores et visuelles de l'ensemble des espèces sont notées.

Deux dénombrements quantitatifs ponctuels de 20 minutes sont réalisés sur chacun sur chaque points d'écoute, l'un réalisé en début de printemps pour recenser les nicheurs précoces, l'autre plus tard en saison pour les tardifs.

A chaque station d'écoute est associé un relevé descriptif du milieu, effectué dans un rayon de 150-200 mètres à partir du point d'écoute.

Chaque IPA a été géo-référencé sous SIG Map Info (coordonnées GPS fournies sur fichiers Excel) et localisé sur orthophotoplans. En plus des résultats obtenus, la date, l'heure, le lieu, les conditions météorologiques et l'auteur de chaque IPA ont été renseignés.

Cette méthode s'avère efficace si elle s'inscrit dans une démarche de suivi sur le long terme des populations d'oiseaux (toutes espèces confondues). Elle est nettement moins efficace dans le cadre de prospections qui visent à définir la répartition et les effectifs d'espèces remarquables sur un vaste territoire comme celui de la ZPS. Elle limite en effet considérablement la taille des territoires prospectés, les observations se bornant à un périmètre restreint autour des points d'écoute.

Synthèse des points d'écoute IPA								
<i>Circuit</i>	<i>Point</i>	<i>Coordonnées RGF 93</i>		<i>Principaux habitats présents sur et à proximité du point</i>	<i>Date</i>	<i>1er passage</i>	<i>2ème passage</i>	
		<i>X</i>	<i>Y</i>			<i>Météo</i>	<i>Date</i>	<i>Météo</i>
Culture - 1	1	883 499,72	6 798 180,27	alternance colza céréales	04/05/2011	Beau temps pas de vent en début de session, faible en fin de matinée Température de 0°C en début de session	25/05/2011	Beau temps vent faible température de 4,5°C
Culture - 1	2	884 243,20	6 799 177,76	céréales				
Culture - 1	3	884 457,70	6 799 984,69	céréales				
Culture - 1	4	885 032,71	6 799 854,85	colza céréales bosquets				
Culture - 1	5	885 470,91	6 799 258,70	colza prairies haies				
Culture - 1	6	887 317,13	6 798 662,39	céréales petits pois et boisements				
Culture - 1	7	885 383,30	6 797 174,90	céréales				
Culture - 1	8	885 349,53	6 797 882,29	céréales boisements				
Culture - 1	9	884 590,18	6 797 197,62	céréales haies				
Culture - 1	10	884 180,60	6 797 953,34	céréales				
Forêt - 1	1	879 914,55	6 793 164,33	hêtraies sapinière	21/04/2011	Beau temps pas de vent température de 5°C	10/05/2011	Couvert, vent faible température de 10°C
Forêt - 1	2	879 063,57	6 793 595,01	clairières au NO, jeunes hêtraies et quelques sapins				
Forêt - 1	3	878 104,17	6 794 054,68	Hêtraies jeunes, clairières et bande de sapins				
Forêt - 1	4	877 930,62	6 794 843,98	Fond de vallon hêtraie au Nord sapin au Sud				
Forêt - 1	5	878 458,72	6 795 853,97	Carrefour de chemin sapin au Nord Jeune hêtre au sud				
Forêt - 1	6	879 881,03	6 795 998,06	Chênaie hêtraie mature et quelques sapins				

Synthèse des points d'écoute IPA								
<i>Circuit</i>	<i>Point</i>	<i>Coordonnées RGF 93</i>		<i>Principaux habitats présents sur et à proximité du point</i>	<i>Date</i>	<i>1er passage</i> <i>Météo</i>	<i>2ème passage</i> <i>Météo</i>	<i>Date</i>
		<i>X</i>	<i>Y</i>					
Forêt - 1	7	881 243,70	6 795 942,86	Chênaie hêtraie âgées au Nord futaie au Sud				
Forêt - 1	8	881 104,15	6 795 197,46	Hêtraie				
Forêt - 1	9	881 928,37	6 794 595,49	Hêtraie régénération				
Forêt - 1	10	881 075,85	6 794 126,75	1/4 régénération chênaie hêtraie				
Forêt - 2	1	900 932,88	6 773 954,65	Hêtraies régénération				
Forêt - 2	2	899 866,68	6 773 787,61	feuillus hêtraies chênaies				
Forêt - 2	3	899 738,47	6 774 922,39	hêtraies perchis				
Forêt - 2	4	900 220,40	6 775 726,44	coupe à blanc, régénération, fond de vallon, hêtraie				
Forêt - 2	5	900 896,87	6 776 000,32	jeunes feuillus	20/04/2011	Beau temps pas de vent température de 5°C		11/05/2011
Forêt - 2	6	901 976,58	6 776 408,48	feuillus hêtraies régénération résineux				Temps orageux, averses avec éclaircies, pas de vent
Forêt - 2	7	901 935,41	6 775 627,44	1/2 résineux à l'Est 1/2 feuillus à l'Ouest				
Forêt - 2	8	901 880,02	6 774 977,50	Hêtraie et jeune régénération				
Prairie - 1	1	890 331,42	6 781 847,73	Prairies (75%)/Cultures (25%). Bosquets. Fossé en eau	29/04/2011	Vent nul. Léger couvert nuageux puis averses et éclaircies. Brouillard peu dense. Température =12°C		01/06/2011
Prairie - 1	2	891 044,20	6 789 219,64	Prairies pâturées. Bosquets. Haies				Couvert, vent faible à fort NO 7,5°C

Synthèse des points d'écoute IPA								
<i>Circuit</i>	<i>Point</i>	<i>Coordonnées RGF 93</i>		<i>Principaux habitats présents sur et à proximité du point</i>	<i>Date</i>	<i>1er passage</i>	<i>2ème passage</i>	
		<i>X</i>	<i>Y</i>			<i>Météo</i>	<i>Date</i>	<i>Météo</i>
Prairie - 1	3	892 074,14	6 782 882,08	Prairies pâturées (70%). Cultures (30%). Ruisseau. Bosquets				
Prairie - 1	4	892 219,76	6 786 574,31	Praries (50%). Cultures (50%) / Cours d'eau. Bosquets				
Prairie - 1	5	891 860,87	6 785 592,54	Prairies (100%). Bosquets. Fossés humides				
Prairie - 1	6	890 579,32	6 787 293,08	Prairies pâturées. Ruisseau. Petite ripisylve. Fossés humides. Boisements éloignés				
Prairie - 1	7	890 116,22	6 785 321,17	Prairies. Cultures. Faible présence de buissons				
Prairie - 1	8	890 115,20	6 783 868,52	Prairies de fauche. Buissons. Ruisseau				
Prairie - 1	9	890 590,51	6 782 861,50	Prairies de fauche. Cours d'eau/ripisylve. Cultures				
Prairie - 1	10	890 005,06	6 786 242,75	Prairies. Haies. Vergers				
Prairie - 2	1	886 777,25	6 774 637,07	Prairie haies massif boisé à proximité				
Prairie - 2	2	886 673,22	6 775 576,32	Prairie haies petit cours d'eau au sud	27/04/2011	Beau temps couvert à partir de 9h15 vent nul à faible Température de 6°C	17/05/2011	Brume matinale puis beau temps léger voile nuageux Pas de vent température de 6°C
Prairie - 2	3	886 296,80	6 776 046,32	Prairie haies bocagères				
Prairie - 2	4	886 489,73	6 776 768,25	Prairie bosquets cours d'eau				
Prairie - 2	5	887 587,82	6 776 889,46	Prairie haies peupliers				

Synthèse des points d'écoute IPA							
<i>Circuit</i>	<i>Point</i>	<i>Coordonnées RGF 93</i>		<i>Principaux habitats présents sur et à proximité du point</i>	<i>Date</i>	<i>1er passage Météo</i>	<i>2ème passage Date Météo</i>
		<i>X</i>	<i>Y</i>				
Prairie - 2	6	888 520,13	6 777 292,25	Prairies paturées, quelques bosquets route			
Prairie - 2	7	889 339,69	6 777 056,46	Prairies proche meuse haies ripisylves			
Prairie - 2	8	889 116,26	6 776 036,10	Prairie paturée vallée de la Meuse			
Prairie - 2	9	888 576,66	6 775 167,86	Prairie haies cours d'eau			
Prairie - 2	10	887 959,82	6 774 556,97	Prairie quelques bosquets			
Prairie - 3	1	896 200,12	6 769 917,86	Prairie et culture (1 champ)			
Prairie - 3	2	897 433,28	6 770 036,76	Prairie avec haies			
Prairie - 3	3	896 555,72	6 768 704,31	Prairie avec haies			
Prairie - 3	4	897 212,09	6 768 024,68	Prairie haie et boisement			
Prairie - 3	5	896 949,66	6 766 381,61	Prairie avec haies			
Prairie - 3	6	896 274,04	6 766 979,66	Prairie culture avec haies	28/04/2011	Brumeux, pas de vent	18/05/2011 Beau temps pas de vent 7°C
Prairie - 3	7	895 741,95	6 766 933,17	Prairie culture avec haies			
Prairie - 3	8	895 184,28	6 767 787,35	Prairie avec haies			
Prairie - 3	9	894 860,33	6 768 393,61	Prairie, vallée de la Meuse, haies, cultures			
Prairie - 3	10	895 603,06	6 769 104,28	Prairie, cultures avec haies et fossés			

Dates de prospection

Les prospections conduites sur le territoire de la ZPS se sont échelonnées sur l'ensemble de la période printanière 2011, débutant relativement tôt en saison pour détecter les espèces se manifestant précocement (pics notamment) et se poursuivant jusqu'en juin, période où les nichées sont visibles.

Dates de passage sur le terrain		
17/03/2011	26/04/2011	18/05/2011
18/03/2011	27/04/2011	23/05/2011
23/03/2011	28/04/2011	24/05/2011
24/03/2011	29/04/2011	25/05/2011
31/03/2011	02/05/2011	30/05/2011
01/04/2011	03/05/2011	31/05/2011
05/04/2011	04/05/2011	01/06/2011
07/04/2011	09/05/2011	28/06/2011
08/04/2011	10/05/2011	29/06/2011
19/04/2011	11/05/2011	30/06/2011
20/04/2011	12/05/2011	01/07/2011
21/04/2011	16/05/2011	
22/04/2011	17/05/2011	

Les conditions météorologiques ont globalement été favorables à la conduite d'inventaires avifaunistiques, les périodes de mauvais temps ayant été évitées.

Détails des méthodes de prospections utilisées pour les espèces recherchées de manière spécifique

Seules certaines espèces devaient faire l'objet de prospections ciblées dans le cadre du diagnostic écologique de la ZPS (indication du cahier de charges de la mission). Les méthodologies appliquées sont décrites dans les paragraphes ci-dessous.

La méthodologie utilisée pour la représentation cartographique des habitats des espèces nicheuses d'intérêt communautaire est également décrite. Au vu de la taille du site, il s'est avéré impossible de cartographier finement sur le terrain l'ensemble des territoires de ces espèces. La représentation des habitats d'espèces s'appuie donc sur l'analyse d'un ensemble de couches cartographiques d'origine variée (couches des peuplements forestiers de l'IFN, RPG agricole...).

Il apparaît néanmoins important de préciser que l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire, et, plus largement, des espèces patrimoniales (appartenant à la liste rouge Champagne-Ardenne notamment), ont été notées lors des prospections et des déplacements sur le terrain.

Espèce figurant à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Alouette lulu Lullula arborea

Méthode de prospection :

- Transect, possibilité de réaliser des points fixes dans les zones favorables.
- Prospection des zones favorables.
- Cartographie des mâles chanteurs, et potentiellement de nichées.
- Cartographie des habitats favorables.

Période de prospection :

- Dès mars les mâles précoces s'installent
-

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Ont été retenues comme habitat d'espèce l'ensemble des parcelles agricoles (source RPG 2010) dans un rayon de 200 m autour des mâles chanteurs (densité d'après la bibliographie : 0,75 couples pour 10 ha Source : YEATLAN-BERTELOT et JARRY, 1983). Tous les types d'utilisation des sols ont été retenus, l'espèce étant majoritaire en prairies, mais pouvant également être présentes sur les lisières forestières des espaces cultivés.

Au vu du caractère temporaire de l'état ouvert des coupes forestières où l'espèce peut nicher, il n'a pas été possible ni pertinent de cartographier ces habitats.

Bondrée apivore Pernis apivorus

Méthode de prospection :

- Prospection des zones favorables par point fixes.
- Observation des mouvements des adultes.
- Zonages des sites propices à l'installation des couples

Période de prospection :

- Mai-Juin voir avril selon météo

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Les habitats de nidification sont constitués par les espaces boisés du site, quel qu'en soit le type (l'espèce tolère aussi bien les feuillus que les résineux). Elle chasse en milieu ouverts. Au vu de l'absence de localisation précise des nids, il n'apparaît néanmoins pas possible de cartographier les territoires des couples nicheurs.

Busard cendré Circus pygargus

Méthode de prospection :

- Points fixes et Transect pour rechercher les secteurs occupés.
- Localisation des secteurs favorables par observation directe des mouvements d'oiseaux. Réalisation de points fixes.
- Localisation des parcelles occupées et des aires de reproduction (technique des alignements ou triangulation).

Période de prospection :

- D'avril (installation) à juin-juillet (nourrissage des jeunes).

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

L'habitat d'espèce est représenté par la zone historique de nidification, établie par la LPO Champagne-Ardenne.

Busard Saint-Martin Circus cyaneus

Méthode de prospection :

- Méthode identique au Busard cendré.

Période de prospection :

- Avril mai juin (espèce un peu plus précoce que le busard cendré du fait de sa sédentarité).

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Le territoire retenu est constitué des parcelles agricoles (issues du RPG 2010) situées dans un rayon d'1 km autour du secteur de nidification fortement suspecté.

Au vu du caractère temporaire de l'état ouvert des coupes forestières où l'espèce peut nicher, il n'a pas été possible ni pertinent de cartographier ces habitats.

Chouette de Tengmalm Aegolius funereus

Méthode de prospection :

- Transect en milieu favorable
- Utilisation de la repasse afin de détecter les zones occupées par l'espèce.
- Cartographie des habitats favorables.

Période de prospection :

- Période la plus favorable correspond au mois de Mars avec possibilité fin février, voir début avril.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

L'espèce s'établit préférentiellement dans les vieux boisements mixtes (hêtraies-sapinière) à conifères dominants. Le massif de Serqueux, où a eu lieu l'unique observation de l'espèce, a été qualifié de favorable pour la Chouette de Tengmalm.

Cigogne noire Ciconia nigra

Méthode de prospection :

- Localisation des sites potentiels de nidification par observation des mouvements des adultes à partir de points fixes. Les mouvements sont plus importants pendant la période de nourrissage au cours de la période Mai- Juillet.
- Cartographie des zones de nidification suspectées

Période de prospection :

- Mars à juillet, avec période plus favorable de nidification entre fin mai et mi juillet (nidification possible).

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Aucun site de nidification n'ayant pu être identifié, seules les zones de stationnement de l'espèce, identifiées par la LPO Champagne-Ardenne, ont été cartographiées. Elles concernent notamment les principales vallées du site.

Gélinotte des bois Bonasa bonasia

Méthode de prospection :

- Recherche des zones les plus favorables à l'accueil de l'espèce (zones à fort couvert végétal, nombre important de sorbier) : zones de régénération naturelle. Transect
- Cartographie des zones favorables
- Utilisation de la repasse afin de noter la présence ou l'absence de l'espèce sur les secteurs favorables (protocole ONCFS).

Période de prospection :

- Mars-avril, période de ponte mi-avril-mai.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

La Gélinothe des bois affectionne les forêts mixtes de conifères et de feuillus, riches en arbustes. Au cours des prospections, ce type de milieu a été identifié principalement à proximité d'Ecot la Combe, au niveau du coteau de la combe Trefeux. Ce secteur a été cartographié comme habitat potentiel de l'espèce.

Gobemouche à collier *Ficedula albicollis*

Méthode de prospection :

- Transect, points fixes dans les zones favorables (arbres, mâtures, cavités en nombre).
- Prospection des zones favorables au cours du mois de Mai, avant l'apparition des premières feuilles (détection plus aisée des mâles chanteurs et des sites de nidifications). Transect
- Cartographie des habitats favorables et effectivement occupés

Période de prospection :

- Selon la météo, principalement la période est le mois de Mai, cependant la période Avril-Juin peut être favorable pour la recherche des mâles chanteurs précoces et/ou tardifs.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Au vu de la spécificité de l'habitat d'espèce et de la non disponibilité de données cartographiques (structure des peuplements forestiers) suffisamment précises il n'a pas été possible de cartographier les habitats d'espèce potentiels. Seules les parcelles sur lesquelles l'espèce a été observée ont donc été retenues comme habitat d'espèce.

Martin pêcheur d'Europe Alcedo atthis

Méthode de prospection :

- Prospections des berges des cours d'eau avec recherche d'individus et de nids dans les zones les plus favorables (berges abruptes). Transect.
- Localisation des contacts et des nids éventuels (occupé ou non).

Période de prospection :

- Avril, Mai, Juin.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Les habitats d'espèces sont constitués par les tronçons de cours d'eau (source BD Carthage) inclus dans un rayon de 5km autour de chaque observation (sur la base de références bibliographiques citant des densités de Martin-pêcheur d'un couple pour 10 km de linéaire de cours d'eau, Flacher, 1976). Le reste du réseau hydrographique est considéré comme habitat potentiel.

Pic cendré Picus canus

Méthode de prospection :

- Prospections des zones les plus favorables. Forêts âgées de feuillus et parcs boisés.
- Localisation des contacts, loges découvertes et zones favorables de nidification.
- Possibilité d'utilisation de la repasse en début de période de reproduction afin de limiter la perturbation occasionnée.

Période de prospection :

- Dès mars jusqu'avril

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

La première étape consiste en l'identification des types de peuplements (source : IFN) où l'espèce est présente (observations issues du diagnostic ornithologique du printemps 2011 et de la synthèse des données sur la période 1999-2011).

Pour le Pic cendré, les résultats sont les suivants. La colonne « Habitat favorable à l'espèce » précise le type de peuplement retenu pour la cartographie. Lorsque le milieu considéré ne correspond pas, de manière évidente, aux exigences écologiques de l'espèce, il est écarté de la représentation cartographique, même si une ou plusieurs observations de l'espèce ont pu avoir lieu.

Répartition des observations de Pic cendré sur les différents types de peuplements forestiers

Types de peuplement forestier	Nombre d'observations de Pic cendré	Habitat favorable à l'espèce
Chênes décidus purs	4	Oui
Feuillus purs en îlots	1	Oui
Hêtre pur	4	Oui

Répartition des observations de Pic cendré sur les différents types de peuplements forestiers

Types de peuplement forestier	Nombre d'observations de Pic cendré	Habitat favorable à l'espèce
Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	1	Oui
Mélange d'autres conifères	1	Non retenu
Mélange de feuillus	7	Oui
Mélange de feuillus prépondérants et conifères	3	Oui

L'habitat de l'espèce sur le site est constitué des parcelles d'habitat favorable comprises dans un rayon de 1,3 km autour de chaque observation (approximation du territoire d'un couple qui, d'après la bibliographie, couvre 5 km²).

Les parcelles présentant un type de peuplement favorable à l'espèce mais non inclus dans le rayon d'action défini ci-dessus sont considérés comme des habitats d'espèce potentiels.

Pic mar Dendrocopos medius

Méthode de prospection :

- Prospection des zones les plus favorables, forêts âgées (chênaies), avec du bois mort en quantité relativement importante. La présence du charme dans les parcelles est également un élément à prendre en compte. Transect.
- Localisation des contacts, loges découvertes et zones favorables de nidification.
- Utilisation de la repasse pour augmenter le nombre de contact avec l'espèce en dehors de la période favorable (limitation dans le temps afin de réduire son impact négatif).

Période de prospection :

- Dès mars jusqu'avril.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Même méthodologie que pour le Pic cendré.

La répartition des observations entre les différents types de peuplements est la suivante :

Répartition des observations de Pic mar sur les différents types de peuplements forestiers

Types de peuplement forestier	Nombre d'observations de Pic mar	Habitat favorable à l'espèce
Chênes décidus purs	49	Oui
Douglas pur	1	Non retenu
Hêtre pur	15	Oui

Répartition des observations de Pic mar sur les différents types de peuplements forestiers		
Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	2	Oui
Mélange d'autres conifères	2	Non retenu
Mélange de conifères prépondérants et feuillus	1	Oui
Mélange de feuillus	85	Oui
Mélange de feuillus prépondérants et conifères	2	Oui
Sapin ou épicéa	2	Non retenu

L'habitat d'espèce est représenté en prenant comme référence un territoire de 30 ha (soit un rayon de 300 m autour de chaque observation).

Pic noir Dryocopus martius

Méthode de prospection :

- Prospection des zones les plus favorables, hêtraies principalement avec des peuplements dont le diamètre atteint, au minimum 40-50 cm. Transect.
- Localisation des contacts, loges découvertes et zones favorables de nidification.

Période de prospection :

- Dés mars jusqu'avril.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

Même méthodologie que pour le Pic cendré.

La répartition des observations entre les différents types de peuplements est la suivante :

Répartition des observations de Pic noir sur les différents types de peuplements forestiers		
Types de peuplement forestier	Nombre d'observations de Pic noir	Habitat favorable à l'espèce
Chênes décidus purs	16	Oui
Douglas pur	7	Oui
Hêtre pur	5	Oui
Jeune peuplement ou coupe rase ou incident	2	Non retenu
Mélange d'autres conifères	1	Oui
Mélange de feuillus	25	Oui
Mélange de feuillus prépondérants et conifères	2	Oui
Sapin ou épicéa	1	Non retenu

L'habitat d'espèce est représenté en prenant comme référence un territoire de 500 ha (soit un rayon de 1,3 km autour de chaque observation).

Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

La Pie-grièche écorcheur ne faisait pas partie des espèces à rechercher spécifiquement dans le cadre du diagnostic. Les individus contactés ont été notés, mais aucune méthodologie spécifique n'a été mise en place pour identifier les secteurs de présence de l'espèce.

Méthodologie utilisée pour la cartographie de l'habitat d'espèce :

La cartographie de l'habitat d'espèce est basée sur la couche du RPG 2010.

Ont été retenues comme habitat d'espèce, les prairies situées dans un rayon de 100 m autour de chaque observation (correspondant à un territoire de 3 ha, tel que cité dans la bibliographie).

En contexte de grande culture, les parcelles situées dans un rayon de 100 m autour de chaque observation ont été qualifiées d'habitat occupé mais peu favorable, l'espèce étant alors plus dépendante de la présence de haies et de buissons que de l'utilisation agricole des terres.

Enfin, les prairies situées hors des zones de présence de l'espèce ont été qualifiées d'habitats potentiels.

Espèce non listées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Chevêche d'Athéna Athene noctua

Méthode de prospection :

- Prospections crépusculaires sur les milieux favorables (vergers notamment)

Période de prospection :

- De février à fin avril

Courlis cendré Numenius arquata

Méthode de prospection :

- Prospection des zones favorables (prairies rases). Transect
- Localisation des couples cantonnées et vérification du succès de la reproduction.
- Premier passage début avril. Réalisation d'un second passage fin avril-début mai sur les secteurs où l'espèce a pu être notée, afin d'évaluer la réussite de la reproduction
- Cartographie des habitats favorables.

Période de prospection :

- Période pour le 1^{er} passage mars avril (installation des couples), avril-mai pour le 2^{ème} passage (réussite de la reproduction).

Grimpereau des bois Certhia familiaris

Méthode de prospection :

- Noté lors des prospections (ciblant les pics notamment), en milieu boisé

Période :

- Avril-Mai

Hirondelle de rivages Riparia riparia

Méthode de prospection :

- Recherche des sites pouvant accueillir des dortoirs, principalement roselières en bord de zone humide (Meuse, étangs...). Transect.
- Cartographie des zones potentielles pour contrôle ultérieur.
- Cartographie des habitats favorables.

Période de prospection :

- Juillet-Août, sorti des nids pour les jeunes, regroupement postnuptiaux

Huppe fasciée Upupa epops

Méthode de prospection :

- Notée lors des prospections, notamment sur les secteurs de vieux vergers

Période de prospection :

- avril-mai pour le cantonnement des couples reproducteurs.
- Juin-juillet pour le succès de la reproduction

Pie-grièche grise Lanius excubitor

Méthode de prospection :

- Notée lors des prospections, notamment en milieu prairial

Période de prospection :

- Mars avril pour l'installation et Mai-Juin pour la confirmation de la reproduction.

Tarier des prés Saxicola rubetra

Méthode de prospection :

- Noté lors des prospections, notamment en milieu prairial

Période de prospection :

- Avril permet de localiser les couples potentiels.
- Mai-Juin pour le succès de la reproduction.

Torcol fourmilier Jynx torquilla

Méthode de prospection :

- Transect.
- Prospections des zones les plus favorables, principalement les vieux vergers, vieilles haies et les bosquets.
- Localisation des contacts et cartographie des habitats favorables.

Période de prospection :

- Avril-mai

Vanneau huppé Vanellus vanellus

Méthode de prospection :

- Transect / point fixes.
- Prospection des zones favorables en début de saison, pour un repérage des couples nicheurs potentiels.

- Cartographie des parcelles occupées.

Période de prospection :

- Premier passage début avril. Réalisation d'un second passage fin avril-début mai sur les secteurs où l'espèce a pu être notée, afin d'évaluer la réussite de la reproduction

Synthèse des espèces ayant fait l'objet de prospections spécifiques lors du diagnostic écologique conduit en 2011

Espèces inscrites au FSD

Espèce	Méthode de suivi	Période de suivi
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Transect points fixes	Dés mars jusque juillet.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Points fixes	Mai juin et potentiellement Avril.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Points fixes	De fin-avril à fin juillet.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Points fixes	Début avril à début juillet.
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Transect, repasse	Mars et potentiellement début avril.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	Point fixe	Mars à juillet.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Transect	Mars à début juin.
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	Transect, repasse	Mars à juin (envol des jeunes).
Gobemouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>)	Transect, points fixes	Fin avril à début juin.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Transect	Juillet-Août
Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Transect	Avril, Mai, Juin
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	Transect	Mars, début avril.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Transect	Mars, début avril.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Transect	Mars, début avril.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Transect	Avril, Mai.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Transect, points fixes	Début avril à fin mai.
Espèces non inscrites au FSD		
Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	Transect	Mars à juin.
Tarier des près (<i>Saxicola rubetra</i>)	Transect, points fixes.	Avril à juin.
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	Transect avec points fixes	Février à fin avril.
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Transect, points fixes	Avril à juillet.
Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>)	Transect	Mars, avril.

En gras : Espèces d'intérêt communautaire

Annexe 5. Synthèse des données collectées lors des prospections du printemps 2011 (Source : Biotope, 2011)

Synthèse des données de terrain du printemps 2011

Espèces	Prospections terrain 2011			Nombre total de contacts
	Probabilité nicheur			
	Possible	Probable	Certaine	
Espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux				
Aigle botté (Hieraaetus pennatus)	1	1		2
Alouette lulu (Lullula arborea)	39		1	40
Bondrée apivore (Pernis apivorus)	4	1		5
Busard cendré (Circus pygargus)	1			1
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)	2			2
Chouette de Tengmalm (Aegolius funereus)	1			1
Cigogne noire (Ciconia nigra)	3	1		4
Gobemouche à collier (Ficedula albicollis)	30			30
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	2			2
Milan noir (Milvus migrans)*	40	4		44
Milan royal (Milvus milvus)*	23	1		24
Pic cendré (Picus canus)	11	1		12
Pic mar (Dendrocopos medius)	64	11	1	76
Pic noir (Dryocopus martius)	20	2		22
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)	74	15	1	90
Espèces non nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux				
Busard des roseaux (Circus aeruginosus)				1
Espèce non-inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, inscrite au FSD				
Autour des palombes (Accipiter gentilis)	3			3
Bécasse des bois (Scolopax rusticola)	7			7
Bécassine des marais (Gallinago gallinago)	1			1
Caille des blés (Coturnix coturnix)	8			8
Courlis cendré (Numenius arquata)	5	1		6
Faucon hobereau (Falco subbuteo)	2		1	3
Grèbe castagneux (Tachybaptus rufficollis)		1		1
Grive litorne (Turdus pilaris)	2	3	3	8
Pie-grièche à tête rousse (Lanius senator)	1	2	2	5

Espèces	Prospections terrain 2011			
	Probabilité nicheur			Nombre total de contacts
	Possible	Probable	Certaine	
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	4			4
Espèce non-inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, mais figurant parmi les espèces à noter sur le terrain (cahier des charges de la mission)				
Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>)	109	1		110
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	28	3	3	34
Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	1	2		3
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	11	1		12
Espèces d'intérêt local				
Bruant proyer (<i>Miliaria calandra</i>)	60			60
Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	1			1
Hypolaïs icterine (<i>Hippolais icterina</i>)	3			3
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	19	11	4	34
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	1			1
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	3			3
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	40			40
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	3			3
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	1			1
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)	1			1
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	1			1
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	5			5

* Les chiffres présentés pour ces espèces concernent un nombre d'observations et ne peuvent être convertis en nombre de couples

**Annexe 6. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du
Bassigny (FR2112011). Phase 1 : espèces nicheuses
d'intérêt communautaire (LPO Champagne-Ardenne,
2011)**



Biotope

Synthèse des données ornithologiques des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 1

Novembre 2011

Année 2011

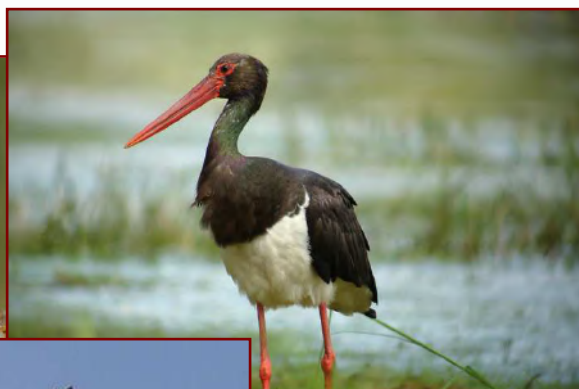
LPO Champagne-Ardenne



Préserver

Protéger

Eduquer



Biotope

Synthèse des données ornithologiques des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS du Bassigny (FR2112011)

Phase 1 : espèces d'intérêt communautaire nicheuses

Rédaction :

Aymeric Mionnet et Emmanuel Le Roy

Photos :

Fabrice Croset, Romain Riols, Aymeric Mionnet

**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Champagne-Ardenne**

Der Nature

Ferme des Grands Parts

51290 OUTINES

Tel : 03.26.72.54.47 Fax : 03.26.72.54.30

Mail : champagne-ardenne@lpo.fr

Novembre 2011

SOMMAIRE

Alouette lulu <i>Lulula arborea</i>	4
Répartition de l'espèce	4
Evolution des populations	5
Estimation de l'effectif.....	5
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	8
Répartition de l'espèce	8
Evolution des populations	8
Estimation de l'effectif.....	9
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	10
Répartition de l'espèce	10
Evolution des populations	12
Estimation de l'effectif.....	13
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	14
Répartition de l'espèce	14
Evolution des populations	15
Estimation de l'effectif.....	16
Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	17
Répartition de l'espèce	17
Estimation de l'effectif.....	17
Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i>	18
Répartition de l'espèce	18
Evolution des populations	19
Estimation de l'effectif.....	19
Répartition de l'espèce	22
Evolution des populations	22
Estimation de l'effectif.....	23
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	24
Répartition de l'espèce	24
Evolution des populations	24
Estimation de l'effectif.....	24
Martin-pêcheur <i>Alcedo atthis</i>	26
Répartition de l'espèce	26
Evolution des populations	26
Estimation de l'effectif.....	26
Pic cendré <i>Picus canus</i>	28
Répartition de l'espèce	28
Evolution des populations	29
Estimation de l'effectif.....	29
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	31
Répartition de l'espèce	31
Evolution des populations	32
Estimation de l'effectif.....	33
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	34
Répartition de l'espèce	34
Evolution des populations	35
Estimation de l'effectif.....	36

Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	37
Répartition de l'espèce	37
Evolution des populations	37
Estimation de l'effectif	38

LISTE DES CARTES

Carte 1. Répartition de l'Alouette lulu dans le Bassigny, données de reproduction entre 2000 et 2011	6
Carte 2. Répartition des données d'Alouette lulu en période internuptiale (2000 à 2011).....	7
Carte 3. Localisation des sites de reproduction de la Bondrée apivore entre 2002 et 2011.....	9
Carte 4. Localisation des observations de Busard cendré dans la ZPS du Bassigny entre 1999 et 2009 (un même point peut concerner plusieurs données)	11
Carte 5. Localisation des observations de Busard cendré pouvant se rapporter à des nicheurs potentiels dans la ZPS, entre 2000 et 2009	12
Carte 6. Localisation des observations de Busard Saint-Martin dans la ZPS du Bassigny entre 2002 et 2011	16
Carte 7. Localisation des données de Cigogne noire entre 2000 et 2011.....	20
Carte 8. Localisation des données de Cigogne noire observées entre le 15 avril et le 15 juillet (1999 à 2011)	21
Carte 9. Localisation du site de reproduction du Hibou grand-duc dans la ZPS du Bassigny.	25
Carte 10. Localisation des données de Martin-pêcheur	27
Carte 11. Localisation des données de reproduction du Pic cendré entre 1999 et 2011	30
Carte 12. Localisation des observations de Pic mar en période de reproduction dans la ZPS du Bassigny entre 2000 et 2011	32
Carte 13. Localisation des observations de Pic noir en période de reproduction (période 2000 à 2011).....	36
Carte 14. Localisation des territoires de Pie-grièche écorcheur dans la ZPS du Bassigny connus entre 2002 et 2011.....	39

PREAMBULE

La ZPS du Bassigny dénommée FR2112011 a été désignée par arrêté ministériel du 5 janvier 2006. Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, Biotope, maître d'œuvre, a souhaité disposer d'une synthèse ornithologique issue des données de la base de données de la LPO Champagne-Ardenne sur le territoire de la ZPS. Cette synthèse a pour objectif de compléter l'inventaire de terrain réalisé par Biotope en 2011 et d'appréhender d'éventuelles évolutions récentes de la taille des populations à partir des données anciennes.

Les espèces concernées par cette synthèse ornithologique sont les espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles Biotope ne dispose pas d'informations historiques, soit 13 espèces. Le Milan royal, le Milan noir, le Gobemouche à collier et la Pie-grièche à tête rousse ne sont pas concernées par cette synthèse, car ces espèces ont fait l'objet de suivis réguliers ou de synthèses récentes. Le travail porte aussi sur toutes les espèces migratrices listées par le FSD ne figurant pas à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, soit 43 espèces.

Ce rapport constitue une première phase. Il fait la synthèse ornithologique pour les espèces d'intérêt communautaire nicheuses auxquelles s'ajoute le Grand-duc d'Europe. Pour chacune d'entre elles, sont présentées : la répartition dans la ZPS, l'estimation de la taille des populations et l'évolution récente des populations ainsi qu'une localisation précise des observations sous forme de carte et sous format numérique (données agrégées).



Alouette lulu *Lulula arborea*

Répartition de l'espèce

La nature du sous-sol, le relief et le type d'exploitation agricole influencent la répartition de l'Alouette lulu qui recherche des paysages ouverts à semi-ouverts sur des sols perméables ou vallonnés.

Nos données mettent en évidence 3 secteurs réguliers de présence (carte 1) :

- pâtures des coteaux de l'Apance ;
- source de la vallée du Rognon entre Is-en-Bassigny et Donnemarie ;
- friches des plateaux calcaires de Liffol-le-Petit.

En vallée de l'Apance, l'espèce se rencontre sur les grands coteaux pâturés s'étendant de part et d'autre de la vallée. Le sous-sol marneux, et non argileux, associé au relief permet l'installation de l'espèce. Sa présence est également indissociable du paysage façonné par une agriculture de type extensive. Les parcelles pâturées de façon extensive composées de zones fortement broutées et de refus sont particulièrement propices. La présence de nombreux arbres isolés, de mini-bosquets, de haies hautes et basses, d'une lisière forestière fortement découpée en haut des coteaux ainsi que l'alternance de petites parcelles non agricole (parcelles en déprise ou parcelles de vignes) sont autant d'éléments favorables à l'espèce. Le bocage autour de Serqueux est également concerné. Par contre, les prairies du lit majeur de la vallée ne sont pas ou peu utilisées. De même, l'espèce n'a jamais été notée sur les plateaux ouverts entre Serqueux et Aigremont.

La vallée du Rognon est occupée par l'espèce dans sa partie amont sur les communes d'Is-en-Bassigny, Essey-les-Eaux et Donnemarie. On la rencontre soit sur les coteaux marneux pâturés (comme en Apance), soit sur les pâtures relictuelles du plateau calcaire. Les prairies de la vallée en tant que telles ne sont pas fréquentées. Des données plus en aval existe mais elles sont plus anciennes (commune de Forcey en 1997). Il est probable que l'espèce s'y trouve encore de nos jours sur les coteaux les plus favorables.

A la différence des autres secteurs, la population du plateau de Liffol-le-Petit, qui correspond en fait aux alentours de la forêt de Jarney, se trouve sur un plateau calcaire. Les Alouettes lulus se cantonnent dans des friches et pâtures relictuelles notamment celles qui se trouvent en bordure de forêt. On en trouve parfois dans des coupes à blancs comme ce fut le cas en 2005 dans la forêt du Jarney. Toute la périphérie du massif forestier est occupée.

Etant donné la biologie de l'espèce, il est probable que d'anciennes parcelles oubliées par l'agriculture intensive et situées en lisière de forêt abritent quelques couples sur l'ensemble du plateau calcaire qui s'étend à l'ouest de la ZPS. Les carrières de roche massive pour peu qu'elles soient végétalisées au moins sur une partie sont également des sites de reproduction potentiels. A ce titre, la carrière de Bourg-Saint-Marie est la plus favorable.

C'est d'ailleurs non loin de cette carrière qu'une Alouette lulu nourrissait ses jeunes en mai 2011 dans des champs cultivés en lisière de bois.

La dépression argileuse à l'est de la ZPS n'est pas favorable à l'espèce. Néanmoins une donnée ancienne (Graffigny-Chemin) mais aussi d'autres plus récentes comme en 2001 à Audeloncourt et en 2011 à Bourmont montrent que l'espèce peut se cantonner ponctuellement sur des pâtures en coteaux.

Les Alouettes lulus nicheuses reviennent tôt sur leur site de reproduction, dès le mois de février. Certaines d'entre elles tentent d'hiverner comme le montre une donnée hivernale de décembre mais la majeure partie de la population doit être migratrice.

De nombreuses Alouettes lulus survolent le Bassigny comme dans le reste de la Champagne-Ardenne principalement en octobre lors de la migration postnuptiale et en février-mars lors de la migration pré-nuptiale. Les haltes migratoires sont rares mais peuvent concerner des groupes importants (35 individus dans une pâture près de Fresnoy-en-Bassigny le 5 mars 2009). Cette observation montre qu'elles peuvent s'arrêter dans tous types de milieu ouvert et pas seulement dans les milieux occupés lors de la nidification (carte 2).

Evolution des populations

Des données anciennes indiquent que l'Alouette lulu était bien plus répandue que cela dans les années 70 et 80 (communes de Semilly, Huilliécourt, Graffigny-Chemin, Romain-sur-Meuse, Thol-les-Millières). L'intensification de l'agriculture sur le plateau calcaire a dû porter un coup dur aux populations.

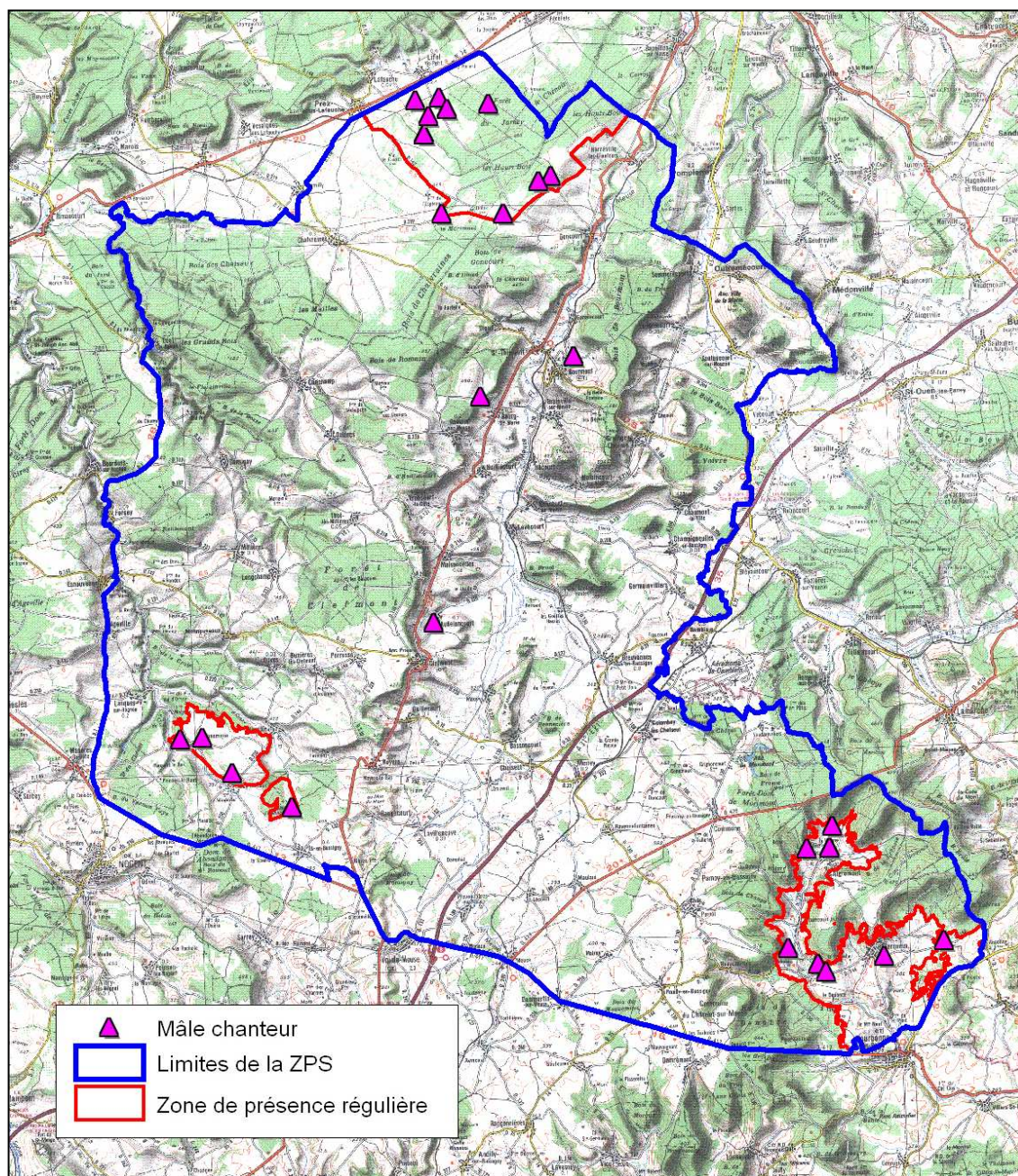
Au cours de ces 10 dernières années, les données restent rares mais régulières. Les sites de reproduction connus préservés jusqu'alors sont pour le moment encore épargnés par l'intensification de l'agriculture.

Ceci nous amène à penser que la population d'Alouette lulu est stable dans la ZPS du Bassigny sur ces dernières années.

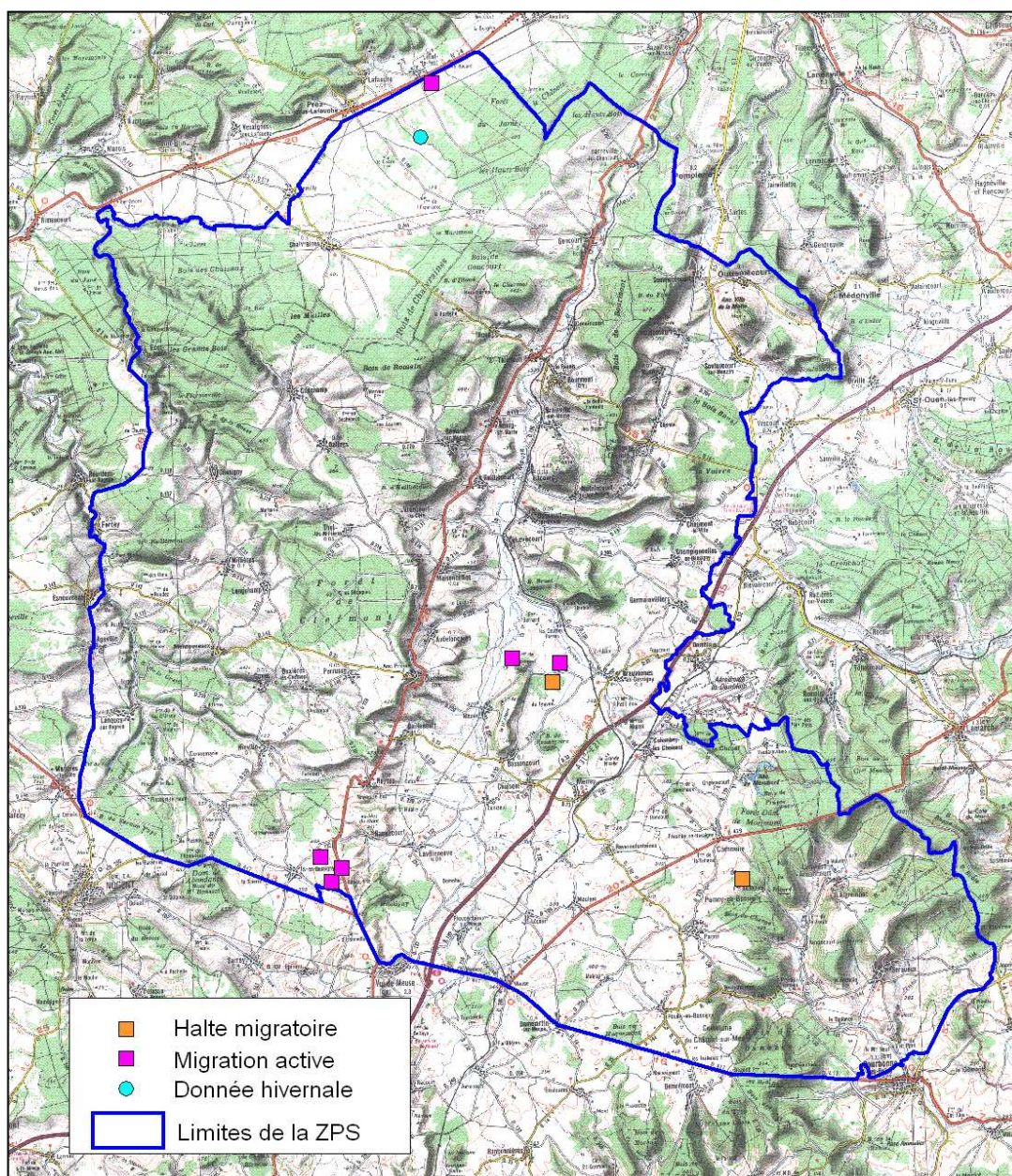
Estimation de l'effectif

L'effectif initialement fixé à 10-15 couples lors de l'élaboration de la ZPS en 2006 nous semble sous-estimé. Compte tenu des sites où des mâles chanteurs ont été entendus ces dernières années, l'effectif serait certainement plus proche de 12 à 25 couples répartis de cette façon :

- 5-7 couples en vallée de l'Apance ;
- 1-5 couples en vallée du Rognon ;
- 5-10 couples sur le plateau de la forêt de Jarney ;
- 1-3 couples dans le reste de la ZPS ;



Carte 1. Répartition de l'Alouette lulu dans le Bassigny, données de reproduction entre 2000 et 2011



Carte 2. Répartition des données d'Alouette lulu en période internuptiale (2000 à 2011)

Bondrée apivore *Pernis apivorus*

Répartition de l'espèce

L'espèce n'est pas localisée comme peuvent l'être d'autres espèces et se rencontre dans toute la ZPS. Toutefois, comme elle a une préférence marquée pour les boisements entourés d'un environnement diversifié de type polyculture-élevage, certains secteurs de la ZPS sont moins favorables que d'autres. C'est le cas des massifs forestiers bordés par de la monoculture intensive de colza et céréales sur les plateaux calcaires ou encore le secteur sud de la ZPS correspondant à la partie sud de la vallée de la Meuse, pauvre en forêt.

Des indices de reproduction possible et probable (carte 3) ont été trouvés sur les massifs forestiers suivants au cours de ces 10 dernières années (avec entre parenthèses la principale commune à proximité) :

- bois de Montigny-le-Roi (Montigny-le-Roi) ;
- bois de France en forêt domaniale de Morimond (Fresnoy-en-Bassigny) ;
- bois de la Nouesse (Colombey-les-Choiseul) ;
- bois Banal (Graffigny-Chemin) ;
- bois du Four (Sommerécourt) ;
- bois de Bourmont (Vaudrecourt et Bourmont) ;
- les Grands Bois (Ecot-la-Combe) ;
- bois de la Roche (Buxières-lès-Clefmont) ;
- forêt de Jarney (Liffol-le-Petit) ;
- bois de Fays (Levécourt).

A cela s'ajoutent d'autres données d'oiseaux vus dans des villages ou des vallées et qu'il ne nous est pas possible de rattacher à un bois en particulier :

- vallée du Rognon à Forcey ;
- vallée de la Saônelle à Liffol-le-Petit ;
- vallée du Mouzon à Soulaucourt-sur-Mouzon.

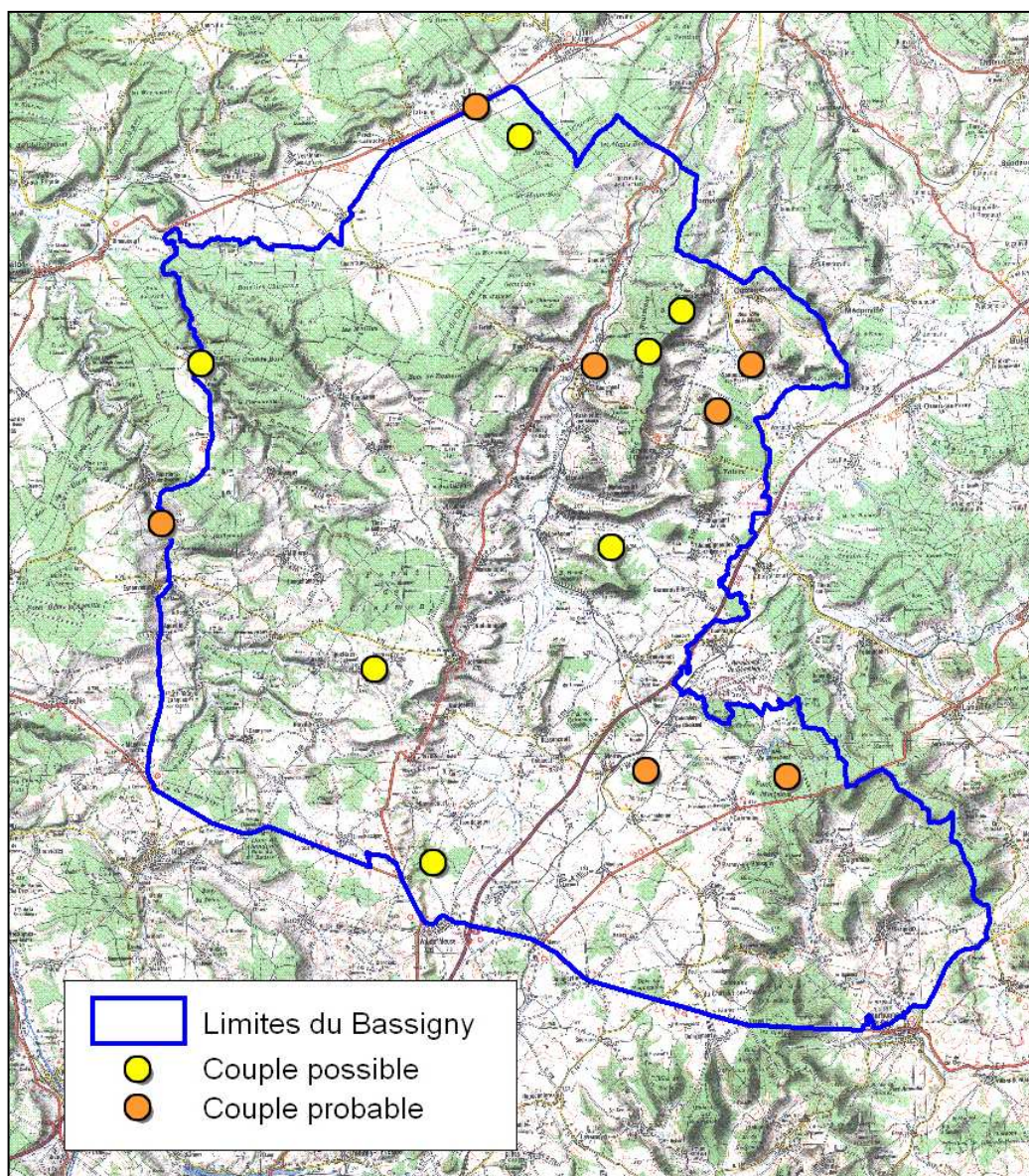
En période de migration, la Bondrée survole par dizaines la ZPS du Bassigny. Le passage a lieu en mai pour la migration prénuptiale et août-septembre pour la migration postnuptiale. Deux saisons de suivi de la migration mettent en évidence le passage de 48 migrants en 1998 sur 191 heures de suivi et 48 l'année suivante sur 247 heures de suivi.

Evolution des populations

L'absence de suivi standardisé ne nous permet pas de donner de tendance fiable pour cette espèce. Néanmoins, les observations régulières sur les sites cités plus haut démontrent une certaine stabilité dans l'occupation des sites de reproduction.

Estimation de l'effectif

On peut considérer que chacun des sites où l'espèce a été observée en période de reproduction héberge au moins 1 couple, soit un total de 13 couples. Il s'agit là d'un minimum car compte tenu de la discrétion de l'espèce en période de reproduction, un grand nombre de sites de reproduction restent à trouver. Les estimations données pour l'établissement de la ZICO et de la ZPS restent d'actualité à savoir 15 à 25 couples. On est dans tous les cas bien loin des densités importantes connues pour cette espèce qui sont de l'ordre de 5 à 10 couples pour 100 km².



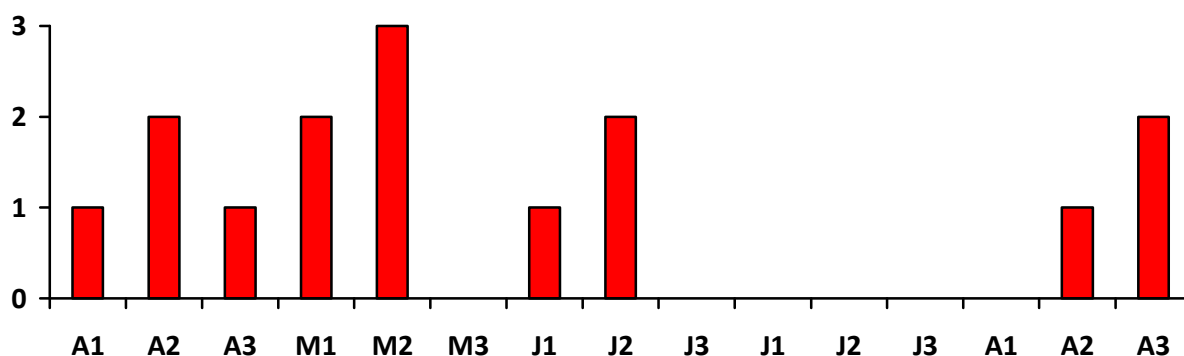
Carte 3. Localisation des sites de reproduction de la Bondrée apivore entre 2002 et 2011

Busard cendré *Circus pygargus*

Répartition de l'espèce

L'espèce est potentiellement visible partout en migration sur l'ensemble du territoire de la ZPS. Cependant, toutes nos données se concentrent sur le tiers nord de la zone (carte 4). Huit communes sont concernées : Chalvraines, Chaumont-la-Ville, Goncourt, Harréville-les-Chanteurs, Liffol-le-Petit, Prez-sous-Lafauche, Romain-sur-Meuse et Sommerécourt. Compte tenu de la préférence de l'espèce pour les champs cultivés, ceci n'est donc pas totalement étonnant, la zone allant de Saint-Blin à la vallée de la Meuse étant la plus favorable.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous précise les périodes d'observation de l'espèce à partir de nos données depuis l'année 1999 incluse.

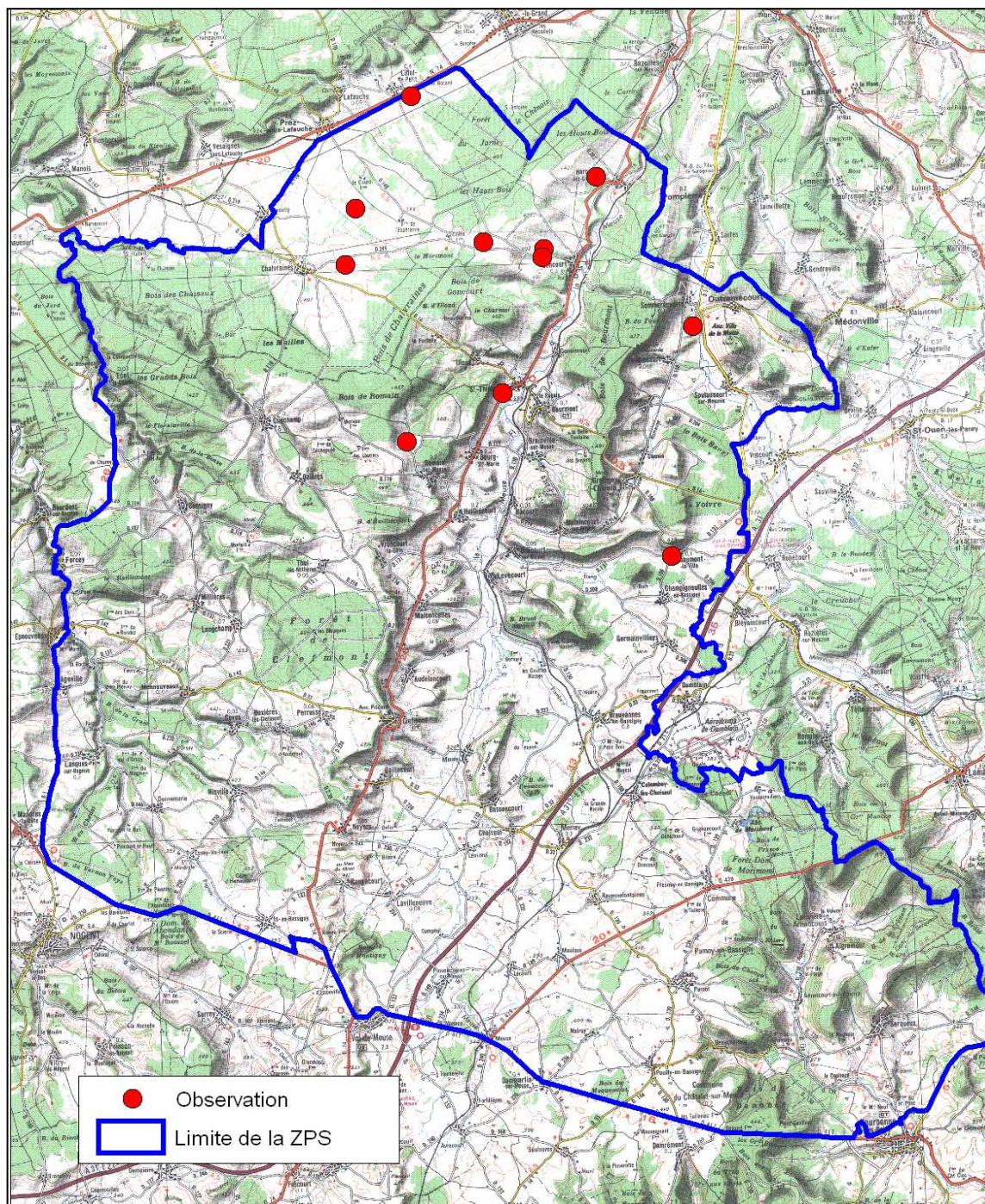


Nombre d'observations de Busard cendré par décade, de début avril à fin août

Même s'il n'y a pas vraiment de pic d'observation, on peut tout de même noter 3 périodes distinctes :

- La principale (60 % des données) va de début avril à mi-mai ; il s'agit essentiellement d'oiseaux observés en migration que ce soit en halte migratoire ou en migration active ; néanmoins, quelques données se rapportent à des oiseaux cantonnés ;
- Les données du mois de juin (20 %) concernent des nicheurs (au moins potentiels) ;
- Enfin, les observations du mois d'août (20 %) sont à rapporter à la migration postnuptiale.

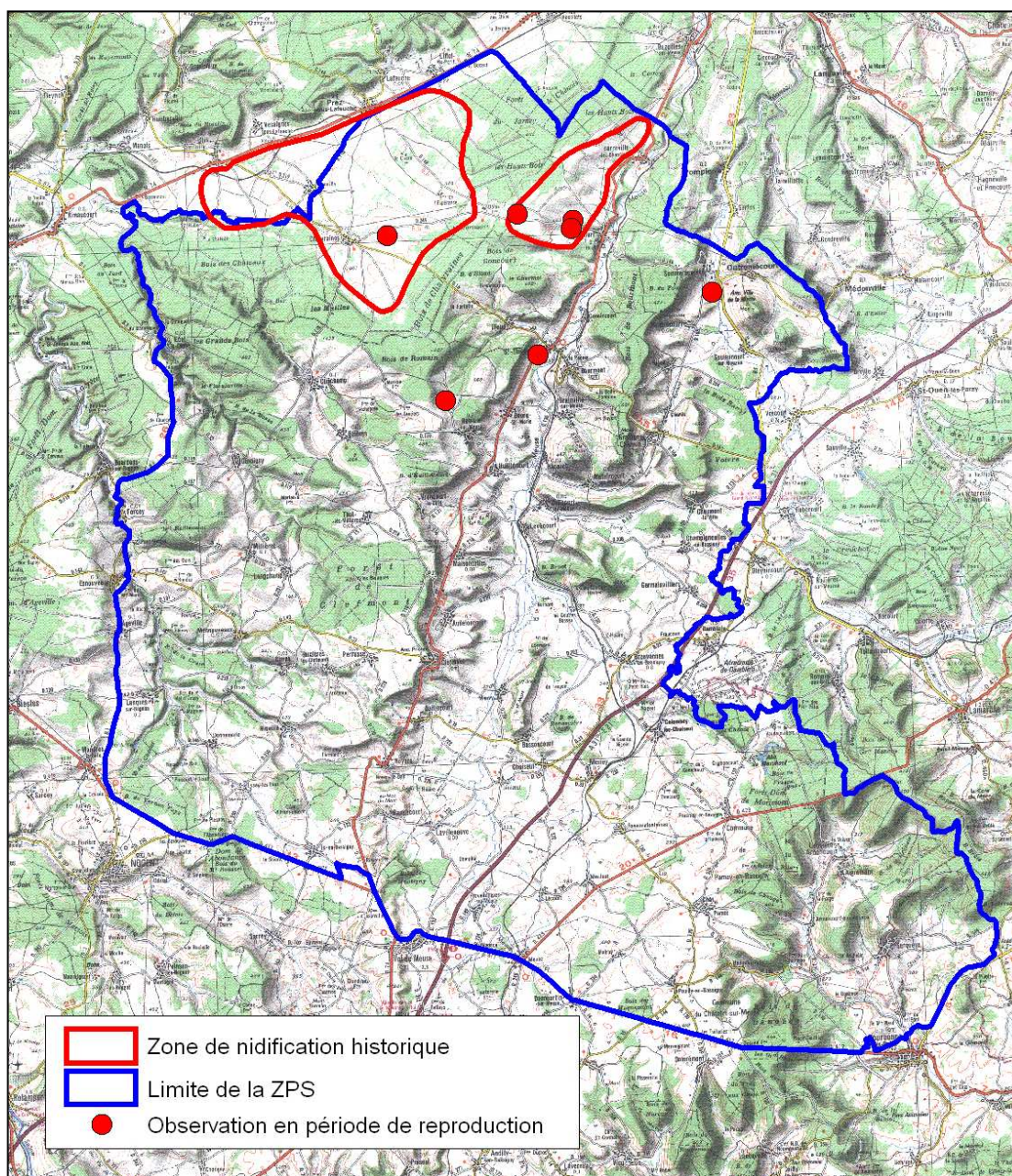
Curieusement, l'espèce n'est pas signalée entre fin juin et début août.



Carte 4. Localisation des observations de Busard cendré dans la ZPS du Bassigny entre 1999 et 2009.

Concernant la reproduction, celle-ci n'a plus été signalée de manière certaine depuis 2001. Les derniers secteurs fréquentés par l'espèce en période favorable sont les plaines cultivées situées sur les communes de Chalvraines, Goncourt et Romain-sur-Meuse (carte 5). Le cas de cantonnement d'un couple s'est cantonné en 2000 dans une jeune peupleraie à côté de Saint-Thiébault doit être considéré comme tout à fait exceptionnel. D'autres zones à proximité immédiate de ces secteurs peuvent être également considérées comme

potentiellement favorables. La carte ci-après présente la localisation des observations pouvant se rapporter à des nicheurs potentiels.



Carte 5. Localisation des observations de Busard cendré pouvant se rapporter à des nicheurs potentiels dans la ZPS, entre 2000 et 2009

Evolution des populations

Dans les années 80, l'espèce était nicheuse certaine sur la plupart des demi-cartes au 1:250000 de la zone lors de la réactualisation de l'atlas des oiseaux nicheurs de France entre 1985 et 1989.

En 1991, lors de l'établissement des données avifaunistiques pour la ZICO du Bassigny, une fourchette de 27 à 30 couples nicheurs avait été avancée. Rappelons néanmoins que la zone concernée alors était plus grande que la ZPS actuelle et qu'elle comprenait également une partie côté Lorraine. Néanmoins, le secteur principal au nord-ouest de la ZPS comptait jusqu'à 25 couples dans les années 90. Et par ailleurs, l'espèce était également nicheuse dans la zone sud-ouest allant de Consigny à Clefmont. On peut donc penser que cette fourchette était sous-estimée.

Huit ans plus tard, en 1999, l'estimation des effectifs n'est plus que de 10 à 15 couples, signe d'une régression évidente de l'espèce dans ce secteur de la Haute-Marne comme ailleurs dans le département.

Cette diminution ne fait que continuer par la suite puisqu'en 2002, nous estimons la population de la ZICO à 3 – 5 couples seulement, tous situés côté Haute-Marne. Le secteur résiduel était d'ailleurs centré sur les communes de Saint-Blin, Semilly et Goncourt dont une partie a été retiré de la ZPS (carte 5).

Actuellement, quelques contacts existent encore en période de reproduction dans le secteur de Goncourt même si l'absence de suivi récent ces deux dernières années ne permet pas de statuer précisément sur la reproduction du Busard cendré dans la ZPS. Néanmoins, il nous est difficile d'affirmer que l'espèce en a totalement disparu comme nicheuse.

Il faut donc se rendre à l'évidence qu'en l'absence de 30 ans, l'espèce a pratiquement déserté la ZPS. La tendance à l'échelle de la Haute-Marne est d'ailleurs assez similaire malheureusement puisque le Busard cendré a quasiment disparu de toute la moitié Est de ce département !

Estimation de l'effectif

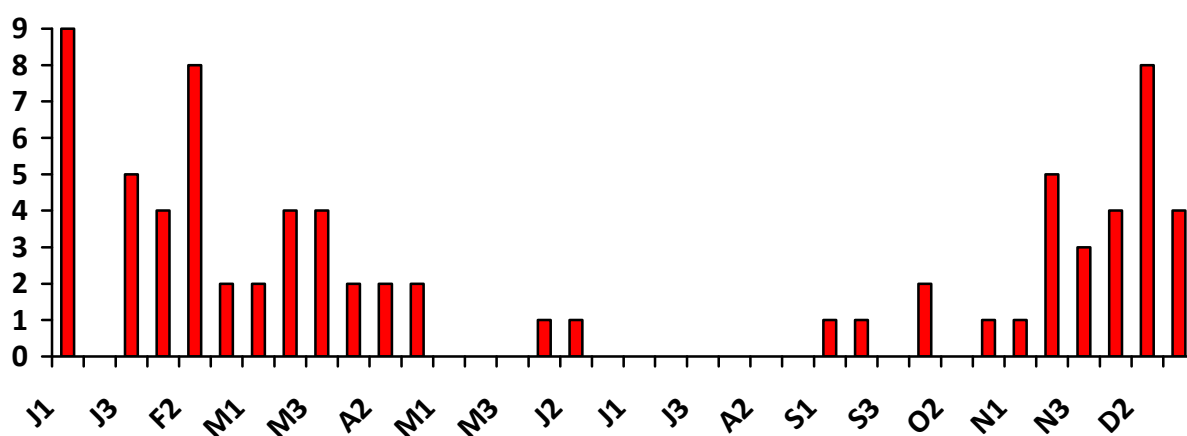
En l'absence de données et suivis récents dans la ZPS, nous proposons une estimation de 1 – 2 couples nicheurs. Par ailleurs, le nombre d'individus passant en migration doit maintenant être extrêmement faible.

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Répartition de l'espèce

L'espèce s'observe sur l'ensemble du territoire de la ZPS, notamment en migration (carte 6). Cependant, quelques secteurs semblent privilégiés. Ce sont tout d'abord les vallées de la Meuse et du Rognon où le passage des migrateurs est plus important. Par ailleurs, le secteur cultivé au nord de la ZPS présente également un bon nombre de données. Néanmoins, la pression d'observation étant très hétérogène sur la zone, peu de conclusions sur la répartition peuvent être avancées. On peut juste remarquer que nous n'avons aucune donnée en provenance du secteur sud-est (Bourbonne-les-Bains / Serqueux).

Le graphique ci-dessous précise les périodes d'observation de l'espèce à partir de nos données depuis l'année 2002 incluse.



Graphique : nombre d'observations de Busard Saint-Martin par décade, de début janvier à fin décembre

Le Busard Saint-Martin est avant tout un oiseau présent en automne et en « hiver » dans la ZPS. On le note principalement lors des deux migrations et en hivernage, entre début octobre et fin avril (94 % des données). En période internuptiale, l'espèce est connue pour former des dortoirs à l'instar de nombreuses espèces de rapaces. Nous n'avons connaissance que de deux sites concernés :

- 1 sur la commune de Val-de-Meuse, au sud de la ZPS, près de l'autoroute A31, durant l'hiver 2004/2005 ; un maximum de 7 Busards Saint-Martin y a été observé le 22 janvier 2005 ; la parcelle fréquentée était une plantation de résineux qui avait du mal à pousser avec une végétation herbacée importante ;
- 1 sur la commune de Goncourt, à l'ouest du village, durant l'hiver 2003/2004 ; un maximum de 10 oiseaux y a été noté en janvier 2004 ; le milieu utilisé était une parcelle en friche d'une superficie d'environ 5 ha.

Par ailleurs, en période de reproduction, le Busard Saint-Martin a une répartition beaucoup plus limitée. En 2011, il a été noté sur la commune de Bourmont mais il est difficile de savoir si ces données concernent réellement un couple nicheur ou un oiseau de passage car ce secteur n'était pas connu pour abriter cette espèce. En revanche, le Busard Saint-Martin s'observe toujours actuellement dans la zone Goncourt / Harréville-les-Chanteurs. La présence d'un couple reproducteur y est fortement suspectée.

Les autres secteurs autrefois fréquentés par l'espèce (Prez-sous-Lafauche, Liffol-le-Petit...) ne semblent plus occupés.

Evolution des populations

Plusieurs couples nichaient de manière certaine dans la Forêt du Jarney à Liffol-le-Petit dans les années 70. Les oiseaux utilisaient alors des parcelles de régénération pour leur reproduction.

Par la suite, le Busard Saint-Martin n'est pas signalé comme nicheur dans la ZPS lors de la réactualisation de l'atlas des oiseaux nicheurs de France entre 1985 et 1989. Il s'agit sans doute d'un déficit de prospection plus que d'une réelle absence. Néanmoins, cela indiquait peut-être déjà une abondance assez faible de cette espèce dans le Bassigny.

En 1991, lors de l'établissement des données avifaunistiques pour la ZICO du Bassigny, une fourchette de 10 à 15 couples nicheurs avait été avancée. Rappelons néanmoins que la zone concernée alors était plus grande que la ZPS actuelle (avec des zones de cultures intensives en plus) et qu'elle comprenait également une partie côté Lorraine. On peut tout de même s'interroger sur la fiabilité de cette estimation. En effet, la seule information précise dont on dispose pour cette période est la reproduction d'un couple près de la Ferme de l'Espérance à Prez-sous-Lafauche au milieu des années 90 dans les cultures.

Huit ans plus tard, cette même fourchette est ramenée à 5 – 10 couples sans qu'il soit possible de savoir si cela résultait d'une meilleure connaissance de l'espèce dans ce secteur de la Haute-Marne ou d'une réelle régression.

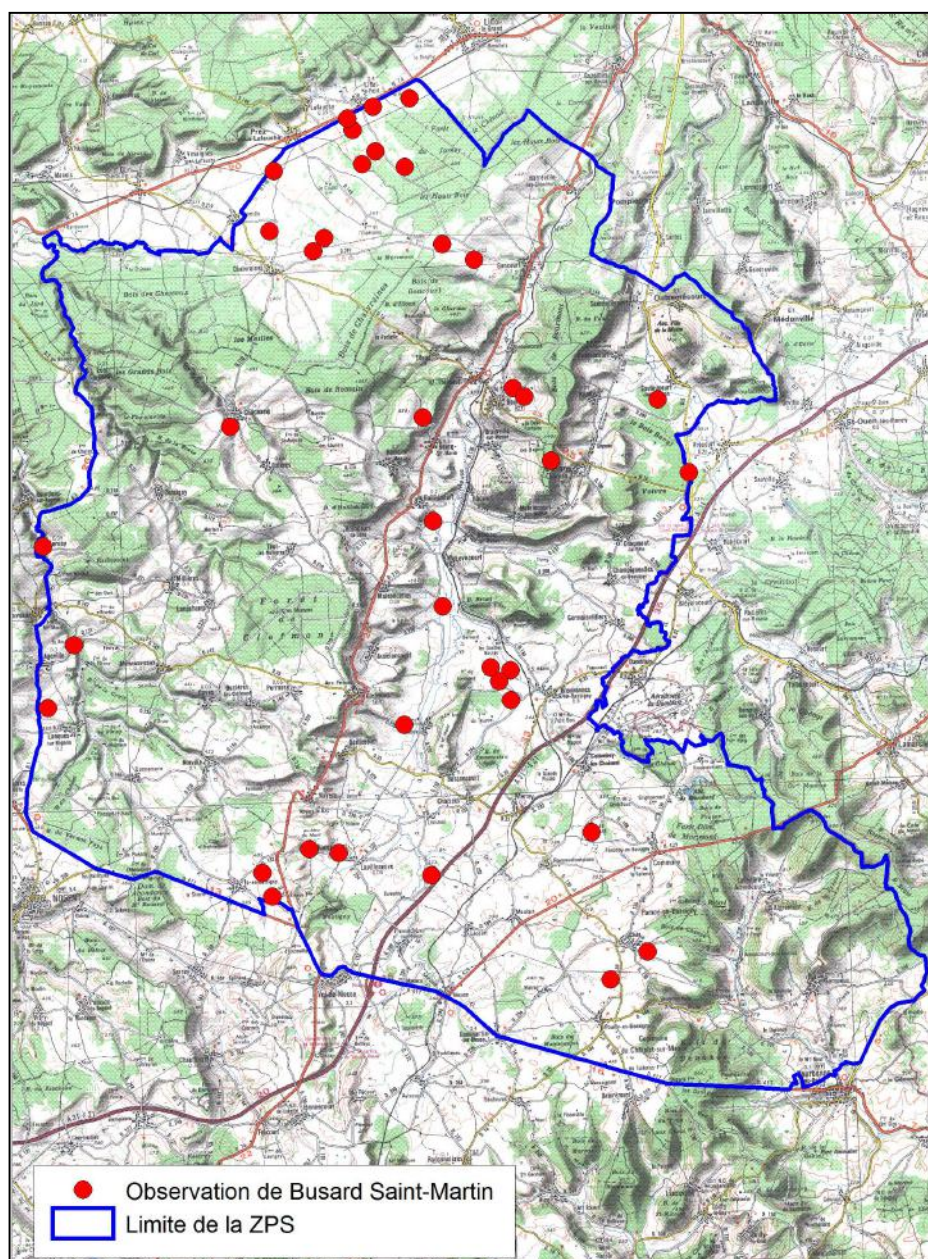
En 2002, lors de la réactualisation des données avifaunistiques de la ZICO, nous avons estimé cette population à seulement 2 – 3 couples, tous situés côté Haute-Marne. En effet, très peu d'oiseaux avaient alors été notés à l'époque dans cette zone.

Aujourd'hui, si l'on excepte les deux observations de mâles isolés réalisés sur Bourmont cette année et qui concernent peut-être un oiseau de passage, seul le secteur de Goncourt / Harréville-les-Chanteurs semble encore occupé avec un seul couple nicheur.

Il faut donc se rendre à l'évidence que le Busard Saint-Martin a toujours été très rare dans cette région naturelle depuis plus de 30 ans et qu'en l'absence de prospection intensive, il nous est impossible de connaître réellement l'évolution de sa population dans la ZPS.

Estimation de l'effectif

L'effectif proposé est de 1 à 2 couples reproducteurs.



Carte 6. Localisation des observations de Busard Saint-Martin dans la ZPS du Bassigny entre 2002 et 2011

Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*

Répartition de l'espèce

Nous n'avons aucune donnée ni aucune information sur une éventuelle présence de l'espèce dans la ZPS du Bassigny. Néanmoins, compte tenu de la légère progression, tant spatiale que numérique, de cette espèce en France, il ne serait pas impossible qu'elle y soit présente. La Forêt Communale de Serqueux, située au sud-est de la ZPS, très favorable à cette chouette et toute proche du département des Vosges où l'espèce se reproduit, pourrait par exemple l'accueillir.

Par ailleurs, l'espèce a été trouvée nicheuse certaine en 1988 dans le Bois de la Bouloire à Liffol-le-Petit et en 1999 dans le Bois de la Réserve à Aillianville à respectivement 2 et 3 kilomètres seulement au nord de la ZPS.

Enfin, un mâle chanteur a été entendu, dans les années 80 ou 90, en Forêt Domaniale de Lacrête sur la commune de Bourdons-sur-Rognon, à 3 km à l'ouest de la limite de la ZPS.

Il n'est donc pas impossible que l'espèce puisse fréquenter les forêts mixtes hêtre-résineux des plateaux de l'ouest de la ZPS.

En l'absence de prospections spécifiques récentes, il nous est malheureusement impossible de préciser davantage le statut de cette espèce dans la ZPS.

Estimation de l'effectif

Nous proposons 0 – 1 couple comme effectif nicheur de cette chouette dans la ZPS.

Cigogne noire *Ciconia nigra*

Répartition de l'espèce

La Cigogne noire dans le Bassigny est surtout présente au mois de mars. En effet, sur les 57 données de la base de données de la LPO Champagne-Ardenne, plus de la moitié (34 données) correspondent à la période comprise entre le 24 février et le 02 avril (cf. graphique ci-dessous).

Il s'agit pour la plupart d'oiseaux adultes observés en migration active ou posés. La carte de répartition des oiseaux en halte migratoire met en évidence 3 principaux secteurs de stationnement :

- vallée du Rognon et affluents (Seuillon) ;
- vallée de l'Apance et affluents ;
- vallée de la Meuse.

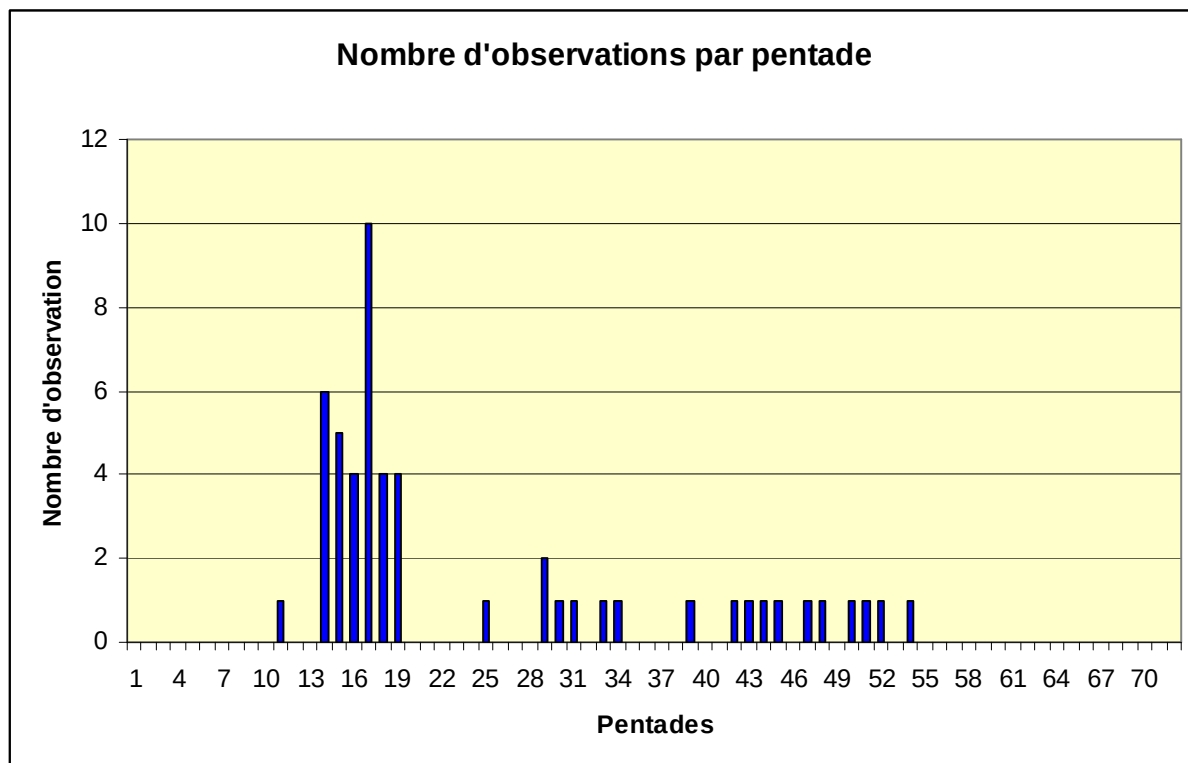
La vallée de la Meuse moins favorable que le Rognon et l'Apance, fournit néanmoins des données pour 2001, 2003 et 2007 à la faveur d'inondations printanières. Les observations de 2001 ont concerné 3 oiseaux qui ont fréquenté pendant 3 jours la portion de la vallée à hauteur de Clefmont en dormant dans les bois à l'ouest, ce qui explique la multiplicité des contacts sur la carte suivante (carte 7).

Des oiseaux peuvent stationner de manière occasionnelle sur les grandes mares que l'on trouve encore sur les plateaux du sud de la ZPS (secteur Val-de-Meuse) ou sur les petits ruisseaux du Bassigny herbager. Ainsi, en avril 2009, 2 adultes stationnent pendant 2 jours en se nourrissant de grenouilles dans des mares de la commune de Lavilleneuve. Et en mars 2010, un oiseau stationne pendant 2 jours sur le ruisseau du Grand Etang entre Doncourt-sur-Meuse et Chaumont-la-Ville.

Après un creux en avril et la première quinzaine de mai, les observations reprennent à partir de la fin du mois de mai, à une date où les adultes nourrissent les jeunes. C'est à cette époque que les observations peuvent potentiellement se rapporter à des couples reproducteurs. La cartographie des données entre le 15 avril et le 15 juillet (carte 8) montre que les données au cours de cette période sont peu nombreuses. Trois données concernant la ZPS du Bassigny herbager à la fin du mois de mai doivent se rapporter à des immatures ou des oiseaux non nicheurs. Les données en vallée du Rognon sont par contre beaucoup plus intéressantes mais sont assez anciennes et ne concernent que 2 années : 1999 et 2002. Toutefois, la pression d'observation dans la vallée du Rognon est très faible. Enfin, étonnamment, la vallée de l'Apance, pourtant très propice avec son linéaire important de cours d'eau et ses grands massifs forestiers, ne fournit aucune donnée en période de nidification mais comme pour le Rognon la pression d'observation est faible dans ce secteur.

La période postnuptiale est plus pauvre en observations. La ZPS du Bassigny est pourtant survolée par de très nombreux migrateurs comme le révèlent les observations d'oiseaux en migration active mais peu s'y arrêtent. Un secteur regroupe quasiment toutes les données de Cigognes noires en halte migratoire à l'automne, c'est la vallée du Rognon entre Lanques-sur-Rognon et Forcey. Les effectifs sont faibles (maximum de 2 individus). La partie

de la vallée en aval de Forcey est encore plus propice puisque des groupes de 10 à 20 individus ont déjà été observés mais cette portion n'a pas été classée en ZPS. En dehors de ce secteur, une seule donnée est connue : un individu s'arrête sur la Meuse à Huilliécourt avant d'aller dormir dans le bois de la Côte Sainte-Anne à Hâcourt.



Evolution des populations

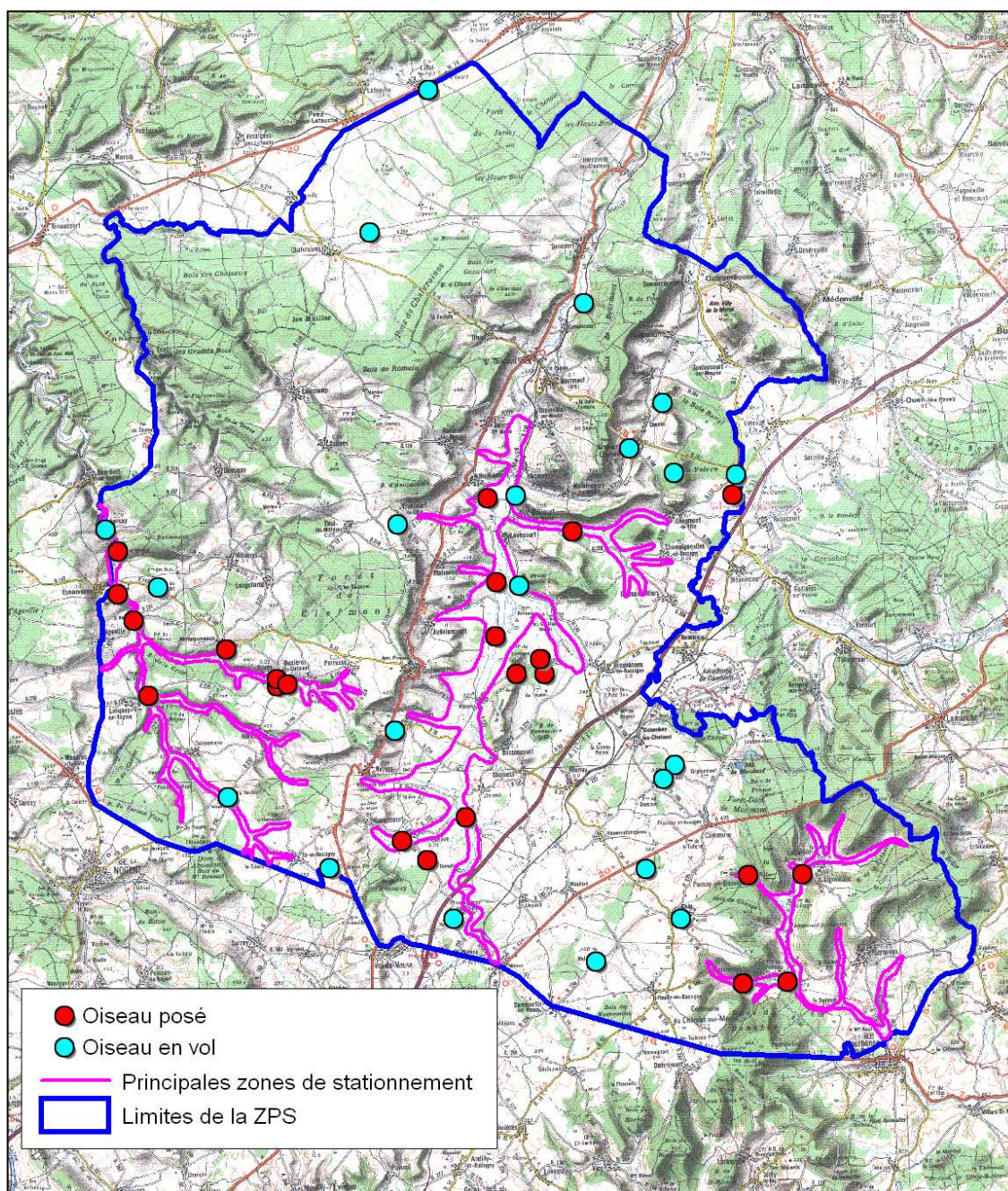
Malgré une pression d'observation régulière voire en hausse sur ces 10 dernières années, le nombre d'observations de Cigogne noire reste faible mais constant : entre 2 et 8 par an et les observations en période de nidification reste rarissimes. Ceci nous amène à penser que le dynamisme dont fait preuve l'espèce en Europe et en Champagne-Ardenne ne se ressent pas à l'échelle du Bassigny.

Estimation de l'effectif

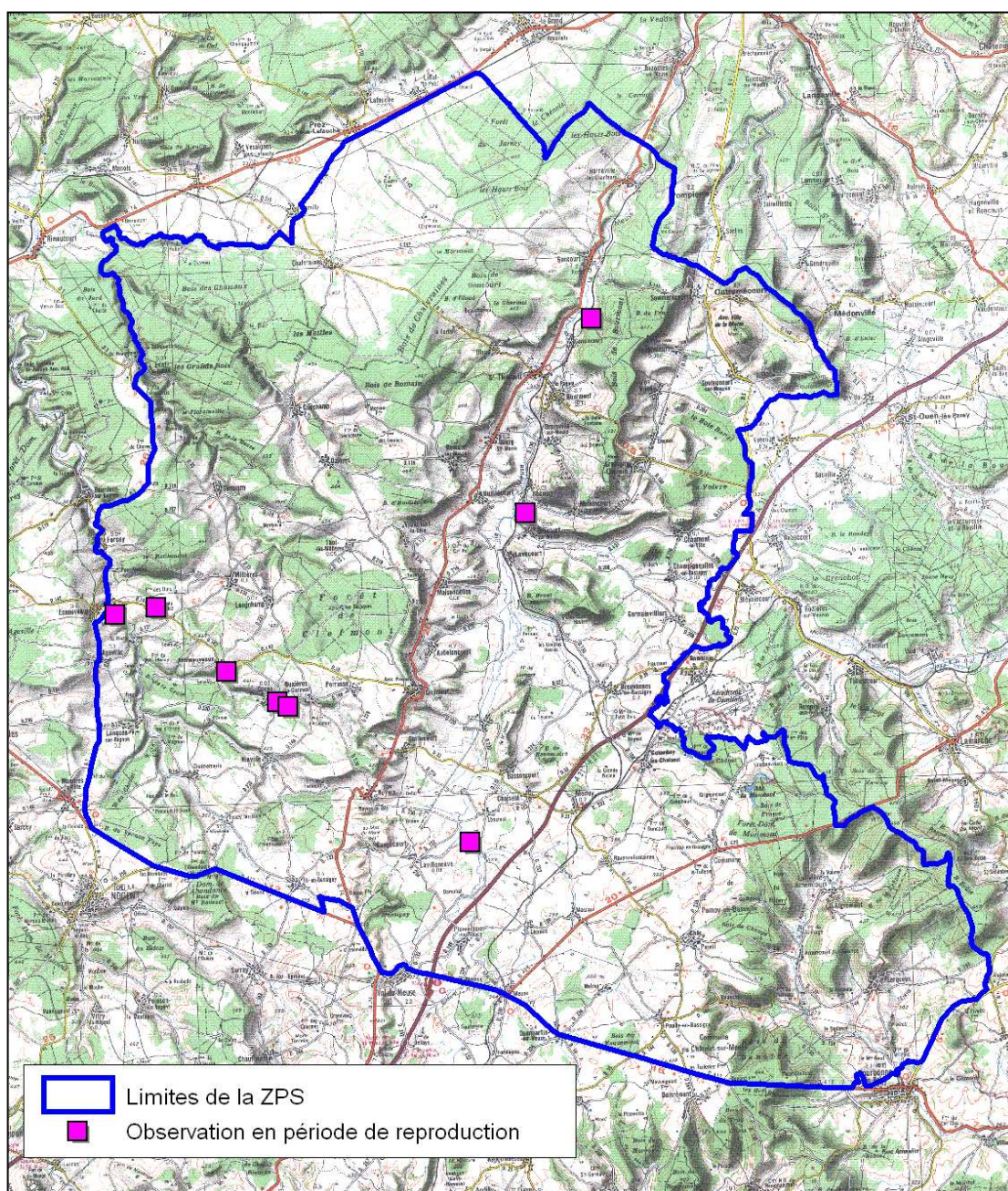
L'effectif nicheur est toujours compris entre 0 et 1 couple. Le seul site de fournissant des observations d'adultes posés en période de reproduction est la vallée du Rognon. Des prospections récentes seraient nécessaires pour confirmer la présence de couple.

En ce qui concerne les migrateurs, les stationnements prénuptiaux sont réguliers sur les sites les plus favorables de la ZPS mais les effectifs restent faibles : 1 à 10 individus sont

observés tous les ans. En période postnuptiale, les migrateurs sont plus rares encore et les observations concernent tout au plus de 1 à 2 individus par an.



Carte 7. Localisation des données de Cigogne noire entre 2000 et 2011



Carte 8. Localisation des données de Cigogne noire observées entre le 15 avril et le 15 juillet (1999 à 2011)

Gélinotte des bois *Bonasa bonasia*

Répartition de l'espèce

Il est très difficile de connaître réellement l'état des populations de cette espèce dans la ZPS et surtout si elle est toujours présente dans cette zone. En effet, la gélinotte n'a pas fait l'objet de prospections ciblées en 2002 lors de la réactualisation des données de la ZICO. Par ailleurs, elle reste une espèce extrêmement discrète et très difficile à contacter, particulièrement lorsque sa population est très faible comme cela doit être le cas dans ce secteur. Notre base de données ne fournit d'ailleurs aucune mention pour le département de la Haute-Marne.

La seule information récente sur cette espèce provient d'un chasseur, rencontré en 2010 par un de nos membres en Forêt Communale de Serqueux, signalant qu'il en lève régulièrement pendant sa chasse dans cette forêt. Nous n'avons pas de précision sur les dates réelles d'observation mais ces données concernent les années 2000. Une petite population se maintiendrait donc peut-être dans ce secteur situé tout à fait au sud-est de la ZPS, non loin du département des Vosges où l'espèce niche encore régulièrement actuellement.

Evolution des populations

La Gélinotte des bois était signalée comme nicheuse possible sur la carte au 1:50000 de Clefmont / Bourmont lors de l'enquête pour l'atlas des oiseaux nicheurs de France de 1970 – 1975. Cependant, cette information apparaît *a posteriori* sur la carte publiée dans le nouvel atlas des oiseaux nicheurs de 1985 – 1989 alors que ce secteur de reproduction n'est pas signalé sur la carte dans l'atlas d'origine ! Il est possible que cette donnée ait été rajoutée après coup.

Néanmoins, l'espèce se reproduisait de manière certaine dans la ZPS à la fin des années 70. Ainsi, deux années de suite, dans les années 1976-1978, des observations de nichées ont été réalisées dans le Bois Gérard, sur la commune de Liffol-le-Petit.

Par ailleurs, Christian Dronneau dans son article de 1982, publié dans le Bulletin Mensuel de l'ONC, sur la répartition de la Gélinotte des bois dans le nord-est de la France, indique une densité de 20 individus sur environ 10 000 ha dans la région de Bourbonne-les-Bains. Ce secteur inclut certainement la Forêt Communale de Serqueux évoquée ci-dessus.

Enfin, toujours à peu près à la même époque, des données imprécises nous sont connues du secteur d'Esnouveaux sans que l'on sache si elles concernent la ZPS ou les forêts situées plus à l'ouest.

Par la suite, l'espèce n'est pas signalée dans ce secteur de la Haute-Marne entre 1985 et 1989 lors de la réactualisation de l'atlas des oiseaux nicheurs de France. Néanmoins, la prospection avait été très faible dans cette zone et l'espèce étant très discrète, on ne peut affirmer avec certitude qu'elle en avait disparu. D'ailleurs, les observations plus récentes sur Serqueux indiquent qu'elle devait toujours être présente dans la ZPS à cette époque.

Néanmoins, la gélinothe a connu une forte régression de son aire de répartition et de ses effectifs dans notre pays dans les années 70 et 80 et il semble logique que la population de la ZPS ait été touchée également, surtout qu'elle se situe sur les marges de l'aire occupée dans le nord-est de la France.

En l'absence de données régulières, il nous est impossible de retracer plus précisément cette régression. Nous pouvons juste signaler que la Gélinothe des bois était autrefois beaucoup moins rare que de nos jours.

Estimation de l'effectif

En l'absence de données plus précises et en considérant comme possible la reproduction de l'espèce dans la forêt de Serqueux, nous proposons une fourchette minimale de 0 – 1 couple pour l'ensemble de la ZPS. Des prospections ciblées dans cette forêt seraient nécessaires pour connaître exactement le statut de la gélinothe dans ce secteur.

Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*

Répartition de l'espèce

L'espèce en expansion recolonise peu à peu le quart nord-est de la France. C'est dans ce contexte qu'elle a fait sa réapparition dans la ZPS du Bassigny en 2008. Cette année là, un mâle chanteur se cantonne sur la carrière de Sommerécourt situé à l'extrême nord de la ZPS (carte 9). L'année suivante, il est accompagné d'une femelle mais il faudra attendre 2010 pour que la reproduction soit effective. Le couple élèvera 3 jeunes. En 2011, le site n'est pas prospecté lors de la période de chant et les 2 visites réalisées en été ne permettront pas d'entendre de jeunes.

De l'autre côté de la limite départementale, dans les Vosges, la population est plus importante. Un couple se reproduit en limite non loin du village d'Outremécourt. Il n'est pas impossible que ce couple vienne chasser sur cette partie de la ZPS.

D'autres sites favorables existent dans la ZPS du Bassigny, à commencer par les autres carrières de roche massive dans la partie calcaire de la ZPS. Trois d'entre elles (Bourg-Sainte-Marie, Ozières, Thol-les-Millières) ont fait l'objet d'écoutes spécifiques en 2009 qui se sont révélées négatives.

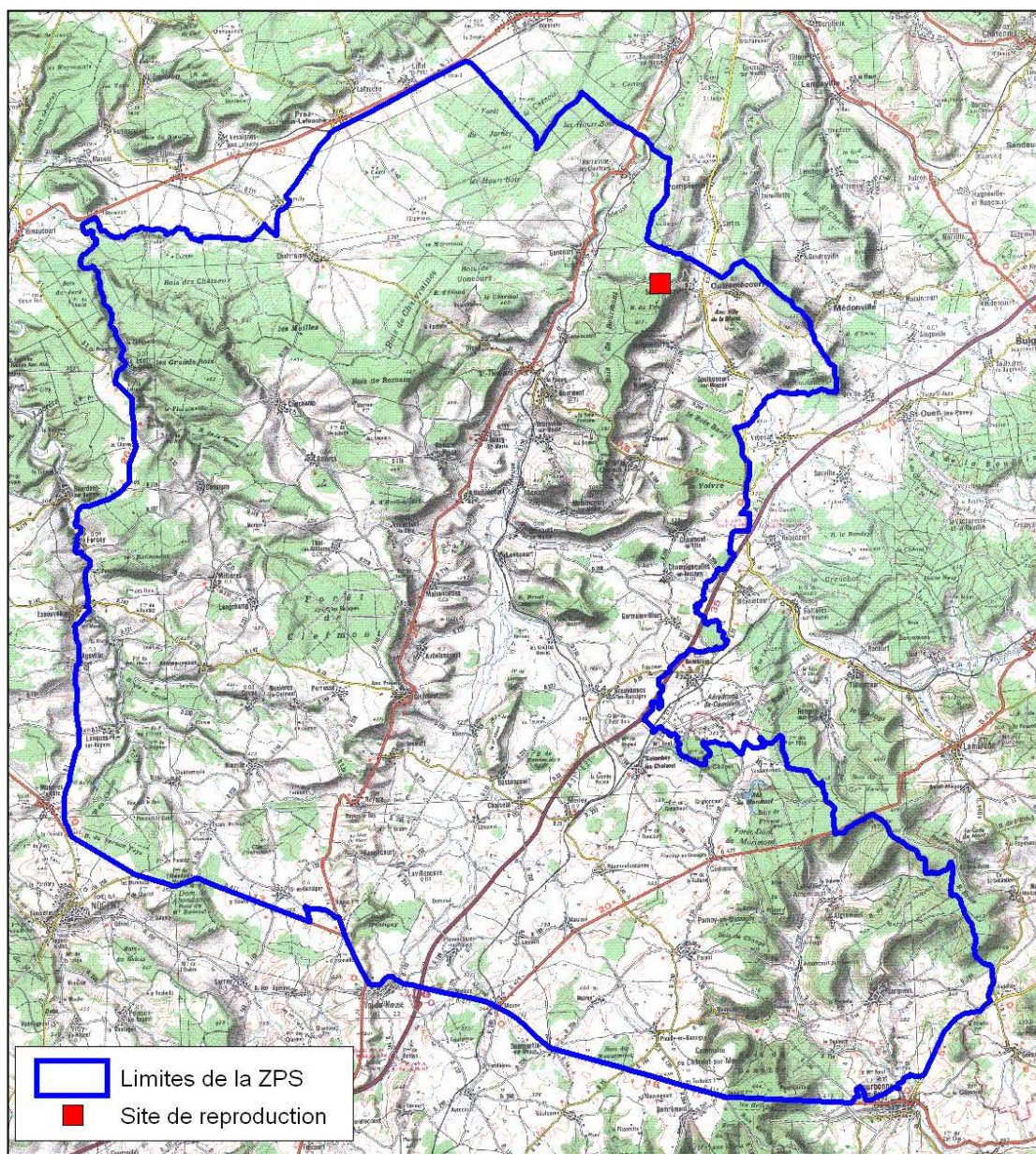
En dehors des carrières, quelques falaises boisées existent comme en vallée du Rognon. L'espèce a démontré qu'elle pouvait s'adapter à ce genre de micro-sites pourvu qu'elle trouve la quiétude nécessaire à la reproduction. En Lorraine, des cas de nidification en pleine forêt sans falaise ont même été rapportés. Pour cette raison, la découverte d'autres sites occupés est tout à fait envisageable.

Evolution des populations

L'espèce est en expansion. C'est la raison de son retour dans la ZPS du Bassigny et plus globalement en Haute-Marne. L'espèce bénéficie d'une dynamique positive et nous pensons qu'elle colonisera progressivement les autres sites favorables de la ZPS dans les années à venir.

Estimation de l'effectif

En l'état actuel des connaissances, un seul couple est connu dans la ZPS du Bassigny.



Carte 9. Localisation du site de reproduction du Hibou grand-duc dans la ZPS du Bassigny

Martin-pêcheur *Alcedo atthis*

Répartition de l'espèce

Le Martin-pêcheur a été signalé ces dernières années sur les rivières et plans d'eau suivants (carte 10) :

- vallée du Rognon ;
- ruisseau du Véchet (affluent du Rognon) ;
- la Sueurre (affluent du Rognon) ;
- étang d'Ecot-la-Combe (vallée de la Sueurre) ;
- ruisseau d'Illoud (affluent de la Meuse) ;
- ruisseau de Malaincourt-sur-Meuse (affluent de la Meuse) ;
- vallée de la Meuse (à hauteur de Huilliécourt) ;
- vallée de l'Apance (à hauteur de Bourbonne-les-Bains).

Il est probable que le faible nombre de données ne soit pas représentatif du statut du Martin-pêcheur dans la ZPS du Bassigny et on peut penser qu'il niche sur d'autres sites que ceux cités ci-dessus, d'autant plus que le profil des rivières du Bassigny et leur dynamique leur confèrent un faciès favorable. Néanmoins, il est indéniable que le peu de données disponibles illustrent un certain degré de la rareté de l'espèce notamment sur les 2 principales rivières de la ZPS que sont la Meuse et le Mouzon.

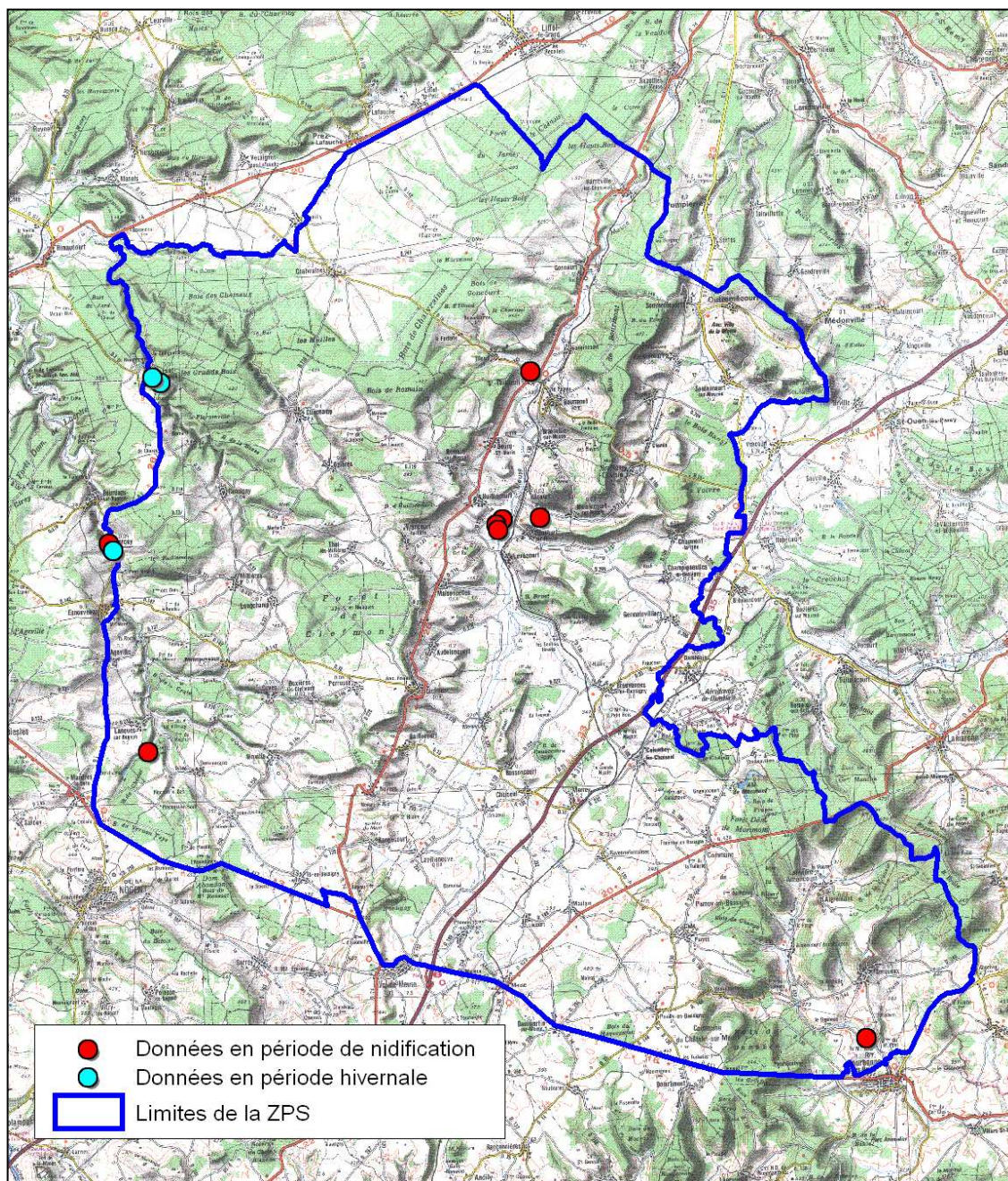
Evolution des populations

En l'état actuel de nos connaissances, il ne nous est pas possible de dire si l'espèce se porte bien ou non. Toutefois, des recensements réalisés en 1994 mettaient déjà en évidence l'absence de l'espèce sur 3 rivières du Bassigny (Meuse, Mouzon et Flambart), signe déjà qu'à l'époque le Martin-pêcheur était une espèce peu commune.

A cela il faut ajouter que les populations de Martin-pêcheur sont très fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des rigueurs de l'hiver et du succès de reproduction. Obtenir des indications sur l'évolution des populations de cette espèce impose donc un suivi spécifique à long terme qui n'a jamais été entrepris dans le Bassigny, ni dans le reste de la région.

Estimation de l'effectif

Les données en période de nidification en notre possession font état de 6 tronçons de rivière différents qui peuvent être rattachés à autant de couples possibles ou probables. Compte tenu de la faiblesse des données, de l'apparente rareté de l'espèce dans la ZPS et des densités traditionnellement basse connues chez cette espèce, nous ne pouvons proposer qu'une fourchette empirique qui serait comprise entre 10 et 20 couples.



Carte 10. Localisation des données de Martin-pêcheur

Pic cendré *Picus canus*

Répartition de l'espèce

L'espèce est extrêmement localisée dans le périmètre de la ZPS du Bassigny. Au cours de ces 10 dernières années, elle n'a été notée que sur 3 secteurs forestiers du Bassigny (carte 11) :

- vallées de l'Apance et massif forestier de Morimond ;
- vallée du Rognon ;
- Bois Banal de Graffigny-Chemin.

Ces secteurs forestiers totalisent au plus 60 km² soit moins de 23% de la surface forestière de la ZPS.

Le premier secteur est de loin le plus favorable et le plus vaste. Le Pic cendré y fréquentait aussi bien l'intérieur du massif forestier que la vallée de l'Apance. En effet, des mâles chanteurs ont été entendus sur la ripisylve entre Larivière-Arnoncourt et Arnoncourt-sur-Apance. Les autres forêts et bois occupés sont la forêt domaniale du Fort-Ferré, le bois du Rebémont, le bois de Rougemont, le bois des Barres et le bois communal de Serqueux. L'absence de donnée récente dans la ripisylve de l'Apance suggère que l'espèce n'y est plus présente de façon régulière malgré le fait que la physionomie de la vallée n'ait pas changé au cours de ses 10 dernières années.

Le second secteur concerne la vallée du Rognon, rivière qui délimite la ZPS sur sa partie ouest. Les données datant pour la plupart du début des années 2000 (1999 à 2002) attestent de sa présence dans les massifs forestiers s'étendant de part et d'autres de la vallée (bois de Ninvaux à Lanques-sur-Rognon, bois du Cul du Sac à Donnemarie) mais aussi dans la ripisylve du Rognon (Pont Minard à Forcey, étang d'Ecot-la-Combe) et de ses affluents (Seuillon notamment). La donnée la plus récente date de 2011 : un mâle chanteur entendu en limite de ZPS sur la commune de Bourdons-sur-Rognon.

Le Bois Banal de Graffigny-Chemin est le site le plus suivi et le mieux connu. Deux couples au moins se partageaient cette vaste forêt : un dans le secteur Sud (Bois des Deux Têtes) et un au nord (Bois Banal). La dernière donnée d'un mâle chanteur sur ce site date de 2004. Malgré une couverture ornithologique régulière et des prospections spécifiques sur le site, l'espèce n'a jamais été recontactée laissant craindre sa disparition.

Au début des années 90, l'espèce fréquentait également la forêt du Jarney à l'extrême nord de la zone d'étude. La dernière donnée d'un mâle chanteur en provenance de ce massif date de 1994.

Ce dernier cas mis à part, les autres grands massifs forestiers des plateaux calcaires (Clefmont, Chalvraignes, Bourmont) n'ont jamais fourni de données tout comme les petits boisements. Seules les grandes forêts humides ou entrecoupées de vallées ont la préférence de l'espèce. La taille des forêts et leur caractère hygrophile seraient donc les 2 facteurs les plus à même d'expliquer la répartition du Pic cendré dans le Bassigny.

Evolution des populations

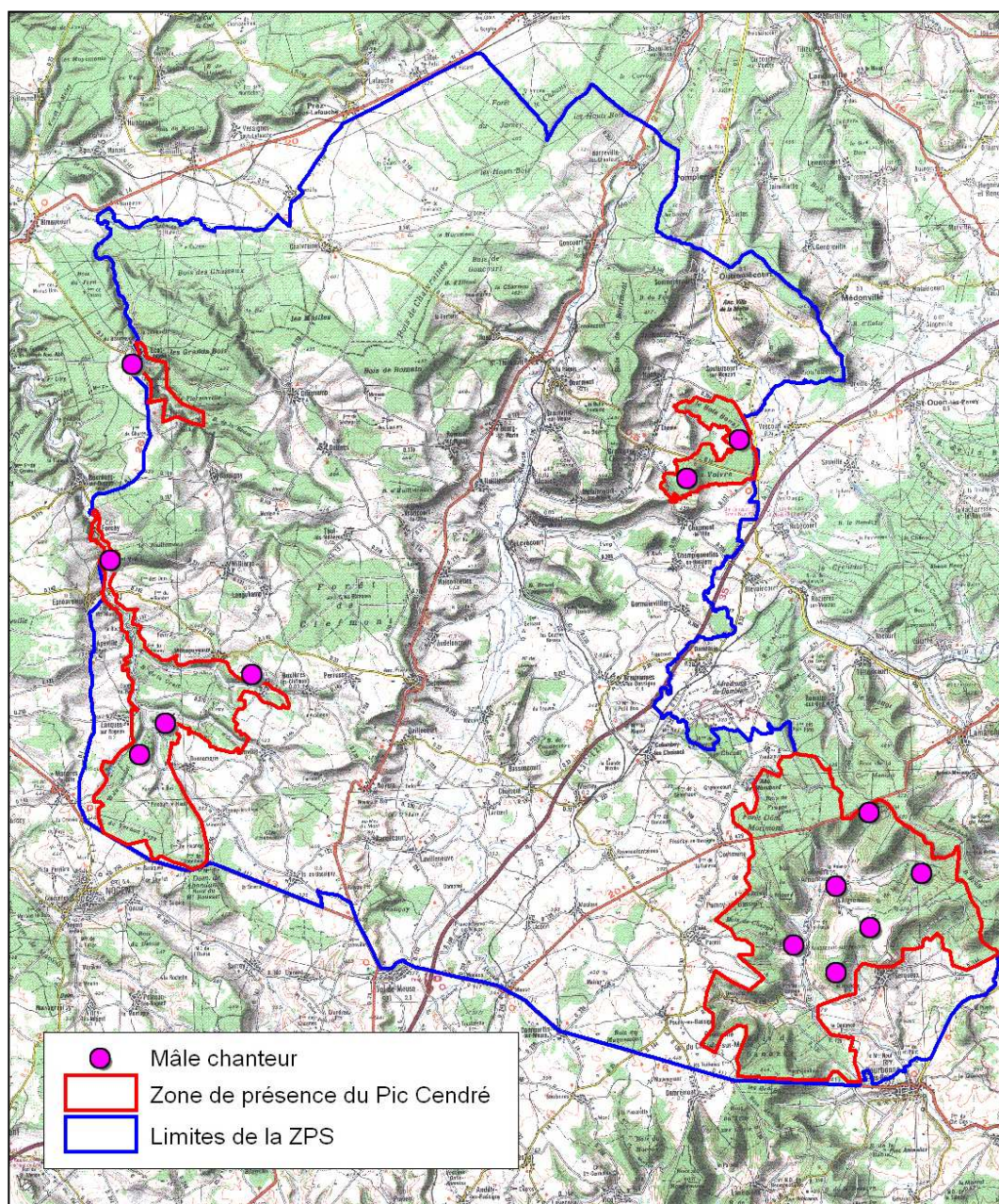
Les contacts avec cette espèce se font de plus en plus rares, signe que l'espèce est probablement en régression. La fourchette d'effectif qui a prévalu lors de l'établissement de la partie haut-marnaise de la ZPS du Bassigny en 2002, déjà fort basse car fixée à 7-10 couples, ne semble plus d'actualité.

En effet, l'espèce pourrait avoir disparu du bois Banal où coexistaient pourtant au moins 2 couples au milieu des années 2000. La vallée du Rognon bénéficie d'une couverture ornithologique plus faible, il est donc difficile de statuer pour ce site où la population était estimée à 2-3 couples. Enfin, le secteur de la vallée de l'Apance est toujours occupé mais là comme ailleurs les contacts se sont raréfiés.

Le Bassigny n'échappe pas à la règle, la tendance d'évolution des populations à l'échelle nationale est à la baisse d'où son statut d'espèce « vulnérable » sur la récente liste rouge nationale. En tout état de cause, il s'agit d'une des espèces d'intérêt communautaire nicheuse de la ZPS la plus menacée.

Estimation de l'effectif

L'effectif estimé au début des années 2000 à 7-10 couples doit être revu à la baisse. Nous proposons la fourchette de 2-5 couples.



Carte 11. Localisation des données de reproduction du Pic cendré entre 1999 et 2011

Pic mar *Dendrocopos medius*

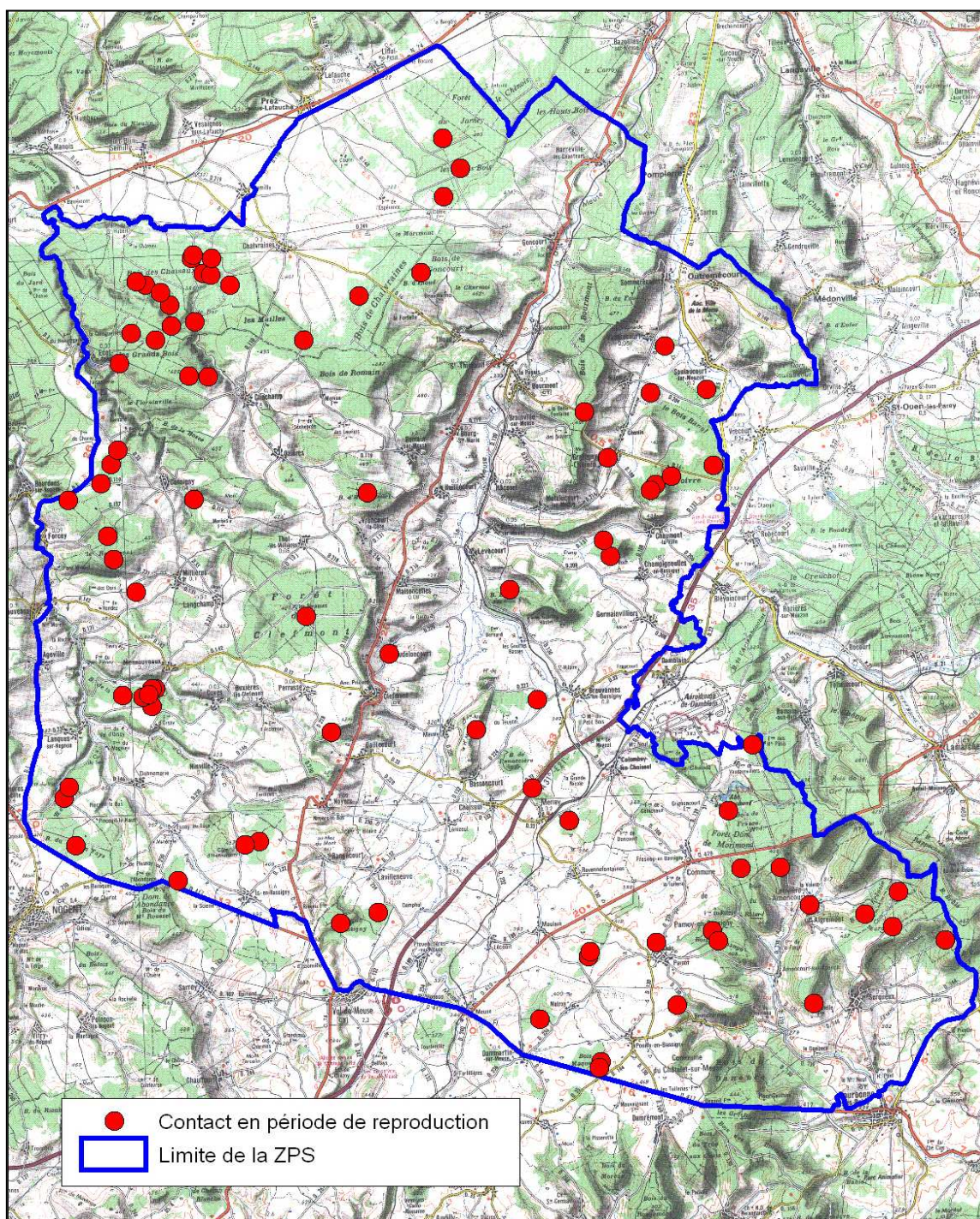
Répartition de l'espèce

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS (carte 12). Elle se reproduit probablement dans tous les massifs forestiers favorables, qu'ils soient de grande superficie ou de taille plus modeste. Le milieu recherché est la chênaie-charmaie âgée conduite ou non en taillis sous-futaie. Indissociable du chêne, il évite les forêts de hêtres et de résineux.

Dans la ZPS du Bassigny, le Pic mar présente des densités tout à fait comparables à celles relevées en Champagne Humide. Dans les secteurs les plus favorables, les populations peuvent atteindre 1 couple pour 30 ha. Le secteur le plus important pour l'espèce est la zone ouest de la ZPS, entre la limite ouest et la D74 qui va de Montigny-le-Roi à Harréville-les-Chanteurs. C'est là qu'on trouve les massifs forestiers qui accueillent le plus grand nombre de Pics mars. On peut citer par exemple la Forêt Communale de Semilly-Saint-Blin, le Bois des Fratures à Clinchamp, différents bois sur la commune de Bourdons-sur-Rognon, les Grands Bois à Ecot-la-Combe, la Forêt Communale de Clefmont, le Bois de la Grande Revenue et autres bois à Mennouveaux, le Bois du Vernon Fays à Nogent et le Bois de l'Abondance à Is-en-Bassigny.

Ailleurs, l'espèce est également bien présente dans certaines forêts (Bois Banal à Graffigny-Chemin ou encore Bois de Montigny à Val-de-Meuse par exemple) mais sa répartition est plus hétérogène. Néanmoins, le Pic mar est présent dans pratiquement tous les petits bois même de très faible superficie (1 chanteur à Merrey dans un bois de 30 ha par exemple).

Enfin, les forêts du secteur Bourbonne-les-Bains / Serqueux semblent moins favorables à l'espèce même si elle y est évidemment présente.



Carte 12. Localisation des observations de Pic mar en période de reproduction dans la ZPS du Bassigny entre 2000 et 2011

Evolution des populations

Le Pic mar fait partie de ces espèces qui ont longtemps été méconnues au niveau national. Il faut dire que cette espèce ressemble superficiellement au Pic épeiche et que son chant, pour qui ne le connaît pas, n'est pas très spectaculaire. On comprend mieux dès lors pourquoi ses effectifs ont sans doute été sous-estimés il y a 20 ou 30 ans.

Ainsi, en 1991, lors de l'établissement des données avifaunistiques pour la ZICO du Bassigny, les effectifs avaient été estimés à 20 – 30 couples seulement. Cette fourchette avait d'ailleurs été reprise à l'identique en 1999.

Les prospections de 2002 ont mis en évidence que l'espèce était présente partout, avec des densités parfois élevées. Nous avons donc fortement réévalué sa population locale en proposant 200 – 250 couples pour la ZPS dont 160 – 200 côté Haute-Marne.

Depuis, l'espèce a par ailleurs été trouvée ponctuellement dans certains bois non prospectés en 2002.

Compte tenu du manque de prospection ciblée dans les années 70 à 90, il est difficile de préciser l'évolution récente de l'espèce dans la ZPS. Néanmoins, le Pic mar a connu une expansion spatiale depuis 20 ans dans le nord de la France et ses effectifs ont sans doute également augmenté. Au niveau national, l'espèce a ainsi progressé de 46 % sur les points STOC depuis 2001. Par ailleurs, elle est également en augmentation en Belgique et aux Pays-Bas. Il est indéniable que la population du Bassigny a progressé numériquement dans le même temps sans qu'on puisse la préciser quantitativement. Aujourd'hui nous considérons que l'espèce est stable. Tous les massifs forestiers favorables étant occupés, les possibilités d'extension sont limitées. Les densités dans les secteurs les plus propices sont proches des valeurs maximales connues pour cette espèce.

Estimation de l'effectif

En regardant toutes les données en notre possession, nous pouvons légèrement réévaluer la fourchette de 2002 et proposons pour 2011 : 200 à 300 couples de Pic mar pour la ZPS.

Pic noir *Dryocopus martius*

Répartition de l'espèce

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS (carte 13). En effet, rares sont les éléments boisés de la ZPS qui ne reçoivent pas la visite du Pic noir. Ce pic est certainement un des pics de l'annexe 1 les plus éclectiques dans le choix de son habitat même si la hêtraie a sa préférence. Néanmoins, nos observations ne concernent pas toutes les forêts de la zone. Nous listons ci-dessous les massifs où le Pic noir a été contacté en période de reproduction en les détaillant commune par commune (par ordre alphabétique) :

- Aigremont
 - Côte boisée à l'est du village
- Audeloncourt
 - Bois Brûlé
- Bourbonne-les-Bains
 - Bois du Râteau
- Bourg-Sainte-marie
 - Combe de Corru
- Breuvannes-en-Bassigny
 - Bois de la Grande Mouchouse
 - Bois du Haut Mont à Meuvy
 - Bois de la Nouesse
- Champigneulles-en-Bassigny
 - Bois de la Moussouse
- Clefmont
 - Forêt Communale
- Clinchamp
 - Bois des Fratures
- Ecot-la-Combe
 - Bois de la Grande Ecornée
- Graffigny-Chemin
 - Bois Banal
 - les Deux Têtes
- Huilliécourt
 - Bois du Four
 - Bois d'Huilliécourt
- Illoud
 - Côte boisée au sud-est du village
- Is-en-Bassigny
 - les Grands Bois
- Liffol-le-Petit
 - Bois Gérard
- Merrey
 - Bois de Planche-Nassard
- Nijon

- la Montagne
- Parnoy-en-Bassigny
 - Bois du Petit Romain
 - Forêt Domaniale de Morimond
- Romain-sur-Meuse
 - Bois de Romain et alentours
- Rangecourt
 - Coteaux de la Chapelle Saint-Hilaire
- Saint-Blin
 - Bois des Chaisaux
- Serqueux
 - Bois Communal
- Val-de-Meuse
 - Bois du Moulin à Provenchères-sur-Meuse

La plupart de ces contacts concerne un seul oiseau. Néanmoins, de grands massifs forestiers, comme la Forêt Communale de Clefmont, ont donné lieu à plusieurs contacts.

Par ailleurs, au niveau des densités, nous avons trouvé environ 1 couple pour 700 à 1 000 ha de forêts en 2002 lors des prospections spécifiques sur les pics. Ces valeurs sont proches de celles indiquées dans la littérature et sont toujours d'actualité aujourd'hui.

Evolution des populations

Le Pic noir était déjà nicheur dans ce secteur de Haute-Marne dans les années 70.

En 1991, lors de l'établissement des données avifaunistiques pour la ZICO du Bassigny, les effectifs avaient été estimés à 10 – 20 couples. Cette fourchette avait ensuite été reprise à l'identique en 1999.

Les prospections de 2002 ont mis en évidence que l'espèce était moins rare que cela. Nous avons réévalué sa population locale en proposant 25 – 30 couples dont 17 – 20 côté Haute-Marne.

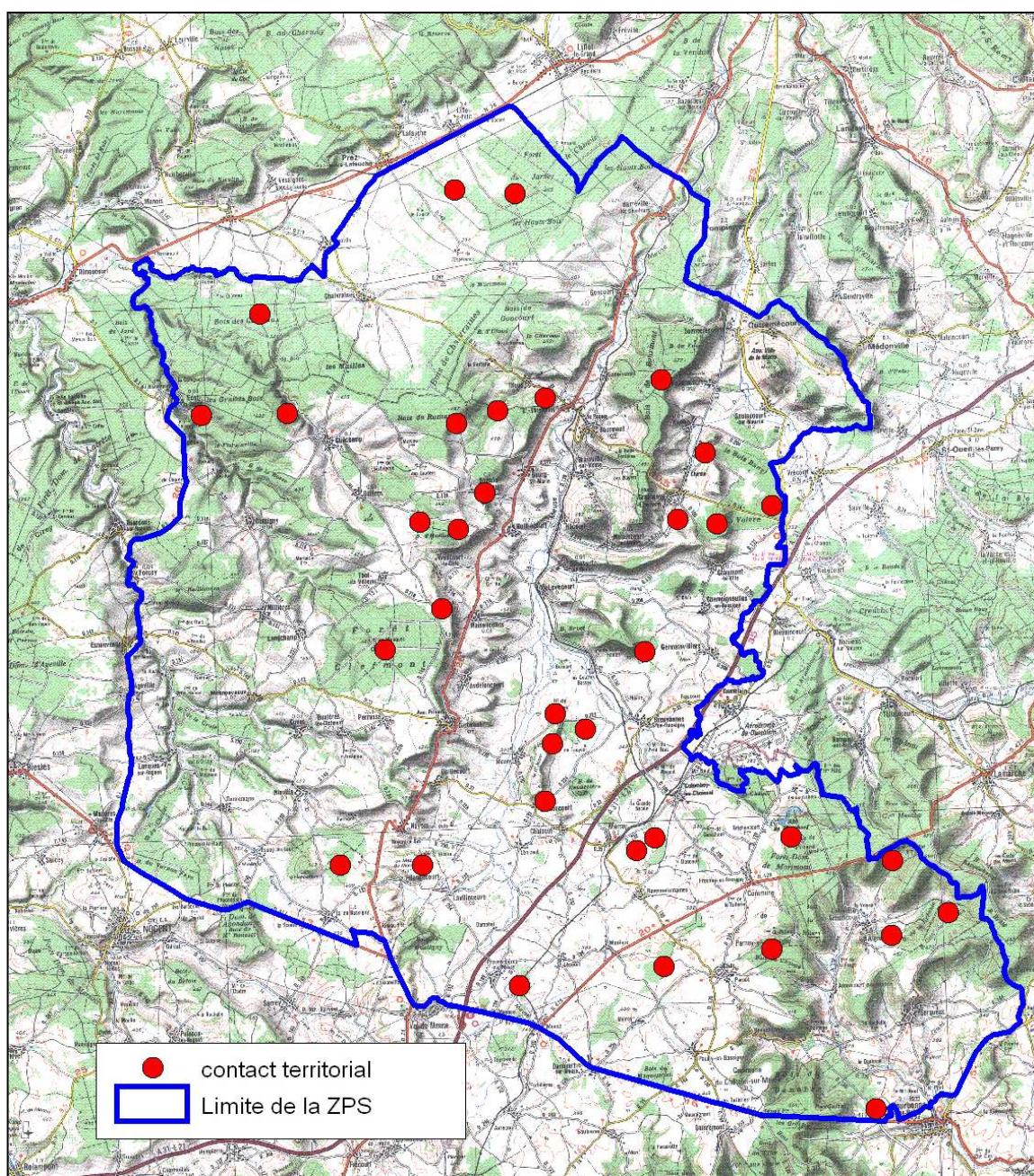
Depuis 2002, l'espèce a été trouvée dans d'autres massifs forestiers de la ZPS sans qu'il soit possible d'affirmer que le Pic noir en était réellement absent à l'époque. Néanmoins, certaines forêts avaient été prospectées sans succès cette année là.

D'une manière générale, il faut signaler que le Pic noir a connu une expansion spectaculaire de son aire de répartition en France au cours des 50 dernières années. L'espèce, initialement localisée aux massifs montagneux, a conquis quasiment tous les massifs forestiers de plaine jusqu'en Bretagne et la côté atlantique. Dans notre région, ce pic est maintenant présent presque partout, y compris dans les peupleraies des vallées alluviales. On peut donc penser que l'espèce a également progressé numériquement dans la ZPS du Bassigny sans qu'il soit possible de détailler précisément cette augmentation.

Estimation de l'effectif

Depuis les prospections spécifiques de 2002, l'espèce est un peu mieux connue dans la zone et de nouvelles observations sont venues enrichir notre base de données, notamment dans des secteurs où le Pic noir n'avait pas été signalé à l'époque. Par ailleurs, il est possible que l'espèce soit toujours en légère progression numérique dans ce secteur. Nous avons donc réévalué à la hausse la fourchette des effectifs nicheurs de 2002. Nous proposons pour 2011 : 30 à 40 couples pour l'ensemble de la ZPS.

Carte 13. Localisation des observations de Pic noir en période de reproduction (période 2000 à 2011)



Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Répartition de l'espèce

La Pie-grièche écorcheur est présente sur l'ensemble de la ZPS (carte 14). Migratrice, elle est visible de fin avril à mi-septembre. On peut la rencontrer en halte migratoire dans des secteurs où elle ne niche pas.

La répartition de cette espèce n'est cependant pas homogène dans cette zone. Ses densités varient fortement. Les secteurs les plus pauvres se trouvent sur le plateau, dans les zones les plus cultivées, dans le tiers nord-ouest de la ZPS. Là, on ne trouve souvent guère plus de 0,2 à 0,5 couple aux 100 ha.

En revanche, certains secteurs des vallées de la Meuse et du Mouzon sont très favorables à cette espèce et présentent des densités très élevées. On peut citer par exemple les communes de Nijon et Graffigny-Chemin qui accueillent 3 à 5 couples aux 100 ha.

A contrario, des secteurs composés principalement de parcelles en herbe ne sont pas aussi favorables qu'ils pourraient l'être étant donné que de nombreuses clôtures sont entretenues par leurs propriétaires qui veillent à ce que les buissons ne les colonisent pas. Ainsi sur les plateaux du sud de la ZPS (Ravennefontaines, Pouilly, Meuse...), les densités sont faibles.

La vallée de l'Apance, au sud-est de la ZPS, accueille également des densités très fortes, assez comparables à celles de la zone centrale.

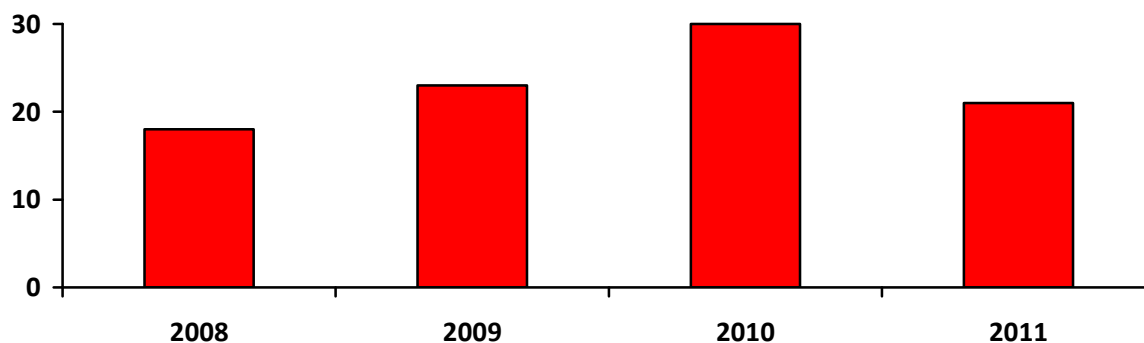
Evolution des populations

Comme pour beaucoup d'espèces de cette zone, la Pie-grièche écorcheur était très mal connue quantitativement dans les années 70. Il est donc difficile de retracer précisément l'évolution de ses populations dans la ZPS depuis 30 ou 40 ans. Néanmoins, quelques suivis permettent de se faire une idée de ses populations et de ses tendances.

La première donnée quantitative date de 1991 avec l'établissement des données avifaunistiques pour la ZICO du Bassigny, les effectifs avaient alors été estimés à 50 – 100 couples seulement. Cette fourchette avait d'ailleurs été reprise à l'identique en 1999 ! On peut penser que cet effectif ne correspondait pas du tout à la réalité de l'époque et avait été indiqué juste à titre indicatif comme minimum.

Les prospections de 2002 ont mis en évidence que l'espèce était présente partout, avec des densités parfois élevées dans certains secteurs. Nous avons alors fortement réévalué sa population locale en proposant 200 – 250 couples dont 170 – 200 côté Haute-Marne ce qui constituait pour nous un minimum. D'ailleurs, cette année 2002 avait été une mauvaise année pour cette espèce. Il est plus que probable que cette fourchette ait été également sous-évaluée.

Par ailleurs, l'espèce bénéficie d'un suivi depuis 2008 dans le secteur de Nijon et Graffigny-Chemin dans le cadre de l'observatoire de l'avifaune. La zone prospectée couvre 7,8 km². Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de cantons repérés dans cette zone entre 2008 et 2011.



Graphique : nombre de cantons de Pie-grièche écorcheur repérés dans la zone témoin de Nijon / Graffigny-Chemin de 2008 à 2011

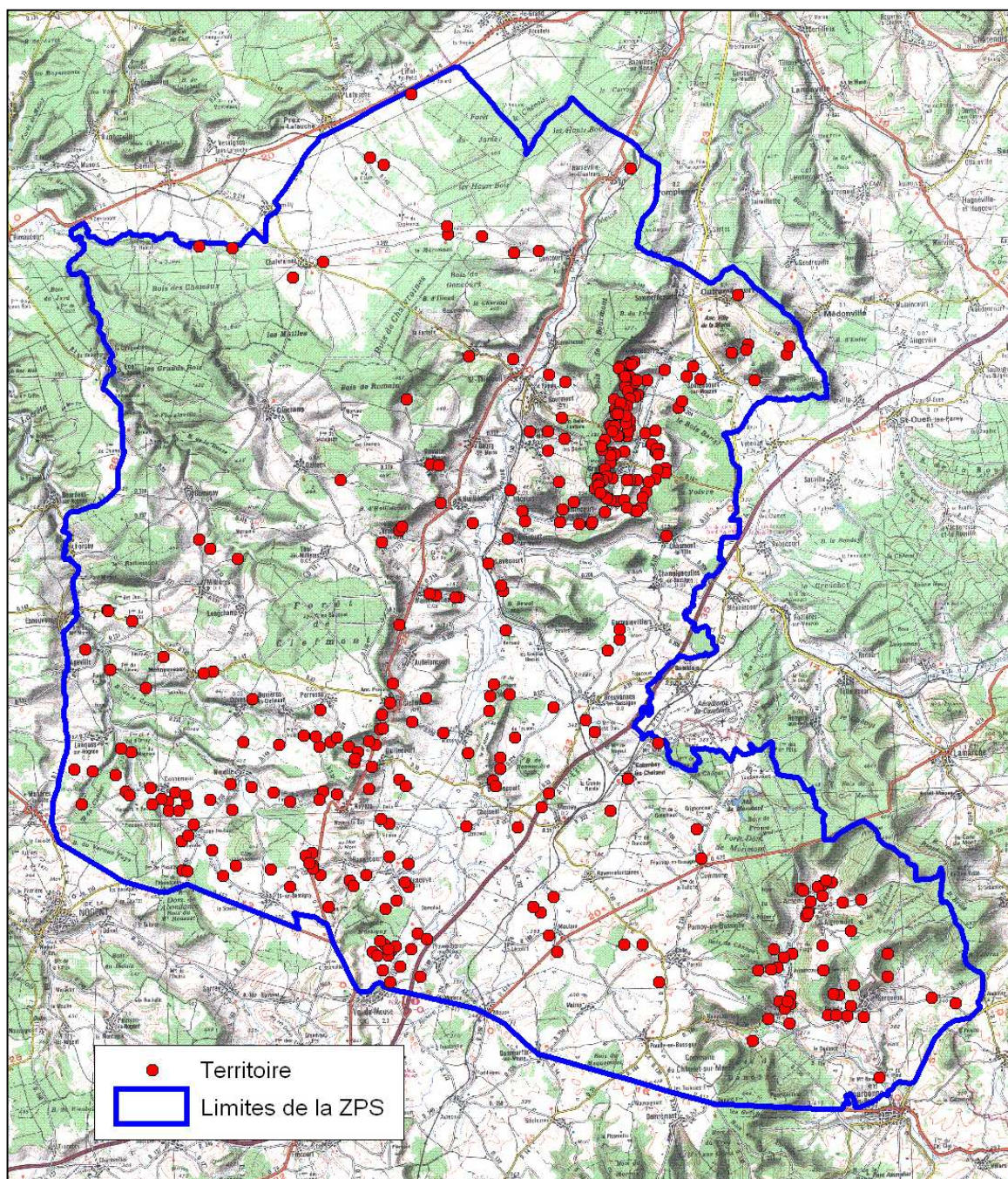
Durant ces 4 années de suivi, les populations de cette zone ont fluctué entre 18 et 30 cantons soit une densité de 2,3 à 3,8 couples pour 100 ha. Il s'agit bien sûr d'un secteur particulièrement riche en Pie-grièche écorcheur. Si on excepte 2011, année très particulière avec une arrivée extrêmement tardive de l'espèce en France, nous pouvons voir que l'espèce était en progression régulière entre 2008 et 2010. Cela rejoint la tendance constatée sur les points STOC en France où l'espèce est en progression de 41 % entre 2001 et 2009.

Parallèlement à cela, il faut tout de même signaler que les herbages sont retournés au profit des cultures dans la ZPS, plus ou moins régulièrement, depuis 20 ans. De même, les sites de reproduction de l'espèce (haies d'épineux) ont également tendance à être coupés voire arrachés. Globalement, les secteurs favorables ont donc fortement diminué dans la zone depuis une vingtaine d'années. Aussi, même si la tendance générale de l'espèce est plutôt positive depuis quelques années, elle ne doit pas cacher que les zones favorables à l'écorcheur dans la ZPS se réduisent un peu plus tous les ans.

Estimation de l'effectif

L'estimation de l'effectif nicheur a été recalculé en tenant compte à la fois des données de 2002, du suivi plus fin réalisé sur certaines communes et en supposant que l'espèce a connu une légère progression de ses effectifs depuis 10 ans. Nous proposons ainsi 500 à 800 couples reproducteurs pour l'ensemble de la ZPS.

Carte 14. Localisation des territoires de Pie-grièche écorcheur dans la ZPS du Bassigny connus entre 2002 et 2011



***Annexe 7. Synthèse des données ornithologiques de la ZPS du
Bassigny (FR2112011). Phase 2 : espèces d'intérêt
communautaire migratrices et hivernantes, et autres
espèces migratrices (LPO Champagne-Ardenne, 2011)***



Biotope

Synthèse des données ornithologiques des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS du Bassigny (FR2112011). Phase 2

Décembre 2011

Année 2011

LPO Champagne-Ardenne



Préserver

Protéger

Eduquer



Biotope

Synthèse des données ornithologiques des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS du Bassigny (FR2112011)

**Phase 2 : espèces d'intérêt communautaire non
nicheuses et espèces du FSD**

Rédaction :

Aymeric Mionnet, Emmanuel Le Roy, Julien Soufflot

Photos :

Fabrice Croset, Francis Desjardins, Etienne Clément

**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Champagne-Ardenne**

Der Nature

Ferme des Grands Parts

51290 OUTINES

Tel : 03.26.72.54.47 Fax : 03.26.72.54.30

Mail : champagne-ardenne@lpo.fr

Décembre 2011

SOMMAIRE

I. Espèces migratrices et hivernantes régulières d'intérêt communautaire	4
Balbuzard pêcheur	4
Busard des roseaux	6
Cigogne blanche	6
Faucon émerillon	6
Faucon pèlerin	7
Grue cendrée	9
Hibou des marais	12
Pluvier doré	12
II. Espèces ne figurant pas à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux	
mais listées sur le FSD du site	14
Autour des palombes	14
Barge à queue noire	14
Bécasse des bois	14
Bécasseau cocorli	14
Bécasseau variable	14
Bécasseau minute	15
Bécassine des marais	15
Bécassine sourde	15
Buse pattue	15
Buse variable	15
Caille des blés	16
Canard chipeau	16
Canard colvert	16
Canard siffleur	16
Canard pilet	17
Canard souchet	17
Chevalier aboyeur	17
Chevalier arlequin	17
Chevalier culblanc	17
Chevalier guignette	17
Chevalier gambette	19
Courlis cendré	19
Cygne tuberculé	19
Epervier d'Europe	19
Faucon crécerelle	20
Faucon hobereau	20
Foulque macroule	21
Fuligule milouin	22
Fuligule morillon	22
Gallinule poule d'eau	22
Grand Cormoran	22
Grèbe castagneux	23
Grèbe huppé	23
Grive litorne	24
Héron cendré	26

Hirondelle de rivage	27
Merle à plastron.....	27
Mouette rieuse	27
Petit Gravelot.....	28
Râle d'eau.....	28
Sarcelle d'été	29
Sarcelle d'hiver	29
Torcol fourmilier	29
Vanneau huppé	32

LISTE DES CARTES

Carte 1. Localisation des observations de balbuzard dans la ZPS du Bassigny, entre 2000 et 2011.....	5
Carte 2. Localisation des observations de Faucon pèlerin dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011	8
Carte 3. Localisation des données de grues dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011	11
Carte 4. Localisation des données de Pluvier doré dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011.....	13
Carte 5. Zones de stationnement principales des anatidés (Canard pilet, Canard siffleur, Canard chipeau, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été) et des limicoles migrateurs (Chevalier gambette, Bécasseau variable, Bécassine des marais).....	18
Carte 6. Localisation des observations de Grive litorne avec indice de reproduction dans la ZPS du Bassigny, entre 2002 et 2011	25
Carte 7. Cartographie des observations de Héron cendré dans la ZPS du Bassigny	26
Carte 8. Localisation des observations de torcol dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011.....	31
Carte 9. Cartographie des stationnements du Vanneau huppé dans la ZPS du Bassigny.....	34

PREAMBULE

La ZPS du Bassigny dénommée FR2112011 a été désignée par arrêté ministériel du 5 janvier 2006. Dans le cadre de la réalisation du DOCOB, Biotopie, maître d'œuvre, a souhaité disposer d'une synthèse ornithologique issue des données de la base de données de la LPO Champagne-Ardenne sur le territoire de la ZPS. Cette synthèse a pour objectif de compléter l'inventaire de terrain réalisé par Biotopie en 2011 et d'appréhender d'éventuelles évolutions récentes de la taille des populations à partir des données anciennes.

Les espèces concernées par cette synthèse ornithologique sont les espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles Biotopie ne dispose pas d'informations historiques, soit 13 espèces. Le Milan royal, le Milan noir, le Gobemouche à collier et la Pie-grièche à tête rousse ne sont pas concernées par cette synthèse, car ces espèces ont fait l'objet de suivis réguliers ou de synthèses récentes. Le travail porte aussi sur toutes les espèces migratrices listées par le FSD ne figurant pas à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, soit 43 espèces.

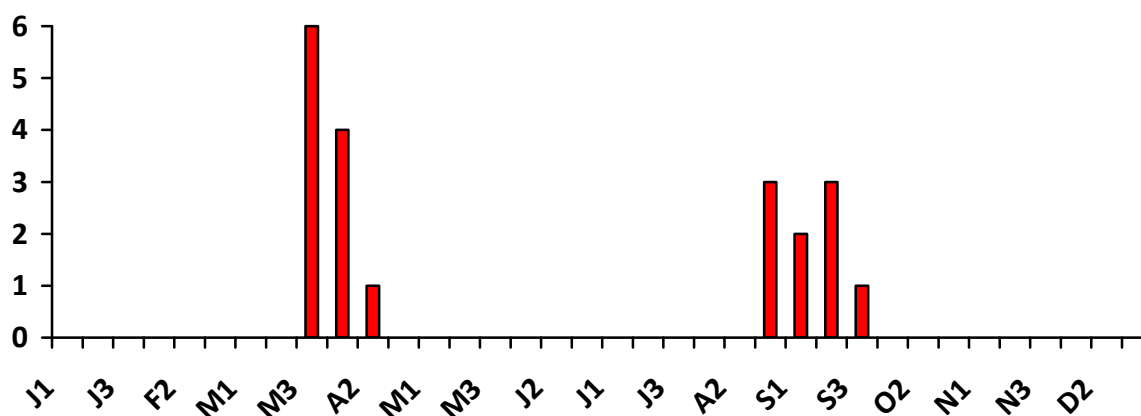
Ce rapport constitue la deuxième phase. Il fait la synthèse ornithologique pour les espèces d'intérêt communautaire migratrices et hivernantes ainsi que les autres espèces du FSD. Sont fournies pour chacune d'entre elles, des informations relatives à la fréquentation du site, en terme d'effectifs mais également de secteurs fréquentés.



I. Espèces migratrices et hivernantes régulières d'intérêt communautaire

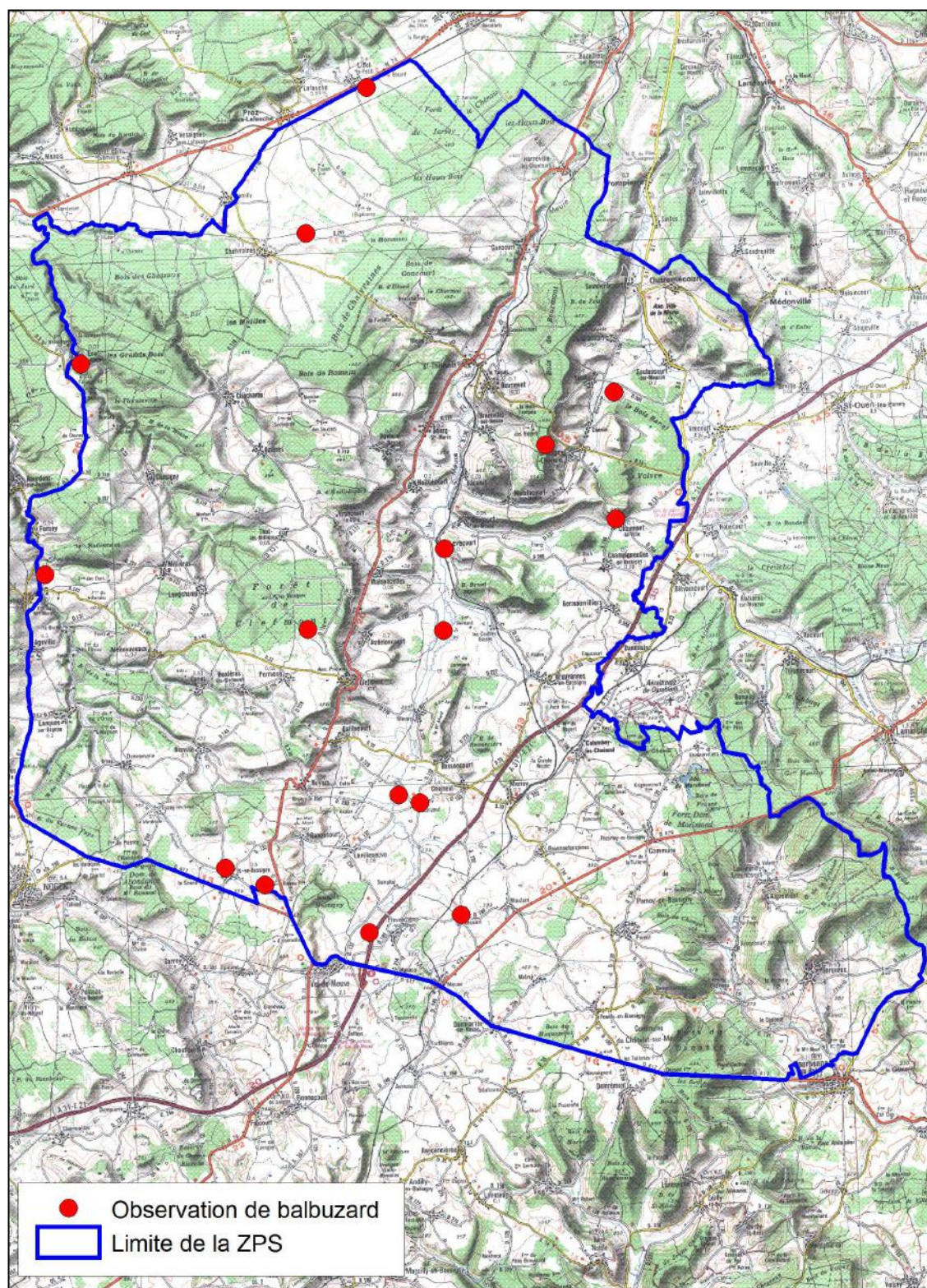
Balbuzard pêcheur

Le Balbuzard pêcheur est une espèce migratrice qui traverse le Bassigny deux fois par an (voir graphique 1). La migration prénuptiale est notée de fin mars (pic) à mi-avril. Les oiseaux repassent ensuite de fin août à fin septembre sans pic bien défini.



Graphique 1: nombre d'observations de Balbuzard par décade, de début janvier à fin décembre, entre 2000 et 2011

Cette espèce est essentiellement notée en vallée de la Meuse et dans une moindre mesure en vallée du Rognon, bien que des individus en migration active puissent être vus un peu partout dans la zone (voir carte). En effet, l'espèce pêche et stationne parfois sur ces vallées. Néanmoins, la ZPS n'est pas située sur un couloir majeur de migration pour cette espèce.



Carte 1. Localisation des observations de balbuzard dans la ZPS du Bassigny, entre 2000 et 2011

Busard des roseaux

Le Busard des roseaux n'est pas nicheur sur la ZPS du Bassigny. Les données concernent essentiellement des oiseaux en migration active disséminés sur l'ensemble de la ZPS. La majorité des individus sont notés entre mars et avril au printemps, puis en septembre et octobre. Le Busard des roseaux ne stationne pas véritablement dans la ZPS.

Cigogne blanche

La Cigogne blanche est un migrateur rare dans la ZPS du Bassigny. Seules 8 données ont été collectées au cours de ces 10 dernières années. Cinq données se rapportent à la migration prénuptiale et 3 données à la migration postnuptiale. Les observations ne concernent que quelques individus à chaque fois (entre 1 et 4 individus) excepté un groupe de 29 oiseaux en halte migratoire à Harréville-les-Chanteurs. La majeure partie des observations (5 sur 8) ont été réalisées en vallée de la Meuse, ce qui confirme l'attractivité de cette vallée pour la migration des oiseaux.

Faucon émerillon

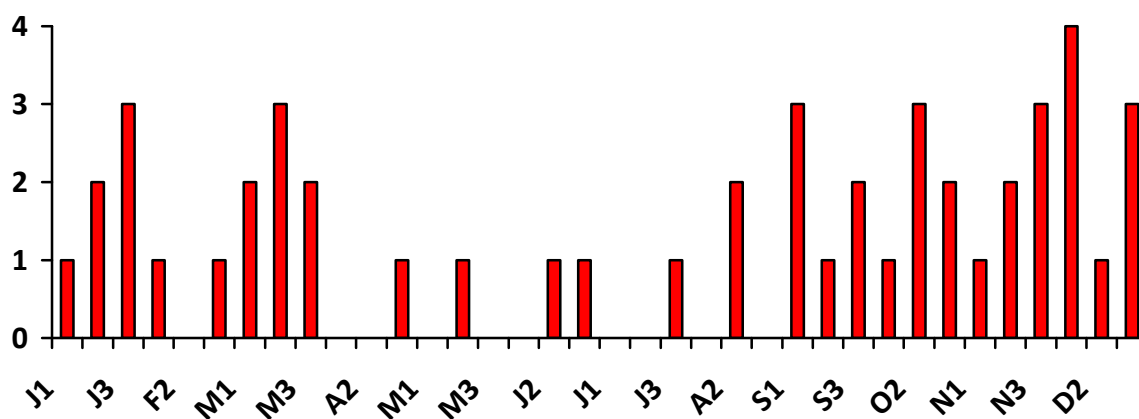
Le Faucon émerillon est une espèce migratrice qui ne stationne que ponctuellement dans la ZPS du Bassigny. En migration active, il peut être vu à peu près n'importe où dans la zone. Les oiseaux en halte migratoire s'observent majoritairement dans la zone cultivée du secteur nord ouest de la zone Natura 2000, sur les communes de Liffol-le-Petit, Harréville-les-Chanteurs, Goncourt, Chalvraines et Semilly.

Le Faucon émerillon est surtout noté lors de la migration postnuptiale, entre mi-septembre et fin décembre, avec un net pic début octobre. La migration prénuptiale est beaucoup plus discrète. On ne connaît que 3 données dans la zone, une pour chaque décade de février.

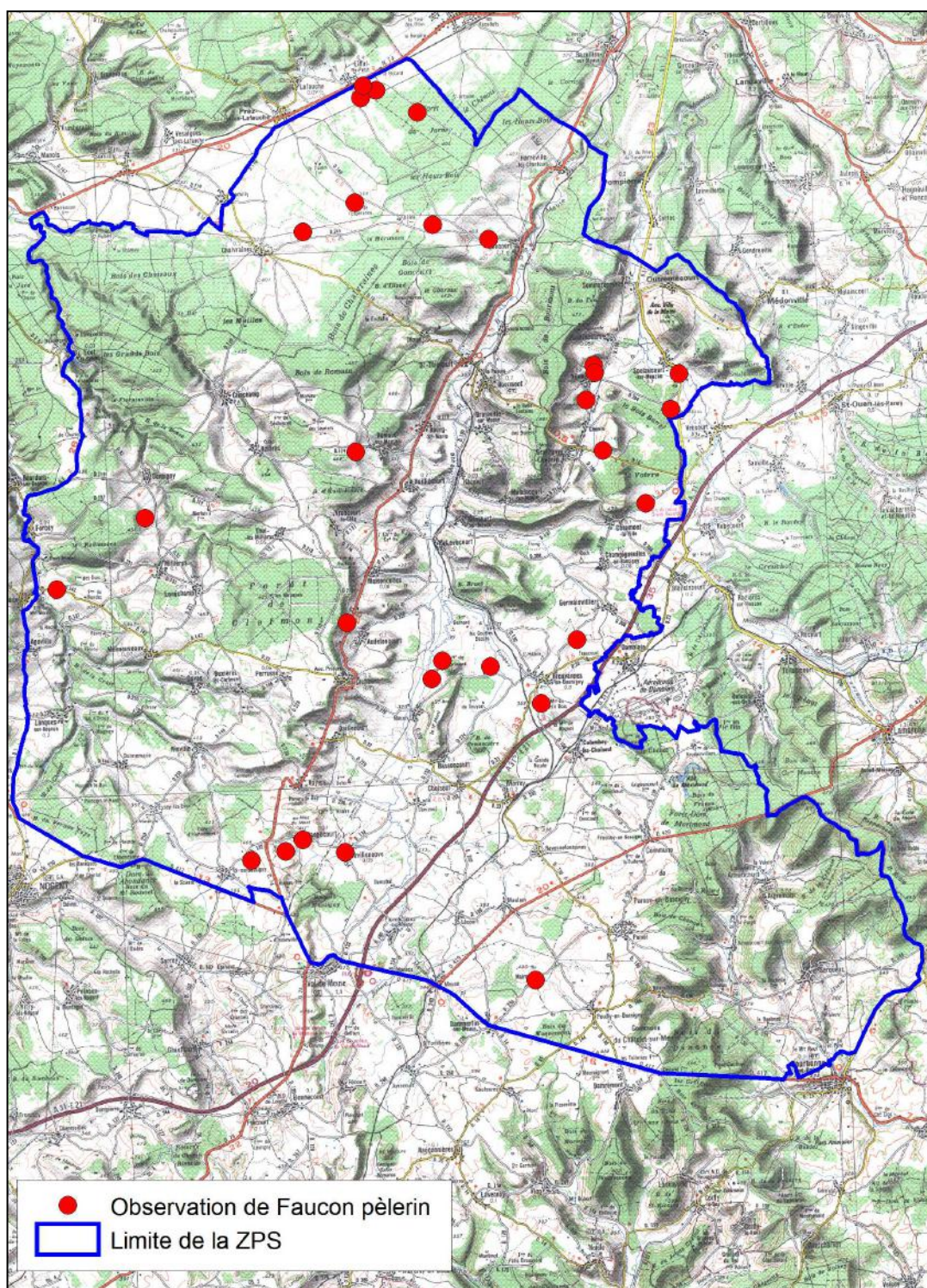
La ZPS du Bassigny n'est pas une zone majeure pour cette espèce qui la fréquente seulement en petit nombre.

Faucon pèlerin

Le Faucon pèlerin est potentiellement visible partout dans la ZPS (voir carte 2) et à n'importe quelle période de l'année ! C'est néanmoins essentiellement une espèce migratrice peu commune et une hivernante rare. La majorité des observations se situe entre début septembre et fin mars (voir graphique) mais il n'y a pas réellement de pic bien marqué. Curieusement, les observations de fin avril à fin juin concernent essentiellement des adultes ! Il peut s'agir de jeunes adultes non reproducteurs comme cet individu observé le 14 mai 2000 à Nijon, apparemment en migration active. Néanmoins, les deux autres données (1 le 15 juin 1999 à Esnouveaux et 1 le 23 avril 2010 à Nijon) se rapportent à des oiseaux en stationnement.



Graphique 2: nombre d'observations de Faucon pèlerin par décade, de début janvier à fin décembre, entre 1999 et 2011



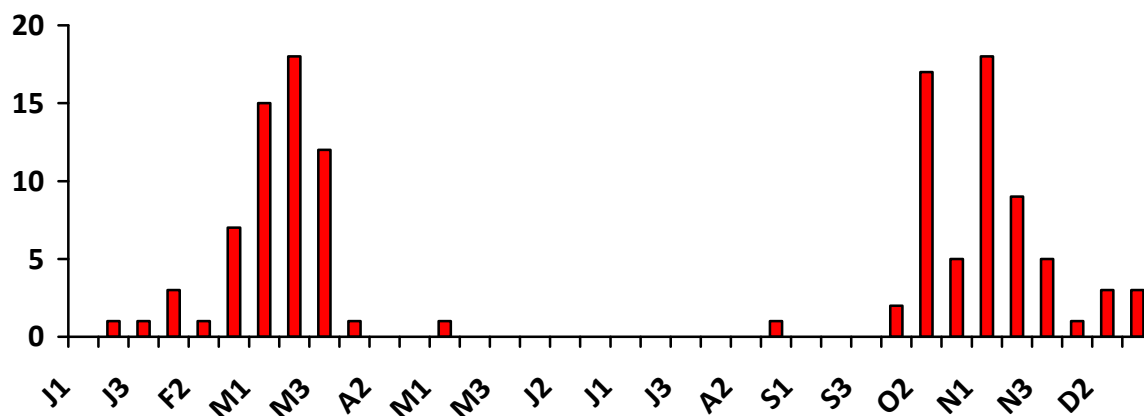
Carte 2. Localisation des observations de Faucon pèlerin dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011

Grue cendrée

Le Bassigny n'est pas situé sur l'axe majeur de migration de cette espèce. Néanmoins, une petite fraction des grues migratrices emprunte régulièrement cette voie située entre leurs zones de reproduction nordiques et les sites d'hivernage du sud-ouest de la France et de la péninsule ibérique.

Comme on peut le constater sur la carte 3, toute la ZPS peut être potentiellement survolée par cette espèce. Néanmoins, il apparaît clairement que la vallée de la Meuse est l'axe principal privilégié par la Grue cendrée. D'ailleurs, cette vallée est particulièrement recherchée par les migrateurs en halte (voir plus bas). Ainsi, le secteur qui va de Bourg-Sainte-Marie à Breuvannes-en-Bassigny fournit le plus grand nombre d'observations d'oiseaux posés.

La grue est essentiellement contactée au moment des migrations. Les déplacements postnuptiaux sont ainsi notés de début octobre à fin décembre, à l'exception d'un vol nocturne entendu à Liffol-le-Petit le 25 août 2011. Les deux pics principaux de mi-octobre et début novembre correspondent aux deux vagues majeures de départ des oiseaux stationnés en Allemagne comme c'est le cas pour l'ensemble de la région Champagne-Ardenne. A cette époque de l'année, les stationnements sont plutôt rares et leur durée ne dépasse pas quelques heures, les oiseaux repartant rapidement en migration vers le sud-ouest. L'effectif maximum enregistré est de 28 individus le 18 novembre 2010 à Breuvannes-en-Bassigny. Les données de décembre sont rares mais régulières et semblent en augmentation, sans doute du fait de la forte progression des effectifs qui traversent la France depuis une dizaine d'années. Elles concernent les années 2000, 2004, 2007, 2009 et 2010.



Graphique 3: nombre d'observations de Grue cendrée par décade, de début janvier à fin décembre, entre 1999 et 2011

La migration pré-nuptiale est notée de mi-janvier à début avril avec un pic entre fin février et fin mars. Curieusement, cette migration est un peu plus tardive (maximum de données à la mi-mars) que celle enregistrée sur l'axe principal de migration de la Champagne humide où les oiseaux passent essentiellement fin février et début mars. Les stationnements sont plus réguliers à cette époque de l'année, grâce aux inondations dans les vallées. Les herbages sont particulièrement recherchés. Toutefois les effectifs restent faibles, le maximum observé ne concerne que 50 grues à Audeloncourt le 6 mars 2000. En outre, nous n'avons que trois données de stationnement dépassant la journée :

- 16 individus du 11 au 18 mars 2000 à Audeloncourt ;
- 2 oiseaux du 25 mars au 2 avril 2000 également à Audeloncourt ;
- 13 grues du 19 au 26 mars 2001 à Maisoncelles.

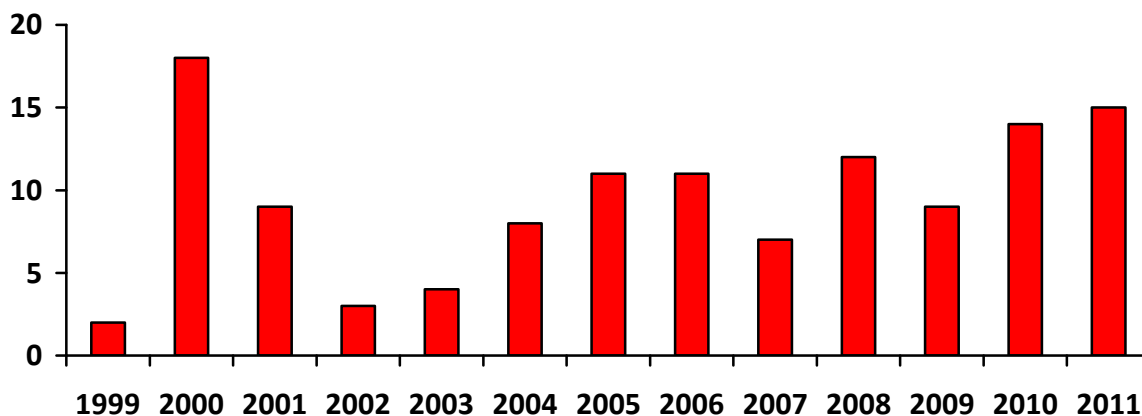
Enfin, nous n'avons qu'une seule donnée plus tardive : un oiseau de deuxième année en halte le 9 mai 2009 à Chaumont-la-Ville.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'estimation des effectifs survolant la ZPS du Bassigny, il est très difficile d'avoir une vision quantitative précise. En effet, certaines années, des mouvements de migration plus importants ont lieu dans ce secteur de la Haute-Marne consécutivement à des coups de vent d'ouest ou nord-ouest qui dévient les oiseaux un peu plus au sud-est de leur trajet habituel. De plus, à l'automne, les oiseaux passent essentiellement de nuit et il est donc impossible d'estimer le flux réel concerné par ces mouvements. Néanmoins, deux données quantitatives importantes méritent d'être signalées :

- 1 857 individus en migration active durant la journée du 4 novembre 2006, à Liffol-le-Petit ;
- 4 827 grues au même endroit, le 11 octobre 2004.

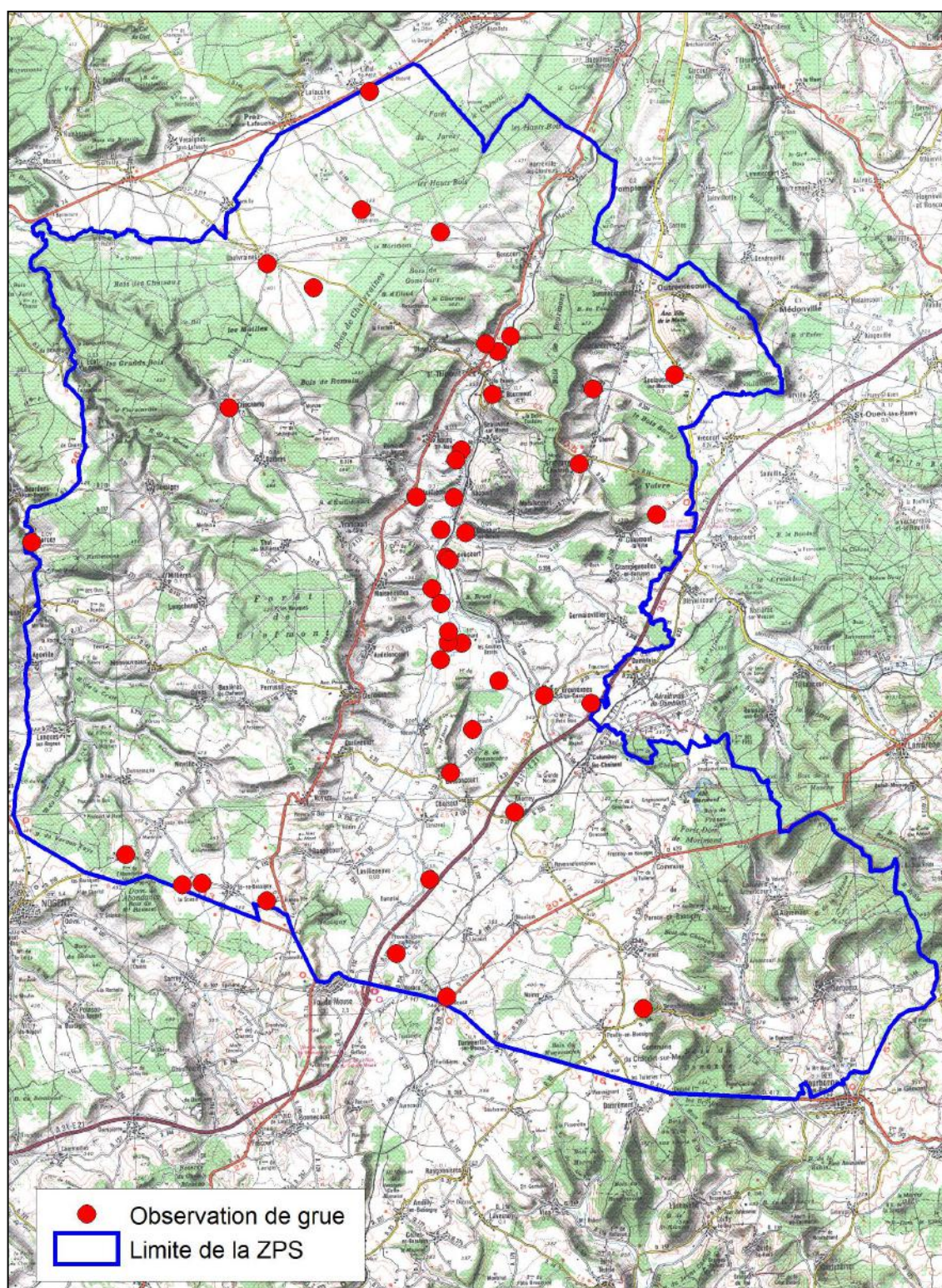
Ces effectifs doivent être considérés comme des minimums et ces passages peuvent être qualifiés d'exceptionnels.

Le graphique ci-dessous indique le nombre annuel d'observations de grue entre 1999 et 2011. Il montre que malgré l'augmentation nette des effectifs à l'échelle européenne, il n'y a pas réellement une tendance forte à l'accroissement du nombre de données dans la ZPS du Bassigny. D'ailleurs, c'est même l'année 2000 qui détient toujours le record de données avec 18 observations, essentiellement du fait des stationnements prolongés enregistrés à la fin de l'hiver et au début du printemps cette année là (voir plus haut).



Graphique 4: nombre d'observations de Grue cendrée par année, de 1999 à 2011

On peut estimer tout de même qu'au moins 1 000 à 2 000 individus traversent la zone en migration active dont guère plus de 10 à 100 oiseaux s'arrêtent dans le secteur pour quelques heures à quelques jours.



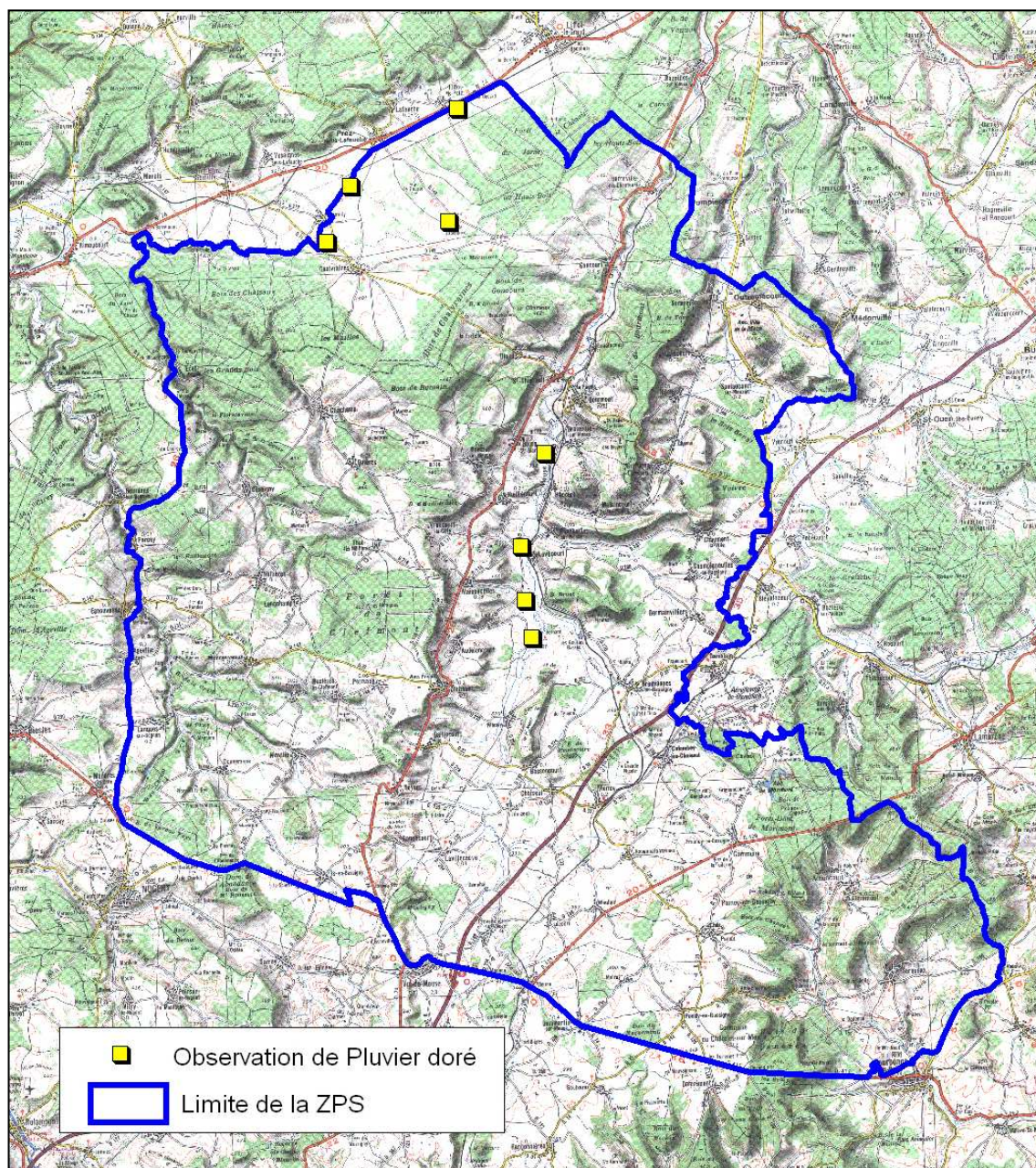
Carte 3. Localisation des données de grues dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011

Hibou des marais

Une seule observation récente est connue dans la ZPS du Bassigny, celle d'un oiseau posé dans un labour en mars 2008 à Parnoy-en-Bassigny. L'espèce est un migrateur occasionnel dans la ZPS alors qu'ailleurs dans la région, dans les parties les plus cultivées, sa présence est plus régulière et peut même aboutir à des cas de nidification certaines années de fortes pullulations de campagnols des champs.

Pluvier doré

Le Pluvier doré est un migrateur rare dans la ZPS du Bassigny. L'analyse des 8 données collectées entre 1999 et 2011 montre 2 principales zones de stationnement (carte 4) : la vallée de la Meuse dans sa partie la plus inondable (Levécourt) et les zones d'agriculture intensive du nord de la ZPS (Saint-Blin, Semilly). Pour la vallée de la Meuse, les données exclusivement printanières (mois de mars) sont liées aux inondations (années 1999, 2000 et 2006) même si, certaines années avec inondations ne voient pas le stationnement de l'espèce. La taille des 3 groupes notés étaient de 5, 37 et 66 individus. La seconde zone de stationnement accueille des groupes de migrants aussi bien en mars (2 données) qu'en novembre-décembre (3 données). Les effectifs sont du même ordre que ceux pour la zone de la vallée de la Meuse (max de 80 individus). Il est à signaler que l'espèce n'a pas été observée dans la ZPS depuis 2006.



Carte 4. Localisation des données de Pluvier doré dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011

II. Espèces ne figurant pas à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux mais listées sur le FSD du site

Autour des palombes

L'Autour est un rapace très discret ; seulement une vingtaine de données sont disponibles ces dix dernières années. Une observation d'un adulte alarmant autour d'un nid a été faite sur la commune d'Ozières en 2002 constitue la seule donnée de reproduction certaine. Il est observé tous les mois de l'année avec une fréquence qui semblerait accrue en automne ce qui pourrait correspondre à un apport d'oiseaux migrateurs ou hivernants. Les observations sont réparties sur l'ensemble de la ZPS.

Barge à queue noire

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Bécasse des bois

La LPO Champagne-Ardenne ne dispose pas de données de reproduction dans la ZPS du Bassigny. Sa nidification n'est cependant pas exclue. Les données en notre possession concernent la période hivernale (novembre à mars). La forêt du Jarney, le bois Banal de Graffigny-Chemin et les massifs forestiers de l'Apance sont les sites ayant fait l'objet de contacts ces dernières années. A n'en pas douter, tous les autres bois de la ZPS sont favorables. Par ailleurs, l'espèce ne fréquente pas que le milieu forestier car elle exploite les prairies humides en lisière.

Bécasseau cocorli

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Bécasseau variable

Le Bécasseau variable a été observé à 3 reprises au cours de ces 10 dernières années. Toutes les données concernent des oiseaux en halte migratoire sur les inondations de la vallée de la Meuse entre le 9 et le 26 mars. Le plus gros groupe était constitué de 15 oiseaux et les 2 autres données, d'oiseaux isolés.

Bécasseau minute

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Bécassine des marais

L'espèce est observée en mars puis de fin août à mi-décembre. L'hivernage n'a jamais été noté. Elle s'arrête sur les inondations de la vallée de la Meuse, sur les prairies les plus humides en dehors de la vallée et également sur les bords de certaines mares. Etant donné le nombre de sites potentiellement favorables sur l'ensemble du territoire de la ZPS, il est impossible d'évaluer l'ampleur du passage. Quoiqu'il en soit les plus gros groupes observés comptaient rarement plus d'une dizaine d'individus. Ils se trouvaient tous sur la vallée de la Meuse sur les communes de Brainville-sur-Meuse, Huilliécourt et Bourg-Sainte-Marie. C'est sur cette dernière commune qu'a été observé le plus gros groupe : 73 individus le 26/03/08.

Bécassine sourde

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années. Toutefois cette espèce très discrète doit être plus régulière que l'absence d'observation ne le laisse supposer. Une donnée récente dans une prairie humide en dehors des limites de la ZPS sur la commune de Liffol-le-Petit en témoigne. Toutes les prairies humides sont susceptibles d'être fréquentées lors du passage pré-nuptial (mars à mai) et lors du passage post-nuptial (octobre à novembre). Les effectifs doivent toutefois rester très faibles à l'image des stationnements connus dans le reste de la région.

Buse pattue

L'espèce est relativement rare en France en automne et en hiver. La Champagne-Ardenne est l'une des 2 ou 3 régions françaises à accueillir plus ou moins régulièrement cette espèce. La Buse pattue n'est pas d'observation annuelle dans la ZPS du Bassigny mais elle y a été notée régulièrement entre 1997 et 2004. Après une absence apparente de quelques années, un nouvel oiseau a été observé l'hiver dernier, les 31 janvier et 25 février à Goncourt. Le seul secteur fréquenté est la zone cultivée au nord-ouest de la ZPS, sur les communes de Goncourt et Semilly.

Buse variable

La Buse variable est le rapace le plus commun dans la ZPS comme dans le reste de la région en général. Le paysage d'herbage entrecoupé de massifs boisés lui convient parfaitement. Elle est d'ailleurs plus abondante sur la moitié est de la ZPS.

Caille des blés

La Caille des blés fréquente à la fois des milieux herbagers (prairies de fauche) et des milieux cultivés où on ne trouve que des grandes parcelles de céréales. Sa répartition dans la ZPS du Bassigny est donc assez éclatée. Néanmoins, on notera que les plus fortes densités se trouvent sur le secteur cultivé de Chalvraines et Goncourt.

L'espèce est principalement contactée au printemps, entre début mai et mi-juin. A cette époque de l'année, toutes les données proviennent de contacts fortuits avec des mâles chanteurs, l'espèce n'ayant pas bénéficié de recherche spécifique. Par la suite, on note quelques observations d'oiseaux dans le courant du mois d'août qui peuvent correspondre soit à des regroupements familiaux d'oiseaux nés sur place soit à des individus en halte migratoire. Signalons ainsi quelques oiseaux observés à Liffol-le-Petit en août 2006 (maximum de 4 le 11).

Dans ces conditions, il apparaît impossible de donner une fourchette précise des effectifs nicheurs, d'autant que la caille est connue pour présenter des fluctuations interannuelles très importantes.

Canard chipeau

L'espèce est notée sur 4 des 11 dernières années en faible nombre (1 à 4 individus). Les sites de stationnements sont les inondations de la vallée de la Meuse à hauteur de Brainville-sur-Meuse et Levécourt. Les stationnements sont de courte durée. Ils concernent le mois de mars et le mois de janvier.

Canard colvert

Le Canard colvert fréquente toutes les zones humides de la ZPS qu'il s'agisse de fossés, de mares, d'étangs de pêche, d'inondations ou encore de rivières et ce à toutes les périodes de l'année. C'est au printemps quand les migrateurs font halte sur les inondations de la vallée de la Meuse que l'espèce est la plus abondante. Les groupes les plus importants comptent environ une centaine d'individus. Il ne nous est pas possible de quantifier la population nicheuse.

Canard siffleur

L'espèce est notée sur 2 des 11 dernières années en faible nombre (2 à 7 ind.). Les sites de stationnements sont les inondations de la vallée de la Meuse à Audeloncourt et de la vallée du Mouzon à Outremécourt.

Canard pilet

L'espèce est notée sur 3 des 11 dernières années. Les zones de stationnements sont les zones inondables de la vallée de la Meuse à hauteur de Brainville-sur-Meuse et Audeloncourt. Sur les 3 données de groupe en halte migratoire, toutes collectées au cours du mois de mars, les maxima sont de 14 en 2001, 18 en 2006 et 24 en 2007, soit des effectifs sensiblement plus élevés que pour les autres anatidés migrants.

Canard souchet

L'espèce est notée sur 3 des 11 dernières années exclusivement en mars avec des effectifs allant de 7 à 14 individus. Comme pour les espèces précédentes, les zones de stationnement sont les inondations de la vallée de la Meuse entre Levécourt et Meuvy.

Chevalier aboyeur

Les 2 seules observations de Chevalier aboyeur réalisées dans la ZPS du Bassigny sont des oiseaux isolés en migration active le 4 septembre 2000 et le 31 août 2005.

Chevalier arlequin

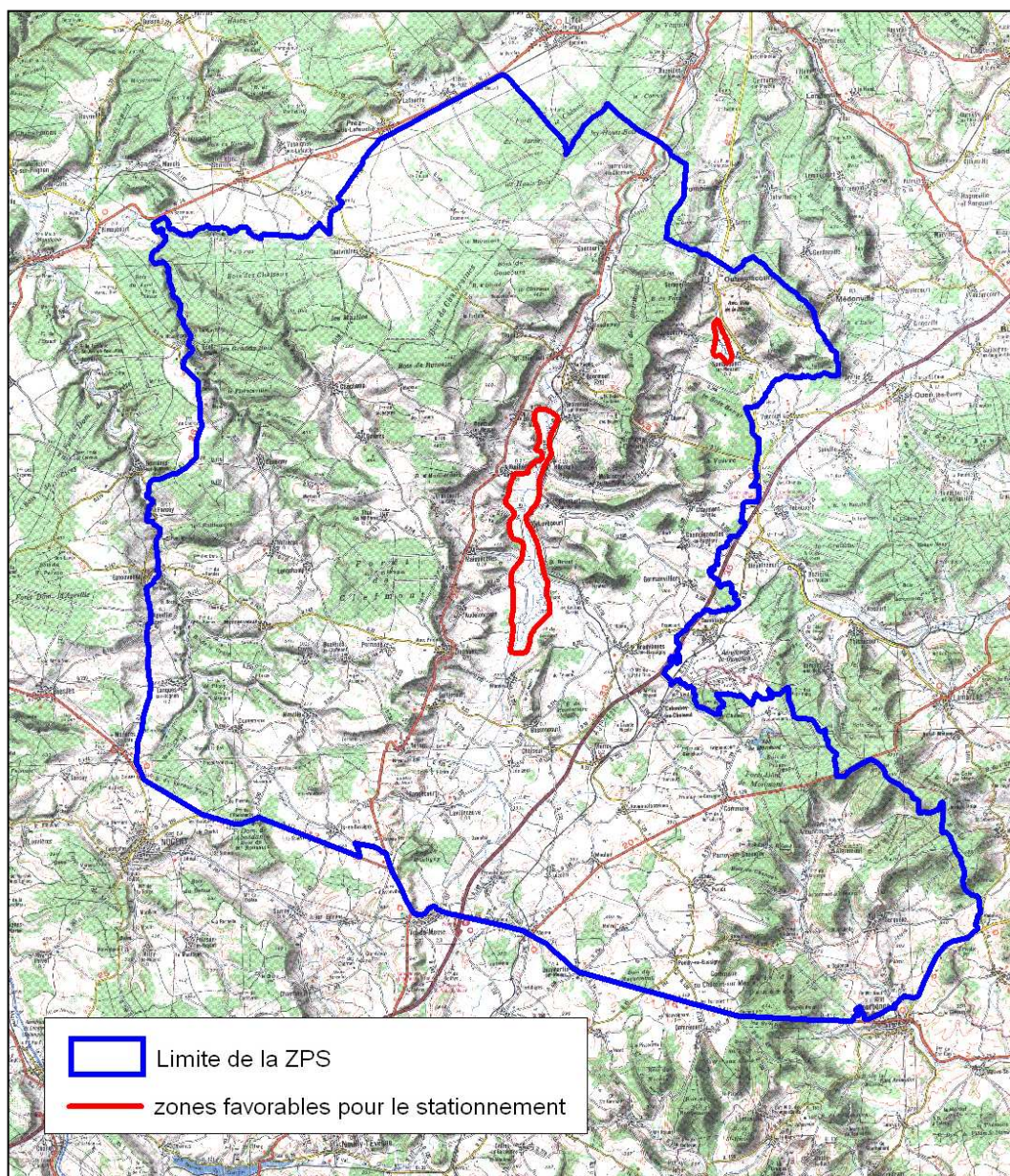
Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Chevalier culblanc

Seulement 5 observations de cette espèce, pourtant très commune dans la région, ont été faites au cours de ces 10 dernières années dans la ZPS. Toutes les données sauf une correspondent à la période postnuptiale (fin juin à mi-septembre). Elles ont été réalisées sur la Meuse (2 données), sur une inondation (1 donnée) et en vol (en migration active, 1 donnée). Les inondations de la Meuse au printemps, pourtant très appréciées par la plupart des limicoles, ne semblent pas attirer le Chevalier culblanc.

Chevalier guignette

Le statut du Chevalier guignette se rapproche de celui du Chevalier culblanc : une espèce très commune dans la région rarement observée dans le Bassigny et quasi-exclusivement en période postnuptiale. En effet, toutes les données en notre possession sont issues de la migration postnuptiale que ce soit en migration active ou en halte migratoire sur les petites pièces d'eau de la ZPS (étang d'Ecot-la-Combe, étangs de pêche de Maulain).



Carte 5. Zones de stationnement principales des anatidés (Canard pilet, Canard siffleur, Canard chipeau, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été) et des limicoles migrateurs (Chevalier gambette, Bécasseau variable, Bécassine des marais)

Chevalier gambette

Deux données font état d'un passage de l'espèce dans le Bassigny : un groupe de 9 stationne pendant 2 jours en mars 2006 et un oiseau stationne lui aussi pendant 2 jours en mars 2010. Les sites d'observation sont comme pour les autres espèces de limicoles, les inondations de la vallée de la Meuse.

Courlis cendré

La ZPS du Bassigny héberge encore une petite population nicheuse dans la vallée de la Meuse. Ce secteur constitue, avec les grandes vallées alluviales des Ardennes, l'un des derniers sites de nidification connus en Champagne-Ardenne. L'espèce a en effet disparu des autres sites de nidification qu'elle occupait dans la région dans les années 80 et 90. Le secteur fréquenté s'étend de Meuvy à Brainville-sur-Meuse. De 2 à 3 couples s'y cantonnent chaque année. Ils occupent leur territoire dès le début du mois de mars et commencent à se regrouper à la mi-juin (parfois à partir de fin mai). Les contacts cessent à cette période pour le reste de l'année. On peut penser que les oiseaux désertent leurs sites de nidification pour partir en migration.

En dehors de ces couples, les contacts avec l'espèce dans la ZPS se résument à de rares données d'oiseaux en migration active en juillet, août et septembre (3 données). Contrairement à d'autres limicoles, les inondations printanières de la vallée de la Meuse ne retiennent pas de courlis en migration.

Cygne tuberculé

Seulement 2 données de cette espèce ont été collectées au cours de ces 10 dernières années. Deux oiseaux sur un petit étang en vallée du Seuillon à Lanques-sur-Rognon et 2 oiseaux en bordure de la Meuse à Bourg-Sainte-Marie.

Epervier d'Europe

Tout comme l'Autour des palombes, l'Epervier d'Europe est un oiseau très discret. Une seule preuve de reproduction certaine a été enregistrée sur la ZPS ; un nid avec des jeunes à l'envol à Liffol-le-Petit. Les observations sont plus nombreuses en période inter-nuptiale.

Faucon crécerelle

Le Faucon crécerelle est présent sur l'ensemble de la ZPS du Bassigny même si certains secteurs sont plus fréquentés que d'autres. Il est ainsi essentiellement noté dans la zone herbagère centrée sur la vallée de la Meuse. Par ailleurs, la population nicheuse est renforcée en automne et en hiver par l'arrivée d'oiseaux nordiques qui viennent passer la mauvaise saison en Champagne-Ardenne.

En période de reproduction, l'espèce est assez largement répartie sur l'ensemble de la zone. Néanmoins, même si ces données présentent un indice de reproduction au moins possible, une partie d'entre elles provient sans doute d'oiseaux non nicheurs. Le Faucon crécerelle est, en effet, plutôt considéré comme un nicheur rare dans la zone. En 2002, lors de la réactualisation des données avifaunistiques de certaines espèces de la ZICO du Bassigny, la fourchette proposée alors n'était ainsi que de 15 à 20 couples.

Depuis cette date, de nouvelles données ont cependant été obtenues dans la ZPS. La reproduction certaine a ainsi été constatée sur 7 communes : Brainville-sur-Meuse (en 2007), Breuvannes-en-Bassigny (en 2006), Germainvilliers (en 2007 et 2008), Goncourt (en 2005 et 2007), Perrusse (en 2009), Romain-sur-Meuse (en 2002) et Val-de-Meuse (en 2010 et 2011).

Des indices probables ont été rapportés en plus sur les deux communes suivantes : Forcey (en 2002) et Parnoy-en-Bassigny (en 2007).

Par ailleurs, les oiseaux isolés observés en juin se rapportent sans doute, pour partie au moins, à des nicheurs potentiels. Les communes concernées sont : Ageville (en 2002), Bourmont (en 2007), Consigny (en 2002), Is-en-Bassigny (en 2002), Lanques-sur-Rognon (en 2002), Liffol-le-Petit (en 2002), Nijon (en 2006), Ninville (en 2002), Nogent (en 2002) et Outremécourt (en 2002).

En définitive, on peut proposer 15 – 20 couples comme nouvelle fourchette des effectifs de Faucon crécerelle sur la ZPS du Bassigny, c'est-à-dire un peu plus que l'estimation de 2002 qui portait sur un territoire plus grand. Cela reflète plus une meilleure connaissance de l'espèce qu'une réelle augmentation. Le Faucon crécerelle est d'ailleurs considéré comme stable en France depuis 2001 et aucune tendance ne peut être fournie pour la ZPS.

Faucon hobereau

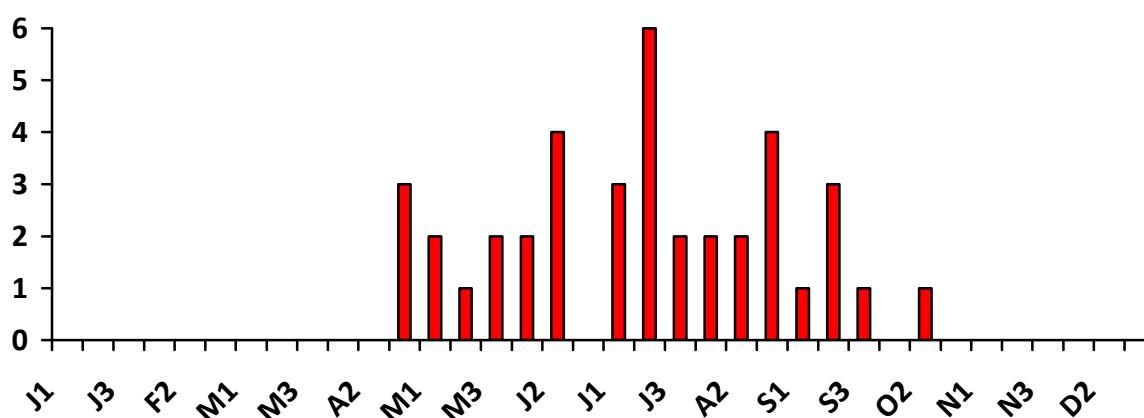
Le Faucon hobereau est une espèce peu commune dans la ZPS du Bassigny. Il est présent de fin avril à mi-octobre (voir graphique 5) sans pic nettement marqué.

En 2002, lors de la réactualisation des données avifaunistiques de certaines espèces de la ZICO du Bassigny, la fourchette proposée alors était de 5 à 10 couples pour l'ensemble de la zone.

Depuis cette date, le nombre de données dans la ZPS a un peu augmenté mais aucune preuve de nidification certaine n'a pu être apportée. Il faut dire que nous n'avons pas fait de

prospection spécifique pour cette espèce qui se reproduit tardivement. Le Faucon hobereau est signalé nicheur probable sur trois communes : Doncourt-sur-Meuse, Liffol-le-Petit et Parnoy-en-Bassigny. Par ailleurs, les observations de juin et juillet concernent sans doute des nicheurs locaux. Les communes concernées sont : Ageville (en 2002), Consigny (en 2009), Esnouveaux (en 2002), Goncourt (en 2003), Huilliécourt (en 2005), Levécourt (en 2007), Malaincourt-sur-Meuse (en 2003), Nijon (en 2002), Nogent (en 2002), Romain-sur-Meuse (en 2011) et Val-de-Meuse (en 2007).

L'espèce est considérée comme stable en France depuis 2001. Dans le Bassigny, l'évolution de sa population est difficile à cerner. Avec les données accumulées depuis 2002, on peut néanmoins légèrement réévaluer l'estimation des effectifs et proposons 10 à 15 couples pour la ZPS.



Graphique 5 : nombre d'observations de Faucon hobereau par décade, de début janvier à fin décembre, entre 2002 et 2011

Foulque macroule

Les milieux fréquentés par cette espèce sont extrêmement rares dans la ZPS du Bassigny. Il n'est donc pas étonnant que sa répartition y soit particulièrement restreinte. Deux sites de présence sont actuellement connus.

La Foulque macroule fréquente le Grand Etang sur la commune d'Ecot-la-Combe, tout à fait en limite nord-ouest de la ZPS. Au moins 3 couples nicheurs y étaient présents en 2010. Par ailleurs, l'espèce y hiverne également pour peu que l'étang ne gèle pas complètement. Un maximum de 22 individus y a ainsi été dénombré le 17 janvier 2005.

Le second site est un chapelet de petits étangs privés situés sur la commune de Val-de-Meuse, entre l'autoroute et les villages de Lécourt et Maulain, dans le sud de la ZPS. Cette population nicheuse était d'au moins 3 couples en 2011.

Nous n'avons connaissance d'aucun autre secteur fréquenté par cette espèce.

Par ailleurs, en l'absence de données plus anciennes, il nous est impossible de retracer l'évolution de la présence de l'espèce dans la ZPS. Signalons tout de même que la petite population de Val-de-Meuse est relativement récente puisque les étangs concernés ont été progressivement créés depuis une dizaine d'années.

Fuligule milouin

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Fuligule morillon

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Gallinule poule d'eau

Cette espèce discrète souffre indéniablement d'un déficit de connaissance du fait d'une sous-prospection importante.

La carte montre que la poule d'eau est principalement notée en vallée de la Meuse mais tous les petits plans d'eau (mares, étangs de pêche, stations d'épuration) et tronçon d'eau libre (fossés, rivières) peuvent être considérés comme des sites potentiels de présence.

Compte tenu du faible nombre de données, il nous est impossible de fournir une fourchette d'effectifs pour la population se reproduisant dans le Bassigny.

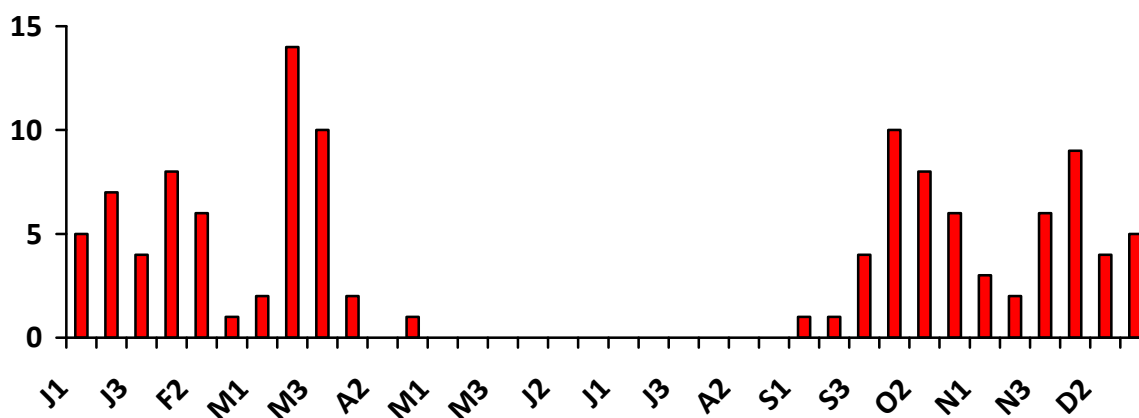
Grand Cormoran

Le Grand Cormoran est une espèce uniquement migratrice et hivernante dans la ZPS. Les vols en migration active peuvent être vus un peu partout au-dessus du territoire (voir carte) mais la vallée de la Meuse et, dans une moindre mesure, celle du Rognon regroupent une grande partie des données. Ceci est dû au fait que les dortoirs ou les sites de repos diurnes sont situés dans ces vallées (voir plus bas).

Cette espèce est observée de début septembre à fin avril (voir graphique 6). La migration postnuptiale est centrée principalement sur le mois d'octobre avec un pic en début de ce mois. Les mouvements enregistrés plus tard (fin novembre et début décembre par exemple) concernent des oiseaux fuyant les vagues de froid.

On note encore beaucoup de mouvements en janvier mais une partie de ceux-ci ainsi que les groupes observés en février concernent déjà la migration prénuptiale. Celle-ci semble néanmoins culminer en mars, sur les deux dernières décades. Les 3 données d'avril concernent également des oiseaux vus en migration active.

Nous n'avons aucune donnée d'estivage et aucune observation ne peut laisser penser à une prochaine installation de l'espèce en tant que nicheuse dans la ZPS.



Graphique 6 : nombre d'observations de Grand Cormoran par décade, de début janvier à fin décembre, entre 1999 et 2011

Les stationnements sont notés de fin novembre à mi-mars. Si l'on excepte une donnée sur le Grand Etang à Ecot-la-Combe en vallée du Rognon (2 immatures observés le 20 mars 2010), toutes les autres observations se rapportent à la vallée de la Meuse. Les communes concernées sont Goncourt, Bourmont, Bourg-Sainte-Marie, Levécourt et Val-de-Meuse. Les effectifs restent modestes et le maximum enregistré n'est que de 44 individus le 15 janvier 2010 à Bourg-Sainte-Marie.

Par ailleurs, il faut signaler l'observation à plusieurs reprises, en vallée de la Meuse, d'un oiseau polonais bagué poussin en 2001. Cet individu a ainsi été noté en mars 2003, décembre 2007, janvier 2008, novembre 2008 et mars 2010 confirmant la fidélité de cette espèce pour ses sites de halte migratoire et d'hivernage.

Grèbe castagneux

L'espèce n'a été notée que sur 2 sites au cours de ces 10 dernières années : l'étang d'Ecot-la-Combe et la Meuse à hauteur de Goncourt. Le premier site, qui accueille entre 5 et 10 individus en hiver, au printemps et à l'automne, est potentiellement favorable à la reproduction mais celle-ci n'a pas été prouvée. Sur le second site, de 1 à 7 individus peuvent y passer l'hiver. C'est l'endroit de la Meuse, lors son passage dans le Bassigny, où elle est la plus calme et la plus large. Les autres tronçons sont moins favorables.

Grèbe huppé

Aucune observation dans la ZPS au cours de ces 10 dernières années.

Grive litorne

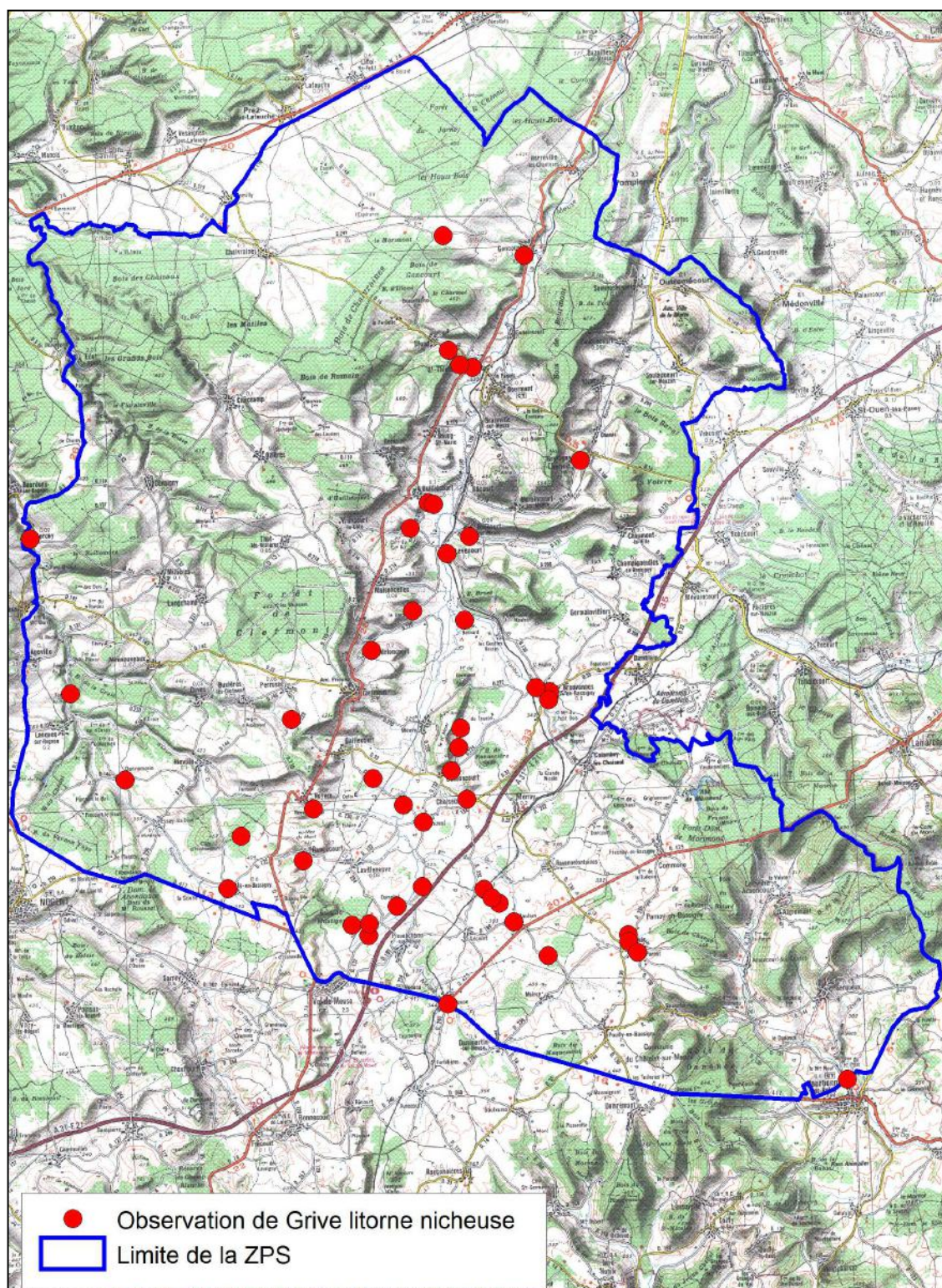
Cette espèce se reproduit dans une grande partie de la ZPS du Bassigny (voir carte des nicheurs). En automne et en hiver, les populations autochtones sont renforcées par l'arrivée d'individus migrateurs en provenance du Nord-est de l'Europe. La Grive litorne peut alors être vue dans des secteurs où elle ne se reproduit pas (voir carte générale). L'hivernage y est plus ou moins important en fonction de la rigueur de la saison.

Dans la ZPS du Bassigny, la Grive litorne se reproduit surtout dans la zone herbagère à l'est de la D74. Sa répartition est plus clairsemée dans la partie ouest où on la trouve essentiellement en vallée du Rognon et dans d'autres secteurs favorables mais en densité moindre. L'espèce niche en colonies qui peuvent compter de quelques couples à une dizaine de paires. Les milieux fréquentés comprennent des zones herbacées rases pour son alimentation et des arbres suffisamment hauts (en général d'au moins 5 mètres de hauteur) pour y faire son nid. Cette grive choisit donc des secteurs où alternent des herbages, des cultures, des haies et des bosquets, y compris des peupleraies. On la trouve fréquemment en bordure des villages et dans les vergers.

L'histoire de la Grive litorne en France est marquée par une phase d'expansion nette puis par un recul récent, assez marqué également. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'espèce ne nichait que dans l'Est de l'Europe. Elle a alors entrepris de coloniser une grande partie de l'ouest de ce continent en un peu plus d'un siècle. Les premiers nicheurs sont constatés en France dans le Doubs en 1953. Dans les années 70, l'espèce se reproduit principalement dans le sud-est de la Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté, dans l'Ain et la Haute-Savoie. Quinze à vingt ans plus tard, cette grive niche dans un grand tiers nord-est de notre pays, de la Haute-Normandie jusqu'aux Alpes-Maritimes, ainsi qu'en Auvergne. Les années 90 constituent certainement le maximum de progression de l'espèce dans notre pays.

En Champagne-Ardenne, les premières preuves de reproduction certaines datent de 1977 dans la Marne et la Haute-Marne. Quinze années plus tard, l'espèce se reproduit quasiment dans toute la région. A cette époque, la Grive litorne est une nicheuse commune dans le Bassigny mais l'absence de données quantitatives précises empêche toute estimation de ses effectifs.

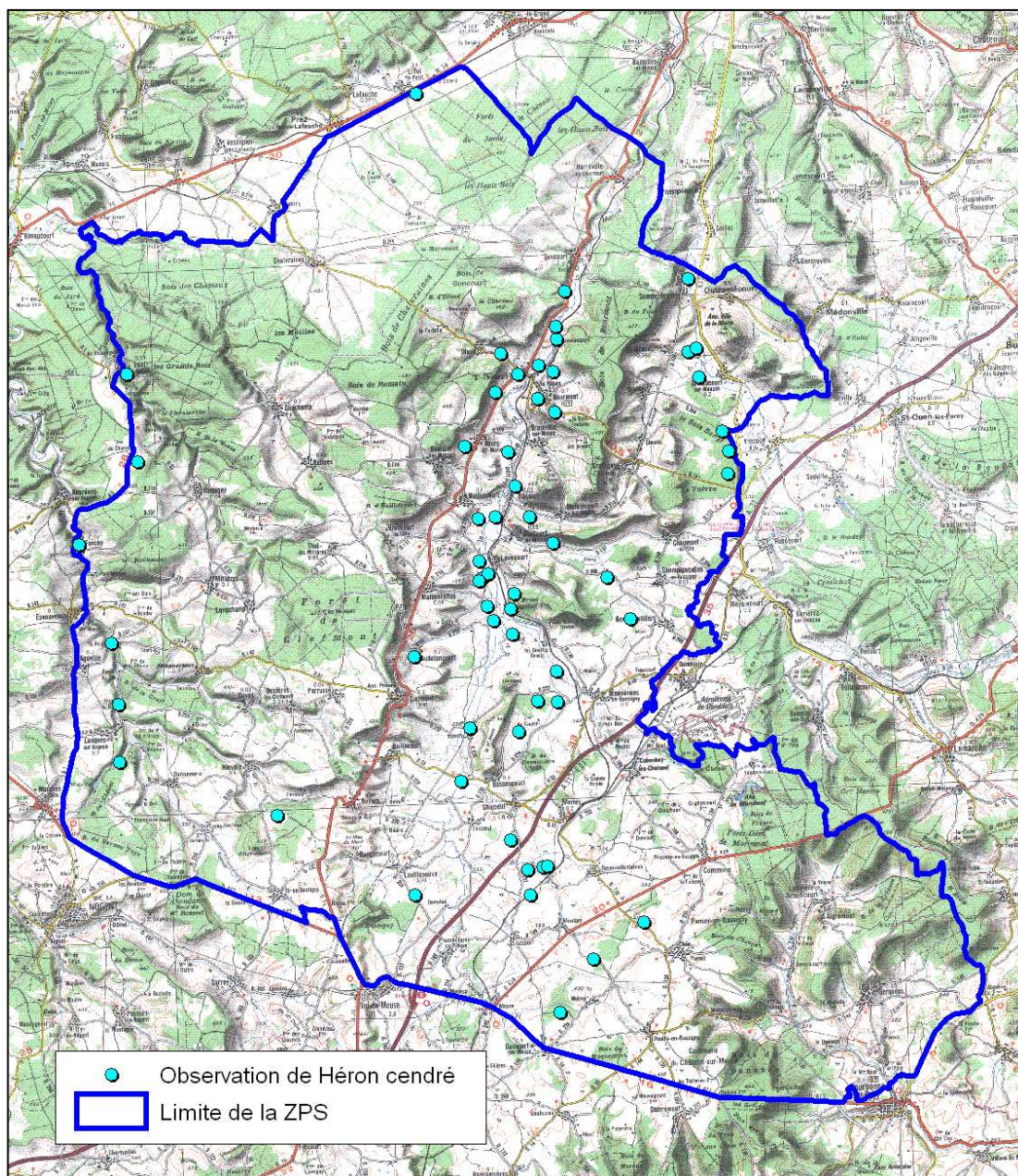
Depuis une dizaine d'années, l'espèce est en net repli vers l'Est. Actuellement, en France, la Grive litorne ne niche quasiment plus que dans le nord-est (Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace et Franche-Comté), les Alpes et l'Auvergne. Dans notre région, elle a disparu de la plus grande partie de la Marne et des deux tiers de l'Aube. On peut penser également que les populations des secteurs encore bien fréquentés ont fortement diminué quantitativement. Il est fort probable que ce soit le cas du Bassigny d'autant plus que les milieux favorables ont diminué depuis 20 ans. Ainsi, le retournement des herbages, l'arrachage des haies et la coupe des grands arbres lui sont très défavorables. Quoiqu'il en soit, la ZPS du Bassigny reste un bastion pour la nidification de l'espèce en Champagne-Ardenne et possède à ce titre une importance particulière pour sa conservation. La population nicheuse ne peut pas être estimée précisément mais elle compte probablement au moins 500 couples.



Carte 6. Localisation des observations de Grive litorne avec indice de reproduction dans la ZPS du Bassigny, entre 2002 et 2011

Héron cendré

Le Héron cendré est visible toute l'année et peut être observé dans tous les milieux favorables de la ZPS du Bassigny. La vallée de la Meuse de Meuvy à Goncourt regroupe une bonne partie des observations (carte 7). C'est sur ce secteur que sont connus les principales colonies de reproduction de la ZPS totalisant 10 à 25 couples nicheurs (5 colonies). Ailleurs, l'espèce se reproduit sur la vallée du Mouzon (1 colonie d'une dizaine de couples) et sur la vallée du Rognon (1 colonie d'une dizaine de couples).



Carte 7. Cartographie des observations de Héron cendré dans la ZPS du Bassigny

Hirondelle de rivage

Les données en notre possession montrent que l'Hirondelle de rivage passe en petit nombre au moment de ses migrations. La création récente de plans d'eau, que ce soit pour les activités de loisir ou comme sites d'épuration des eaux usées des villages, est très favorable au stationnement migratoire des 3 espèces d'hirondelles.

Merle à plastron

L'espèce est une migratrice rare dans la zone. Nous ne disposons que de 7 observations dans la ZPS depuis 2001 inclus. Quatre concernent des données au passage pré-nuptial en avril et trois à l'automne, en octobre. Il s'agit classiquement des deux mois qui drainent le plus d'observations de cette espèce dans la région. Par ailleurs, les observations ne concernent que des oiseaux isolés à l'exception de 2 individus ensemble le 17 avril 2008 à Val-de-Meuse.

L'espèce n'est pas signalée tous les ans dans la ZPS. Elle a été observée en 2001, 2003, 2005, 2008 et 2011. Les stationnements migratoires, toujours brefs, sont sans doute très fluctuants d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques du moment.

Les oiseaux qui passent dans le Bassigny appartiennent à la sous-espèce nominale *torquatus* qui se reproduit essentiellement en Norvège et dans une moindre mesure en Suède.

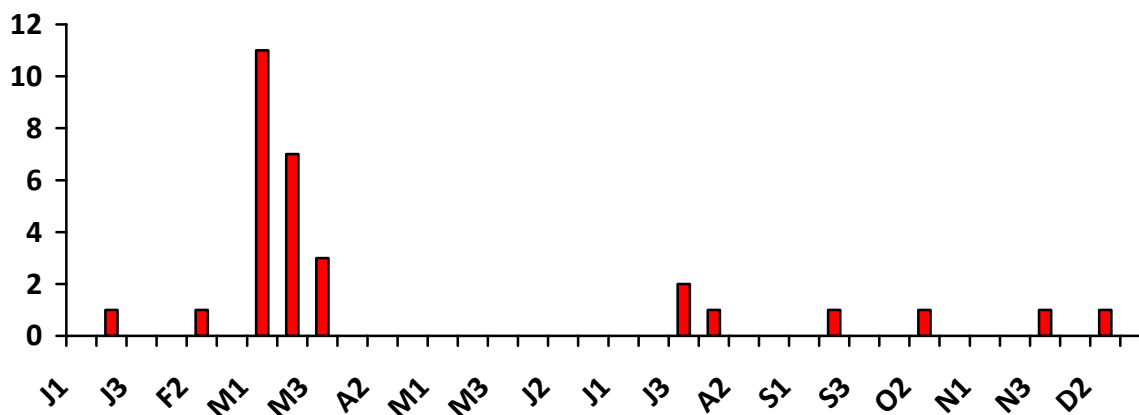
Mouette rieuse

La Mouette rieuse est une migratrice peu commune dans la ZPS du Bassigny. La grande majorité des observations a été faite dans le secteur de la vallée de la Meuse. Les données concernent non seulement des oiseaux posés, en halte migratoire, mais également des groupes observés en migration active.

Globalement, cette espèce est notée entre fin juillet et fin mars dans la ZPS mais les données du passage post-nuptial et de l'hiver sont extrêmement faibles (voir graphique 7). En début de saison, les milieux favorables à l'espèce sont relativement rares et on ne note qu'une seule donnée d'oiseaux posés : 3 individus se nourrissent dans des cultures le 17 octobre 2011 à Is-en-Bassigny.

Par la suite, les inondations de la Meuse deviennent beaucoup plus propices à l'observation de groupes en stationnement, notamment en mars, en pleine période de migration de l'espèce. Ce dernier mois concentre d'ailleurs la quasi-totalité des données lors de la migration pré-nuptiale. C'est à cette époque de l'année que des groupes de plusieurs dizaines d'individus voire plus peuvent être observés dans la ZPS. Le maximum enregistré est ainsi de 265 Mouettes rieuses le 26 mars 2006 à Audeloncourt. Les communes de la vallée de la Meuse les plus fréquentées par cette espèce sont : Brainville-sur-Meuse, Bourg-Sainte-Marie, Levécourt, Audeloncourt et Breuvannes-en-Bassigny. En l'absence de suivi spécifique, les durées de stationnement de ces groupes ne sont pas connues.

La migration s'arrête ensuite de manière brutale à la fin du mois de mars et aucune observation n'est réalisée par la suite avant la fin juillet.



Graphique 7: nombre d'observations de Mouette rieuse par décade, de début janvier à fin décembre, entre 1998 et 2011

Petit Gravelot

L'espèce n'a jamais été notée en période de migration dans la ZPS du Bassigny faute de milieu favorable. Un couple s'est cantonné en 2008 sur une plateforme industrielle récemment créée à Liffol-le-Petit. La plateforme où était stocké du matériel de carrière, était constituée d'une épaisse couche de granulats, ce qui avait pour effet de reconstituer son milieu originel. La nidification a échoué et le couple n'est pas revenu les années suivantes. Il n'est pas impossible que d'autres sites de type industriel en travaux ou des carrières de roche massive de la ZPS abritent l'espèce temporairement comme dans le cas ci-dessus.

Rôle d'eau

Nous n'avons aucune donnée de cette espèce dans la ZPS du Bassigny. L'absence de milieu favorable et la discrétion de l'espèce expliquent certainement cet état de fait. Il n'est pas exclu cependant que quelques oiseaux migrateurs stationnent ponctuellement sur de petits plans d'eau.

Sarcelle d'été

L'espèce est notée en période de migration sur 3 des 11 dernières années sur la vallée de la Meuse à Levécourt et Audeloncourt et sur la vallée du Mouzon. Les effectifs sont faibles (2 ou 3 individus) excepté un groupe plutôt important de 14 individus le 12 mars 2001.

Sarcelle d'hiver

L'espèce est contactée sur 7 des 11 dernières années, ce qui en fait un des canards migrateurs les plus réguliers du Bassigny et aussi un de ceux qui fréquentent le plus large éventail d'habitats. Evidemment, comme pour les autres espèces de canards, l'essentiel des observations proviennent de mars mais l'espèce est aussi observée en octobre, décembre, janvier et février. Les effectifs oscillent entre 1 et 42 individus. La taille moyenne des groupes observés est d'environ 10 individus. Elle peut être observée en différents points de la ZPS. Les inondations printanières de la vallée de la Meuse drainent bien sûr la majeure partie des observations mais on peut la voir également dans des grandes mares ou des noues de rivières.

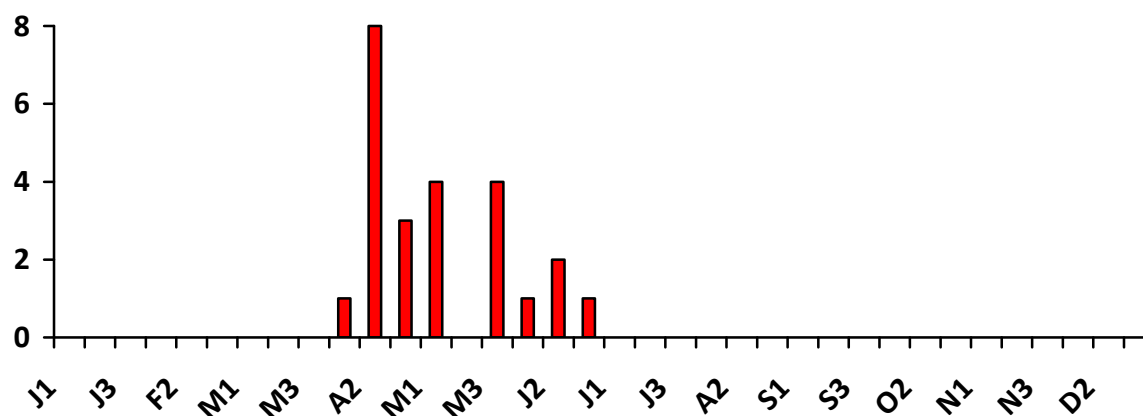
Torcol fourmilier

Le Torcol fourmilier est un oiseau peu commun dans le Bassigny. Il est noté sur 4 zones distinctes (voir carte 8) :

- La vallée du Rognon (Forcey) ;
- Le plateau sud-ouest (Nogent) ;
- La vallée de la Meuse et les alentours (Bourmont, Nijon, Romain-sur-Meuse et Breuvannes-en-Bassigny) ;
- L'Apance (Larivière-Arnoncourt, le Châtelet-sur-Meuse et Serqueux).

C'est dans cette dernière zone qu'il est, de loin, le moins rare.

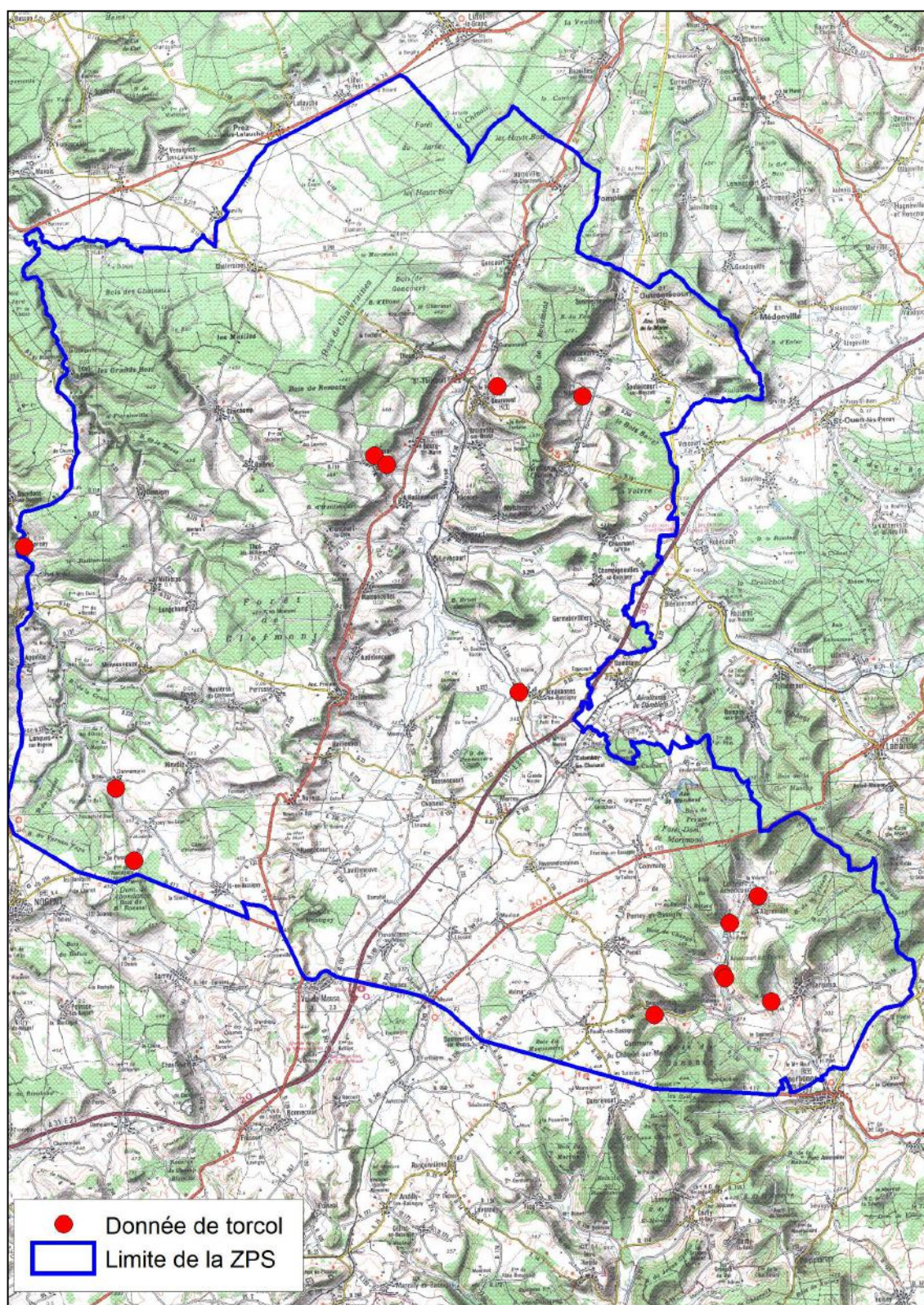
Curieusement, l'espèce n'est signalée qu'au printemps, entre début avril et fin juin (mais aucune donnée de mi-mai !). Le pic de mi-avril correspond au maximum du passage prénuptial. Les données de fin mai à fin juin concernent certainement des nicheurs locaux. Cependant, il est très difficile de séparer les chanteurs uniquement en halte migratoire des oiseaux réellement cantonnés. Notons tout de même que nous ne disposons d'aucune preuve de reproduction certaine de l'espèce dans le Bassigny.



Graphique 8 : nombre d'observations de torcol par décade, de début janvier à fin décembre, entre 1999 et 2011

Par ailleurs, en l'absence de prospections spécifiques, nous ne pouvons pas estimer la taille de la population nicheuse qui doit être assez faible.

En ce qui concerne l'évolution des populations, il faut signaler que cette espèce est en nette régression en France depuis 20 ans comme ailleurs en Europe de l'Ouest.



Carte 8. Localisation des observations de torcol dans la ZPS du Bassigny, entre 1999 et 2011

Vanneau huppé

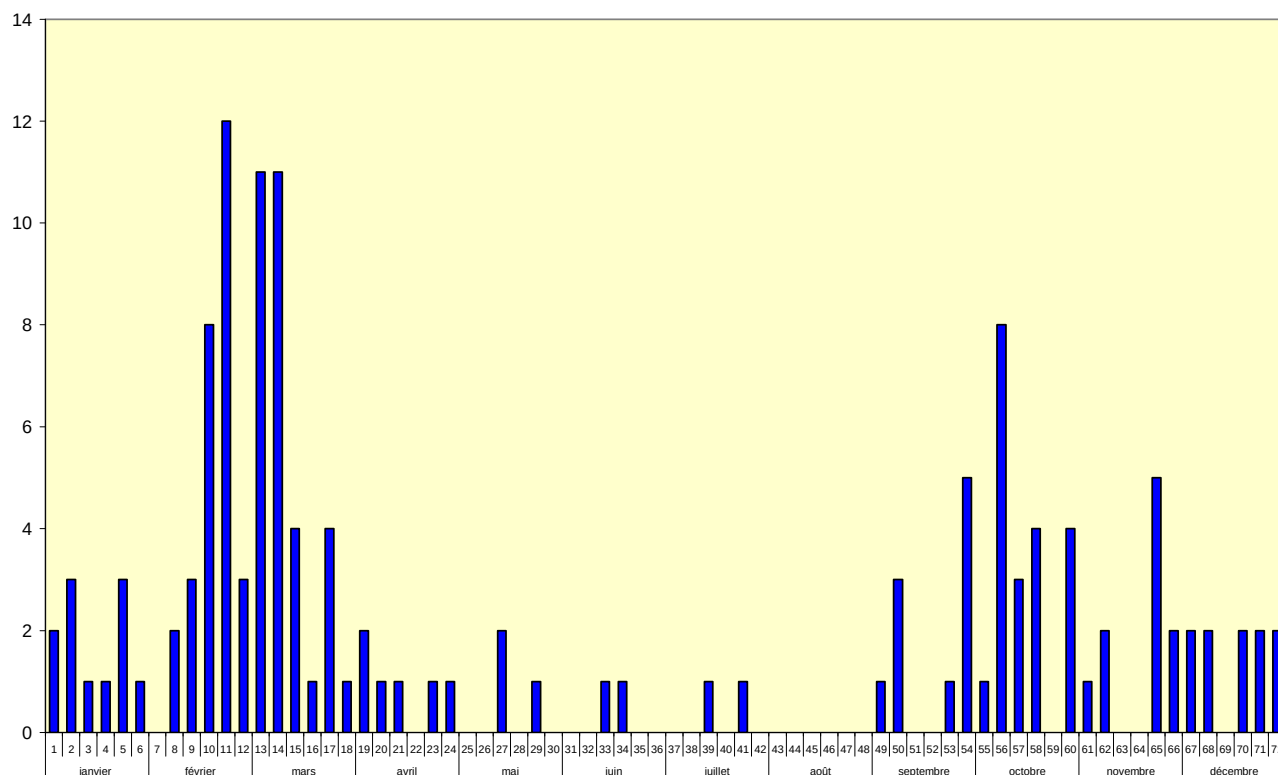
Dans la ZPS, le Vanneau huppé est un migrateur régulier, un nicheur rare et un hivernant rare.

La phénologie de présence de l'espèce dans le Bassigny est similaire à celle de la région Champagne-Ardenne avec des mouvements prénuptiaux et des mouvements postnuptiaux qui débutent très tôt (respectivement janvier et juin) mais la migration n'est réellement importante qu'en février-mars et en septembre-novembre.

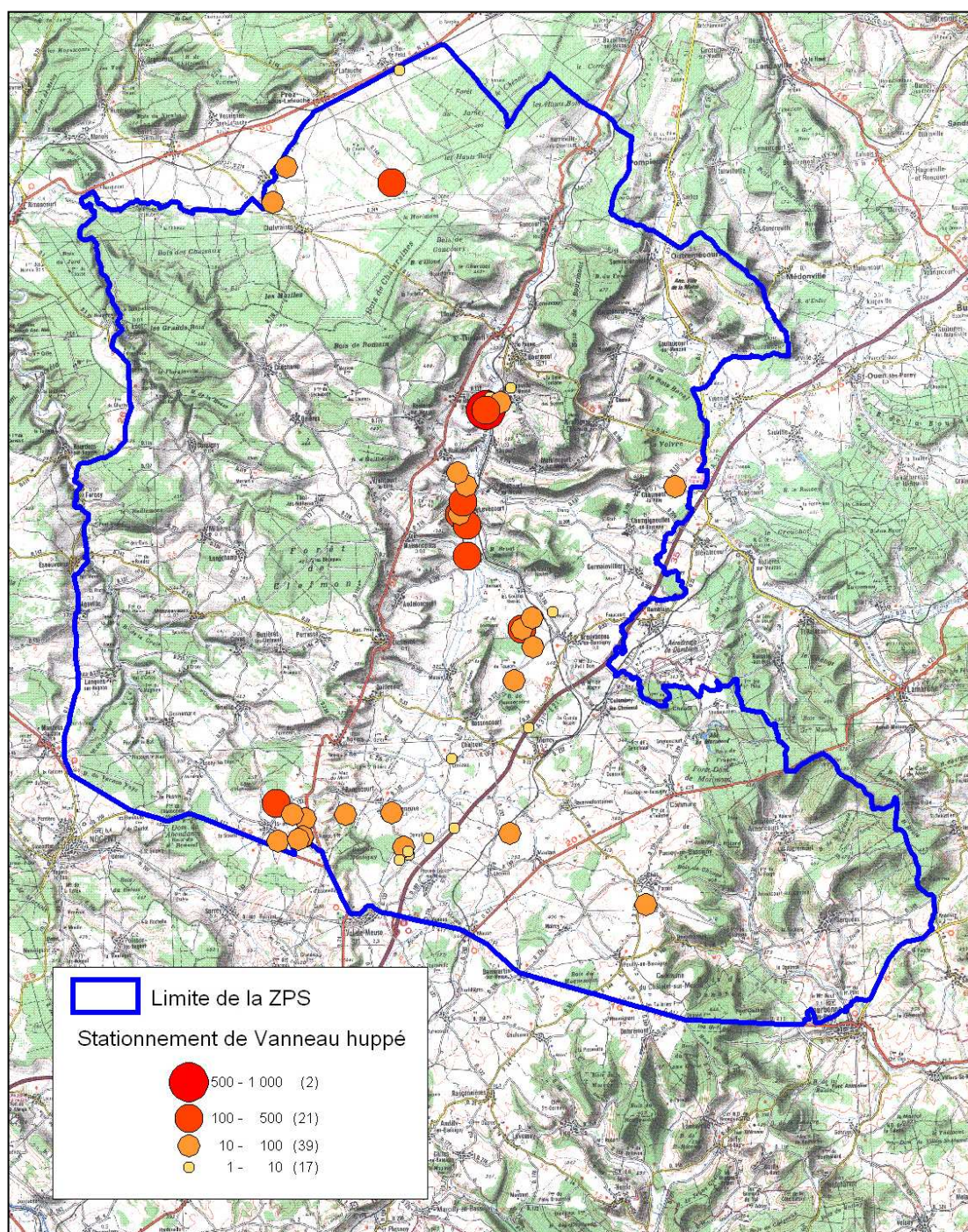
Les milieux fréquentés ne sont pas les mêmes en fonction des périodes. Les champs cultivés sont davantage exploités à l'automne alors que les vanneaux présents en été fréquentent avant tout les prairies fauchées. Au printemps, les inondations regroupent la majorité des vanneaux et aussi les concentrations les plus importantes. Ainsi, tous les groupes observés posés comptant plus de 200 individus se trouvaient sur des inondations de la vallée de la Meuse entre Audeloncourt et Bourg-Sainte-Marie (carte 9). Les stationnements postnuptiaux sont plus faibles (octobre-novembre) ou plus dispersés (juin-juillet). En tous les cas, ces haltes migratoires sont sans commune mesure avec les dizaines de milliers de vanneaux qui s'arrêtent en Champagne-Humide et en Champagne Crayeuse. La ZPS du Bassigny n'a donc qu'un rôle limité pour cette espèce dans la région.

Les conditions climatiques du Bassigny ne favorisent pas l'hivernage de l'espèce qui supporte difficilement le gel et la neige. Néanmoins, occasionnellement, de petits groupes peuvent hiverner ponctuellement à la faveur des hivers doux et des inondations de la Meuse.

Quelques couples nichent régulièrement dont certains sont très fidèles à leur site. L'espèce installe son nid dans les champs de colza ou de maïs. La nidification a été notée ces 10 dernières années sur les communes de Val-de-Meuse, Audeloncourt et Breuvannes-en-Bassigny. Tout au plus de 1 à 5 couples nichent chaque année dans la ZPS.



Graphique 9. Nombre d'observations de Vanneau huppé par pentade

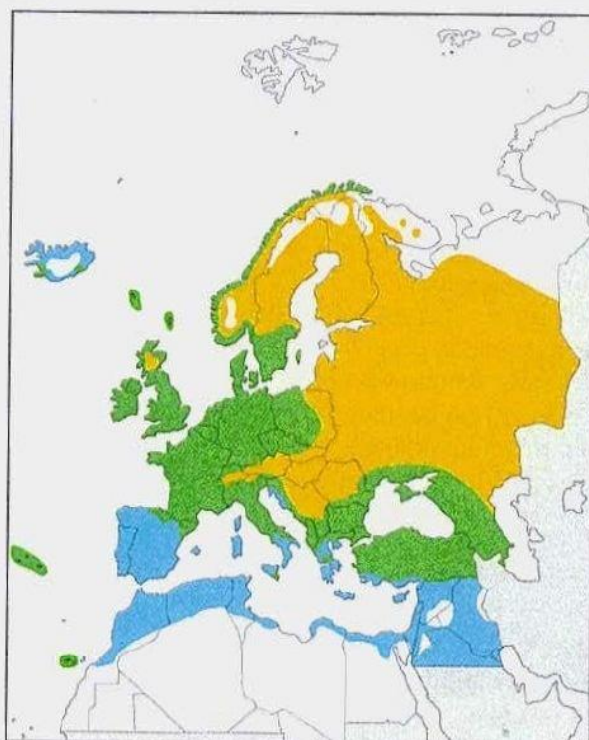


Carte 9. Cartographie des stationnements du Vanneau huppé dans la ZPS du Bassigny

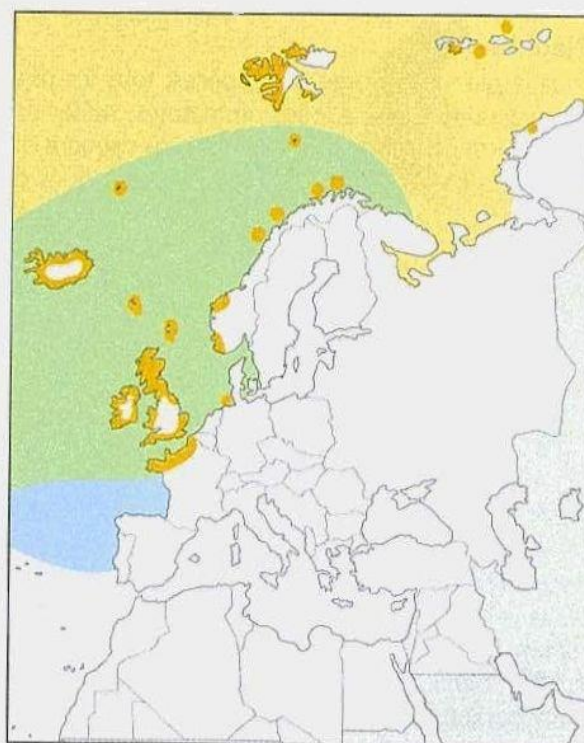
Annexe 8. Fiches espèces : espèces nicheuses d'intérêt communautaire

Les cartes de répartition des fiches-espèces décrites dans les pages suivantes sont issues du livre :
« **Guide des Oiseaux encyclopédique des oiseaux du paléarctique occidental** » de Mark BEAMAN et de Steve MADGE, édition Nathan, Mars 1999, 872 pages.

Légende des cartes :



Exemple de carte de répartition d'une espèce continentale répandue, montrant les zones où elle est présente toute l'année (vert), seulement comme visiteur d'été (jaune-orange) ou en tant qu'hôte hivernal (bleu).



Exemple de carte de répartition d'une espèce pélagique montrant les zones où elle niche (jaune-orange), où elle est présente toute l'année (vert pâle) ou seulement en été (jaune-orange pâle) et celles où elle n'est qu'un visiteur hivernal (bleu pâle).

Légende des cartes :

Vert foncé : zone où l'espèce est présente toute l'année (et se reproduit).

Jaune-orange foncé : zone où l'espèce n'est présente que pendant la saison de reproduction (c'est-à-dire en été).

Bleu foncé : zone où l'espèce n'est présente qu'en période hivernale.

Vert pâle (en mer) : zone où l'espèce se nourrit toute l'année (espèces pélagiques seulement).

Jaune-orange pâle (en mer) : zone où l'espèce se nourrit durant la période de reproduction (espèces pélagiques seulement), ou au cours de l'été et au début de l'automne pour les espèces pélagiques non nicheuses (originaires de l'Atlantique Sud).

Bleu pâle (en mer) : zone où l'espèce est présente en hiver (espèces pélagiques seulement).

L'Aigle botté

Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)

Code Natura 2000 : A 092

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridés



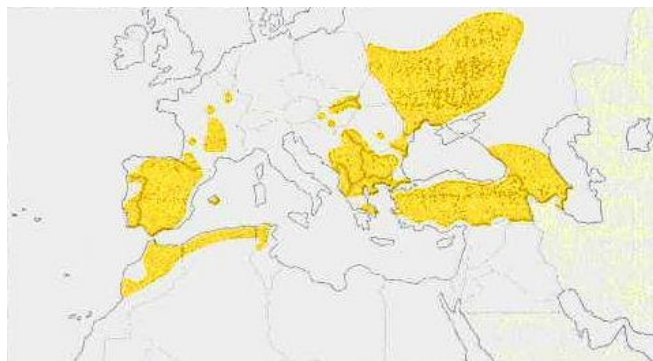
© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

De la taille d'une buse variable, l'Aigle botté est le plus petit des aigles. Il présente de « forme » de plumage : un sombre et un clair.

La face supérieure, bigarrée, présente une bande brunâtre claire aux épaules qui contraste avec les rémiges et la queue beaucoup plus foncées ainsi qu'une tache blanchâtre au niveau du croupion. Tous les individus présentent une queue grisée en face inférieure, se terminant par une bande plus sombre. Observé de face, on note la présence de petites taches claires (bretelles) de part et d'autre du cou.

Répartition en France et en Europe



Cette espèce discrète occupe une zone allant du Portugal à la Chine. En France, les effectifs se répartissent sur une diagonale Sud-ouest / Nord-est. Le Massif Central accueille la moitié de la population nationale.

Biologie et Ecologie

Habitats :

L'espèce fréquente surtout les milieux forestiers ou semi-forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes. Il recherche également des vieux arbres situés en haut de versant bien exposés lui permettant un envol aisé, sur lequel le couple peut construire l'aire de nidification. La diversité des milieux lui convient mieux que l'uniformité.

Régime alimentaire :

Eclectique, il consomme préférentiellement des reptiles (en Espagne, grands lézards surtout) et des oiseaux de moyennes et petites tailles (petits passereaux, turridés, columbidés, corvidés...), mais également de petits mammifères comme les lapereaux et les campagnols. Il chasse aussi bien en sous-bois où il pratique la chasse à l'affût, qu'en milieu découvert et n'hésite pas à s'approcher des fermes et des villages, attiré notamment par les pigeons domestiques. Dans ce dernier type de milieu, soit il pratique l'attaque en plein ciel, soit il exécute d'abord un vol glissé d'observation à faible hauteur, puis attaque sa proie qu'il maîtrise au sol. Des insectes, consommés au sol, peuvent représenter jusqu'à 20% de son alimentation.

Reproduction et activités :

C'est vers mi-avril que débute les parades nuptiales, des poursuites peuvent alors être observées.

La ponte a lieu vers la fin avril début mai, avec 2 œufs. Ces derniers sont couvés pendant une cinquantaine de jours et sont indépendants à l'âge de 47 jours

Migrations

L'espèce est migratrice en Europe. Les juvéniles anticipent leur départ d'une quinzaine de jours sur celui des adultes.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

A l'échelle européenne, elle est considérée comme rare. Les effectifs européens sont estimés à 2 700/5 800 couples reproducteurs, Turquie et Russie exceptée. Les deux tiers des effectifs européen, soit 2 000 à 4 000 couples, sont présents dans la péninsule ibérique. La population est en déclin dans plus de la moitié des pays où il est considéré comme reproducteur, en particulier les populations les plus orientales.

En France, elle est classée comme « vulnérable ». L'effectif national est estimé à 500 couples (LPO, 2002) soit 10% à 15% de l'effectif nicheur européen.

Menaces

L'espèce est encore victime de tirs illégaux dans certaines régions. La collision avec les lignes électriques est un redoutable facteur de mortalités.

La nidification de l'habitat favorable est l'élément principal de disparition de l'espèce. L'élimination d'arbres mures dans les exploitations forestières est également à prendre en compte.

L'ouverture et la fréquentation des forêts augmentent le dérangement des sites de nidification.

Mesures de gestion conservatoire

La gestion forestière est l'élément principal à mettre en place afin de conserver les individus sur les sites de nidification potentiel et/ou probable. Il faut ainsi favoriser la tranquillité en période de reproduction, la conservation des massifs avec des îlots matures.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion des forêts en faveur de l'Aigle botté sera également favorable aux autres espèces forestières (Pics, Bondrée apivore, Cigogne noire...).

L'Alouette lulu

Lullula arborea (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 246

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Alaudidés

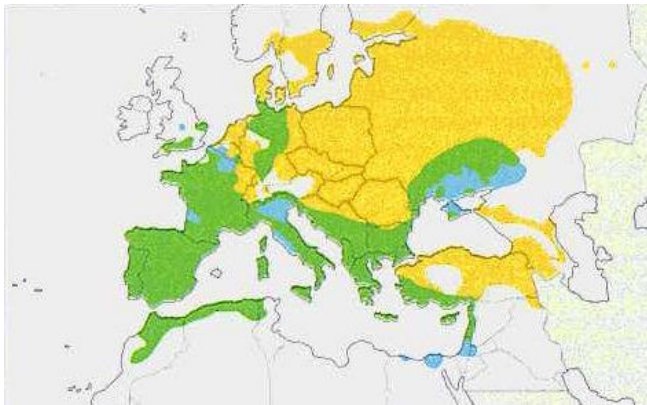


© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

Petite alouette trapue, aux ailes larges et à la queue courte. La tête est typique avec un sourcil blanc marqué se rejoignant sur le haut de la nuque. Les parotiques (joues) rousses contrastent nettement avec le sourcil et le collier blanc. Sur le ventre et la poitrine blanche il y a de longues stries noires typiques de l'espèce. Le chant, émis lors d'un vol ondulé et planant est caractéristique : lulu lulu lulu lulu sifflé et decrescendo.

Répartition en France et en Europe



En Europe, elle occupe toute la zone tempérée et méditerranéenne pourvu qu'elle trouve des endroits plus ou moins secs pour s'installer.

En France, cela correspond souvent aux zones où la culture de la vigne est bien implantée (Aquitaine, Vallée du Rhône, Bourgogne, Alsace, Pays de Loire). Elle est présente également dans les zones des vallées bocagères (Massif Central, Lorraine, Limousin, région Centre). Elle a quasiment disparue des zones de grandes cultures (Beauce, Brie, Picardie).

En zone méditerranéenne, elle se retrouve partout sur les Causses, les garrigues dégradées, les plaines viticoles.

Biologie et Ecologie

Habitats :

Toutes sortes de milieux semi-ouverts à ouverts relativement secs et bien exposés : plaines viticoles entrecoupées de friches, garrigue dégradé comportant des pelouses, pelouses calcicoles, prairies bien exposées en zone bocagère (moyenne montagne), dunes semi-boisées, lisières forestières...

Régime alimentaire :

L'espèce est à la fois insectivore et granivore, ce qui lui permet de passer l'hiver sur place. L'essentiel des proies capturées en été sont des insectes terrestres de taille moyenne (orthoptères, coléoptères) et des araignées. Elle mange également des petits gastéropodes. En hiver, elle est plutôt granivore.

Reproduction et activités :

Les mâles émettent les premiers chants dès le début du mois de février. Le nid construit par la femelle, se trouve au sol à côté d'une touffe d'herbe, généralement sur des terrains perméables et donc à caractères xériques. 4 œufs sont déposés dès la deuxième décennie de mars, mais l'essentiel des pontes est déposé début avril. L'incubation, qui commence après la ponte du dernier œuf, est assurée par la femelle pendant 12 à 14 jours. Les jeunes quittent le nid âgés de guère plus de 2 semaines avant de voler véritablement. Par contre, ils courent assez vite et font preuve d'un mimétisme remarquable. Une fois l'envol des jeunes réussi, le couple recommence son cycle pour effectuer une deuxième nichée dans un endroit situé au proche voisinage.

Migrations

L'espèce est migratrice dans le nord de la France. Elle effectue de faible déplacement à l'automne et en fin d'hiver.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 de couples, la majorité se situant en Espagne (850 000) et au Portugal (300 000).

Pourtant sa population semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions comme récemment celle des Pays-Bas, et son statut de conservation est jugé défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme.

En France, elle est seulement « à surveiller » en lien avec une distribution relativement stable. L'effectif national est estimé à 50 000 couples (LPO, 2002). Au nord, on constate progressivement une érosion des effectifs et de la distribution de l'espèce.

Menaces

Les menaces pour cette espèce, sont liées à l'intensification des pratiques agricoles, qui est la cause principale de sa raréfaction. Cette intensification engendre une uniformisation des paysages totalement défavorable à l'espèce. Elle arrive cependant à se maintenir en petit nombre dans ces paysages.

Paradoxalement, la déprise agricole menace aussi l'espèce, avec une fermeture des coteaux calcaires et autres zones ouvertes.

Mesures de gestion conservatoire

Comme la plupart des espèces inféodées aux milieux semi-ouverts, il serait bon de mettre en place des programmes de reconquête de l'espace rural par le débroussaillage et par le pâturage extensif.

Le maintien des haies favorisent également l'espèce puisque l'Alouette lulu est une des rares alouettes qui chante perchée.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion des zones agricoles en conservant les activités traditionnelles et les petits parcellaires seront favorables aux espèces insectivores vivant dans les habitats similaires (Pie-grièche écorcheur et à tête rousse, Huppe fasciée...)

La Bondrée apivore

Pernis apivorus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 072

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Statut et Protection

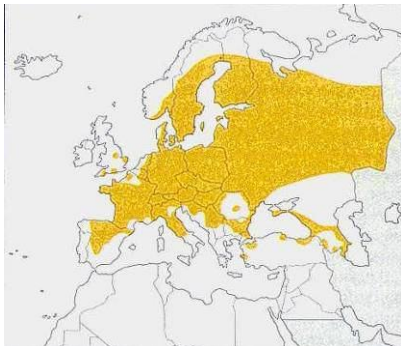
- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure



Description de l'espèce

La Bondrée est un rapace de taille moyenne ressemblant à la Buse variable. Comme pour les buses, la bondrée présente une importante variabilité de plumage rendant parfois difficile l'identification. Le cou est typiquement plus fin, la queue plus longue et les ailes, en vol plané, sont tenues de manière horizontale.

Répartition en France et en Europe



L'aire de répartition de la Bondrée apivore s'étend de la Péninsule Ibérique à la Russie en passant par l'Europe centrale. L'espèce est quasiment absente des îles britanniques et des pays méditerranéens comme la Grèce ou le Sud de l'Italie.

En France, l'espèce est bien répartie, principalement dans les zones tempérées.

Biologie et Ecologie

Habitats

La bondrée apivore a des exigences assez marquées en terme d'habitat, et recherche la présence alternée des massifs boisés et de prairies. Toutes sortes de boisements (ripisylve, chênaie...) lui conviennent pour y établir son nid. Durant l'activité de chasse elle explore les terrains découverts et semi-boisés (lisières, clairières, pâtures, friches, ...).

Régime alimentaire

La Bondrée apivore est un rapace essentiellement insectivore. Elle se nourrit principalement d'Hyménoptères (guêpes, bourdons, ...) et de leurs couvains. Cependant elle peut aussi capturer des grenouilles, lézards, couleuvres et petits mammifères.

Reproduction et activités

La ponte, presque toujours de 2 œufs, a lieu surtout dans la première quinzaine de juin, les éclosions, asynchrones, interviennent au début du mois de juillet, après 30-35 jours d'incubation. Les jeunes s'envolent au bout de 40 jours d'élevage aux alentours de la mi-août, jusqu'à début septembre pour les couples tardifs.

Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées, des clairières, à la recherche des nids d'Hyménoptères.

Migrations

La Bondrée apivore est un rapace migrateur transsaharien. Il n'est présent chez nous qu'entre le mois de mai (parfois avril) et septembre. La Bondrée apivore hiverne dans la zone forestière d'Afrique tropicale, de la Guinée à l'Angola et jusqu'en Afrique de Sud.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Plus de 75% des effectifs de l'espèce se reproduit en Europe dont les deux-tiers en Russie. Les effectifs reproducteurs du territoire de l'Union européenne sont localisés en Allemagne, en France et en Suède.

La Bondrée apivore est 'une des espèces de rapaces les plus répandues en France, après le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, la Buse variable *Buteo buteo* et l'Epervier d'Europe *Accipiter nisus*, le Milan noir *Milvus migrans*. Les effectifs français ne sont pas réellement connus, du fait de sa discrétion et de la brièveté de son séjour. Cependant elle est estimée entre 8 000 et 12 000 couples pour 110 000 à 160 000 au niveau européen. (Tucker et al., 1994). Peu de populations de Bondrée sont suivies en France, mais les effectifs sont apparemment stables (Thiollay & Bretagnolle, 2004).

Menaces

Peu de menaces ont été identifiées pour l'espèce. Son statut favorable ne la place pas en danger.

Cependant, une raréfaction des hyménoptères, base de son alimentation, pourrait lui être préjudiciable.

Les habitats de bocage qui lui sont favorables doivent également être préservés tout comme les grands boisements où l'espèce niche.

Mesures de gestion conservatoire

Quelques mesures peuvent être appliquées afin d'assurer au mieux le maintien de l'espèce. Celles-ci concernent d'une part la conservation de l'habitat de l'espèce et d'autre part la prise en compte de ses exigences écologiques. Il est notamment recommandé de :

- Veiller à la préservation des mosaïques d'habitat en milieu rural en favorisant les paysages riches en haies, bosquets, friches...
- Appliquer une gestion forestière permettant l'installation des couples nicheurs (conservation de gros arbres lors des coupes forestières)
- Veiller à la tranquillité des sites de nidification en période de reproduction, en évitant notamment les travaux forestiers sur les secteurs identifiés entre mai et août
- Restreindre l'usage des pesticides ;
- Enfouir les lignes électriques à basse et moyenne tension sur les secteurs très fréquentés afin de limiter la mortalité par collision.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables pour de nombreuses autres espèces, notamment les espèces de bocage. Les mesures de gestion spécifique en forêt peuvent également être profitables à d'autres espèces de rapaces qui nichent aussi dans ces milieux.

Le Busard cendré

Circus pygargus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A084

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Vulnérable

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés



© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

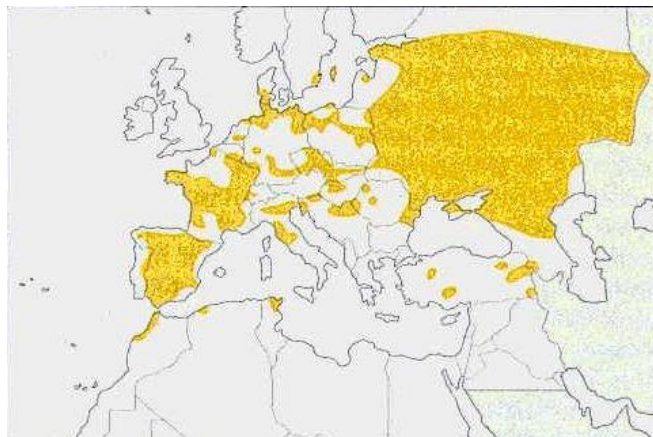
Le Busard cendré est un rapace légèrement plus petit mais surtout plus élancé que la Buse variable.

Ses ailes et sa queue sont longues et étroites et son vol léger (on le dit papillonnant).

Le mâle a un plumage gris avec l'extrémité des ailes noire et une barre alaire noire (visible dessus et dessous). Le dessous de son corps est strié de brun-marron.

La femelle est brun-marron dessus et plus claire dessous. La queue et les ailes sont barrées de sombre. Le croupion est blanc.

Répartition en France et en Europe



Bien que distribuée aussi en Afrique du Nord et jusqu'en Asie centrale, la population du Busard cendré est concentrée en Europe, principalement en Russie. La France et l'Espagne formeraient le second bastion de l'espèce. Dans notre pays, l'espèce est très dispersée et se rencontre dans toutes les régions.

Biologie et Ecologie

Habitats

Cette espèce fréquente les landes moyennes ou hautes, les garrigues, les espaces herbacés denses des marais et les friches mais aussi les pelouses à brachypodes, et les plaines viticoles entrecoupées de zones de garrigues. Mais il s'installe de plus en plus dans les prairies temporaires, les coupes en régénération et surtout dans les céréales (orge et blé principalement).

Régime alimentaire

Il se nourrit de micromammifères (surtout de Campagnol des champs) mais aussi d'insectes, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.

Reproduction et activités

Les busards nichent au sol et sont donc plus sensibles que d'autres à la prédation ainsi qu'aux divers travaux de moisson et de fenaillon réalisés pendant la période de reproduction.

Les pontes ont lieu de mi-mai à début juin.

L'incubation des œufs dure de 30 à 40 jours. Les jeunes peuvent s'éloigner quelque peu du nid au bout de 15 à 20 jours.

Migrations

Ce busard est totalement migrateur. La zone d'hivernage des populations d'Europe de l'Ouest est située au sud du Sahara. La migration se déroule tôt en saison et bat son plein au dessus des cols pyrénéens entre le 15 août et le 1^{er} septembre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population de Russie représenterait 75 % de l'effectif continental (environ 25 000 couples en 1990). Les populations espagnoles et françaises, quant à elles, représenteraient 15 % de l'effectif européen. La population nationale est comprise entre 3900 et 5100 couples (LPO, 2002). Cet effectif subit probablement de fortes fluctuations ; liées principalement à celles des populations de Campagnols des champs, mais semble cependant en déclin. D'autres phénomènes peuvent intervenir dans la mortalité directe des oiseaux comme les collisions avec les lignes électriques ou les électrocutions.

Menaces

Les principales menaces sont :

- disparition des prairies de fauche, des landes et des marais,
- fauche des prairies et moissons des cultures précoces,
- tirs illégaux,
- emploi de produits toxiques contre les campagnols ou les criquets en Afrique.

Mesures de gestion conservatoire

Sur les habitats : Dans les zones céréalières, certaines mesures agro-environnementales devraient, si elles sont appliquées, avoir un effet sur la conservation des habitats du Busard cendré (conservation et gestion des friches pour les maintenir au stade herbacé, fauche retardée), mais aussi avoir un effet sur leur fonctionnalité (lutte raisonnée).

Outre la déprise, les plantations de résineux dans des sites favorables de reproduction sont très néfastes à moyen ou long terme pour l'espèce.

Sur l'espèce : Il est difficile d'agir de manière ciblée sur une espèce comme le Busard cendré puisqu'il niche essentiellement dans des céréales. Ailleurs en France (environ 50 départements), là où les milieux naturels font défaut, l'essentiel des actions de conservation porte actuellement sur la protection des nichées. A titre d'exemple en 1998, 958 couples de Busard cendré ont été repérés et 790 nids découverts. Ces nids ont vus l'envol de 1690 jeunes, épargnés par les travaux agricoles après informations des agriculteurs concernés.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La réhabilitation des milieux ouverts et la lutte raisonnée ne peuvent qu'être favorable à l'ensemble de la guildes des espèces de milieux ouverts (Pie-grièche, Bruants, Alouettes,...) et de plaine (Alouettes, Perdrix).

Le Busard Saint-Martin

Circus cyaneus (Linné, 1766)

Code Natura 2000 : A 082

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Espèce à surveiller

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

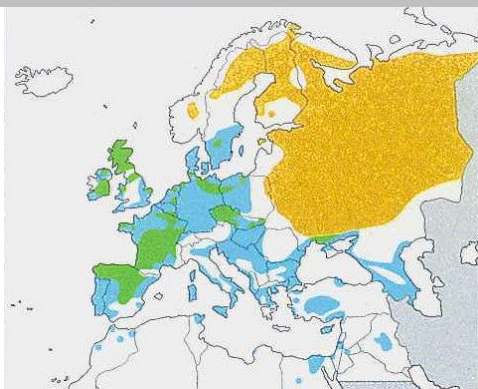


© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

Un peu plus petit que le Busard des roseaux, mais sa queue est plus large et son extrémité plus arrondie. Le plumage du mâle est très clair avec un large croupion blanc. L'extrémité des ailes est noire. Les pattes sont jaunes, sans plumes sur les tarses. Le bec est jaune avec le bout noir, les serres sont noires. L'œil est jaune orangé brillant. La femelle a la tête et la nuque marron foncé avec les bouts des plumes clairs, ce qui donne une impression de rayures. Le dos et le dessus des ailes sont bruns, légèrement doré sur les couvertures moyennes, et brun uniforme sur les secondaires. Le croupion est bien blanc et visible en vol. La queue grisâtre a des bandes brunes ou brun roux, la dernière plus large, et le bord final blanchâtre, facile à voir quand elle déploie sa queue en éventail. Le cercle facial s'étend jusqu'à la gorge en une ligne obscure. Les parties inférieures sont brun clair, avec des vagues noirâtres ou noires. Les yeux sont marron jaune, les pattes sont jaunes, le bec est jaune et noir.

Répartition en France et en Europe



Le Busard Saint-Martin se reproduit dans toute l'Europe depuis le Nord de l'Espagne jusqu'à la Russie, en passant par les îles Britanniques et la Scandinavie.

En France, l'espèce est présente sur la majorité du territoire, excepté le pourtour méditerranéen, principalement dans les plaines, et notamment dans les grandes plaines céréalières.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Busard Saint-Martin fréquente principalement les territoires plats et ouverts. Les grandes zones ouvertes, types céréales ou herbacées sont particulièrement favorables à l'installation des nids. Les coupes forestières en régénération attirent également l'espèce.

Régime alimentaire

Le Busard Saint-Martin se nourrit principalement de petits rongeurs, et en particulier de Campagnol des champs. Les années où ce petit rongeur pullule, il peut atteindre 90 % des proies.

Reproduction et activités

L'aire de reproduction est établie à terre, dans une végétation herbacée de 1 à 3 mètres de hauteur. Le nid est souvent rudimentaire. Les dates de ponte varient entre avril à début juin. La femelle de busard pond entre 2 à 7 œufs.

Pour chasser, le Busard Saint-Martin effectue de longs vols en rase-mottes avec des battements d'ailes réguliers au-dessus des landes, prairies et cultures.

Migrations

En France, le Busard Saint-Martin est principalement sédentaire. Seules les populations du Nord de l'Europe migrent de la mi-août à octobre pour rejoindre les sites d'hivernage situés dans l'ouest, le centre et le sud de l'Europe.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut du Busard Saint-Martin est défavorable en Europe, en effet la population européenne connaît un fort déclin. L'effectif européen du Busard Saint-Martin est estimé entre 22 000 et 32 000 couples. Les effectifs les plus importants se trouvent en Russie (15 000 à 20 000 couples) et en Finlande (2 000 à 4 000 couples).

La population nicheuse française est forte de 2 500 à 3 600 couples, ce qui représente une augmentation possible des effectifs et de la distribution de 20 à 50% depuis les années 1970 (ROCAMORA et al., 1999 ; TUCKER et al., 1994). L'effectif hivernant en France est compris entre 6 000 et 10 000 individus en 1997, sans tendance bien définie depuis les années 1970. La distribution en hiver est probablement stable.

Menaces

Les principales menaces sont :

- disparition des prairies de fauche, des landes et des marais,
- fauche des prairies et moissons des cultures précoces,
- tirs illégaux,
- emploi de produits toxiques contre les campagnols ou les criquets en Afrique.

Mesures de gestion conservatoire

Sur les habitats : certaines mesures agro-environnementales devraient, si elles sont appliquées, avoir un effet sur la conservation des habitats du Busard Saint-Martin (conservation et gestion des friches pour les maintenir au stade herbacé), mais aussi avoir un effet sur leur fonctionnalité (lutte raisonnée).

Outre la déprise, les plantations de résineux dans des sites favorables de reproduction sont très néfastes à moyen ou long terme pour l'espèce.

Sur l'espèce : Il est difficile d'agir de manière ciblée sur une espèce comme le Busard Saint-Martin puisqu'il niche essentiellement dans des milieux de cultures. Ailleurs en France (environ 50 départements), là où les milieux naturels font défaut, l'essentiel des actions de conservation porte actuellement sur la protection des nichées.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La réhabilitation des milieux ouverts et la lutte raisonnée ne peuvent qu'être favorables à l'ensemble de la guildes des espèces de milieux ouverts (Pie-grièche, Bruants, Alouettes, ...).

La Chouette de Tengmalm

Aegolius funereus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 223

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure



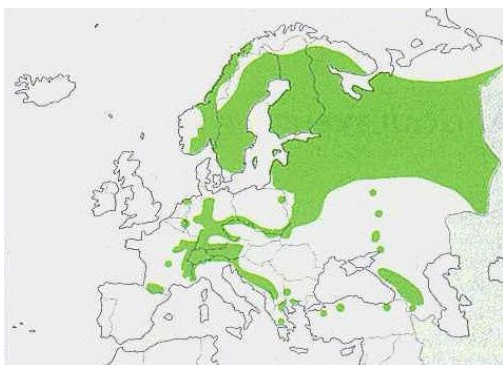
© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

Semblable à une Chevêche d'Athéna, la Chouette de Tengmalm se distingue par une large tête au front perlé de taches blanches et un disque facial pâle au contour noirâtre.

Les jeunes ont un plumage entièrement brun chocolat. Leur face brune est marquée de deux arcs sourciliers pâles se prolongeant jusqu'au bec.

Répartition en France et en Europe



La Chouette de Tengmalm est présente sur l'ensemble de l'Europe. Elle est plus commune au niveau d'une bande allant de la Scandinavie à la Russie et au niveau des principales zones montagneuses.

En France, elle occupe les régions montagneuses et les principaux plateaux de l'Est.

Les dernières études ont montré une nette progression de la distribution et une tendance à l'expansion vers le Sud-ouest.

Biologie et Ecologie

Habitats :

La Chouette de Tengmalm colonise surtout les forêts mixtes, où feuillus et résineux se mélangent dans des proportions variables. Les diverses hêtraies de l'étage collinéen sont favorable pour la nidification de l'espèce.

Régime alimentaire :

La Chouette de Tengmalm se nourrit essentiellement de micromammifères, campagnols, mulots et musaraignes. Les oiseaux constituent une part faible de ses proies.

Reproduction et activités :

Tantôt monogame, tantôt polygame, tantôt polyandre la Chouette se reproduit à l'âge d'un an.

Son cycle de reproduction commence tôt dans l'hiver avec la recherche des sites de nidification par le mâle. Dès février le mâle se met à chanter régulièrement à proximité des sites de reproduction.

La Chouette adopte de préférence une loge de Pic (noir, cendré, vert) ou une cavité naturelle de taille similaire.

En générale, les couvées sont constituées de 2 à 10 œufs. Au bout de 28 jours les poussins éclosent et prennent leur indépendance après 42 jours.

L'espèce occupe facilement les nichoirs mis à disposition dans les zones où les cavités sont peu nombreuses.

Migrations

L'espèce est sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations sont soumises à de fortes fluctuations, en fonction des populations de micromammifères.

La population française en limite d'aire de répartition est estimée à 2 000 couples, soit moins de 10% de la population européenne. Elle est actuellement en expansion vers le Sud-ouest en parallèle à l'expansion du Pic noir dans les massifs forestiers.

Menaces

Les menaces pour cette espèce, sont liées à l'intensification des pratiques forestières, qui est la cause principale de sa raréfaction. L'homogénéisation et le rajeunissement des peuplements forestiers représentent à terme une menace sérieuse. La simplification des habitats forestiers, l'homogénéisation de la structure des peuplements tendent en effet à réduire à la fois, les ressources alimentaires disponibles et le nombre de cavités de nidification utilisables.

Selon les modes de gestion, les îlots de feuillus âgés tendent à disparaître, et les arbres favorables aux Pics noirs et aux espèces cavernicoles se trouvent fréquemment éliminés au fur et à mesure des exploitations.

Mesures de gestion conservatoire

La Chouette de Tengmalm semble tributaire d'une gestion permettant de préserver à long terme, un réseau suffisamment dense de futaies âgées, d'offrir un biotope favorable au Pic noir.

Concernant l'exploitation sylvicole, les principales mesures préconisées consistent :

- Conserver les arbres à cavités favorables à la Chouette ;
- Augmenter l'âge et l'hétérogénéité des boisements ;
- Gérer les massifs en réseau.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion sera également favorable aux espèces forestières et/ou cavernicoles, présentes au niveau de la ZPS.

La Cigogne noire

Ciconia nigra (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 023

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Vulnérable

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidae



© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

Espèce de grande taille, cette cigogne est légèrement plus petite que sa cousine la Cigogne blanche. Espèce eurasiatique, elle occupe un vaste territoire sur la planète. Malgré cette grande répartition, elle demeure rare et dispersée sur l'ensemble de son territoire.

L'espèce possède des caractéristiques typiques de grands échassiers : un corps élancé, de longues pattes, un long cou et un bec très allongé. La Cigogne noire est légèrement plus petite que la Cigogne blanche. Le plumage est en grande partie noire, à l'exception du bas de la poitrine et du ventre qui sont blancs. Il n'y a pas de disparités entre les deux sexes.

La cigogne noire craque ou craquette. L'espèce est très expressive, possédant plusieurs notes au son guttural : *gchi-li*, *gchi-li* très variables à l'audition.

Biologie et Écologie

Habitats

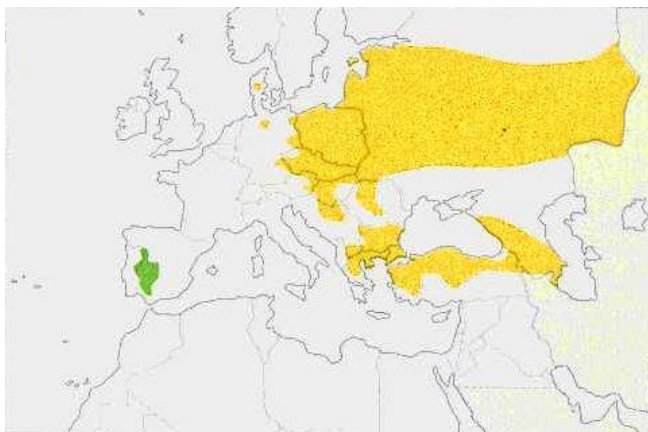
Vastes massifs forestiers de feuillus traversés de cours d'eau et eaux dormantes, marais, ainsi que plaines et des forêts inondées. Bosquets de hêtres, chênes ou pins, anciens massifs montagneux.

Régime alimentaire :

La Cigogne noire passe beaucoup de temps en pleine forêt où elle se nourrit dans les ruisseaux. Elle exploite également tout type de zone humide à proximité.

La cigogne noire consomme des poissons, des batraciens, des insectes, des coquillages, des petits reptiles, des oiseaux et des mammifères.

Répartition en France et en Europe



Reproduction et activité :

La cigogne noire construit un nid volumineux avec des matériaux trouvés sur place, composé de branches et branchettes, tapissé de mousse, d'herbe et de feuilles, amalgamées avec de la terre. Le nid se situe dans les épais bosquets de hêtres, chênes et pins. La nidification se réalise toujours à proximité de l'eau, d'une zone découverte, à au moins une douzaine de mètres du sol.

Migrations :

La migration prénuptiale a lieu de mars/avril à mai. La migration postnuptiale se déroule de mi-juillet à début octobre. L'essentiel de la population européenne hiverne en Afrique de l'Ouest.

Espèce à distribution eurasiatique, notamment Europe orientale, Russie et Turquie.

En France, l'espèce niche de nouveau depuis les années 1970, principalement dans une bande allant du Poitou-Charentes à l'Alsace. L'effectif français nicheur est estimé à une trentaine de couples (1997).

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

La Cigogne noire est considérée « rare » en Europe, avec des effectifs en augmentation sensible. L'espèce est considérée « vulnérable » en France. La population européenne est estimée en 2000 entre 7 000 et 18 000 couples. En France, l'espèce est surtout migratrice, le pays étant traversé par une importante voie migratoire de l'espèce. On note cependant une stabilisation des effectifs nicheurs français à 20-40 couples depuis 1993. L'espèce est cependant très discrète et difficile à localiser. Une légère colonisation de la moitié sud du Pays semble s'amorcer.

Menaces générales

Le dérangement au nid est une cause importante de désertion des sites. Ces dérangements peuvent être liés à des travaux forestiers ou la surfréquentation par les visiteurs.

L'électrocution sur des pylônes à moyenne et basse tension ainsi que les chocs contre des câbles à haute tension sont considérés comme les causes principales de mortalité en France, notamment lors des migrations à travers le pays.

La destruction ou la détérioration des zones humides péri-forestières et intra-forestière est également une menace majeure pour la conservation de la Cigogne noire.

Enfin, les populations européennes sont très liées au statut de conservation de l'espèce sur ses zones d'hivernage.

Mesures générales de gestion conservatoire

La conservation des populations nicheuses de Cigogne noire passe par une information des utilisateurs des milieux forestiers afin de rendre les pratiques de gestion et de loisir compatibles avec la tranquillité nécessaire à l'espèce.

La conservation et protection des zones de gagnage est un élément essentiel au maintien de l'espèce.

Une meilleure connaissance des sites d'hivernage des populations européennes semble nécessaire à une conservation à long-terme et une protection accrue en Afrique de l'Ouest.

La Gélिनotte des bois
Bonasa bonasia (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 104

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexes I & II/2
- Protection nationale : Non
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Galliformes
- Famille : Phasianidés



© Biotope – photographie prise hors site

Description de l'espèce

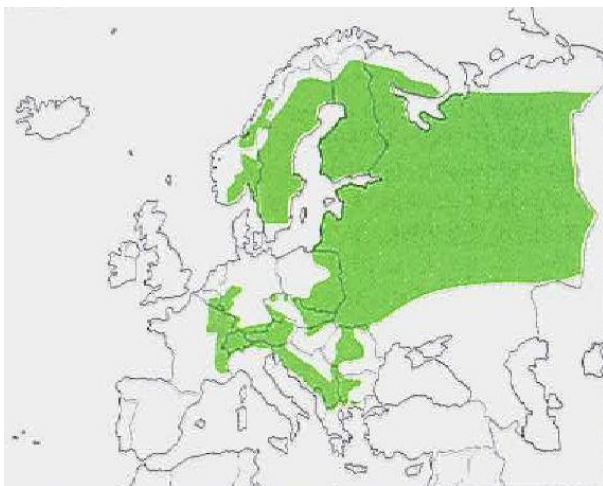
Plus petit représentant de sa famille, la Gélinitte des bois est semblable à une perdrix. Son plumage est proche des feuilles mortes (brun gris ponctué de blanc et de noir).

Son corps est massif avec des ailes courtes et arrondies qui lui donnent une aisance pour évoluer au milieu des arbres.

Peu de différence entre les sexes, le mâle a cependant une gorge plus foncée et une huppe un peu plus longue.

De manière générale, c'est une espèce plus souvent entendue que vue.

Répartition en France et en Europe



La Gélinitte des bois est une espèce sédentaire répartie dans tout le paléarctique avec 4 sous-espèces, de la France à l'extrême est de la Sibérie.

En France, l'espèce occupe les principaux massifs montagneux, avec des populations relictuelle dans les Ardennes. L'espèce a quasiment disparue des zones de moyenne altitude et en particuliers de la Champagne (Marne et Haute-Marne)

Biologie et Ecologie

Habitats :

L'espèce est exclusivement forestière et ne quitte jamais le couvert des arbres. Mais occupe des milieux diversifiés de l'Aulnaie-Frênaie de plaine jusqu'aux pessières subalpines. C'est la structure et la composition du boisement qui est le plus important : abondance d'arbustes à chatons, et à fruits charnus, présence d'un recouvrement important de cette strate arbustive (>à 30%).

Régime alimentaire :

Les poussins sont principalement insectivores durant les premiers jours puis le régime devient progressivement végétarien (graines de carex, de graminées...). Les adultes se nourrissent de nombreuses plantes herbacées (graines et fruits) durant l'été, puis consomment de nombreux fruits à l'automne. Durant l'hiver et le printemps, les bourgeons sont recherchés activement.

Reproduction et activités :

L'accouplement a lieu de la fin mai jusqu'à la mi-mai. La femelle pond dans une simple dépression à même le sol, de 6 à 9 œufs qui seront couvés pendant 22 à 25 jours. On note une forte mortalité des jeunes durant les 3 premiers mois. Fin juillet, il ne reste que 2 à 4 jeunes dans la nichée.

Migrations

L'espèce est sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'espèce est favorable en Europe. En Europe occidentale, l'aire de distribution s'est réduite régulièrement depuis le moyen âge, et a continué à diminuer au XXe siècle malgré la reforestation. Les effectifs sont estimés entre 2,5 et 3,1 millions de couples en Europe, dont 390 000 à 658 000 couples en Scandinavie et environ 1,9 à 2,2 millions en Russie.

En France, elle est considérée en déclin. L'effectif national est estimé à 2 000 à 10 000 couples (SEOF, 1997).

Menaces

La principale menace est liée à une modification des pratiques forestières. Le vieillissement du taillis feuillus et la conversion en futaie sans sous bois et du nettoiement du sous étage de buissons, la monoculture de résineux lui sont défavorables. La fermeture du milieu et/ou la plantation des clairières lui sont également défavorables.

Les dérangements par l'homme et ses activités ne semblent pas avoir un effet négatif sur les différentes populations d'où une faible efficacité des zones protégées pour la conservation de cette espèce.

Mesures de gestion conservatoire

La gestion forestière est l'élément principal à mettre en place afin de conserver les individus sur les sites de nidification potentiel et/ou probable. Plusieurs actions peuvent être menées comme :

- Favoriser la présence d'un couvert arbustif riche en bourgeons ;
- Allonger les périodes de régénération des futaies ;
- Limiter le débroussaillage des jeunes peuplements ;
- Eviter le comblement intra-forestier ;
- Eviter au maximum les monocultures de résineux ;
- Conserver les zones humides forestières ;
- Favoriser la mosaïque des milieux

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures de gestion seront favorables aux autres espèces forestières.

Le Gobemouche à colliers

Ficedula albicollis (Temminck, 1815)

Code Natura 2000 : A 315

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Muscicapidés



© Biotope – photographie prise sur site

Description de l'espèce

De la taille d'un Rouge-gorge familier *Erithacus rubecula*, le Gobemouche à collier présente un plumage noir et blanc pour le mâle, le blanc couvre le cou, la nuque et la gorge formant un « collier », ainsi que les flancs et le ventre.

Chez la femelle et le juvénile tout comme les mâles en automne, le plumage est gris-brun olivâtre. Les taches blanches et la bande alaire sont beaucoup moins marquées, le collier étant quasiment inexistant.

Répartition en France et en Europe



Le Gobemouche à collier occupe l'Europe centrale et orientale. La France est sa limite occidentale de distribution.

Il occupe une aire relativement continue de l'Autriche à la Russie méridionale. A cette zone principale s'ajoutent des populations disjointes en Allemagne, France, Italie, Suisse et Suède.

Biologie et Ecologie

Habitats :

Le Gobemouche à collier occupe principalement les vieilles forêts de feuillus. C'est une espèce exigeante vis-à-vis de son habitat.

Son habitat typique est une chênaie âgée pure ou mélangée avec d'autres feuillus comportant une importante surface terrière de gros bois (cavités naturelles).

Régime alimentaire :

Le Gobemouche à collier chasse depuis un poste d'affût fixe souvent bien dégagé, dont il s'éloigne en papillonnant, à la poursuite d'insectes volants. Il explore également les feuillages à la façon des Pouillots, à la recherche de larves ou d'insectes phytophages.

Reproduction et activités :

Le nid se trouve idéalement dans un Chêne mature, bas branchu, comportant des branches mortes, des chicots ou des petites cavités. La femelle pond de 6 à 7 œufs à la mi-mai. La courte période de nidification n'autorise en principe qu'une seule ponte. Pendant la période d'incubation d'une quinzaine de jours, le mâle participe activement à l'élevage des jeunes. Les jeunes quittent le nid vers l'âge de 2 semaines et se dispersent rapidement.

Migrations

L'espèce est migratrice.

Les oiseaux quittent les sites de nidifications pour l'Afrique vers le mois d'août.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Son statut de conservation est jugé favorable En Europe, la population serait en légère augmentation avec un effectif nicheur compris entre 402 000 et 666 000 couples (BirdLife 2004).

La population française est estimée à quelques milliers de couples, soit moins de 1% de l'effectif européen. Cette estimation (4 000 à 12 000, le chiffre bas semblant plus proche de la réalité) témoigne de la connaissance encore incomplète de cette espèce.

Menaces

En Champagne-Ardenne, la réduction des surfaces forestières favorables induites par la sylviculture (coupes à blanc, plantation) peut expliquer son apparente raréfaction.

Les conditions météorologiques peuvent conduire à l'échec de la reproduction, ce qui peut aboutir à l'isolement et la disparition de micro-populations.

Les conversions pratiquées au bénéfice du Hêtre pur lui sont également très défavorables.

Mesures de gestion conservatoire

La gestion forestière est l'élément principal à mettre en place afin de conserver les individus sur les sites de nidification potentiel et/ou probable.

Il faut ainsi favoriser la conservation d'arbres matures présentant des cavités naturelles, afin de favoriser des pôles des colonisations dans le but d'agrandir les zones occupées.

La création d'îlots de vieillissement et la conservation d'arbres âgés doivent être favorisées afin des populations viables de Gobemouche à colliers et des conditions favorables à sa reproduction.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion des forêts en faveur du Gobemouche à collier sera également favorable aux autres espèces forestières, comme le Pic mar *Dendrocopos medius*.

Le Grand Duc d'Europe *Bubo bubo* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A215

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Strigidés



© Biotope - photographie prise hors site

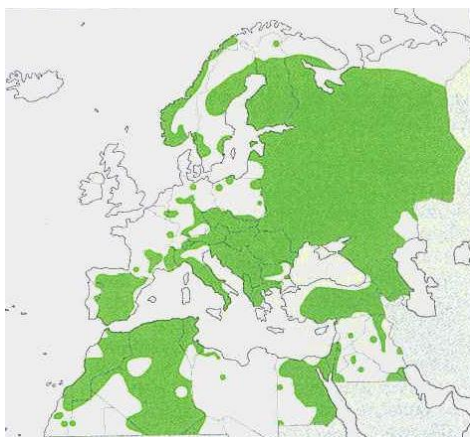
Description de l'espèce

Le Grand-duc d'Europe est le plus grand des rapaces nocturnes, avec une silhouette imposante d'une envergure comprise entre 1,5 et 1,8m. Posé sa taille varie entre 60 et 70 cm. Il se caractérise aussi par deux gros yeux rouge orangé et deux très longues aigrettes qui se distinguent lorsqu'elles sont dressées ou reposées. Les couleurs dominantes sont le brun et le roux rayé ou strié de noir. Du blanc apparaît à la gorge lorsque l'oiseau chante.

Les deux sexes sont difficiles à différencier en nature mais la femelle est généralement d'une taille plus importante que le mâle, et leur registre vocal est très différent.

Les juvéniles sont duveteux, ont une couleur d'iris plus sombre et peuvent être identifiés par leurs chuintements puis leurs cris.

Répartition en France et en Europe



Cette espèce est présente dans toute l'Europe, elle est plus abondante en Europe du Nord et dans les pays méditerranéens.

Biologie et Ecologie

Habitats :

Le Hibou Grand-duc est présent dans une grande variété d'habitats de la périphérie des villes à la périphérie des grands massifs forestiers. Il est présent en plus fortes densités dans les secteurs accidentés où dominent les milieux ouverts

Régime alimentaire :

Son régime alimentaire est très éclectique mais principalement composé de mammifères de taille moyenne. Les oiseaux représentent une part plus faible de la biomasse consommée qui n'est cependant pas négligeable. C'est une espèce qui peut trouver sa nourriture dans la grande majorité des milieux.

Reproduction et activités :

Il niche préférentiellement en milieu rupestre, y compris dans les sites rocheux isolés et de faible superficie. Plus rarement il niche au sol. Il ne construit pas de nid mais se contente de gratter le sol.

La date de ponte varie beaucoup selon les couples et s'échelonne de janvier à mars. De 2 à 4 œufs sont pondus et l'incubation par la femelle dure environ 35 jours.

Le Grand-duc est un rapace à l'activité nocturne. Il peut toutefois commencer à chanter dès le crépuscule.

Il chasse de nuit, généralement à l'affût.

Migrations :

Ce grand rapace nocturne est strictement sédentaire. Il existe peu de connaissance sur les déplacements et l'erratisme des jeunes est peu connu.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'espèce est défavorable en Europe. Après un déclin dans les années 1970-1990 dans les pays du sud comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce, la population est restée stable ou s'est accrue dans la majeure partie des pays européens dans les années 1990-2000. Ses effectifs n'ont cependant pas encore recouvré leur niveau initial et dans quelques pays, les populations continuent à décroître (Finlande notamment). Les populations les plus importantes sont en Espagne, Russie d'Europe, Finlande, Norvège et France. Les effectifs européens sont estimés entre 19 000 et 38 000 couples.

En France, l'espèce est considérée comme rare. Après un fort déclin, l'espèce est aujourd'hui en expansion. Les effectifs français du Grand-duc sont certainement supérieurs à 1 600 couples.

Menaces

Les menaces qui peuvent peser sur cette espèce sont la destruction des individus par électrocution, tir ou collision, ainsi que la perte d'habitats par reboisement naturel ou artificiel. Cette espèce est également sensible aux dérangements sur ses sites de nidification.

La fermeture des milieux et en particulier le reboisement naturel ou artificiel de certains massifs lui est également très défavorable car elle s'accompagne d'une diminution de ses principales ressources alimentaires que sont les mammifères de taille moyenne.

Mesures de gestion conservatoire

Le maintien d'espaces ouverts, essentiellement dépendant d'une activité agricole, est à favoriser dans les secteurs ayant tendance au reboisement. La reconquête de tels espaces est indispensable à la recolonisation par cette espèce. Toutes les mesures visant à limiter l'utilisation des pesticides ne peuvent être que favorables aux espèces proies en général et à l'ensemble de la faune sauvage.

La neutralisation des poteaux électriques dangereux est nécessaire pour éliminer une importante cause de mortalité. Le cloisonnement de l'espace par les grands aménagements doit être évité pour limiter la mortalité par collision avec les véhicules ou les lignes THT.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La réhabilitation des milieux ouverts et des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement seront favorables à l'ensemble des espèces de ces habitats fragiles accueillant un grand nombre d'espèces remarquables.

La présence de ce super prédateur est un signe de relatif équilibre des populations d'animaux sauvages. Le Grand-duc d'Europe est un consommateur d'autres prédateurs et est à ce titre un élément naturel de leur régulation.

Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 229

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

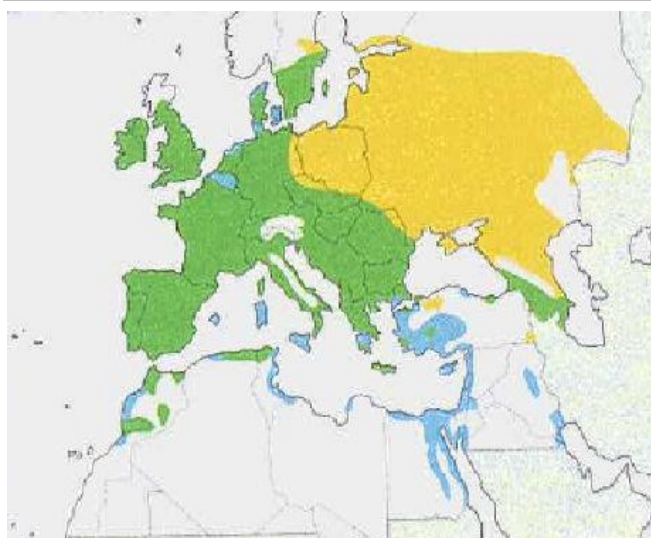


© Biotope - photographie prise hors site

Description de l'espèce

L'espèce au plumage bleu turquoise et orange ne peut être confondue. Le mâle a le bec entièrement noir. La femelle a la mandibule inférieure du bec rougeâtre.

Répartition en France et en Europe



Le Martin-pêcheur d'Europe possède une vaste répartition. On le trouve dans toute l'Europe excepté dans les zones de montagnes (Alpes,...) où il est extrêmement rare.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Martin-pêcheur d'Europe habite tous les types de zones humides (rivières, ruisseau, lacs, étangs, marais) pourvu qu'il y trouve des berges verticales ou des talus pour creuser son nid. Il a besoin également d'une eau peu turbide et peu polluée (pour repérer ses proies) et de perchoirs au dessus de l'eau.

Régime alimentaire

L'espèce se nourrit essentiellement de petits poissons, mais aussi parfois de petits amphibiens.

Reproduction et activités

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. Le terrier est creusé, en général, à proximité immédiate de l'eau. La ponte (5 à 8 œufs) s'étale entre la mi-mars et juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,...). L'incubation dure 24 à 27 jours et l'élevage environ 1 mois. Le martin-pêcheur peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

Migrations

Globalement et en France, le Martin-pêcheur peut être considérée comme sédentaire. Cependant en hiver des oiseaux venus de contrées plus froides peuvent venir renforcer les effectifs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne du Martin-pêcheur d'Europe est estimée entre 47 000 et 66 000 couples. Ses densités ne sont jamais très fortes. En France l'effectif nicheur est évalué entre 10 000 et 20 000 couples. D'une année sur l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %. Il est donc très difficile d'apprécier l'évolution des populations. Ses grandes fluctuations s'expliquent par différents facteurs : grande sensibilité de l'oiseau aux rigueurs hivernales, importante production de jeunes et faible taux de survie.

Menaces

Diverses menaces pèsent sur l'espèce :

- Pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles
- Les activités récréatives omniprésentes au bord de l'eau (pêche, canoë, chemins sauvages sur les berges)
- Les aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation

Mesures de gestion conservatoire

Toutes les mesures qui peuvent susceptibles d'améliorer la qualité des eaux peuvent avoir un impact positif sur l'espèce. Il convient également de protéger les sites de nidification, notamment en laissant les berges naturelles des rivières.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Cette gestion de la qualité de l'eau est favorable aux poissons et aux libellules. La gestion des berges est favorable aux Hirondelles de rivages, qui ont également besoin de berges abruptes pour creuser leur nid.

Le Milan noir

Milvus migrans (Boddaert, 1783)

Code Natura 2000 : A 073

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés



© Biotope, 2007 - photographie prise hors site

Description de l'espèce

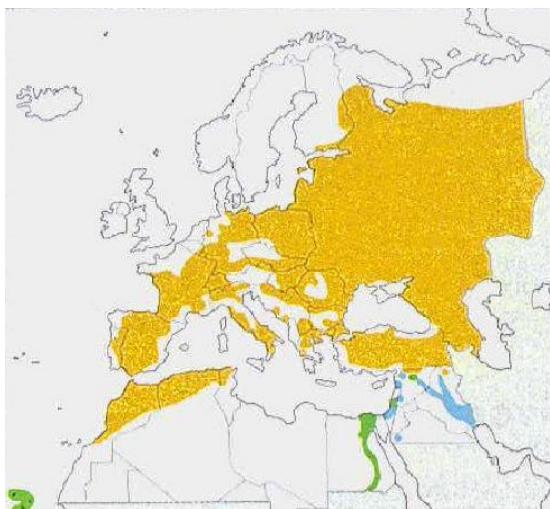
Ce grand rapace de 135 – 155 cm d'envergure, paraît noir à contre-jour mais il est en réalité d'un brun assez uniforme. La tête est blanchâtre-brunâtre strié de brun. Le dessous, brun-roux strié de noir, tire sur le gris à la poitrine et sur le roux au bas-ventre et aux culottes. Le dessus est d'un brun sombre assez uniforme. Les rémiges et les rectrices sont brun- noir. La queue est fourchue mais nettement moins que celle du milan royal. Le bec est noir, la cire et les pattes sont jaunes

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Milan noir fréquente les zones humides, près des lacs, des grands étangs et des vallées fluviales pour autant qu'il y trouve un arbre pour construire son aire. Il occupe aussi les zones de prairies humides et maintenant la plupart des zones agricoles. Il niche également près des décharges d'ordures ménagères et parfois dans des falaises boisées.

Répartition en France et en Europe



Le Milan noir niche dans toute l'Europe à l'exception des îles Britanniques, du Danemark, de la Norvège et des îles de la Méditerranée.

En France, il est absent du nord-ouest et dans quelques régions circumméditerranéennes et alpines.

Régime alimentaire

Charognard, il ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets, mais il peut aussi capturer les vertébrés et invertébrés d'un poids généralement inférieur à 600 g. Il exploite systématiquement les prairies et les champs de luzerne lors des fauches, même loin de l'eau.

Reproduction et activités

L'abondance de proies peut amener cette espèce sociable à nicher en colonies lâches ou entraîner des concentrations spectaculaires sur des sites d'alimentation.

Le nid est construit en général dans la fourche d'un grand arbre (feuillu ou conifère), de préférence dans des boisements riverains des vallées alluviales ou des zones humides. La femelle couve seule 2 à 3 œufs durant 5 semaines. Les jeunes s'envolent à 7 semaines et s'émancipent à partir de 3 mois. Ils deviennent reproducteurs à l'âge de 4 ans.

Migrateur précoce, le Milan noir quitte l'Europe entre mi-juillet et mi-septembre.

Migrations

L'hivernage en France de ce migrateur transsaharien est anecdotique, bien qu'apparemment devenu régulier depuis une trentaine d'années. En revanche, le transit des migrateurs européens est très important et concerne les oiseaux originaires de France mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Tous les pays de l'Ouest et du Centre de l'Europe concernés par cette espèce, à l'exception du Portugal et de la Slovaquie, ont des effectifs stables ou en progression, alors qu'ils sont en déclin dans l'Europe orientale, de la Finlande à la Grèce.

En France, depuis les années 70, l'effectif national est en nette progression. Aujourd'hui. Il représente environ 8% de la population européenne, mais plus du quart de celle de l'Europe de l'Ouest dont les autres bastions sont l'Espagne et l'Allemagne. La population française est estimée à 20 000 – 25 000 couples.

Menaces

Les principales menaces sont :

- La disparition ou dégradation des zones humides et des boisements;
- Le dérangement en période de nidification, notamment dû aux travaux forestiers;
- L'intoxication par des appâts empoisonnés;
- Les collisions routières;
- L'électrocution sur les transformateurs aériens des lignes à moyenne tension.

Mesures de gestion conservatoire

La gestion conservatoire du Milan noir passe notamment par :

- La conservation des zones humides et de l'élevage extensif ;
- La conservation de gros arbres lors des coupes forestières ;
- La réalisation des travaux forestiers hors période de reproduction sur les sites de nidification ;
- Le contrôle de l'utilisation d'appâts empoisonnés et des tirs illégaux des aires de corvidés, souvent confondus avec celles des Milans noirs ;
- L'enfouissement des lignes électriques à basse et moyenne tension afin de limiter la mortalité par collision.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables aux espèces nicheuses des zones humides ainsi qu'aux grands planeurs comme la Cigogne blanche, la Cigogne noire, le Milan royal...

Le Milan royal

Milvus milvus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 074

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Vulnérable

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

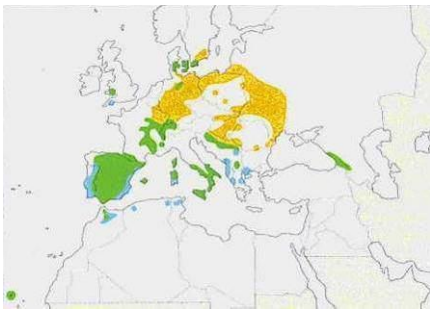


Source : M. GENG / BIOTOPE

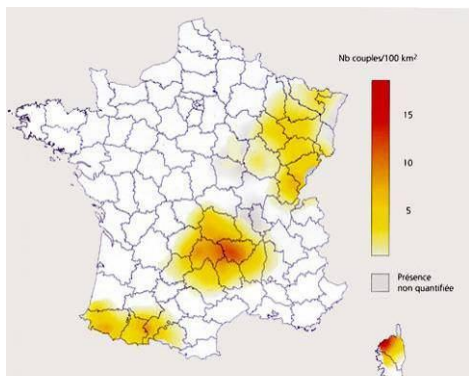
Description de l'espèce

D'une envergure de 145 à 165 cm pour un poids de 720 à 1000 g, le milan royal se caractérise par sa couleur rousse et sa longue queue triangulaire, profondément échancrée. La tête est blanchâtre et le plumage brun rouge dessus et roux rayé de brun dessous. Les ailes sont tricolores dessus avec 2 tâches blanches aux poignets.

Répartition en France et en Europe



Le milan royal est un oiseau essentiellement européen. En période de nidification, on le rencontre dans les zones tempérées et méditerranéennes occidentales, dans une étroite bande reliant les îles du Cap Vert à la Biélorussie. L'Ukraine constitue sa limite orientale de répartition. Plus à l'ouest, une petite population récemment établie occupe une partie de l'Angleterre.



Carte extraite de Rapaces nicheurs de France, Jean-Marc Thiollay et Vincent Bretagnolle

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture. En France, les paysages vallonnés qui constituent le piémont des massifs montagneux lui conviennent parfaitement. Le milan royal ne dépasse guère la zone des 1 000 mètres d'altitude pour établir son nid. Toutefois il franchit régulièrement cette limite pour chercher sa nourriture.

Régime alimentaire

Le Milan royal est une espèce opportuniste qui se nourrit de mammifères, micromammifères, poissons, oiseaux, invertébrés, qu'ils soient vivants ou morts... Parfois, il chasse les vers de terre dans les prairies.

Reproduction et activités

La femelle pond 2 à 3 œufs de fin mars à avril. L'incubation dure 31 à 32 jours.

La plupart des couples de milans produisent 1 à 3 jeunes à l'envol, rarement 4. Les jeunes deviennent indépendants, généralement au bout de 3 à 4 semaines.

La première reproduction n'intervient qu'à l'âge de deux ou trois ans. Il a déjà été noté des oiseaux immatures aidant un couple formé à construire un nid.

Migrations

C'est un oiseau migrateur arrivant dès la fin mars, début avril et regagnant ses quartiers hivernaux d'Afrique orientale, du Soudan au Natal, en septembre-octobre. Cependant, un certain nombre d'individus hivernent en Europe du sud notamment dans le sud de l'Aquitaine.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, 5 pays abritent près de 90 % de la population nicheuse mondiale du milan royal : l'Allemagne (12 000 couples), la France (3 000 à 3 900 couples), l'Espagne (1 900 à 2 700 couples), la Suisse (800 à 1 200) et la Suède (800 à 850). Si l'on ajoute la Pologne (650 - 700), le Royaume-Uni (372 - 490) et l'Italie (300 - 400), on obtient la quasi-totalité de cette population mondiale, estimée entre 19 000 et 24 000 couples.

En France, la population nicheuse est estimée entre 3 000 et 3 900 couples (J.-M. Thiollay et V. Bretagnolle, 2004) soit près de 16 % de la population mondiale ! En hiver, près de 5 000 individus sont présents dans les Pyrénées et dans le Massif central auxquels il faut ajouter la population corse sédentaire. Notre pays est survolé par les importantes populations continentales et nordiques lors des migrations printanière et automnale.

Suite à sa protection dans les années 1970, le Milan royal a pu reconstituer ses effectifs mis à mal par les destructions volontaires. L'aire de répartition s'est considérablement accrue et ce jusqu'à la fin des années 80. Le début des années 90 marque l'amorce d'une diminution qui se poursuit à l'heure actuelle. La régression touche surtout les populations du nord-est de la France, celles du Jura et celles situées sur les franges nord et est du Massif central. Les régions du centre, du sud-ouest et de la Corse paraissent épargnées.

Menaces générales

Les principales menaces sont :

- Dégradation de l'habitat (progression des surfaces en culture aux dépens des prairies, pâtures et autres cultures),
- Empoisonnements par les rodenticides, les anticoagulants, les corvicides, les molluscicides, les insecticides et les herbicides.
- Destructions volontaires par tirs
- Collision avec des véhicules, des lignes électriques, des éoliennes,
- Dérangements en période de nidification

Mesures générales de gestion conservatoire

La gestion conservatoire du Milan royal passe par :

- Maintien des espaces herbagers et du bocage ;
- Neutralisation des lignes électriques mettant en danger l'espèce ;
- Alternatives aux campagnes d'empoisonnement ;
- Surveillance des dortoirs ;
- Gestion forestière des parcelles et/ou arbres utilisés par l'espèce pour se reproduire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures seront favorables à l'ensemble de l'avifaune nicheuse en milieux forestier,...

Le Pic cendré

Picus canus (Gmelin, 1788)

Code Natura 2000 : A 234

- Classe : Aves
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge France : Vulnérable

Description de l'espèce

Description :

Le Pic cendré est de taille moyenne, tête et cou gris et une fine moustache noire. Une petite tache triangulaire noire macule la face juste en avant de l'œil. Le mâle se distingue de la femelle par une tache frontale assez réduite d'un rouge vif.

Répartition en France et en Europe



En Europe, son aire correspond à celle des principales zones de forêts feuillues; il possède une population isolée en Scandinavie, mais manque dans les régions de plaine (pourtour de la Baltique et de la mer du Nord, îles Britanniques, puszta hongroise) et dans les régions méditerranéennes. Il est localisé au Grand-duché de Luxembourg, mais répandu en Rhénanie-Westphalie, dans l'est et le centre de la France.

Biologie et Ecologie

Habitat :

Il fréquente les forêts mixtes, les massifs de feuillus. Il affectionne plus particulièrement les hêtraies avec beaucoup de bois mort et d'arbres branchus dépérissant mais aussi les aulnaies et les frênaies avec souches gisant à terre. Moins myrmécophage que le Pic vert, il ne dépend pas essentiellement des prairies et autres espaces herbeux, se nourrissant plus souvent dans les arbres que son congénère et se montrant donc moins terrestres.

Régime alimentaire :

Il capture principalement des insectes, dont, malgré tout, une forte proportion de fourmis de toutes les espèces. En complément, il consomme des fruits et des graines ou fréquente des mangeoires artificielles en hiver.

Reproduction :

En France, sa hauteur moyenne se situe aux alentours de 5 mètres. Le diamètre de l'orifice est de 5 ou 6 cm pour une profondeur de 9 à 13 cm. La femelle y pond 7 à 9 œufs mais rarement plus de cinq jeunes sont présents pour l'envolée. Il n'y a qu'une seule nichée par an et en principe pas de ponte de substitution en cas de perte de la nichée. La couvaison dure entre 14 et 17 jours et est assurée par les deux adultes. Les jeunes pics conservent le nid pendant 24 jours minimum. Leur émancipation est rapide après leur envol (maximum 3 semaines).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation du Pic cendré est défavorable en Europe. Cependant, l'évaluation du statut de cette espèce est difficile, toujours en raison de sa grande discrétion qui le rend peu détectable. Il est considéré comme en déclin en Europe, sans que l'ampleur de cette évolution puisse être précisée.

En France, le Pic cendré est présent dans une large bande de régions comprise entre la Bretagne, le sud de la Normandie et le Massif central, à l'ouest, l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne et le sud du Jura à l'est. Mais des tendances au déclin sont observées dans de nombreuses régions.

Menaces

Le pic cendré est principalement menacé par les atteintes faites à son habitat (forêts âgées, bosquets...). Il est en particulier sensible à la fragmentation des massifs boisés et aux pratiques conduisant à une uniformisation des peuplements (plantations monospécifiques de résineux, généralisation de la futaie régulière, diminution de l'âge d'exploitabilité). La diminution des stocks de bois mort, sur pied ou à terre pose également d'importants problèmes.

L'exploitation forestière et les travaux sylvicoles réalisés en période de reproduction peuvent mettre nuire aux couples nicheurs (dérangement).

Certaines pratiques agricoles, défavorables à l'entomofaune, peuvent également être néfastes pour l'espèce.

Mesures de gestion conservatoire

Un certain nombre de mesures de gestion forestière peuvent être envisagées en faveur du pic cendré, notamment :

- Une augmentation de la densité de bois mort, au niveau de la parcelle ou en mettant en place des îlots de vieillissement ou de sénescence ;
- Le choix de traitements privilégiant une structure irrégulière (taillis sous futaie notamment) ;
- Une composition en essence variée et riche en feuillus ;
- La prise en compte des secteurs de nidification lors de la réalisation des travaux forestiers en évitant la période de reproduction, ce qui permet de diminuer le dérangement au niveau des nids.
- La limitation des accès et routes forestières plus favorable au Pic vert, qui fragmente les massifs forestiers.

Certaines de ces mesures sont également applicables au bocage, bosquets et à la ripisylve.

Enfin, des mesures relatives à l'utilisation des pesticides sont également à envisager sur les milieux agricoles afin de préserver les peuplements d'insectes, alimentation du pic cendré.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Le pic mar, aux exigences écologiques proches pourrait bénéficier de telles mesures.

Le Pic mar

Dendrocopos medius (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 238

- Classe : Aves
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

Description de l'espèce

Description:

Le Pic mar se reconnaît immédiatement à sa calotte rouge qui est de la même teinte chez les jeunes et chez les adultes. D'autres traits importants pour l'identification sont la couleur rouge rosé pâle de la zone anale, les stries foncées sur les flancs et les taches noires discontinues sur les joues et sur le cou. En ce qui concerne ces dernières, la moustache noire s'arrête bien avant le bec, le trait noir à l'arrière de la moustache s'arrête avant de rejoindre la nuque.

Répartition en France et en Europe

Le Pic mar est principalement distribué en Europe orientale et centrale. Il est absent des îles Britanniques, de la Scandinavie et de quasiment tout le bassin méditerranéen (hors Balkans).



Biologie et Ecologie

Habitat :

Le Pic mar vit en plaine et dans les montagnes de moyenne altitude jusqu'à 700 mètres. Il fréquente les bois et les forêts de feuillus où il affectionne particulièrement les plantations de chênes, de charmes et localement d'aulnes. Il habite principalement les peuplements forestiers comportant de nombreux arbres âgés, à l'écorce crevassée et aux abondantes branches mortes.

Régime alimentaire :

Il se nourrit principalement d'insectes à différents stades de développement (adultes et larves). A la différence des autres pics, il se nourrit surtout d'insectes qu'il prélève à la surface de l'écorce ou qu'il extirpe des fissures superficielles. Il peut également se nourrir de gland ou de faines.

Reproduction :

La ponte annuelle unique est constituée de 4 à 5 œufs blancs dont l'incubation dure entre 12 et 14 jours. Le mâle et la femelle se relaient à tour de rôle pour couvrir et participent ensemble à l'élevage des jeunes jusqu'à l'envol qui intervient 22 à 23 jours après l'éclosion.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Pic mar, oiseau mal connu ; ne paraît pas menacé dans l'immédiat. L'augmentation des connaissances permet d'affiner les estimations qui font état de populations bien implantées en Europe. Des noyaux de populations sont régulièrement découverts. En France l'espèce semble connaître une dynamique favorable. Elle accroît régulièrement son aire de répartition, notamment en relation avec le vieillissement de certains massifs.

Dans l'Est de l'Europe cependant, certaines tendances font état d'une diminution des effectifs.

Menaces

Les menaces sont assez proches de celles touchant le Pic cendré, et plus généralement l'ensemble des pics.

Le Pic mar est ainsi principalement menacé par les atteintes faites à son habitat (forêts âgées). Il est en particulier sensible à la fragmentation des massifs boisés et aux pratiques conduisant à une uniformisation des peuplements (plantations monospécifiques de résineux, généralisation de la futaie régulière, diminution de l'âge d'exploitabilité).

L'exploitation forestière et les travaux sylvicoles réalisés en période de reproduction peuvent mettre nuire aux couples nicheurs (dérangement).

Mesures de gestion conservatoire

Comme pour le Pic cendré, un certain nombre de mesures de gestion forestière peuvent être envisagées en faveur du Pic mar, notamment :

- Une augmentation de la densité de bois mort, au niveau de la parcelle ou en mettant en place des îlots de vieillissement ou de sénescence ;
- Le choix de traitements privilégiant une structure irrégulière (taillis sous futaie notamment avec présence de gros arbres ;
- Une composition en essence variée et riche en feuillus (chêne en particulier) ;
- La prise en compte des secteurs de nidification lors de la réalisation des travaux forestiers en évitant la période de reproduction, ce qui permet de diminuer le dérangement au niveau des nids.

Certaines de ces mesures sont également applicables au bocage, bosquets et à la ripisylve.

Enfin, des mesures relatives à l'utilisation des pesticides sont également à envisager sur les milieux agricoles afin de préserver les peuplements d'insectes, alimentation du pic cendré.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

L'ensemble des espèces de pics peuvent bénéficier des mesures prises en faveur du Pic mar.

Le Pic noir

Dryocopus martius (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 236

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Préoccupation mineure

- Classe : Aves
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés



© Biotope – photographie prise sur site

Description de l'espèce

Description :

C'est le plus grand pic. Aisément reconnaissable par sa couleur entièrement noire, avec une calotte rouge vif s'étendant du front jusqu'à l'arrière de la nuque chez le mâle, plus réduite chez la femelle.

Répartition en France et en Europe



En Europe, le Pic noir occupe une bonne partie du continent, sauf les îles Britanniques, le Portugal et la majeure partie de l'Italie et de l'Espagne.

Biologie et Ecologie

Habitat:

Il affectionne indifféremment les grands massifs de conifères ou de feuillus, pourvu qu'ils présentent une superficie suffisante (200 à 500 ha). Il apprécie particulièrement la présence importante de bois mort et de gros arbres espacés et âgés. Il s'accommode de toutes les essences (hêtres, sapins, mélèzes, pins).

Régime alimentaire

Il est à la fois végétarien et insectivore. Il se nourrit principalement de fourmis et d'insectes xylophages qu'il prélève en effectuant des perforations dans l'écorce grâce à son bec acéré. Dans certaines régions, son régime alimentaire comporte près de 99% de fourmis. Ailleurs, les larves de coléoptères sont consommées en grand nombre, de même que les chenilles de papillons et les asticots de mouches. Ses sites de nourrissage privilégiés sont les arbres morts ou dépérissants, les souches gisant à terre sur un lit de feuilles mortes. En hiver, ce grand myrmécophage effectue des prélèvements importants dans les fourmilières mais il extirpe également parfois de leur ruche les abeilles en hibernation. A l'occasion, il mange des fruits, des baies et même des œufs d'autres oiseaux. Il mange aussi des oisillons.

Reproduction

Solitaires le reste de l'année, les pics noirs commencent à parader en janvier. Le nid est creusé dans le tronc d'un arbre sain ou malade. Il s'agit en général d'une grande ouverture ovale, pratiquée à une hauteur variant entre 4 et 15 mètres, ce qui met les petits à l'abri des prédateurs terrestres. Le mâle est monogame. La ponte de 3 à 5 œufs a lieu en avril. L'incubation dure de 12 à 14 jours. L'envol est précoce et peut se produire dès le vingt-septième jour.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, le Pic noir est rare ou absent de la façade atlantique et du pourtour méditerranéen. L'Allemagne et les pays d'Europe orientale et septentrionale accueillent les plus gros effectifs.

En France, le Pic noir semble connaître une croissance de ses effectifs. Le développement des boisements et notamment des hêtraies lui sont favorables. Les effectifs nationaux sont toutefois difficiles à estimer.

Menaces générales

L'espèce est actuellement en expansion. Les éléments suivants lui sont défavorables :

- La fragmentation des grands massifs forestiers qui agissent négativement en diminuant la taille des territoires disponibles.
- Une gestion trop intense ne laissant plus la place au bois mort est également défavorable à l'espèce car elle diminue de fait la présence d'insectes saproxylophages, qui compose la base de l'alimentation de l'espèce.
- La réalisation de travaux forestiers en période de nidification peut également poser des problèmes de dérangement.

Mesures de gestion conservatoire

Un certain nombre de mesures permettent de garantir la pérennité de l'espèce, même si celle-ci n'est plus aujourd'hui considérée comme vulnérable. Celles-ci interviennent notamment au niveau des pratiques forestières. Il est ainsi possible de limiter les impacts sur l'espèce en :

- Limitant les travaux sur les sites de reproduction en période de nidification;
- Conservant des vieux arbres dépérissant de gros diamètre, ayant perdu toute valeur commerciale mais présentant une intéressante richesse en insectes saproxylophages;
- Favoriser le maintien d'îlots de vieillissement voire de sénescence dans les parcelles abritant l'espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les mesures en faveur du Pic noir sont également bénéfiques à l'ensemble des représentants de la famille (Pic mar, Pic cendré etc.).

Un certain nombre d'espèces cavernicoles sont également favorisées par la présence du pic noir car elles utilisent pour nicher les cavités abandonnées. Certaines chouettes (Chouette de Tengmalm, Chouette hulotte) mais également des mammifères (Martre, chiroptères) ou des insectes (frelons) tirent profit de la présence de l'espèce.

La Pie-grièche Ecorcheur

Lanius collurio (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 338

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge France : Préoccupation mineure

- Classe : Aves
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Laniidés

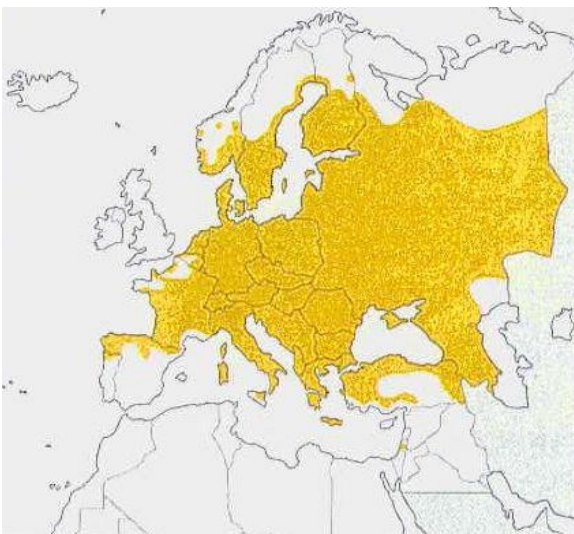


© Biotope, 2007 - photographie prise hors site

Description de l'espèce

La pie-grièche écorcheur possède un bec légèrement crochu. Le mâle a la tête et le croupion gris, un large bandeau oculaire noir, un dos marron roux, des ailes marron brun, un menton blanc et une poitrine rosée. La femelle est plus terne.

Répartition en France et en Europe



Présente partout en Europe à l'exception des deux tiers méridionaux de la péninsule Ibérique et du nord ouest du continent

Biologie et Ecologie

Habitats

L'habitat de la Pie-grièche écorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés...) riche en insecte de taille moyenne à grande. Il faut également la présence ponctuelle de buissons, surtout épineux, comme le prunellier, la ronce ou l'aubépine.

Régime alimentaire

Ces proies prélevées sont majoritairement des insectes et coléoptères. Les petits vertébrés jouent un rôle non négligeable, mais représentent généralement moins de 5% des captures, sauf pendant les années d'abondance de campagnols.

Technique de chasse

La pie-grièche écorcheur chasse à l'affût à partir de perchoirs situés le plus souvent entre 1 et 3 mètres au-dessus du sol (poteaux, fils, branches mortes, piquets de clôture). Dans leur très grande majorité, les proies sont capturées au sol. Toutefois, par beau temps, l'espèce peut poursuivre des insectes en vol.

Cette pie-grièche empale régulièrement ses proies, d'où le nom d'« écorcheur ». Il semble toutefois que cette pratique soit essentiellement le fait d'oiseaux vivant en milieu tempéré car ce comportement vise à constituer des stocks de nourriture censés pondérer l'abondance des proies et donc des captures en fonction des conditions météorologiques.

Reproduction

Le nid est construit dans un buisson épais et épineux. Quatre à six œufs sont pondus à partir de la mi-mai. L'incubation dure 14 à 15 jours. Les jeunes quittent le nid deux semaines après l'éclosion.

Migrations

La pie-grièche écorcheur est une espèce migratrice transsaharienne. Elle arrive début mai et retourne en Afrique entre fin août et mi-septembre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'espèce est considéré comme défavorable en Europe, en raison d'un déclin historique avéré. Les effectifs européens sont estimés entre 6,3 et 13 millions de couples. Au cours des quatre dernières décennies, l'espèce a surtout régressé aux limites nord-ouest de son aire de répartition et un peu partout à basse altitude.

En France, après une chute importante des populations dans le courant du XXème siècle, l'espèce semble connaître une remontée de ses effectifs. La population nationale est comprise entre 150 000 et 350 000 couples. L'espèce est assez commune en France, sauf au nord d'une ligne reliant grossièrement Nantes à Charleville-Mézières. Des nicheurs sont également rarement mentionnés dans les plaines méditerranéennes.

Menaces générales

Les principales menaces sont :

- La dégradation des habitats de l'espèce et notamment la disparition des mosaïques de prairies entrecoupées de haies et de bosquets (fermeture ou au contraire, disparition des arbustes)
- La modification des pratiques agricoles (intensification et diminution des surfaces en polyculture);
- L'utilisation intensive de produits phytosanitaires entraînant la raréfaction des gros insectes, proies favorites de l'espèce.

Mesures générales de gestion conservatoire

D'une manière générale, la gestion conservatoire de l'espèce passe par :

- Le maintien et l'entretien des haies et bosquets, en lien avec des espaces en herbe riches en insectes ;
- Le maintien du pâturage, propice à la présence d'insectes ;
- La limitation de l'emploi massif d'insecticides et de traitements vétérinaires nuisibles aux insectes coprophages.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures seront favorables à l'ensemble de l'avifaune liées aux espaces prairiaux et au bocage.

Annexe 9. Liste des personnes consultées ou invitées aux réunions de consultation dans le cadre de l'élaboration du diagnostic socio-économique

Synthèse des consultations		
Structure/activité	Contacts	Fonction
Etablissements publics		
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Magali Robin	Chargée d'Opération
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	Virginie Fasquelle	Chargée d'Affaires - Territoire Saône Amont
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Philippe Rousseau	Chargée d'Opération
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Saône et du Doubs	Xavier Caron	Responsable Contrat de Bassin Amance
Agence Régionale de Santé	Patrice Grandjean	Technicien Sanitaire Chef
Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents	Xavier Caron	Directeur adjoint technique
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	Bruno Mosimann	Agent de secteur
	Marc Collas	Contact avifaune
Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage	Blandine Guillemot (Metz)"	Ingénieure à la cellule technique de la Délégation Inter Régionale
	Régis Allain	Chef de l'Agence de Chaumont par intérim
	Zoé Lefort ²	Chef du service aménagement
	Guillaume Schmitt	Aménagiste et Chargé de mission Natura 2000
Office National des Forêts	Bernard Devos	Chef d'Unité Territoriale de la Vallée
	Michel Gautherot	Chef d'Unité Territoriale du Val de Meuse
	Jean-Jacques Boutteaux	Spécialiste Cigogne noire
	Sébastien Christ	Responsable Pôle SIG
Centre Régional de la Propriété Forestière	Marie Thiberville	Ingénieur environnement
	Florent Nonon	Technicien
	Louis-Adrien Lagneau	Technicien
Collectivités		
6 Communauté de Communes et 69 communes	Elus et représentants	Elus et représentants

Synthèse des consultations		
Structure/activité	Contacts	Fonction
Conseil Régional de Champagne Ardenne	Anne Sophie Bonnin	Service environnement
Conseil Général de Haute-Marne	Jean-Jules Joly	Responsable des affaires agricoles et sylvicoles
	Florence Lemoine	Cellule SIG
	Cyril Egloff	Technicien SATER
Administrations		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne	Clovis Peureux	Chargé de mission Natura 2000
	Vincent Ruguet	UT Aube-Haute-Marne Coordonnateur départemental de la Haute-Marne
Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne (DDT)	Olivier Christophe	Service Environnement terrestre et Ressources naturelles - en charge du suivi de l'élaboration du DOCOB de la ZPS « Bassigny »
	Sylvain Rollet	Service Environnement et Ressources Naturelles- Police de l'eau - Bureau gestion quantitative de l'eau et préservation des milieux
	Karine Sauer	Service Economie Agricole
	Frédéric Larmet	Service Environnement et Ressources Naturelles - Bureau forêt
Associations naturalistes		
Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne Ardenne	Emmanuel Le Roy	Chargé de mission
	Aymeric Mionnet	Chargé de mission
	Bernard Théveny	Assistant technique
Nature-Haute Marne	Nolwenn Laborde	Secrétaire Nature Haute-Marne
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne	Yohann Brouillard	Référent CSRPN
Naturalistes de Champagne Ardenne	Samuel Courtaut	Contact chiroptère
Fédérations, organismes socioprofessionnels		
Chambre d'agriculture de Haute-Marne	Christian Renaudin	Animateur de territoire
Fédération de Haute-Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	Martial Gil	Technicien
Fédération Départementale des Chasseurs	Didier Breton	Technicien
Syndicat départemental des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne	Dominique Barthélemy	Président

Synthèse des consultations		
Structure/activité	Contacts	Fonction
Groupement de productivité et de développement forestiers Haut-Marnais	Lionel Tepaz	Technicien Supérieur Forestier
Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne	Michel Guérin	Directeur
Bureau d'étude		
Biotope	Laure Kippeurt	Animatrice site Natura 2000 « Apance »

**Annexe 10. Arrêté du 11 mars 2011 relatif à la lutte contre la
Campagnol terrestre pour l'année 2011 dans certaines
communes de la Haute-Marne**



PREFET DE HAUTE MARNE

Direction départementale des territoires

Service de l'économie agricole

ARRETE n° 945 du 11 MAR 2011

relatif à la lutte contre le Campagnol Terrestre (*Arvicola Terrestris* L.) pour l'année 2011
en particulier aux conditions d'emploi de la Bromadiolone dans certaines communes du département
de Haute Marne

Le Préfet de la Haute-Marne

Vu le code la santé publique et notamment son article R. 1342-12 ;
Vu le code rural et notamment ses articles L.251-3 à L.254-2, en particulier son article L.251-8 alinéa II ;
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, L.541-1 à L.541-8, L.541-24 et L.541-25 ;
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets dangereux ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire et notamment son article 5 ;
Vu l'arrêté départemental n° 1443 du 14 avril 2008 relatif à la lutte contre le Campagnol Terrestre (*Arvicola Terrestris* L.) dans le département de Haute Marne ;
Vu l'avis de Monsieur le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Champagne Ardenne (DRAAF), Service Régional de l'Alimentation ;

Considérant le rapport de situation des populations de Campagnol Terrestre transmis le 01 mars 2011 par la chambre d'agriculture de la Haute-Marne (APVA) à la DRAAF pour le compte de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de Haute-Marne et les conclusions de la réunion des présidents de groupement de défense locaux contre les organismes nuisibles du 07 mars 2011

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Haute Marne

ARRETE

Article 1^{er}. – Période et zones concernées par les traitements

La période de lutte contre le campagnol terrestre telle que définie à l'article 10 de l'arrêté départemental n° 1443 du 14 avril 2008 s'étend aux quinze jours qui suivent la date de signature du présent arrêté.

Les communes sur lesquelles l'emploi de bromadiolone est autorisé sont les suivantes :

Andilly en Bassigny, Aujeurres, Breuvannes en Bassigny, Briaucourt, Celles en Bassigny, Celsoy, Changey, Chassigny, Chauffourt, Dammartin sur Meuse, Germainvilliers, Humes, Lavernoy, Longeau, Marcilly en Bassigny, Neuilly l'Evêque, Percey le Pautel, Plesnoy, Prangey, Rançonnières, Saint-Michel, Troischamps, Merrey, Le Châtelet sur Meuse, Le Val d'Esnoms, Val de Meuse, Vicq, Villars-Santenoge, Villegusien le Lac, Violot.

Article 2. – Recours contentieux

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai maximum de deux mois à compter de son affichage en mairie.

Article 3. – Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute Marne, la Sous-Préfète de Langres, le Sous-Préfet de Saint-Dizier, le Directeur Régional de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Service Régional de l'alimentation), le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Marne, les maires des communes listées à l'article 1er, les gardes-champêtres et tous agents de la force publique, les présidents des Fédérations Départementale et Régionale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles aux cultures ainsi que les présidents de groupements locaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et affiché en mairie.

Fait à Chaumont, le 11 MAR. 2011



Laurent PREVOST

Annexe 11. Synthèse des documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes sur le territoire de la ZPS

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny » (Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
FC Aigremont	1999-2013		AS	125,13	100,0%	Feuillus (chêne 31%, hêtre 28%), Résineux (5%)	Anciennement gérée en TSF (dernier règlement 1971-2000)	Conversion en futaie irrégulière par bouquets et parquets de chênes, hêtre et autres feuillus	Série unique de production, avec protection générale des milieux et paysages Préservation d'arbres à cavités et porteurs de nids
FC Bassoncourt	Non aménagée		AS	10,78	100,0%				
FC Bourbonne-les-Bains	1998-2012		AS	1259,13	7,3%	Feuillus (chêne 52%, hêtre 17%), Résineux (4%) Partie incluse dans la ZPS : hêtraie et chênaie plus ou moins acidiline	Anciennement gérée en TSF puis phase de conversion en futaie régulière (aménagement 1980-1999)	Conversion en futaie régulière (série 1) et conversion en futaie irrégulière (série 2), les deux étant représentées sur le territoire de la ZPS	Mention ancienne de Gélinotte des bois (hors ZPS) Conservation d'arbres morts sur pieds
FC Bourdons-sur-Rognon	2005-2019		AS	682,89	19,8%	Feuillus (chêne 35%, hêtre 30%), Résineux (2%) Partie incluse dans la ZPS : principalement hêtraie et chênaie, deux parcelles de Douglas	Partie située sur la ZPS : conversion en futaie régulière de hêtre (aménagement 1994-2008)	Conversion en futaie régulière de feuillus	Inclus dans SIC Vallée du Rognon et de la Sueurre Certains secteurs touchés par la tempête de 1999
FC Bourg-Sainte-Marie	1997-2011	En cours	AS	205,44	100,0%	Feuillus (Charme 36%, Hêtre 15%, Chêne 12%), Résineux (7%)	Globalement taillis sous futaie (Règlement d'exploitation de 1961)	Conversion et transformation en futaie régulière de hêtre et feuillus précieux	
FC Bourmont	2005-2019		AS	437,11	100,0%	Feuillus (Chêne 23%, Hêtre 21%)	Part importante de Taillis sous Futaie à gros bois Conversion en futaie régulière de hêtre (aménagement 1983-2002)	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus divers	Grande variété d'essences
FC Brainville-sur-Meuse	2006-2020		AS	82,04	100,0%	Feuillus (Charme 41%, Chêne, 22%, Hêtre 11%), Résineux (1%)	Part importante de Taillis sous Futaie (traitement existant de longue date) Conversion en futaie régulière de hêtre et feuillus précieux (aménagement 1999-2013)	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus divers	
FC Breuvannes-en-Bassigny	2001-2015		AS	35	100,0%	Feuillus (Chêne 53%, Frêne 16%), Résineux (13%)	75% de Taillis sous futaie, 25% de futaie (50% feuillue, 50% résineuse)	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage maintenu depuis toujours. 100 stères tous les 3 ans délivrées aux affouagistes (Colombey les Choiseul), affouage également conduit à Meuvy
FC Chalvraines	1996-2010 (modification 2005-2010)	En cours	AS	594,26	100,0%	Feuillus (Charme 35%, Chêne 15%, Hêtre 8%), Résineux (15%)	87% de Taillis sous Futaie, 7% de Futaie feuillue, 6% de Futaie résineuse Gestion historique en taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux	

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny »									
(Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
FC Champigneulles-en-Bassigny	2010-2024		AS	92,17	100,0%	Feuillus (Chêne 60%, Hêtre 10%, Charme 15%)	70% de Taillis sous Futaie, 27% de futaie Conversion en futaie régulière de chênes (aménagement 1989-2008)	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Densité conseillée d'arbres dépérissant à conserver : 1/ha Affouage important
FC Chaumont-la-Ville	1999-2011		AS	183,09	100,0%	Feuillus (Chêne 49%, Charme 41%)	Majoritairement taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage : 12 stères par an
FC Clinchamp	2006-2020		AS	561,39	100,0%	Feuillus (Hêtre 46%, Chênes 15%, Charme 15%), Résineux (3%)	73% de Taillis sous futaie, 20 % en cours de régénération Boisement longtemps traité en Taillis sous Futaie, mais conversion lancée à partir de l'aménagement 1989-2008	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Inclus dans le SIC Vallée du Rognon Pratique de l'affouage : 350 m3 délivrés par an
FC Consigny	2006-2020		AS	371,23	100,0%	Feuillus (Chênes 34%, Hêtre 22%), Résineux (12%)	78% de Taillis sous futaie, 17% de Futaie (50% de feuillus et 50% de résineux) Gestion historique en taillis sous futaie, conversion à partir de 1992	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Inclus dans le SIC Vallée du Rognon Plantations de résineux financées par le FFN (1949)
FC Cuves	2011-2025		AS	81,71	100,0%	Feuillus (Charme 27%, Chênes 19%, Hêtre 11%), Résineux (27%)	67% de Taillis sous Futaie, Futaie résineuse 28%, Futaie feuillue 5% Premier aménagement en conversion : 1993-2007	Conversion en futaie régulière de hêtres, chênes sessiles et feuillus précieux	Cigogne noire observée en été 2010, Pic noir, Autour des palombes, Pigeon colombin Demande affouagère stable à 150 m3/an Plantations de résineux (Pins noirs et Douglas) financées par le FFN Conservation d'arbres morts et sénescents : recommandation d'un arbre par parcelle
FC Doncourt-sur-Meuse	(2005-2019)		AS	52,16	100,0%	Feuillus (Hêtre 24%, Frêne 24%, Chênes 16%), Résineux (3%)	94% de Taillis sous Futaie. Gestion historique en Taillis sous Futaie	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Rejeté par la commune Affouage historique. Prélèvement d'environ 80 stères par an
FC Esnouveaux	2009-2023		AS	389,72	32,9%	Feuillus (Charme 35%, Chênes 22%, Hêtre 22%)	75% de Taillis sous futaie, 2% de Futaie et 20% de peuplements sinistrés (tempête de 1999). Peuplements présents dans le périmètre de la ZPS notablement touchés par la tempête	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage pratiqué sur la commune. 900 stères délivrées par an
FC Forcey	2003-2017		AS	240,82	100,0%	Feuillus (Hêtre 44%, Chênes 25%, Charme 21%), Résineux (3%)	Historiquement traité en Taillis sous Futaie Passage à la futaie irrégulière à partir de 1993	Futaie irrégulière par pieds d'arbres de Hêtre, Chênes sessile et pédonculé et feuillus divers	Affouage pratiqué sur la commune. 100 m3 délivrés par an

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny » (Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
FC Germainvilliers	2008-2022		AS	90,84	100,0%	Feuillus (Chênes 44%, Frêne 28%, Charme 15%)	79% de Taillis sous Futaie, 21% de Futaie Conversion en futaie régulière de chêne lancée par l'aménagement 1985-2004	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage pratiqué par la commune. 150 m3 délivrés par an. Tendance à l'augmentation de la demande
FC Goncourt	2007-2011		AS	325,17	100,0%	Feuillus (Chênes 75%, Hêtre 20%)	Large majorité de Taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne sessile et feuillus précieux	Inclus dans le SIC Forêt d'Harréville les Chanteurs
FC Graffigny-Chemin	2008-2023		AS	689,62	100,0%	Feuillus (Chênes 40%, Hêtre 20%), Résineux (3%)	Traitement historique en Taillis sous Futaie. Dernier aménagement (1988-2007) prévoyait principalement la conversion en futaie régulière de chênes. Taillis sous Futaie (84%), Futaie (16%)	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage pratiqué avec un volume annuel délivré moyen de 948 stères Existence d'un sentier botanique
FC Hâcourt	Non aménagée		AS	2,38	100,0%				
FC Harréville-les-Chanteurs	2010-2024		AS	465,55	100,0%	Feuillus (99%), Résineux (1%)	Taillis sous futaie (95%)	Conversion en futaie régulière (76%) ou irrégulière (24%). Essence objectif : hêtre sur l'ensemble du boisement	Inclus dans le SIC Forêt d'Harréville les Chanteurs Pratique de l'affouage : 600 m3 délivrés par an
FC Huilliécourt	1990- 2009	En cours	AS	209,91	100,0%	Feuillus (Chêne 17%, Hêtre 14%), petit secteur planté en Douglas	Aménagement en Taillis sous futaie suivi jusqu'en 1989	Conversion en futaie régulière de Hêtre et de feuillus précieux	
FC Illoud	2004-2018		AS	93,51	100,0%	Feuillus (Hêtre 34%, Chêne 17%), Résineux (20%)	Futaie résineuse (20%), Taillis sous Futaie (70%)	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne sessile et feuillus précieux	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 500m3
FC Lafauche	2008-2022		AS	318,34	53,6%	Feuillus (Charme 32%, Hêtre 23%, Chênes 18%), Résineux (2%)	Taillis sous futaie (80%), Futaie feuillue (13%). Boisement traité de longue date en taillis sous futaie. Dernier aménagement (1993-2007) prévoyait la conversion en futaie régulière	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 600 stères
FC Larivière-Arnoncourt	2007-2021		AS	446,22	100,0%	Feuillus (Hêtre 50%, Chênes 31%, Peuplier 2%), Résineux (2%)	Taillis sous futaie en conversion (85%), Futaie (5%) Dernier aménagement (1993-2007) prévoyait la conversion en futaie régulière	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 700 m3
FC Le Châtelet-sur-Meuse	1998-2012		AS	175,89	81,3%	Feuillus (Chêne 59%, Hêtre 32%), Résineux (3%)	Anciennement aménagée et traitée en Taillis sous Futaie. TSF (>60%)	Conversion en futaie régulière de Chênes, hêtre et résineux (105 ha) Conversion en futaie irrégulière de Chênes et Hêtre	

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny »									
(Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
FC Levécourt	1998-2012		AS	117,28	100,0%	Feuillus (Chênes 36%, Charme 33%, Frêne 13%)	Taillis sous futaie (97%), Futaie feuillue (3%) . Traitement historique en taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage délivré annuellement , de l'ordre de 180 stères
FC Liffol-le-Petit	1994-2008 (modification suite à tempête 2004-2008)	En cours	AS	317,6	100,0%	Feuillus (divers 42%, Chêne 22%, Hêtre 17%), Résineux (5%)	Traitement historique en taillis sous futaie, aujourd'hui largement majoritaire parmi les peuplements actuels	Conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et feuillus précieux	Affouage délaissé pendant quelques années mais repris avec environ 750 m3 annuellement
FC Longchamp-lès-Millières	2004-2018		AS	106,33	100,0%	Feuillus (Chênes 28%, Charme 43%, Hêtre 8%), Résineux (1%)	Traitement historique en taillis sous futaie. Taillis sous futaie, dont en cours de régénération (100%)	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux	Affouage délivré annuellement , de l'ordre de 150 m3
FC Malaincourt-sur-Meuse	Non aménagée		AS	43,57	100,0%				
FC Manois	2007-2021		AS	302,38	41,4%	Feuillus (Chênes 31%, Hêtre 21%), Résineux (15%)	Au sein de la ZPS, futaie résineuse et taillis sous futaie à bois moyen	Conversion en futaie régulière de hêtre et feuillus précieux (258 ha) Futaie irrégulière par pied d'arbre de Hêtre et Feuillus précieux (43 ha)	Révision rendue nécessaire suite à la tempête de 1999 qui a touché 23% des peuplements Inclus partiellement dans le SIC Vallée du Rognon Affouage pratiqué avec un volume annuel d'environ 200 stères, en augmentation
FC Mennouveaux	1984-2003		AS	121,78	100,0%	Feuillus (Chênes 40%, Hêtre 10%)	Forêt entièrement composée de Taillis sous Futaie	Conversion en futaie régulière de hêtre	Pratique de l'affouage
FC Merrey	1985-2009	En cours	AS	95,77	100,0%	Feuillus (Chênes 31%, Hêtre 8%)	Gestion historique en taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de chêne et feuillus divers	Pratique de l'affouage
FC Méxy (54)	2006-2020		AS	127,24	100,0%	Feuillus (Hêtre 70%, Chêne 4%), Résineux (6%)	Gestion historique en taillis sous futaie Futaie feuillue 8%, futaie résineuse 7%, Taillis sous futaie 81%	Conversion en futaie régulière de hêtre, chênes et feuillus précieux	Située sur la commune d'Ozières
FC Millières	1996-2010	En cours	AS	231,08	100,0%	Feuillus (Chênes 24%, Hêtre 15%), Résineux (7%)	Majoritairement taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de hêtre et feuillus précieux (176 ha) Futaie irrégulière par pied d'arbre de Hêtre et Feuillus précieux (55 ha)	Pratique de l'affouage (300 stères par an)
FC Nijon	2005-2019		AS	223,22	100,0%	Feuillus (Chênes 35%, Hêtre 24%), Résineux (6%)	Gestion historique en taillis sous futaie. Dominance actuelle de peuplements irréguliers	Conversion en futaie régulière de hêtre et de chêne	29 ha détruits par la tempête de 1999 Pratique de l'affouage (300 stères par an) Préconisation d'un suivi des nids de rapaces
FC Noyers	2005-2016		AS	47,62	100,0%	Feuillus (Chênes 46%, Charme 27%, Hêtre 11%)	Taillis sous Futaie (100%)	Conversion en futaie régulière de hêtre et de chêne	Pratique de l'affouage (50 stères par an) Contrainte d'exploitation liée à l'engorgement des sols

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny » (Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
FC Outremécourt	2008-2022		AS	112,17	100,0%	Feuillus (Tilleul 22%, Chênes 18%, Hêtre 18%), Résineux (24%)	Gestion historique en taillis sous futaie. Taillis sous futaie (97%) et futaie résineuse (3%)	Conversion en futaie irrégulière de hêtre et feuillus précieux (102 ha) Accueil du public, en lien avec la butte de la Mothe (102 ha)	Pratique de l'affouage (100 m3 par an) Conservation des arbres à cavité, portant des nids de rapaces et de gros arbres (favorables au Lucane cerf-volant notamment)
FC Ozières	2009-2023		AS	185,23	100,0%	Feuillus (Hêtre 44%, Charme 24%, Chênes 15%)	Taillis sous futaie (80%), futaie feuillue (3%). Traitement de longue date en taillis sous futaie. Conversion en futaie régulière à partir de 1993 (aménagement 1993-2007)	Conversion en futaie régulière de hêtre et de chêne	Pratique de l'affouage (300 stères par an) Conservation des arbres à cavité, portant des nids de rapaces et de gros arbres (favorables au Lucane cerf-volant notamment)
FC Parnoy-en-Bassigny		Finalisation de l'aménagement en 2011	AS	410,3	100,0%				
FC Prez-sous-Lafauche	2009-2023		AS	323,89	57,8%	Feuillus (Charme 43%, Chênes 19%, Hêtre 15%)	Taillis sous futaie à structure régulière ou irrégulière majoritaire	Conversion en futaie régulière de hêtre et de chêne	Pratique de l'affouage (300 stères par an) Conservation des arbres à cavité, portant des nids de rapaces et de gros arbres (favorables au Lucane cerf-volant notamment)
FC Rangecourt	1998-2012		AS	68,19	100,0%	Feuillus (Chêne 31%, Charme 30%, Frêne 13%), Résineux (<1%)	Gestion historique en taillis sous futaie. Taillis sous futaie (96%)	Conversion en futaie régulière de chêne, de hêtre et feuillus précieux	Pratique historique de l'affouage (en moyenne 70 stères par an)
FC Rimaucourt	1997-2011 (modification 2005-2011)	En cours	AS	231,89	71,8%	Feuillus (Chêne 43%, Hêtre 14%), Résineux (1%)	Large majorité de Taillis sous futaie (Bois moyen de chêne dominant). Gestion historique en taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de hêtre et feuillus divers (163 ha) Maintien de l'état boisé (68 ha) sur les coteaux abrupts de la vallée de la Sueurre	Affouage non exercé par les habitants mais vente d'environ 250 stères par an
FC Romain-sur-Meuse	1996-2010	En cours	AS	453,85	100,0%	Feuillus (Charme 30%, Hêtre 21%, Frêne 16%), Résineux (5%)	Taillis sous futaie (91%), Futaie résineuse (6%), Futaie feuillue (2,5%). Gestion historique en taillis sous futaie	Conversion en futaie régulière de hêtre	Pratique de l'affouage (650 stères par an)
FC Saint-Blin	2004-2018		AS	690,97	80,2%	Feuillus (Chênes 38%, Charme 22%, Hêtre 18%), Résineux (1%)	Principalement taillis sous futaie Conversion amorcée lors de l'aménagement 1979-2003	Conversion en futaie régulière de chêne, de hêtre et feuillus précieux	Inclus dans le SIC Vallée du Rognon Pratique de l'affouage (400 stère par an) Fréquentation par le public sur certains secteurs pour la cueillette des jonquilles Boisement fortement touché par la tempête de 1999
FC Saint-Thiébauld	2004-2018		AS	50,25	100,0%	Feuillus (Hêtre 53%, Chênes 9%), Résineux (4%)	Gestion historique en taillis sous futaie Taillis sous futaie (77%), Futaie résineuse (4%), Peuplements sinistrés (20%)	Conversion en futaie régulière de hêtre, de chêne et feuillus précieux	Pratique de l'affouage (150 m3 par an)

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny »									
(Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
FC Semilly	2003- 2017		AS	325,67	100,0%	Feuillus 93% (Chêne 55%; Charme 13%, Hêtre 12%)	Grande majorité de TSF	Conversion et transformation en futaie régulière de hêtre, de chêne, et de feuillus précieux	Affouage de l'ordre de 80 stères/an
FC Serqueux	2002-2016		AS	922,33	100,0%	Feuillus 96% (Chêne 46%, Hêtre 33%,) Résineux 4%	historiquement TSF. 100% de futaie (c'est-à-dire volume de taillis inférieur à 30m3/ha)	2 séries : Conversion en futaie régulière feuillue, Conversion en futaie irrégulière feuillue par pieds d'arbres	Affouage réalisé. Chêne de gros diamètre (1m-1,20m)
FC Sommerécourt	1997-2011		AS	234,31	100,0%	Feuillus 91% (Charme 27%, Chêne 26%, Tilleul (10%), résineux (Epicéa 6%)	majoritairement taillis sous futaie de Bois moyen	2 séries : première série en conversion et transformation en futaie régulière de hêtre et de feuillus précieux (160ha), deuxième série de protection et production traitée en futaie irrégulière pour bouquets (20ha)	
FC Soulaucourt-sur-Mouzon	2009-2023		AS	109,04	100,0%	Feuillus 96% (Chêne 34%, Tilleul 25%, Hêtre 8%) Résineux 14%	Futaie (17,1%), TSF (79%), peuplements détruits (3,9%)	2 série : série de production conversion en futaie régulière de chênes, hêtre et feuillus divers) et série d'accueil du public et de protection du patrimoine	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 279 stères
FC Thol-lès-Millières	1998-2012		AS	169,17	100,0%	Feuillus 97% (Chêne 21%; Hêtre 3%, Autres feuillus 60%) Résineux 3%	Majoritairement taillis sous futaie, de bois moyen	Conversion en futaie régulière de hêtre et de feuillus divers	Affouage de l'ordre de 200 stères
FC Vaudrecourt	1998-2012		AS	102,97	100,0%	Feuillus 94% (Chêne 34%, Hêtre 25%) résineux 16% (Epicéa 10%, Pin Noir 6%)	Futaie feuillus 2%, Futaie résineuse 18%, TSF 80%	Conversion et transformation en futaie régulière de hêtre et de feuillus précieux	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 180 stères
FC Vroncourt-la-Côte	Non aménagée		AS	2,71	100,0%				
FD Abondance-Marsois	2003-2017		DO	253,87	1,5%	Feuillus 99% (Chêne 25%, Hêtre 25%) Résineux 1%	Futaie (27%), TSF (73%), historiquement en TSF.	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux.	parcelle 1 dans le site : Taillis sous futaie Hêtre et Feuillus précieux
FD Fort-Ferré		Finalisation de l'aménagement en 2011	DO	140,28	100,0%				
FD Morimond			DO	861,42	100,0%				
FD Soulaucourt	2009-2023		DO	83,66	100,0%	Feuillus (Chêne 34%, Tilleul 25%) Résineux (14%)	TSF 79%, Futaie (17,1%), peuplements détruits durant la tempête(3,9%), historiquement traité en TSF	2 séries : série de production conversion en futaie régulière de chênes, hêtre et feuillus divers) et série d'accueil du public et de protection du patrimoine	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 80m3, tendance à augmentation de la demande.
FI Illoud - Saint-Thiébault	1997-2011		AS	257,03	100,0%	Feuillus (Hêtre 40%, Chêne 15%, Charme 15%) Résineux (2%)	Large majorité de Taillis sous futaie	Conversion et transformation en futaie régulière de Hêtre, de Chêne Sessile par groupe de régénération élargi	Affouage délivré annuellement, de l'ordre de 850 stères

Synthèse des éléments de gestion relatifs aux documents d'aménagement des forêts relevant du régime forestier présentes au sein de la ZPS « Bassigny » (Source : ONF)									
Forêt	Aménagements forestiers (dates)	Révision prévue	Types propriété (Communale/ Domaniale/ Privée)	Surface (en ha)	% inclus dans le site Natura 2000	Nature peuplement (feuillus, résineux, mixtes, autres)	Traitement (futaie régulière, futaie irrégulière, taillis-sous-futaie, régénération...)	Tendance/Gestion programmée dans la plan d'aménagement	Commentaires
SIGF Clefmont-Perrusse-Audeloncourt	2009-2023		AS	440,02	100,0%	Feuillus (Charme 35%, Hêtre 23%, Feuillus précieux 20%)	Futaie feuillue (3%), Taillis sous futaie (97%) Traitement de longue date en Taillis sous Futaie. Conversion à partir de 1992 (aménagement 1992-2006)	Conversion en futaie régulière de hêtre, de chêne et feuillus précieux	Affouage pratiqué à hauteur de 1000 stères par an Conservation des arbres à cavité, portant des nids de rapaces et de gros arbres (favorables au Lucane cerf-volant notamment)
SIGF Nogent	2006-2020		AS	2592,18	34,3%	Feuillus (chêne 41,4%, Hêtre19,8%), Résineux (2,3%)	Régularisation du taillis sous futaie non absolue, garde la caractère irrégulier des vieux peuplements de TSF.	Conversion en futaie régulière de hêtre, chêne et feuillus précieux.	L'affouage n'est pas dans les compétences du syndicat, mais bois délivrée aux collectivités membres. Forêt dans le site : Ageville, Lanques-sur-Rognon, Donnemarie, Esseu-les-eaux, Is en Bassigny, Ninville
SIGFVDM	2010-2024		AS	1038,11	47,0%	Feuillus 98% (Chêne 48%, Charme 21%, frêne 12%), Résineux 2%	TSF (82%), Futaie 18%	Conversion en futaie régulière de Chêne sessile et pédonculé, de Hêtre, de Frêne et de feuillus précieux	affouage 1800 stères. / an.